CÉRÉMONIES
ET
COUTUMES RELIGIEUSES
DE TOUS
LES PEUPLES DU MONDE.

CÉRÉMONIES
ET
COUTUMES RELIGIEUSES
DE TOUS
LES PEUPLES DU MONDE.

CÉRÉMONIES
ET
COUTUMES RELIGIEUSES
DE TOUS
LES PEUPLES DU MONDE,

REPRÉSENTÉES par des Figures deſſinées & gravées par BERNARD PICARD, & autres habiles Artiſtes.

OUVRAGE qui comprend l'Hiſtoire philoſophique de la Religion des Nations des deux hémiſpheres; telles que celle des Brames, des Peguans, des Chinois, des Japonois, des Thibetins, & celle des différens Peuples qui habitent l'Aſie & les Iſles de l'Archipélague Indien; celle des Mexicains, des Péruviens, des Bréſiliens, des Groënlandois, des Lapons, des Caffres, de tous les Peuples de la Nigritie, de l'Ethiopie & du Monomotapa; celle des Juifs, tant anciens que modernes, celle des Muſulmans & des différentes Sectes qui la compoſent; enfin celle des Chrétiens & de cette multitude de branches dans leſquelles elle eſt ſubdiviſée.

NOUVELLE ÉDITION,

ENRICHIE de toutes les Figures compriſes dans l'ancienne Édition en ſept Volumes, & dans les quatre publiés par forme de Supplément.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DEUXIEME.

A AMSTERDAM,
Et ſe trouve à PARIS,
Chez LAPORTE, Libraire, rue des Noyers, près l'Égliſe de Saint-Yves.

M. DCC. LXXXIII.

La Création du Monde Selon le Système des Péruviens

Ch. Dufloss Sculp.

CÉRÉMONIES
ET
COUTUMES RELIGIEUSES
DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

AMÉRIQUE.

ARTICLE XIX.

Religion des Peuples du Pérou.

SI l'on en croit Garcilaſſo de la Vega, les péruviens, livrés entiérement à l'idolatrie, adoroient une multitude inconcevable de dieux & de génies. Chaque province, dit-il, chaque nation, chaque ville, chaque famille, chaque rue, chaque maiſon avoit ſes dieux particuliers. Ils adoroient des herbes, des plantes, des fleurs, des arbres, des montagnes, des cavernes, & une foule d'autres objets beaucoup plus

mépriſables encore. Tel eſt le portrait que fait l'un des deſcendans des incas, de ce peuple autrefois ſi célebre & ſi floriſſant.

Cet abominable tiſſu d'idolatrie, ajoute Garcilaſſo, avoit enveloppé toute la province du Pérou, lorſque Manco-Capac, légiſlateur de ce grand empire, enſeigna à ces peuples un culte beaucoup plus raiſonnable. Ce prince leur apprit à révérer le ſoleil, ſymbole du dieu ſuprême auquel il donna le nom de *Pacha-Camac*. Pour donner plus de poids à ſes inſtitutions, Manco-Capac publia que ſa femme & lui étoient enfans du ſoleil, & qu'ils avoient reçu de cet aſtre la commiſſion importante de civiliſer les péruviens. Ils partirent l'un & l'autre, dit la légende, de Titicaca, conduits par une verge d'or dont le ſoleil leur avoit fait préſent, & qui devoit s'enfoncer d'elle-même dans la terre, lorſqu'ils ſeroient arrivés dans l'endroit où ils devoient fixer le ſiege de leur établiſſement. Cette divine conductrice ayant diſparu dans la vallée de Cuſco, les deux voyageurs comprirent que l'intention du ſoleil étoit qu'ils y fixaſſent le ſiege de leur empire. Alors les deux époux prêcherent de concert la religion de leurs peres : bientôt une foule de proſélytes vinrent ſe ranger ſous leurs étendards; & en peu de tems Manco eut la conſolation de voir anéantir l'ancienne ſuperſtition, ſur les débris de laquelle s'éleva majeſtueuſement le culte du ſoleil.

La religion ne fut pas le ſeul objet des ſollicitudes de Manco-Capac. Cet incas, ayant pour but la félicité des peuples dont il venoit de ſe charger, publia d'excellentes loix qui furent la baſe de ſon gouvernement & de celui de ſes ſucceſſeurs. Les bienfaits dont ce prince combla ces peuples pendant ſa vie, lui mériterent les honneurs de l'apothéoſe après ſa mort. Ses ſujets, qui regretoient amérement la perte d'un ſi grand homme, ſe conſolerent de ſa mort par les honneurs exceſſifs qu'ils rendirent à ſa mémoire. Ils lui dreſſerent des autels; ils brûlerent de l'encens ſur ſon tombeau; ils inſtituerent un culte en ſon honneur, & qui réfléchit ſur tous les incas ſes ſucceſſeurs; enfin ce héros devint le médiateur entre la divinité & les péruviens, lorſque les beſoins de ceux-ci exigeoient qu'ils recouruſſent à l'être ſuprême.

Si Manco-Capac fut tel que l'incas Garcilaſſo nous le repréſente; tout nous porte à croire que ce prince ne montra le ſoleil aux péruviens que comme le ſymbole de la divinité : l'idée qu'il leur avoit donnée de l'eſſence du grand être ſe dénatura vraiſemblablement par la ſucceſſion des tems; & les péruviens attribuerent au ſoleil ce qui ne convenoit qu'à l'être ſuprême. Ils éleverent à cet aſtre, dit Garcilaſſo,

des temples qu'ils remplirent de richeſſes immenſes. Ils firent plus : ils aſſocierent la lune au culte qu'ils rendirent à ce corps lumineux : ils l'appelloient ſa ſœur & ſa femme : ils la conſidéroient comme la ſource de toutes les productions de la terre, & ils inſtituerent des fêtes en ſon honneur.

A ces idées groteſques de polythéiſme & d'idolatrie que leur attribue notre incas, les péruviens ajoutoient celle d'un être unique, créateur, éternel & tout-puiſſant. C'étoit de cet être qu'étoient cenſés découler tous les biens qui ſe montroient ſur la terre. Le mal au contraire avoit pour auteur un génie mal-faiſant auquel ils donnoient le nom de *Cupail*. Ils avoient de ce dernier la même opinion que les chrétiens ont de Lucifer : ils montroient d'autant plus d'horreur pour lui, qu'ils craignoient plus ſa puiſſance & ſon courroux. Jamais ils ne prononçoient ſon nom qu'ils ne crachaſſent à terre pour déſigner l'émotion que l'idée d'un tel monſtre leur faiſoit éprouver.

Ce qu'il y avoit de plus louable dans les opinions religieuſes des péruviens, c'eſt cet eſprit de tolérance dont ils faiſoient uſage à l'égard de tous les peuples qui les environnoient. Jamais on ne vit les incas arborer l'étendard du fanatiſme pour aſſervir à leur religion ceux qui ne l'avoient pas encore embraſſée. Auſſi paiſibles, à ce ſujet, que le furent les romains dans les beaux jours de la république, ils avoient conſacré dans leur temple de Cuſco une chapelle qui comprenoit toutes les divinités des nations ſubjuguées. Là, chacun avoit la liberté de brûler ſon encens au pied de telle idole qu'il jugeoit à propos de choiſir; & la ſeule condition que la loi exigeât en pareil cas, c'étoit de rendre d'abord hommage à la religion du pays.

Les péruviens admettoient la création du monde, comme le faiſoient les juifs, les brachmanes & la plupart des autres peuples de l'Aſie. Ils penſoient que Dieu avoit d'abord créé le firmament, le ſoleil, la lune & les étoiles ; qu'enſuite il s'étoit occupé à former la terre, & que cet être ſouverain avoit couronné ſon ouvrage, en tirant le genre humain du néant. Quelques auteurs ont prétendu que ces peuples penſoient que la divinité avoit fait fermenter le limon de l'un de leurs lacs, d'où étoient ſucceſſivement ſortis l'homme & la femme ; mais ce ſyſtême, que l'on prêta auſſi autrefois aux égyptiens, ne paroît pas avoir entré pour rien dans la coſmogonie des péruviens (*vignette du titre*).

Ces peuples, dont le culte paroît avoir eu une conſiſtance ſolide

Figures. à l'arrivée des espagnols, célébroient une multitude de fêtes prescrites par la lithurgie. La plus importante de ces fêtes, celle qui mettoit tous les peuples de ce grand empire en mouvement, étoit consacrée au soleil, sous l'image duquel cette nation innocente adoroit l'être suprême. L'ouverture de cette grande solemnité, qui s'appelloit *Raymi*, se faisoit par
81. de nombreux sacrifices (*fig.* 82). Le rituel exigeoit que le feu dont ils se servoient dans ces sacrifices fût tiré des entrailles mêmes du soleil. Le grand-prêtre prenoit à cet effet, dit Garcilasso, un grand bracelet, appellé *chipana*, semblable à ceux que les incas portoient ordinairement au poignet de la main gauche. Ce ministre avoit un vase concave, de la grosseur de la moitié d'une orange, extrêmement luisant & poli : il l'opposoit directement au soleil; & dans le point où les rayons qui sortoient du vase, se ramassoient, il plaçoit de la mêche où le feu prenoit aussi-tôt. Le feu nouveau servoit à consumer les victimes & à rôtir les viandes qui se mangeoient ce jour-là : ils prenoient ensuite de ce même feu, qu'ils portoient au temple du soleil, & aux monasteres des vestales, où l'on avoit soin de le conserver toute l'année. Si, la veille de la fête, les nuages cachoient le soleil, & qu'il fût par conséquent impossible de susciter le feu nouveau par le moyen du vase de cristal, on prenoit deux petits bâtons de bois, d'où, à force de les frotter ensemble, on faisoit sortir quantité d'étincelles qui prenoient à la mêche. Lorsqu'ils étoient forcés d'avoir recours à ces moyens, ils considéroient cet événement comme un fort mauvais préfage : la superstition leur faisoit croire que le soleil étoit irrité contre eux, puisqu'il refusoit de leur communiquer son propre feu.

C'étoit à l'incas, comme fils du soleil, qu'il appartenoit de faire l'ouverture de cette fête; & la loi ne lui permettoit pas de se dispenser de cette cérémonie, à moins que la guerre ou d'autres motifs importans ne le retinssent alors éloigné de Cusco. Les caciques, & tous les principaux capitaines de l'empire étoient également obligés d'y assister : ils paroissoient à cette fête magnifiquement équipés, mais d'une maniere bisarre. Les uns avoient leurs robes semées de lames d'or & d'argent, & des guirlandes de même sur leurs bonnets, les autres étoient vêtus de la peau d'un lion. Quelques-uns se paroient des aîles d'un oiseau appellé *cuntur*, pour montrer, dit la Vega, qu'ils tiroient leur origine de ces volatiles. Cet accoutrement, ridicule à nos yeux, paroissoit imposant & majestueux à ceux des péruviens.

Les incas de leur côté se déguisoient de toutes les manieres : ils se

L'YNCAS consacre son VAZE au SOLEIL

B. Picart del.

L'YNCAS vient recevoir les OFRANDES que ces SUJETS font au SOLEIL

Maniere d'allumer le FEU SACRÉ chez les PERUVIENS, la veille de la grande FÊTE du SOLEIL nommée le grand RAMY

Le premier jour de la grande FÊTE du SOLEIL L'YNCAS lui presente un vase plein de liqueur et l'invite a boire

couvroient le visage de masques qui représentoient les plus horribles figures. A ces bizarreries, ils ajoutoient des postures étranges qui les eussent fait prendre pour une assemblée de fous. A la tête de chaque peuplade, on voyoit flotter les étendards qui lui servoient à la guerre : elle portoit aussi avec elle ses armes, telles que des arcs, de fleches, des lances, des javelots & des haches longues & courtes pour combattre d'une main ou de toutes les deux. Quand la vieillesse ou des occupations sérieuses empêchoient les caciques de célébrer cette fête en personne, ils y envoyoient leurs fils ou leurs freres accompagnés des plus nobles de leurs parens : cette solemnité étoit très-brillante sur-tout en tems de paix. Toute la noblesse de l'empire alloit alors en procession présenter leurs respects au soleil. Figures.

Avant de solemniser la fête, on s'y préparoit par un jeûne fort austere ; car, dans chacun des deux hémispheres, les jeûnes & les mortifications furent toujours les préliminaires des grandes fêtes. Ils ne mangeoient, pendant trois jours, qu'un peu de mahis blanc, cru, avec quelques herbes, & ne buvoient que de l'eau. La loi leur défendoit de s'approcher de leurs femmes pendant tout ce tems-là ; & les feux étoient éteints dans toute la ville.

Ce grand jeûne se terminoit la veille de la solemnité : alors les prêtres incas, chargés de faire les sacrifices, passoient la nuit à préparer les moutons & les agneaux qu'il falloit immoler, & les vivres que l'on devoit présenter au soleil. La quantité de ces offrandes étoit d'autant plus grande, que l'assemblée devoit être plus nombreuse ; car tous ceux qui assistoient à cette fête avoient droit de participer aux présens faits au soleil. Cette même nuit, les femmes du soleil employoient le tems à pétrir une pâte dont elles faisoient des petits pains ronds de la grosseur d'une pomme. La loi ne permettoit pas que d'autres femmes que les vestales se chargeassent de cette fonction importante ; & les péruviens ne croyoient pas que le pain, dont le soleil les régaloit en cette occasion, pût être pétri par d'autres mains que celles de ces filles. Il n'étoit permis de manger de ce pain sacré que le jour de la solemnité : on seroit tenté de croire qu'en traçant ce précepte religieux, Garcilasso ait voulu faire allusion au pain des azymes, à l'égard duquel les juifs observoient les mêmes précautions.

Le jour le plus solemnel de la fête, l'incas paroissoit en public à la tête de ses parens (*fig.* 83). Ce prince se rendoit, accompagné des grands officiers de sa couronne, & y attendoit, les pieds nuds, que le 83.

Figures. ſoleil ſe levât : alors il regardoit fixement vers l'orient. Dès qu'il voyoit paroître l'aſtre du jour, il ſe jettoit à genoux, & tenant les bras ouverts directement oppoſés au viſage, il donnoit des baiſers à l'air. A ſon imitation, les princes du ſang & les caciques, qui ſe tenoient à quelque diſtance, ſe proſternoient en adorant le ſoleil. L'incas ſe levoit enſuite, tandis que les autres ſe tenoient à genoux, & il prenoit deux grands vaſes d'or remplis de boiſſon. Comme chef de la maiſon du ſoleil, il élevoit un de ces vaſes, &, le montrant à cet aſtre, il l'invitoit à boire. Si l'on en croit Garcilaſſo, les péruviens étoient perſuadés que le ſoleil buvoit effectivement à la ſanté de tous les membres de ſa famille.

L'incas ayant ainſi invité le ſoleil à boire, ce prince verſoit la liqueur qui rempliſſoit le vaſe conſacré à cet aſtre dans une cuvette d'or, d'où elle ſe répandoit par un tuyau de communication dans le temple du ſoleil. Il en conſervoit ſeulement une petite portion qu'il verſoit dans un autre vaſe. Le prince en buvoit un peu, & partageoit le reſte entre les incas. Quant aux caciques, ils ne buvoient que de la boiſſon qui avoit été apprêtée par les femmes du ſoleil.

Après avoir terminé cette cérémonie, la nation ſe rendoit proceſſionnellement au temple du ſoleil. Tous, à l'exception du roi, ſe déchauſſoient à deux cents pas de la porte de ce ſanctuaire : alors l'incas & tous les princes de ſon ſang y entroient & ſe proſternoient dévotement devant l'image de cet aſtre. Les incas etoient les ſeuls qui euſſent le droit d'entrer dans ce temple ; & les caciques étoient obligés de demeurer dans une grande place ſituée devant le portique de ce ſaint édifice.

Le monarque offroit alors le vaſe d'or dans lequel il avoit bu le vin ſacré. Tous les incas, imitant ſon exemple, offroient auſſi les leurs : alors les ſacrificateurs ſortoient du temple pour aller recevoir les offrandes des caciques & des autres membres de la nobleſſe. Indépendamment de leurs vaſes, dont ils faiſoient préſens au ſoleil, ils lui offroient auſſi des pieces d'or & d'argent, qui repréſentoient ceux des animaux qui croiſſoient dans leur province.

Chacun ayant ainſi fait ſon offrande, les prêtres incas ſe préſentoient avec une multitude d'agneaux & de brebis tachetées de différentes couleurs. Parmi ce bétail, conſacré au ſoleil, ils prenoient un agneau noir, dont la couleur, ſelon les péruviens, déſignoit quelque choſe de
84. divin. Cet animal étoit auſſi-tôt immolé (*fig.* 84) ; & c'étoit toujours par ce ſacrifice qu'ils préludoient dans cette grande ſolemnité. L'uſage

SACRIFICE d'un AGNEAU pour le jour de la grande **FÊTE** *du SOLEIL.*

FESTIN a L'HONNEUR du SOLEIL le jour de la grande RAMY.

exigeoit qu'on immolât cet agneau, en lui tournant la tête du côté de l'orient. On ne lui lioit pas les pieds; mais trois ou quatre hommes le tenoient fortement pour l'empêcher de remuer. Ils lui ouvroient, étant tout en vie, le côté gauche où ils mettoient la main, & en tiroient le cœur, les poulmons, & tout le reſte de la freſſure, qui devoit ſortir entiere ſans qu'il y eût rien de rompu.

Ce ſacrifice étoit ſuivi d'une foule d'autres, qui ſe ſuccédoient rapidement les uns aux autres pendant toute la durée de la fête. Cette ſolemnité étoit couronnée par un feſtin, où l'on ſervoit la chair des victimes immolées. On diſtribuoit ces mets à tous ceux qui s'y trouvoient, ſelon leur naiſſance & leur dignité. Les péruviens ne buvoient jamais en mangeant: l'uſage ne leur permettoit de boire qu'après leur repas.

Indépendamment de cette fête, les péruviens en célébroient une autre que Garcilaſſo appelle *cetu*, & qui n'étoit guere moins ſolemnelle que le raymi. On peut conſidérer le cetu comme une luſtration générale. Le but de cette luſtration étoit de purifier l'ame des infirmités qu'elle contracte dans le corps humain, & de garantir celui-ci des maladies auxquelles il eſt expoſé. Les péruviens s'y préparoient par un jeûne de vingt-quatre heures & par diverſes mortifications. Tout commerce avec les femmes leur étoit alors interdit. La nuit d'après ce jeûne, les péruviens pétriſſoient dévotement des pelotes de farine, les mettoient dans des marmites de terre, & les faiſoient cuire à demi, juſqu'à ce que le tout fût réduit en maſſe. Cette pâte, appellée *cancu*, étoit faite de deux manieres : dans l'une on mêloit le ſang, dit-on, que l'on tiroit d'entre les deux ſourcils & des narines de quelques jeunes enfans; tous ſe lavoient le corps avant le jour & ſe frottoient enſuite de cette pâte, la tête, le viſage, l'eſtomac, les épaules, les bras & les cuiſſes. Après cette purification, le plus qualifié de chaque famille prenoit de cette même pâte, en frottoit la porte de la maiſon, & la l'y laiſſoit attachée, en témoignage de la cérémonie qui venoit de ſe faire chez lui. Le grand-prêtre faiſoit la même choſe dans le temple du ſoleil, tandis que les autres membres du clergé alloient purifier les différens autres ſanctuaires répandus dans la ville. Auſſi-tôt que le ſoleil commençoit à paroître, on ſe proſternoit devant cet aſtre. Alors un incas ſe préſentoit dans la place de Cuſco, richement vêtu, tenant à la main une lance garnie de plumes de diverſes couleurs, & enrichie de quantité d'anneaux d'or. Ce prince en alloit joindre quatre autres, armés comme lui de lances, qu'il touchoit de la ſienne. Il leur déclaroit que

le ſoleil les avoit choiſis pour chaſſer du ſein du Pérou les infirmités qui pourroient fondre ſur ſes habitans. Ces quatre miniſtres du ſoleil partoient pour exécuter leurs ordres. Tandis qu'ils faiſoient la revue de leurs quartiers, chacun ſortoit de ſa maiſon, ſecouoit ſes habillemens, ſe frottoit la tête, le viſage, les bras & les cuiſſes. Ces miniſtres ſe chargeoient par cette cérémonie des maux qui auroient pu ſurvenir aux péruviens, & ils les réléguoient au-delà des limites de leur empire.

La nuit ſuivante, ces mêmes incas couroient de côté & d'autre avec des flambeaux de paille, & ſortoient précipitamment de la ville. Cette luſtration nocturne avoit pour objet de purifier la ville des maux auxquels on eſt expoſé la nuit : comme la cérémonie précédente avoit ſervi à chaſſer les maux qui peuvent ſurvenir pendant le jour, on jettoit dans la riviere, où le peuple s'étoit lavé la veille, ces flambeaux à demi conſumés; & ſi l'on en trouvoit des reſtes au bord de l'eau, on s'en éloignoit comme d'une choſe peſtiférée. Ces fêtes étoient couronnées par des réjouiſſances mêlées d'actions de graces & de ſacrifices au ſoleil.

Si l'on en croit ceux qui ont écrit l'hiſtoire de la conquête du Pérou, ces peuples avoient élevé des temples magnifiques à la divinité. On remarque ſur-tout celui qu'ils avoient fait conſtruire à Cuſco, & dont on a déjà parlé; là étoient raſſemblés, comme on l'a dit, tous les objets qui ſervoient au culte des peuples ſubjugués par les péruviens : chacun pouvoit adreſſer ſes hommages à ces divinités étrangeres, & les prier à ſa maniere; mais la loi vouloit que l'on préſentât d'abord ſes devoirs au ſoleil, & que l'on ſe ſoumît au culte national preſcrit par le gouvernement. Garcilaſſo de la Vega décrit ainſi ce ſomptueux édifice : nous rapporterons ſes paroles, ſans nous charger de garantir la vérité de ſa relation.

» Le grand autel de cet édifice ſuperbe, dit notre incas, étoit du » côté de l'orient, & le toit de bois fort épais, couvert de chaume » par-deſſus, parce qu'on ne connoiſſoit pas chez eux l'uſage de la » tuile ni de la brique. Les quatre murailles du temple, à les prendre » du haut en bas, étoient toutes lambriſſées de plaques d'or. Sur le » grand autel, on voyoit la figure du ſoleil, faite de même ſur une » plaque d'or, doublement plus maſſif que les autres. Cette figure » toute d'une piece avoit le viſage rond, environné de rayons & de » flammes, de la même maniere que les peintres ont accoutumé de le » repréſenter. Elle étoit ſi grande, qu'elle s'étendoit preſque d'une » muraille à l'autre : on ne voyoit d'ailleurs que cette ſeule idole, ſoit

» ſoit dans ce temple, ſoit dans tous les autres, parce que le ſoleil » étoit le ſeul objet viſible de la vénération des Indiens.

» Aux deux côtés de l'image du ſoleil étoient les corps de leurs rois » décédés. Tous étoient rangés ſelon l'ordre de leur ancienneté; & on » les avoit embaumés avec tant d'art, qu'ils paroiſſoient être encore » vivans. Ces cadavres étoient aſſis ſur des trônes d'or, élevés ſur des pla- » ques de même métal; & ils avoient le viſage tourné vers le bas du tem- » ple. Huyahina-Capak, le plus cher des enfans du ſoleil, avoit ſeul » l'avantage d'être directement oppoſé à la figure de cet aſtre, à cauſe » des qualités éminentes, qui, dès ſa plus tendre enfance, avoient » éclaté dans ſa perſonne, & qui lui avoient mérité les honneurs de » l'apothéoſe. A l'arrivée des Eſpagnols, ajoute Garcilaſſo, les indiens » cacherent ces corps, avec le reſte du tréſor, ſans qu'on ait jamais » pu ſavoir ce qu'il étoit devenu.

» Le temple du ſoleil, continue notre incas, avoit pluſieurs portes, » toutes couvertes de lames d'or. La principale étoit tournée du côté » du nord; autour des murailles de ce temple, il y avoit une plaque » d'or, en forme de couronne ou de guirlande, qui avoit plus d'une » aune de large. A côté du temple, on voyoit un cloître à quatre » faces; & dans ſa plus haute enceinte une guirlande de fin or, d'une » aune de large, comme celle dont on vient de parler. Tout autour » de ce cloître il y avoit cinq grands pavillons conſtruits en forme » de pyramides. Le premier étoit deſtiné à ſervir de logement à » la lune, femme du ſoleil; & celui-ci étoit plus proche de la » grande chapelle du temple. Ses portes & ſon enclos étoient cou- » verts de plaques d'argent; & cette couleur blanche déſignoit la » chaſteté de la lune qui avoit-là ſon ſanctuaire. La figure de cette » planette y étoit dépeinte comme celle du ſoleil; à cette différence » près, qu'elle étoit ſur une plaque d'argent, & qu'elle avoit le viſage » d'une femme.

» Aux deux côtés de la lune étoient rangées, par ordre d'ancien- » neté, toutes les reines décédées depuis la fondation de l'empire. » Mama-Velo, mere de Huyana-Capak, avoit ſeule la face tournée » du côté de la lune, comme mere du plus reſpectable & du plus » religieux des princes.

» Le ſanctuaire le plus proche de celui de la lune, étoit celui de Ve- » nus, des Pleyades & de toutes les autres étoiles. On reſpectoit beaucoup » Venus, à cauſe que cette planette accompagne continuellement la

» lune. On reſpectoit fort auſſi les Pleyades à cauſe de la diſpoſition » merveilleuſe de ces étoiles, que les indiens conſidéroient comme » toutes égales en grandeur. Toutes les autres étoiles, comme membres » du cortége de la lune, étoient auſſi très-conſidérées ; & c'eſt pour » cela qu'on leur avoit donné un ſanctuaire auprès de la planette au » ſervice duquel elle paroiſſoit deſtinée. Ce ſanctuaire & ſon grand » portail étoient couverts de plaques d'argent comme ceux de la lune ; » ſon toit, parſemé d'étoiles de différentes grandeurs, repréſentoit un » firmament.

» Le troiſieme ſanctuaire étoit conſacré à la foudre, au tonnere & » aux éclairs. Les indiens ne regardoient pas ces trois objets comme » des divinités ; mais comme autant de ſatellites formés pour accom- » pagner le ſoleil. Ce ſanctuaire étoit tout lambriſſé d'or ; ni la fou- » dre, ni le tonnere, ni l'éclair n'étoient repréſentés en boſſe ni en » peinture, parce que les indiens ne pouvoient faire l'image de ces » choſes qui ſe dérobent à nos regards. Le nom qu'ils donnoient à ces » trois génies, étoit Yllapas ; & quelques hiſtoriens eſpagnols, dit » Garcilaſſo, ont prétendu y trouver la trinité des chrétiens.

» Près de ce dernier ſanctuaire, étoit un quatrieme, conſacré à » l'arc-en-ciel, que les indiens ſavoient être formé par les réflexions » du ſoleil. Ce ſanctuaire étoit tout enrichi d'or ; & ſur les plaques » de ce métal, on voyoit peint au naturel la figure de l'arc-en-ciel. » Les péruviens d'ailleurs avoient la plus grande vénération pour ce » phénomene. Lorſqu'ils le voyoient paroître en l'air, ils fermoient auſſi » tôt la bouche, parce qu'ils croyoient, ajoute notre auteur, que s'ils » avoient l'imprudence de l'ouvrir, l'influence de l'arc-en-ciel leur » feroit pourrir les dents.

» Le dernier appartement que l'on voyoit dans ce temple fameux, » étoit celui du grand ſacrificateur & des autres prêtres prépoſés au » ſervice divin, & qui tous devoient être du ſang royal des incas : il » étoit enrichi d'or comme les autres depuis le haut juſqu'en bas. La » loi d'ailleurs ne permettoit pas qu'on y mangeât ou qu'on y dor- » mît ; c'eſt-là ſeulement qu'on donnoit audience, & qu'on délibéroit » ſur les ſacrifices qu'il falloit faire & ſur tout ce qui pouvoit concer- » ner le ſervice du temple ».

Les prêtres du Pérou étoient diſtribués en deux claſſes ; ceux de la premiere, & qui étoient ſpécialement attachés au culte du ſoleil, étoient tous nés du ſang royal. Les prêtres du ſecond ordre avoient

été élevés à cette dignité, moins par leur naiſſance que par leur mérite. Les uns & les autres avoient à leur tête un ſouverain Pontife, qui exerçoit ſur eux une autorité preſque illimitée: c'étoit communément l'un des oncles ou des freres du Roi. Le clergé des Péruviens étoit fort nombreux, & l'on voyoit ſouvent trente à quarante prêtres attachés à l'un des temples diſtribués dans les provinces. Chacun d'eux ſervoit par ſemaines; & pendant tout le tems de leur ſervice, la loi leur défendoit alors de s'approcher de leur femme, & de ſortir du temple. Les revenus qui nourriſſoient ces miniſtres étoient immenſes; & Garcilaſſo nous apprend qu'ils alloient ordinairement à un tiers des terres d'une province.

Ces peuples ne connoiſſoient pas ce que nous appellons des moines; cette ſorte d'inſtitution, qui paroît avoir regné dans l'inde dès l'origine du monde, n'a jamais pénétré en Amérique, que depuis la conquête de cet hémiſphere par les chrétiens. Cependant ils entretenoient des eſpeces de veſtales, qui faiſoient vœu de chaſteté perpétuelle Ces filles étoient admiſes dans le monaſtere dès l'âge de huit ans. Il y avoit une foule de maiſons de cette eſpece dans toutes les provinces du Pérou: celle de Cuſco étoit la plus célebre & la plus importante. Les filles qu'on y renfermoit, deſtinées à devenir les prêtreſſes du ſoleil, étoient toutes choiſies parmi les princeſſes iſſues du ſang royal, nées ſans aucun mélange de ſang étranger. C'étoit aux plus anciennes de ces religieuſes qu'appartenoit le gouvernement de la maiſon; elles apprenoient aux jeunes toutes ſortes d'ouvrages; elles les inſtruiſoient dans le ſervice divin, & veilloient ſur l'obſervation de la diſcipline. La clôture de ces maiſons étoit ſi rigoureuſe, qu'elles ne pouvoient voir ni hommes ni femmes, ſans ſe rendre coupables d'une eſpece de ſacrilége que la loi puniſſoit rigoureuſement.

Quelque nombreuſes que fuſſent ces communautés, on obſerve qu'il étoit fort rare qu'on y vît commettre quelque déſordre, & la défenſe qu'on vient de rapporter, ne contribuoit pas peu à y entretenir la ſévérité des regles. D'ailleurs, la rigueur effrayante avec laquelle on puniſſoit les crimes commis contre la chaſteté, retenoit les plus foibles dans les bornes de leur devoir. La loi vouloit qu'une veſtale, qui ſeroit convaincue d'avoir eu quelque commerce avec un homme, fût enterrée vive, & que l'on pendît le complice de ſes amours. Il y a plus, la femme, les enfans, les domeſtiques, les parens du coupable, tous les habitans même de la ville où il demeuroit devoient partager ſon ſupplice. En effet,

dit l'auteur de la conquête du Pérou, on détruiſoit la ville & l'on y ſemoit de la pierre. De maniere que toute ſon enceinte demeuroit déſerte, maudite, excommuniée, pour la punir d'avoir donné naiſſance à un ſi déteſtable enfant. Garcilaſſo ajoute, que cette loi ne fut jamais exécutée, parce qu'on ne vit jamais perſonne coupable d'un tel crime dans le pays, quelle que fût la précaution qu'on prît à ce ſujet. On ſeroit néanmoins porté à croire, ou que cette loi n'exiſta jamais, ou que le gouvernement n'eut pas la force de la mettre à exécution.

On a dit que les filles du ſang royal étoient ſeules admiſes parmi les veſtales du monaſtere de Cuſco. Il en étoit autrement des autres maiſons établies dans les provinces; on recevoit dans celles-ci toutes les filles qui ſe préſentoient, ſoit qu'elles fuſſent de ſang royal & légitime, ſoit qu'elles fuſſent bâtardes ou nées d'un ſang étranger. La beauté étoit communément la principale qualité qu'on exigeoit d'elles, parce que c'étoit parmi ces veſtales du ſecond ordre, que l'on prenoit les maîtreſſes de l'Empereur. Ainſi, ces monaſteres n'étoient autre choſe que des ſerrails, qui renfermoient de triſtes victimes de la convoitiſe du fils du ſoleil.

Indépendamment de toutes ces veſtales, il y avoit pluſieurs femmes qui faiſoient des vœux particuliers de chaſteté, ſans prendre néanmoins le parti du cloître. Rarement elles ſortoient du domicile qu'elles avoient choiſi pour leur retraite. Lorſqu'elles avoient définitivement pris ce parti, la loi vouloit qu'elles obſervaſſent rigoureuſement les loix de la chaſteté. Celles qui étoient convaincues d'avoir manqué à ces promeſſes, étoient brûlées vives, ou jettées dans la foſſe aux lions.

Si l'on en croit quelques écrivains, les habitans du Pérou, par un uſage aſſez conforme à celui qui s'obſerve parmi les catholiques, avoient établi la confeſſion & la pénitence. Les prêtres rempliſſoient la fonction importante de confeſſeurs dans toute l'étendue de l'empire; & ces confeſſeurs, ajoutent les auteurs eſpagnols, proportionnoient le châtiment au péché. Souvent des femmes rempliſſoient cette partie du miniſtere. Quelquefois on employoit le ſort pour découvrir les péchés de ceux qui ne vouloient pas venir à récépiſſence; & quiconque étoit convaincu de n'avoir pas révélé ſes péchés, étoit puni par différens coups de pierre, dont on accabloit le corps du coupable. Il étoit des occaſions où la loi aſſujettiſſoit les péruviens à une confeſſion générale; & ce grand jubilé avoit lieu, ſur-tout lorſque l'incas étoit malade. Les pénitences qu'on infligeoit aux pécheurs, conſiſtoient en

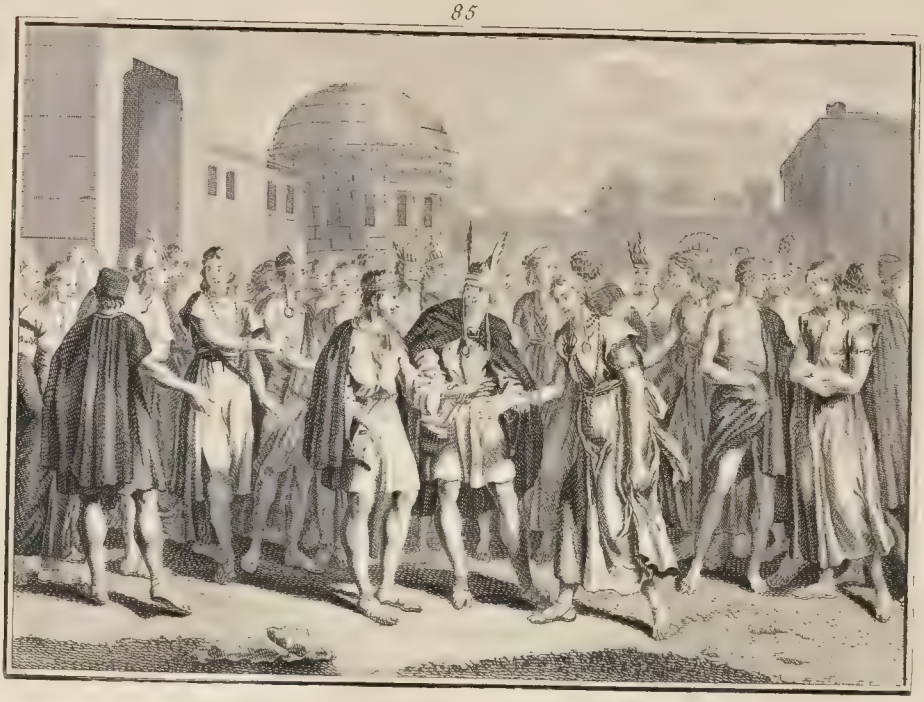

MANIERE dont L'YNCAS marie CEUX de son SANG.

ou COUPE les CHEVEUX, et on donne un NOM aux FILS de L'YNCAS.

jeunes, en offrandes, en flagellations, & en retraites dans les déſerts ou dans les montagnes. Figures.

Les péruviens ne faiſoient aucuns ſacrifices, ni même aucunes cérémonies dans leur mariage. Les prêtres ne s'en mêloient même pas. C'étoit au chef de chaque famille qu'il appartenoit d'unir les amans par les liens de l'hyménée. Chaque année, ou de deux en deux ans, le Roi faiſoit aſſembler dans une place de la ville de Cuſco tous les jeunes gens de ſa famille qui étoient à marier, & ce prince les uniſſoit ſelon leurs goûts. Le monarque ſe plaçoit au milieu d'eux (*fig.* 85); il les 85.
appelloit par leurs noms, puis les prenant par la main, il leur faiſoit donner la foi mutuelle, & les remettoit entre les mains de leurs peres & meres. Les nouveaux mariés s'en alloient alors dans la maiſon du pere de l'époux, & la nôce ſe faiſoit pendant trois ou quatre jours : ces filles ainſi mariées étoient les ſeules femmes légitimes des incas.

Le lendemain de cette cérémonie, des miniſtres, députés par le Roi, marioient dans le même ordre tous les autres jeunes gens qui habitoient la ville Cuſco. Les gouverneurs des provinces & les caciques étoient obligés d'en faire autant dans les contrées ſoumiſes à leur adminiſtration. Cette opération formoit l'une des principales fonctions de leur charge, & c'eſt par-là qu'ils étoient réputés les peres de la patrie.

L'héritier préſomptif de la couronne étoit obligé de ſe marier à ſa propre ſœur. Cet uſage inceſtueux étoit fondé ſur les exemples du ſoleil & du premier incas, auxquels la mythologie avoit fait épouſer leur propre ſœur. Si ce prince n'avoit pas de ſœur légitime, il épouſoit ſa plus proche parente, & cette princeſſe pouvoit enſuite hériter du royaume à défaut de mâles. Si le prince n'avoit pas d'enfans de ſa ſœur aînée, il épouſoit la ſeconde ou la troiſieme, juſqu'à ce qu'il en eût. Cette épouſe étoit appellée la *Cocha*, c'eſt-à-dire, la mere par excellence.

Indépendamment de cette femme légitime, les Rois du Pérou avoient pluſieurs concubines, dont les unes étoient leurs parentes & les autres étrangeres à leur famille. Les enfans des premieres étoient conſidérés comme légitimes, parce qu'ils étoient cenſés être du ſang royal; mais ceux qui naiſſoient des autres n'étoient que des bâtards, qui ne pouvoient pas prétendre à la couronne. Ceux-ci étoient néanmoins très-reſpectés, & l'uſage vouloit qu'on leur donnât un apanage aſſez important pour les mettre à portée de tenir un rang diſtingué dans la nation.

Ces peuples étoient dans l'uſage de ſévrer leurs enfans à deux ans ;

Figures. c'étoit à cet âge qu'ils leurs coupoient leurs cheveux & qu'ils leur donnoient un nom. Cette cérémonie ſe faiſoit avec beaucoup d'éclat
86. (*fig.* 86). Tous les parens s'aſſembloient dans un temple ; & celui qu'on avoit choiſi pour parain, donnoit le premier coup de raſoir à ſon filleul : Tous les autres en faiſoient ſucceſſivement autant, chacun ſelon ſon âge & ſa qualité. Ils lui impoſoient enſuite un nom, & d'un commun accord ils lui offroient les préſens qu'ils croyoient devoir lui faire. Les uns donnoient des habits, les autres du bétail, ceux-ci des armes de diverſes manieres, & ceux-là différens uſtenſiles de ménage. Les préſens que l'on faiſoit aux princes en pareil cas, conſiſtoient ordinairement en des vaſes d'or & d'argent.

Après la diſtribution de ces préſens, on ſervoit un ſomptueux repas, où les convives buvoient juſqu'à l'excès. Enſuite commençoient les danſes & les chants qui duroient juſqu'à minuit. Souvent cette fête ſe prolongeoit juſqu'au quatrieme jour, ſelon que la famille de l'enfant étoit riche. Lorſqu'il étoit queſtion de couper les cheveux du prince héréditaire, on prenoit pour parain le grand-prêtre du ſoleil. Tous les caciques du royaume ſe trouvoient à cette fête, ſoit en perſonne, ſoit par leurs ambaſſadeurs. La ſolemnité duroit communément vingt jours ; & pendant cet eſpace de tems toutes les richeſſes des provinces refluoient dans la capitale.

Les philoſophes du Pérou s'appelloient *amautas*. Ces ſavans ne doutoient pas de l'immortalité de l'ame. Il eſt néanmoins aſſez difficile aujourd'hui de connoître leur véritable opinion ſur ce point ; & tous ceux qui ſe ſont efforcés de nous tracer leur croyance, étoient trop ignorans pour qu'on puiſſe ajouter aucune foi à leur récit. Voici comme en parle Garcilaſſo, qui, ſorti du ſein des incas, a pu, malgré les ténebres qui couvroient ſon ſiecle, apprendre par tradition des faits dont tout autre n'eût pu avoir connoiſſance. « Sur ce que, dit-il, l'expérience apprenoit » aux amautas, que les animaux croiſſent & ont du ſentiment, ils leur » attribuoient l'ame végétative & la ſenſitive, mais non pas la raiſonnable. Ils croyoient qu'après cette vie il y en avoit une autre, meilleure pour les bons, & mauvaiſe pour les méchans, à cauſe de la récompenſe des uns & du ſupplice des autres. Outre cela ils diviſoient » l'univers en trois mondes, dont ils appelloient le premier, ſavoir le » ciel, *hananpacha*, c'eſt-à-dire, le haut monde, où les gens de biens » recevoient la récompenſe de leurs vertus ; le ſecond, *hurinpacha*, » ou le bas monde, à cauſe de la génération & de la corruption ; & le

» troiſieme *veupacha*, ſignifie le centre de la terre, ou le monde in-
» férieur, qu'ils diſoient être deſtiné à la demeure des méchans ; ils nom-
» moient encore ce dernier monde, *cupaypa huacin*, c'eſt-à-dire, mai-
» ſon du diable. Mais ils croyoient que l'autre vie étoit corporelle ;
» à-peu-près comme celle que nous paſſons ici-bas ; ils faiſoient con-
» ſiſter le repos du haut monde à mener une vie paiſible, & libre des
» inquiétudes de celle-ci : au contraire ils aſſuroient que la vie du monde
» inférieur, que nous appellons *enfer*, étoit pleine de toutes les mala-
» dies & de tous les maux que nous ſouffrons ici-bas, ſans qu'il y eut
» aucune ſorte de repos ni de contentement. Il faut ajouter à cela
» qu'ils ne comptoient point parmi les plaiſirs de l'autre vie, ni les
» voluptés charnelles, ni les autres vies non plus ; mais qu'ils réduiſoient
» ſoient tout le bonheur à la tranquillité de l'ame & à celle du corps,
» qu'il mettoient à n'avoir aucun ſouci, ni aucune peine.

» Les incas croyoient encore la réſurrection univerſelle, ſans pour-
» tant que leur eſprit s'élevât plus haut que cette vie animale, pour
» laquelle ils diſoient que nous devions reſſuſciter, & ſans attendre ni
» gloire ni ſupplice. Ils avoient un ſoin extraordinaire de mettre en
» lieu de ſûreté leurs ongles & les cheveux qu'ils ſe coupoient ou
» qu'ils s'arrachoient avec le peigne, & de les cacher dans des fentes ou
» dans les trous des murailles. Si par hazard ces cheveux & ces ongles
» venoient à tomber à terre & qu'un indien s'en apperçût, il ne man-
» quoit pas de les ramaſſer, & de les ſerrer de nouveau avec le plus
» grand ſoin. Cette ſuperſtition, ajoute Garcilaſſo, me donnoit ſou-
» vent la curioſité de leur demander le but qu'ils ſe propoſoient par là ;
» & ils m'en alleguoient tous la même cauſe. Savez-vous bien, me
» diſoient-ils, que tout ce que nous ſommes de gens qui avons pris naiſ-
» ſance ici-bas, devons revivre dans ce monde, & que les ames ſor-
» tiront des tombeaux avec tout ce qu'elles auront de leurs corps. Pour
» empêcher que les morts ne ſoient en peine de chercher leurs ongles
» & leurs cheveux, dans ce moment de preſſe & de tumulte, nous les
» mettons ici enſemble, afin qu'on les trouve plus facilement ; &, s'il
» étoit poſſible, nous cacherions tout dans un même lieu ».

Les péruviens avoient l'art d'embaumer les corps avec autant de ſolidité qu'en mettoient autrefois les égyptiens dans leurs momies. Garcilaſſo aſſure que, telle étoit l'importance du ſecret qu'ils mettoient en uſage dans cette occaſion, que les corps, loin de devenir la proie de la corruption & de la pourriture, acquéroient avec le tems une dureté

extraordinaire : malheureuſement on ne trouve aujourd'hui aucune preuve de cette ſcience que l'incas attribue à ſes compatriotes, & qui puiſſe nous forcer à l'en croire ſur ſa parole. Lorſque l'incas, ou quelque grand ſeigneur de l'empire venoit à mourir, ſes domeſtiques & ſes femmes s'offroient courageuſement pour aller le ſervir dans l'autre monde ; & leur empreſſement étoit, dit-on, ſi grand, que ſouvent il falloit renvoyer une partie de ceux qui ſe préſentoient. Lorſqu'on avoit embaumé le corps du roi, on le mettoit dans la figure du ſoleil au temple de Cuſco, & on offroit de nombreux ſacrifices pour le repos de ſon ame. On portoit enſuite le cadavre, au lieu de la ſépulture des rois, ſur une eſpece de trône ſupporté par un brancard. Les femmes & les domeſtiques du défunt, chargés de proviſions de toutes eſpeces, ſuivoient le convoi. Pendant la marche, un des plus proches parens du défunt lui ſouffloit avec une ſarbacanne quelques nourritures dans la bouche, afin de le mettre à portée de ſoutenir la fatigue du voyage. On plaçoit ſur le tombeau la figure du prince mort : l'artiſan y dépoſoit
86. ſes ouvrages, & le ſoldat ſes armes (*fig.* 86).

Le premier mois après la mort du roi, tout l'empire étoit en pleurs & en conſternation. Ce deuil ſe renouvelloit tous les quinze jours pendant tout le cours de l'année. Après cette époque, on célébroit l'anniverſaire de cette mort douloureuſe, avec toute la ſolemnité que les péruviens pouvoient y mettre. On voyoit dans la ville de Cuſco un certain nombre de citoyens qui rempliſſoient l'office de pleureurs, & que l'on payoit largement pour chanter, d'un ton lugubre, les exploits & les vertus du défunt. Toutes les provinces s'empreſſoient d'imiter ſur cela la capitale. Chaque cacique ſe faiſoit un devoir de montrer toutes les marques poſſibles du regret qu'il avoit de la mort de ſon ſouverain. On viſitoit les lieux que le prince avoit favoriſés de ſes graces ou de ſa préſence, & on y laiſſoit plus qu'ailleurs encore des marques de la vive douleur que l'on reſſentoit de ce funeſte événement.

Quoique les péruviens ne connuſſent pas l'uſage de l'écriture, ils avoient cependant un genre de ſciences qui n'étoit pas mépriſable. Sans être de grands aſtronomes, ils connoiſſoient parfaitement les ſolſtices. On voyoit ſeize tours dans la ville de Cuſco, qui étoient deſtinées à faire des obſervations. Leur année étoit purement lunaire ; & ils n'étudioient les mouvemens du ſoleil, que lorſqu'il étoit queſtion de fixer le ſolſtice. Ces peuples connoiſſoient également les équinoxes ; ils célébroient même en ce tems-là de grandes ſolemnités. A l'équinoxe de

mars,

mars, les habitans de Cuſco, moiſſonnoient leur mahis, & ſe donnoient réciproquement des repas; l'une des quatre principales fêtes preſcrites par le rituel, avoit été fixée à l'equinoxe de ſeptembre.

Pour déterminer avec préciſion le tems de l'équinoxe, ils avoient élevé des colonnes artiſtement travaillées au milieu des places qui étoient devant le temple du ſoleil; leurs prêtres s'y aſſembloient tous les jours, dès que le tems de l'équinoxe approchoit, & ils obſervoient attentivement l'ombre de ces colonnes. Les places où elles étoient poſées formoient un cercle, & de ſon centre ils tiroient une ligne de l'eſt à l'oueſt. Une longue expérience leur avoit appris en quel endroit ils devoient chercher leur point; & par l'ombre que la colonne faiſoit ſur la ligne, ils jugeoient de l'éloignement ou de la proximité de l'équinoxe. Le jour équinoxial, ils paroient ces colonnes de fleurs & d'herbes odoriférantes; ils mettoient enſuite ſur le ſommet de l'une d'entr'elles le trône du ſoleil, & ils prétendoient que cet aſtre venoient s'y aſſéoir ce jour-là, environné de toute ſa ſpendeur. C'eſt dans cette opinion qu'ils montroient beaucoup plus de joie qu'à l'ordinaire, & qu'ils lui faiſoient des préſens magnifiques d'or, d'argent & de pierreries.

On a dit que les péruviens ne ſoupçonnoient pas même l'uſage de l'écriture. Ces peuples avoient des cordes nouées appellées *quipos*, qui en tenoient lieu. Chacun des nœuds qui décoroient ces cordes avoit ſa couleur propre, à laquelle on avoit attaché une ſignification particuliere. Ainſi, le jaune déſignoit l'or, le blanc marquoit l'argent, & le rouge les gens de guerre.

Il y avoit dans chaque ville ou bourgade, des hommes dont les fonctions conſiſtoient à garder ces *quipos*. C'étoient les hiſtoriographes de la nation. Le nombre de ces officiers publics étoit proportionné aux habitants de la ville où ils étoient établis; leur miniſtere avoit pour objet de fixer les conventions des particuliers, & de tenir en quelque ſorte un regiſtre de tout ce qui ſe paſſoit dans la contrée. Ainſi, ils étoient & les notaires de la nation & ſes hiſtoriens; ils étoient chargés de compter ſur leurs *quipos* tous les tributs que les princes recevoient chaque année. On y voyoit, dit l'incas Garcilaſſo, le rôle des gens de guerre, de ceux qui avoient été tués, des enfans qui naiſſoient, & de ceux qui mouroient tous les ans. On y marquoit même le nombre des batailles & des eſcarmouches, celui des ambaſſades, & les déclarations que le roi avoit publiées. On comprend cependant combien de telles annales devoient être imparfaites. Auſſi,

Figures. lorſqu'on étoit jaloux de tranſmettre à la poſtérité la mémoire de quelqu'événements mémorables, les amautas les réduiſoient en forme de contes, afin que les peres les racontaſſent à leurs enfants, & que le ſouvenir s'en tranſmît ainſi d'âge en âge ; leurs poëtes ajoutoient ſouvent à ces contes les charmes de leur verve. A l'époque de la conquête des eſpagnols, on entendoit ſouvent répéter aux péruviens une foule de petites pieces de vers, qui exprimoient avec beaucoup de préciſion tout ce que l'on ne pouvoit faire comprendre par les *quipos*. Les péruviens chantoient ordinairement ces vers dans leurs triomphes, dans leurs fêtes les plus ſolemnelles, au couronnement de leur roi, & dans les différentes autres cérémonies que les circonſtances ou la lithurgie leurs preſcrivoient. Ceux qui cherchent dans Platon l'origine des américains, devroient être effrayés de cette multitude de myriades de ſiecles, qui ont dû s'écouler entre l'établiſſement des péruviens au nouveau monde, & la découverte de leurs quipos.

Les foibleſſes que ces peuples témoignoient, chaque fois qu'il arrivoit des éclipſes de lune ou du ſoleil, font aſſez connoître la ſuperſtition qui les animoit, & l'ignorance dans laquelle ils étoient des phénomenes de la nature. Lorſque le ſoleil s'éclipſoit, ils penſoient, dit-on, que cet aſtre, irrité contre le genre humain, méditoit de le replonger dans le néant. Les éclipſes de lune leur faiſoient appréhender la deſtruction de cette planete, & le bouleverſement de toute la nature. Lorſque ſon orbitre commençoit à diſparoître, tous ſortoient tumultueuſement de leurs maiſons, & faiſoient un tintamare épouvantable, 86. avec des cornets, des trompettes & des tembours (*fig.* 86 *bis*). Ils attachoient des chiens à des arbres ; & ils les accabloient de coups de fouet, afin de les obliger à aboyer ſi haut, que la lune qu'ils croyoient évavouie par la force des tourments qu'elle enduroit, & qui avoit de la tendreſſe pour ces animaux, fût forcée de ſe réveiller à leurs cris.

HONNEURS FUNEBRES, rendus aux GRANDS, du Perou apres leur mort.

Maniere D'ENSEVELIR les GRANDS, du Perou.

DESOLATION des PERUVIENS pendant L'ECLIPSE de LUNE.

CAPTIF Sacrifié par les ANTIS.

ARTICLE XX.

Religion des Mexicains.

De tous les peuples américains ſubjugés par les eſpagnols, les mexicains ſont ceux dont les écrivains européans ayent le plus défiguré la croyance. Les Cortez, & tous ceux qui contribuerent à détruire l'empire reſpectable du Mexique, avoient trop d'intérêt à nous peindre ces peuples ſous des couleurs noires & déſagréables, pour qu'ils ne ſe fût pas efforcé d'employer le crayon de l'impoſture, afin de pallier leurs brigandages & leurs fureurs. Quoi qu'il en ſoit, il paroît, à travers du voile obſcur qui cache le berceau des mexicains, que cette nation tiroit ſon origine des parties les plus ſeptentrionales de l'Amérique. Longtems ils vécurent errants & vagabonds au milieu des forêts, ſans aucun autre gouvernement que celui qu'indique la nature à des familles diſperſées. Chaſſés par d'autres peuples plus puiſſans qu'eux ou attirés par la richeſſe du terroir & la douceur du climat, ils s'approcherent ſucceſſivement du Mexique & ils s'établirent enfin dans cette belle partie du nouveau monde. A quelle époque ſe fit cette migration ? quels furent les chefs qui ſe chargerent de les conduire ? en quel pays du monde ce peuple avoit-il pris naiſſance? c'eſt ce que tous les ſavans ne pourront jamais approfondir.

Les mexicains n'étoient encore que des chaſſeurs qui adoroient un être ſuprême ſous le nom de *Vitzliputzli*. Ce Vitzliputzli, quelque barbare que paroiſſe ſon nom, étoit le même que le Zéus des grecs, le Baal des philiſtins, l'Ormus des perſes, le Jupiter des romains, le Tien des chinois, le Sommonacodum des ſiamois, le Gomya des hottentots, le God des peuples ſcandinaves, enfin, le créateur de la nature. Après cette divinité, ſource de tous les biens que le ciel envoye aux hommes, la lithurgie mexicaine plaçoit le ſoleil. Les différents génies dont ces peuples prétendoient que la nature étoit animée, venoient enſuite chacun ſelon l'importance des fonctions qui lui avoient été aſſignées par le tout-puiſſant. Enfin, on comptoit

Figures. aussi parmi leurs divinités subalternes, qui, par leurs bienfaits, avoient mérité du genre humain les honneurs de l'apotéose.

L'auteur de la conquête du Mexique assure que *Vitzliputzli* étoit représenté sous la figure d'un homme assis sur un trône, soutenu par
87. un globe d'azur (*fig.* 87); des deux côtés de ce globe sortoient quatre bâtons, dont les deux extrémités étoient taillées en tête de serpent: le tout formoit un brancard que les sacrificateurs portoient sur leurs épaules dans les grandes cérémonies; ce Dieu étoit couvert de perles & de joyaux. Sur sa tête étoit un casque de plume de diverses couleurs, formant la figure d'un oiseau, dont le bec & la crête étoit d'or bruni. Son visage marqué par deux raies bleues qu'on y voyoit, l'une sur le front & l'autre sur le nez, étoit affreuse & sévere. Sa main droite s'appuyoit sur une couleuvre ondoyante, qui lui servoit de bâton. La gauche portoit quatre flèches, qu'ils resserroient comme un présent du ciel, & un bouclier couvert de cinq plumes blanches mises en croix.

Les mexicains avoient deux especes de saints, qui ressembloient assez à Castor & Pollux des anciens, & qu'ils confondoient souvent ensemble. On les appelloit *Tlacoch* & *Tescalipuca* (*fig.* 87). Ils regardoient ces deux héros comme freres, égaux en puissance, & toujours mus par la même volonté; ils ne leur offroient jamais qu'une même victime, & les prieres qu'ils leur adressoient, n'offroient rien de particulier pour l'un ou l'autre de ces deux intercesseurs. L'histoire mexicaine se tait sur l'origine & les motifs de ce culte extraordinaire.

Tescalipuca passoit pour le génie tutélaire de la pénitence. Les mexicains persuadés qu'elle châtioit rigoureusement les péchés du genre humain, ils lui demandoient humblement miséricorde lorsqu'ils étoient dans l'adversité. On la représentoit de différentes manieres dans les temples qui lui étoient consacrés; souvent son idole, faite d'une pierre noire, reluisante & couverte de joyaux, avoit la forme humaine; elle portoit des pendants d'oreille d'or, un bijou attaché à une chaîne de même métal, qu'elle avoit au col, lui couvroit toute la poitrine. Sa levre inférieure étoit percée par un petit tuyau de cristal, au bout duquel on attachoit une plume d'une couleur analogue à la demande qu'on avoit à faire à Tescalipuca. De ces cheveux, tressés avec un cordon d'or, pendoit une oreille qui apprenoit aux pécheurs vraiment contris, qu'ils pouvoient mettre leur confiance dans la miséricorde divine. Sa droite étoit armée de quatre flèches. Il tenoit

VITZLIPUTSLI.

TLALOCH, ou TESCALIPUCA.

TESCALIPUCA représenté d'une autre façon.

PRÊTRES MEXICAINS.

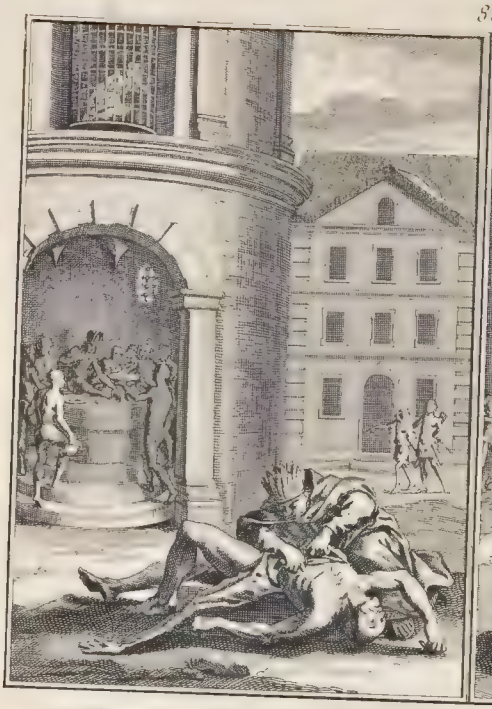

Captif écorché après avoir été vaincu.

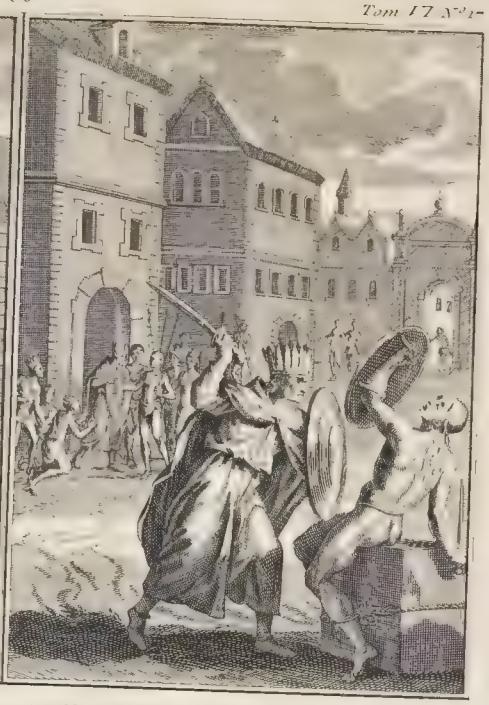

Captif combattant contre un Prêtre MEXICAIN.

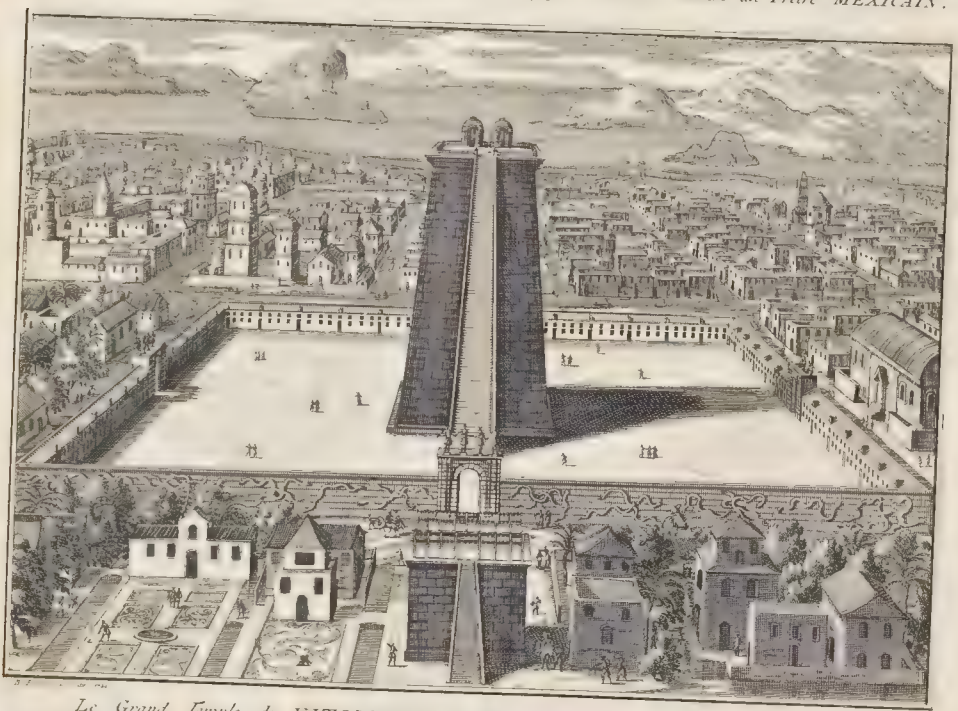

Le Grand Temple de VITSLIPUTSLI dans la Ville de MEXIQUE.

en ſa gauche un miroir parfaitement poli, derriere lequel étoit un éventail fait de plumes de différentes couleurs. Enfin, l'idole étoit environnée d'emblêmes dont on ne connoît pas aujourd'hui le ſecret. Figures.

Quelques auteurs, dépourvus néanmoins de preuves, aſſurent que, parmi les autres idoles dont les temples du Mexique régorgeoient, on en voyoit une faite de toutes les ſemences de la terre, pétries dans le ſang de quelques jeunes enfans, deſtinés à lui être ſacrifiés. On arrachoit, dit-on, le cœur de ces victimes encore palpitantes, & on l'offroit à cette idole. Le jour de la conſécration de cette monſtrueuſe divinité, formoit l'une des fêtes ſolemnelles du Mexique. Le peuple ornoit de joyaux la nouvelle idole que le prêtre venoit de créer. Enſuite on diſtribuoit l'ancienne en pluſieurs morceaux que chacun prenoit pour lui ſervir de relique. Les ſoldats s'en muniſſoient pour la guerre ; les marchands pour s'aſſurer un plein ſuccès dans leur commerce, & les voyageurs, pour ſe préſerver des dangers du voyage.

L'empire du Mexique étoit couvert de temples magnifiques. La capitale en comprenoit huit que l'on remarquoit ſur-tout par leur étendue & par la beauté de leur décoration. Celui de Vitzliputzli, le plus beau & le plus riche de tous ces ſanctuaires, étoit ſi vaſte, que l'on eût pû, dit-on, bâtir, dans ſon enceinte, une ville d'environ 500 maiſons. Voici la deſcription que nous donne l'auteur de la conquête du Mexique, de cet édifice immenſe, le centre de la religion des mexicains (*fig.* 88). 88.

« On entroit d'abord dans une grande place quarrée & fermée d'une » muraille de pierre, où pluſieurs coulœuvres de relief, entrelaſſées » de diverſes manieres au-dehors de la muraille, imprimoient de l'hor- » reur, principalement à la vue du frontiſpice de la premiere porte » qui en étoit chargée, non ſans quelque ſignification myſtérieuſe. » Avant que d'arriver à cette porte, on rencontroit une eſpece de » chapelle qui n'étoit pas moins affreuſe : elle étoit de pierre, élevée » de trente degrés, avec une terraſſe en haut, où on avoit planté » ſur un même rang & d'eſpace en eſpace, pluſieurs troncs de » grands arbres taillés également, qui ſoutenoient des perches qui » paſſoient d'un arbre à l'autre. Ils avoient enfilé par les tempes, » à chacune de ces perches, quelques crânes des malheureux qui » avoient été immolés, dont le nombre, qu'on ne peut rapporter » ſans horreur, étoit toujours égal ; parce que les miniſtres du tem-

» ple avoient ſoin de remplacer celles qui tomboient par l'injure du » tems.

» Les quatre côtés de la place avoient chacun une porte qui ſe » repondoient, & étoient ouvertes ſur les quatre principaux vents. » Chaque porte avoit ſur ſon portail quatre ſtatues de pierre, qui » ſembloient par leurs geſtes montrer le chemin, comme ſi elles euſ- » ſent voulu renvoyer ceux qui n'étoient pas bien diſpoſés : elles » tenoient le rang des Dieux liminaires ou portiers, parce qu'on leur » donnoit quelques révérences en entrant. Les logements des ſacri- » ficateurs & des miniſtres étoient appliqués à la partie intérieure de » la muraille de la place, avec quelques boutiques qui en occupoient » tout le circuit, ſans retrancher fort peu de choſe de ſa capacité, ſi » vaſte, que huit à dix mille perſonnes y danſoient commodément » aux jours de leurs fêtes les plus ſolemnelles.

» Au centre de cette place s'élevoit une grande machine de pierre, » qui, par un tems ſerein, ſe découvroit au-deſſus des plus hautes » tours de la ville; elle alloit toujours en diminuant, juſqu'à former » une demi-pyramide, dont trois des côtés étoient en glacis, & le » quatrieme ſoutenoit un eſcalier; édifice ſomptueux, & qui avoit » toutes les proportions de la bonne architecture : ſa hauteur étoit de » ſix vingt dégrés, & ſa conſtruction ſi ſolide, qu'elle ſe terminoit » en un place de quarante pieds en quarré, dont le plancher étoit » couvert fort proprement de divers carreaux de jaſpe de toutes ſortes » de couleurs. Les pilliers ou appui d'une eſpece de baluſtrade, qui » régnoient autour de cette place, étoient tournés en coquilles de » limaçon, & revêtus par les deux faces de pierre noire ſemblable » au gais, appliquée avec ſoin & jointe par le moyen d'une bitume » rouge & blanc; ce qui donnoit beaucoup d'agrément à tout cet » édifice.

» Aux deux côtés de la baluſtrade, à l'endroit où l'eſcalier finiſſoit, » deux ſtatues de marbre ſoutenoient, d'une maniere qui exprimoit » fort bien leur travail, deux grands chandeliers d'une façon extraor- » dinaire; plus avant une pierre verte s'élevoit de cinq pieds de haut, » taillée en dos d'âne, où on étendoit ſur le dos le miſérable qui » devoit ſervir de victime, afin de lui fendre l'eſtomac & d'en tirer » le cœur; au-deſſus de cette pierre en face de l'eſcalier, on trouvoit » une chapelle dont la ſtructure étoit ſolide & bien entendue, cou- » verte d'un toit de bois rare & précieux, ſous lequel ils avoient » placé leur idole, ſur un autel fort élevé entouré de rideaux.

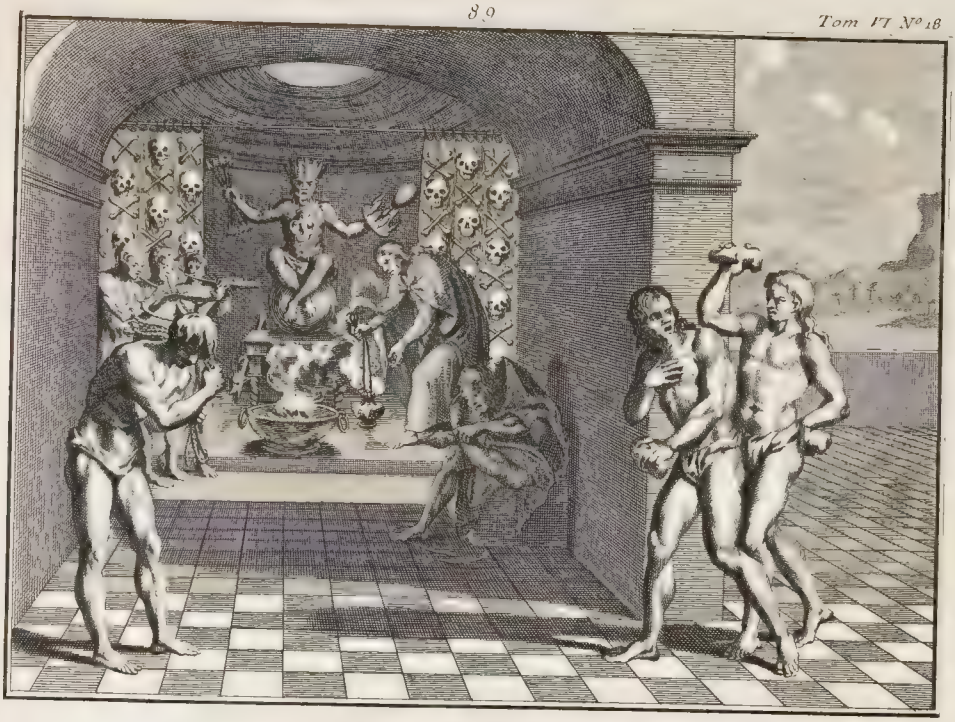

Penitences MEXICAINES .

Sacrifice des CAPTIFS .

» Une autre chapelle à gauche de la premiere & de la même fa- Figures.
» brique & grandeur, enfermoit l'idole appellée *Tlaloch*. Le tréſor
» de ces deux chapelles étoit d'un prix ineſtimable. Les murailles &
» les autels étoient couverts de joyaux & de pierres précieuſes ſur des
» plumes de couleurs. »

On ſait que les mexicains étoient dans l'uſage d'immoler à leur Dieu la plupart des priſonniers qu'ils faiſoient ſur l'ennemi ; telle eſt, au moins, l'accuſation dont les chargent les écrivains eſpagnols, & ils ſont trop univerſellement d'accord ſur ce point, qu'on ne peut ſe diſpenſer de les croire, ſans afficher le pyrrhoniſme le plus coupable. (*fig.* 89). La pompe & l'éclat qu'ils donnoient à cette fête en annon- 89.
çant un peuple puiſſant & faſtueux, laiſſoit appercevoir la barbarie la plus ſombre & la plus réfléchie dont on puiſſe ſoupçonner l'eſprit humain. Auſſi-tôt que les captifs étoient arrivés au magnifique amphithéâtre des ſacrifices, on les faiſoit monter l'un après l'autre, par un eſcalier, nuds & les mains liées. On étendoit ſucceſſivement chacun de ces malheureux ſur une pierre ; l'un des prêtres qui avoit le département de la gorge, car cette horrible fonction de faire mourir ainſi les hommes étoit partagée, lui mettoit le collier ; & les quatre autres le tenoient par les pieds & les mains. Alors le ſouverain pontife, qui portoit le nom de *Topilzin*, appuyoit le bras gauche ſur ſon eſtomac : après quoi, la main droite armée d'un couteau de caillou fort large & bien acéré, il ouvroit le ſein de la victime, à qui il arrachoit le cœur qu'il préſentoit tout fumant au ſoleil, pour offrir à cet aſtre les premieres vapeurs qui s'en exhaloient ; enſuite, ſe tournant vers l'idole qu'il avoit quittée pendant l'opération, il lui frottoit la face de ſang, & prononçoit quelques paroles myſtérieuſes en forme d'invocations. Les autres prêtres jettoient le corps du haut en bas de l'eſcalier, avec la précaution de n'y toucher que des pieds, pour ne pas contracter une ſouillure qui les auroient rendus ſuſpens, *ipſo facto*, de toutes leurs fonctions ; & les degrés étoient ſi roides, que le cadavre étoit précipité dans un inſtant, ſans aucun autre ſecours. Tous les captifs deſtinés au ſacrifice, recevoient tour-à-tour le même traitement juſqu'au dernier. Après cela, ceux qui les avoient pris ſur l'ennemi, & qui les avoient livrés aux prêtres, enlevoient les corps, pour les diſtribuer à leurs amis. Ceux-ci, jaloux d'être en quelque ſorte admis à la table de la divinité en participant aux aliments qu'on avoit ſervis ſur ſes autels, les mangeoient, dit-on, avec beaucoup de piété.

Dans toutes les provinces de l'empire cette barbarie étoit exercée avec le même zele & la même dévotion. Les écrivains eſpagnols, qui nous ont tranſmis l'hiſtoire de ces uſages, aſſurent qu'il y avoit des fêtes où l'on voyoit juſqu'à cinq mille de ces victimes, que l'on faiſoit ſoigneuſement engraiſſer après les avoir raſſemblées dans les courſes qui ſe faiſoient ſur l'ennemi. Ils ajoutent, ce qui paroît viſiblement une exagération, que l'on faiſoit à Mexico, capitale de ce vaſte empire, des ſacrifices qui coutoient la vie à plus de vingt mille captifs. Les mêmes écrivains vont encore plus loin : ils ne rougiſſent pas d'aſſurer que l'empereur *Ahuitzolt*, prédéceſſeur de Montezuma II, qui dut, comme on ſait, ſa perte aux eſpagnols, fit égorger, dans l'eſpace de ſoixante-quatre jours, ſoixante-quatre mille quatre-vingt-quatre de ces malheureux, pour donner de l'éclat à la cérémonie de la conſécration d'un temple qu'il avoit fait élever à la principale idole du pays. On voit aſſez que les eſpagnols, ayant le plus grand intérêt à diffamer ainſi un peuple qu'ils ont noyé dans ſon ſang, n'ont fait aucune difficulté d'exagérer des faits, déja trop abominables par les circonſtances, pour le rendre plus odieux. Quoi qu'il en ſoit, il paroît aſſez certain que, ſi l'on mettoit trop d'intervalle entre les guerres, le grand *Topilzin*, craignant d'expoſer ſa nation au courroux du ciel, dont on ceſſoit d'enſanglanter les autels, aſſembloit un ſynode des autres prêtres, ſes ſuffragants qui portoient, de concert avec lui, leurs plaintes à l'empereur, & lui repréſentoient que les Dieux mouroient de faim. Là, comme partout ailleurs, on ſe faiſoit toujours un devoir d'obéir au ſacerdoce ; parce qu'il n'oublioit jamais de parler au nom de la divinité. Auſſi-tôt après ces repréſentations, on donnoit avis à tous les caciques, que les Dieux demandoient à manger (*). Toute la nation, ſoit par animoſité contre ſes voiſins, ſoit, comme il eſt plus vraiſemblable, par un cruel préjugé que les prêtres ſavoient ſi habillement entretenir, paroiſſoit ſous les armes ; & guidé par quelques ſpécieux prétextes, qui ne manquent jamais aux brigands qui veulent faire la guerre, on commençoit à faire des incurſions

(*) On dit que ce fut ce motif, autant que le deſſein d'entretenir la valeur dans l'âme de la nation mexicaine, qui porta Tlacaellel, oncle de Montezuma I, à perſuader au prince ſon neveu, de ne pas ſoumettre la république de Tlaſcala. Si cela eſt vrai, il me paroît étonnant que toutes les nations de l'Amérique n'ayent pas conſpiré la perte d'un peuple dont la conſtitution étoit ſi barbare.

ſur

sur les peuples limitrophes, dont les prisonniers servoient à assouvir la faim des divinités féroces du Mexique. Figures.

Souvent il arrivoit que l'on donnoit au captif, destiné au sacrifice, la permission de se défendre contre un sacrificateur (*fig.* 88); attaché par les pieds à un poteau, il étoit armé d'un casque & d'une espece de sabre, avec lesquels il paroît les coups que le prêtre lui portoit. S'il étoit assez heureux pour vaincre le ministre inhumain qui le poursuivoit, la loi vouloit qu'il fût relâché; & il acquéroit, parmi les mexicains, une réputation distinguée de valeur & de fermeté. 88.

Les antis, peuples qui habitoient les montagnes qui séparoient l'empire du Pérou de celui du Mexique, sacrifioient, comme les mexicains, tous les captifs que le sort de la guerre faisoit tomber entre leurs mains (*fig.* 86 *bis*). Ils dépouilloient chacun de ces malheureux, l'attachoient nud à un gros pieu, & lui déchiquetoient le corps avec des rasoirs & des couteaux faits avec des cailloux fort tranchans. Si l'on en croit les espagnols, les femmes y portoient la férocité jusqu'à recueillir le sang de ces malheureux, dont elles teignoient leurs mamelles, avant de donner à tetter à leurs enfans. Cette inhumanité accoutumoit les jeunes antis à boire le sang humain & à le verser sans répugnance. 86 *bis*.

Il y avoit, à ce sujet, au Mexique, un usage dans ce grand empire qui n'a été observé par aucune autre nation que par les mosquites, peuples barbares & indépendans, que l'on trouve encore au cap de Gracias Adios, en Amérique. Tous les ans, on donnoit aux prêtres des principaux temples du pays, un esclave qui représentoit l'une des idoles qu'on y adoroit. Après l'avoir lavé avec soin, on le revêtoit des habits & des ornements de la divinité. On lui imposoit le même nom; il recevoit pendant toute l'année le même culte & les mêmes honneurs. Une garde de douze hommes veilloit sans cesse autour de lui, autant pour l'empêcher de fuir, que pour fournir à ses besoins & lui rendre un hommage continuel. Il occupoit le plus honorable appartement du temple, & les principaux seigneurs de l'empire, jaloux d'approcher d'une si redoutable divinité, l'y servoient avec beaucoup de soumission. Lorsqu'il jugeoit à propos de sortir, il étoit accompagné d'un grand nombre d'adorateurs, qui témoignoient la vénération qu'ils lui portoient, par leur empressément à lui plaire. On lui mettoit entre les mains une petite flûte, qu'il touchoit par inter-

Figures. valle pour avertir le peuple de ſon paſſage. A ce bruit, les femmes ſortoient tenant leurs enfans entre leurs bras, qu'ils lui préſentoient, en ſollicitant pour eux ſa bénédiction. Tous les habitans de la ville marchoient ſur ſes traces, en gardant le plus religieux ſilence. Mais tant d'honneurs, tant d'adorations, n'empêchoient pas qu'on lui fît paſſer la nuit dans une étroite priſon, à laquelle on donnoit le nom impoſant de ſanctuaire, & dont la ſituation répondoit de ſa perſonne, autant que la vigilance de ſes gardes. Ces ſoins, ces témoignages de reſpectes & de vénération, duroient juſqu'au jour de la fête. On le ſacrifioit alors avec la pompe & la magnificence que l'on employoit dans les plus grandes ſolemnités.

Beroſe & Kteſias, faiſoient mention, au rapport d'Athénée, d'une fête appellé *ſacrée*, qu'on célébroit tous les ans à Babylone, qui pourroit aſſez figurer avec cet uſage du Mexique. Voici comment Diogene l'a décrit à Alexandre dans le quatrieme diſcours de Dion Chriſoſtome. Les perſes, dit-il, prenoient un priſonnier condamné à mort, le plaçoient ſur le trône du Roi, le revêtoient de ſes habits, & lui permettoient, tant qu'elle duroit, de vivre dans les délices, & de jouir des concubines du prince. Perſonne ne l'empêchoit de faire ce qu'il vouloit. On obéiſſoit fort reſpectueuſement à ſes ordres. Après cela, ils le dépouilloient, le frappoient de verges, & le pendoient en cérémonie. Pendant les cinq jours que duroit cette fête, l'ordre des choſes étoit totalement boulverſés dans l'empire. Les maîtres étoient obligés d'obéir à leurs domeſtiques, & ceux-ci revêtus d'une robe ſemblable à celle des rois, commandoient à toute la nation.

L'uſage fréquent que faiſoient les mexicains de ſacrifier des hommes, avoit donné naiſſance à l'édifice le plus bizarre & le plus lugubre qui
89. fut jamais, qu'on appelloit le *cimetiere des ſacrifices* (*fig.* 89.) On nommoit ainſi une eſpece d'amphitéâtre, de forme oblongue, fabriqué de têtes de morts, liées artiſtement enſemble avec du ciment. La précaution qu'on avoit eue de placer les dents de toutes ces têtes en dehors, avoit ménagé aux paſſants le ſpectacle le plus horrible & le plus effrayant que l'on puiſſe imaginer. Au côté de l'édifice s'élevoit quatre grandes tours, qui n'étoient formées que de têtes placées en différents compartiments, de maniere que de quelque côté qu'on jettât les yeux, on ne voyoit que des images de morts. Sur le théâtre

Le MERCURE *des* MEXICAINS *adoré à* CHOLULA *sous le nom de* QUETZALCOUATL.

DIVINITÉ qui préside à la CHASSE.

même, plus de soixante poutres, éloignées de quatre ou cinq palmes les unes des autres, & liées entr'elles par des petites solives qui les traversoient, offroient une multitude prodigieuse d'autres têtes enfilées successivement par les tempes. Les espagnols compterent, dit-on, plus de cent trente mille têtes, dans tout cet édifice, sans y comprendre celles qui entroient dans la composition des tours. La ville entretenoit plusieurs personnes, qui n'avoient d'autres fonctions que de remplacer les têtes qui tomboient, & de conserver l'ordre établi dans cet abominable lieu. Peuples de la terre, mortels orgueilleux, qui portez si loin vos prétentions, ce sont vos annales qui nous tracent un tableau si touchant de vos erreurs; oui, ce sont les vôtres, & vous n'en rougissez pas! Figures.

Les prêtres du Mexique observoient entr'eux une espece de hierarchie, assez semblable à celle qui est en usage parmi les catholiques. Leur chef, appellé *Topilzin*, réunissoit un pouvoir immense à des richesses très-considérables; son habillement ressembloit beaucoup à celui de l'empereur. Il portoit sur la tête une couronne de belles plumes de plusieurs couleurs. Ses oreilles étoient décorées de pendants d'or enrichis d'émeraudes. Un petit tuyau blanc semblable à celui dont on ornoit la statue de *Tescalipuca*, lui perçoit la levre inférieure (*fig.* 90); il étoit revêtu d'une robe d'écarlatte, assez semblable aux chapes des prêtres catholiques. L'habillement des autres n'étoit pas uniforme, il changeoit selon les circonstances & les solemnités. 90.

La dignité des prêtres de Vitzlipulzli étoit héréditaire; mais celle des divinités subalternes étoit élective. La consécration de ces ministres se faisoit, comme chez nous, par l'onction. On les oignoit depuis les pieds jusqu'à la tête, d'un espece de parfum noir, mêlé de raisine; &, ce qui devoit les rendre encore plus dégoûtants, c'est qu'ils renouvelloient cette onction désagréable chaque fois qu'ils devoient se préparer à faire quelque sacrifice, ou à solemniser une fête.

Les prêtres des mexicains, qui paroissent avoir été du nombre des plus déterminés imposteurs qui aient jamais affligé la terre, pratiquoient, dit-on, des austérités surprenantes, afin de mériter d'autant mieux la considération publique, qu'ils paroissoient se dévouer d'avantage aux mortifications & à la pénitence. Souvent lorsque les grandes fêtes approchoient, ils jeûnoient dix à douze jours de suite. Pendant ces moments de macération & de récipiscence, la loi ne leur per-

Figures. mettoit pas d'approcher de leur femme. Quelquefois ils pratiquoient tout ce qui pouvoit détruire la génération, dans l'intention de plaire à la divinité dont ils étoient les miniſtres. Souvent auſſi fanatiques & auſſi barbares que le furent autrefois les prêtres de Cybelle, ils ſe mutiloient honteuſement les parties que la nature a conſacrées à la génération. Leur diſcipline leur défendoit l'uſage des boiſſons fortes, & ils donnoient à la contemplation & à la priere une partie du tems que les hommes donnent au ſommeil. Souvent on les voyoit raſſemblés à minuit dans leurs temples, pour ſe livrer à une pénitence ſolemnelle. Tandis que l'un d'entre eux appelloit le peuple à la dévotion, on donnoit d'un eſpece de cors, un autre encenſoit la ſtatue de la divinité. Un de ces miniſtres commençoit alors la pénitence, en ſe perçant la cheville du pied avec une lancette ; les autres rempliſſoient ſucceſſivement la même cérémonie ; & chacun ſe frottoit les tempes & les oreilles du ſang qui ſortoient de la plaie ; tous alloient enſuite ſe laver dans un lac appellé *la piſcine du ſang*. Pour mieux perſuader le peuple de la vérité de cette pénitence, ils avoient coutume de montrer au peuple l'inſtrument dont ils s'étoient ſervis pour faire l'inciſion. Les autres peines que ces prêtres s'infligeoient, dit-on, en préſence du Dieu qui préſidoit à la pénitence, conſiſtoient à ſe fouetter avec de groſſes cordes nouées, & à ſe frapper, les uns les autres, à grands coups
89. de pierre (*fig.* 89). D'ailleurs tous ces prêtres poſſédoient des revenus conſidérables, indépendamment des offrandes du peuple, qui formoit un objet très-important. Ces poſſeſſions immenſes étoit le prix des mortifications apparentes auxquelles ces hypocrites s'aſſujettiſſoient.

Si l'on en croit les auteurs eſpagnols, ceux des membres du clergé qui déſervoient les temples, paſſoient d'abord un tems aſſez conſidérable dans un ſéminaire, où on les formoit au pénible exercice des fonctions du ſacerdoce. Ils y entroient ſouvent dès l'âge de ſept à huit ans. Ces jeunes candidats avoient le ſommet de la tête raſé. Les autres cheveux couvroient à peine les oreilles, à l'exception de ceux de derriere la tête qu'ils portoient flottants ſur leurs épaules, ou attachés en forme de houpes. Ils n'avoient pas d'autre habillement qu'un eſpece de ſac de toile. Ils reſtoient dans ce ſéminaire juſqu'à l'âge de vingt ans. On les établiſſoit alors par des mariages analogues à leur condition, & on les attachoit à un ſanctuaire.

MARIAGE des MEXICAINS.

CEREMONIES que les MEXICAINS pratiquent à l'égard de leurs ENFANS.

Les mexicains comme les péruviens, avoient un ordre de veſtales, vêtues de blanc & qui portoient le nom de *filles de la pénitence*. On les recevoit dans la communauté à l'âge de douze ou treize ans. On leur raſoit la tête, comme on le fait aujourd'hui à nos religieuſes. Leurs fonctions conſiſtoient à apprêter les viandes ſacrées, à nétoyer les temples, & à faire tous les ornements qui ſervoient à leurs décorations. Elles ſe levoient, dit-on, à minuit, pour ſervir la divinité, & elles pratiquoient diverſes autres auſtérités auxquelles leur regle les aſſujettiſſoit. Comme les veſtales du Pérou, elles faiſoient vœu de virginité; mais ce genre de mortification n'étoit que pour un tems; & la loi leur permettoit, comme autrefois à Rome, de ſe marier après avoir paſſé quelques années dans le cloître. Figures.

On dit que les mexicains honoroient un ſaint qui avoit été un excellent chaſſeur (*fig.* 90). On célébroit la fête de ce héros par une chaſſe ſolemnelle: tandis que ſa ſtatue étoit placée ſur un autel, érigé, pour cet effet, ſur le ſommet d'une montagne, autour de laquelle on avoit allumé pluſieurs feux, les dévots chaſſeurs pourſuivoient les bêtes ſauvages, qui, pour échapper à la violence des flammes, prenoient la fuite vers le haut de la montagne; là, on les aſſommoit devant l'autel, & l'on ſacrifioit au héros le cœur de ces animaux. La chaſſe finiſſoit par des chants d'allégreſſe & des cris de joie. Les chaſſeurs ramenoient enſuite la ſtatue du ſaint en triomphe, & l'on couronnoit la cérémonie par un feſtin ſolemnel. 90.

Les mariages des mexicains ſe célébroient avec beaucoup plus de magnificence & de ſolemnité qu'au Pérou (*fig.* 91). Lorſque les parties étoient d'accord ſur les conditions; elles ſe rendoient au temple où l'un des prêtres examinoit leurs volontés par des queſtions préciſes & deſtinées à cet uſage. Ce miniſtre prenoit enſuite d'une main le voile de la femme & le manteau du mari, qu'il nouoit enſemble par un coin; & ce ſymbole ſignifioit le lien ſacré qui alloit les unir juſqu'au tombeau. Ils retournoient à leur maiſon avec cet eſpece d'engagement & accompagnés du ſacrificateur. Là, ils alloient viſiter leur foyer, qui, dans leur opinion, étoit le médiateur des différents qui ſurviennent entre les époux; précédés du ſacrificateur & les mains jointes, ils en faiſoient le tour ſept fois de ſuite. On s'aſſéyoit enſuite afin de recevoir également la châleur du feu; & c'étoit par cette cérémonie qu'on mettoit le ſceau au mariage. On commençoit enſuite le repas nuptial, après lequel des vieillards ſe 91.

Figures. retiroient avec le marié pour lui donner des conſeils utiles, touchant les devoirs que ſon nouvel état l'obligeoit à remplir ; des vieilles femmes donnoient la même leçon à la mariée. Enſuite les uns & les autres ſe retiroient, & les jeunes époux conſommoient le mariage.

La loi du divorſe étoit reçue chez les mexicains, & ce peuple croyoit que le bon ordre & le repos des ménages exigeoient que deux époux ſe ſéparaſſent, lorſqu'ils ne pouvoient plus ſe ſouffrir réciproquement. Malheureuſement, le plus petit événement, une querelle paſſagere autoriſoit cette ſéparation. Quel qu'en fût le motif, il pouvoit toujours s'opérer, lorſque le conſentement étoit réciproque ; la femme retenoit les filles & le mari les garçons. Dès que le mariage étoit ainſi rompu, il étoit défendu, ſous peine de la vie, de ſe réunir ; & le péril de la rechute étoit l'unique remede que les loix euſſent imaginé contre le divorce, où l'inconſtance naturelle à ces peuples les portoit aiſément. Peu ſcrupuleux ſur la ſageſſe des filles, dont ils excuſoient ſans peine les débordements, ils exigeoient de leurs femmes une chaſteté rigoureuſe ; & malgré l'habitude qui les entraînoit eux-mêmes dans le vice de l'incontinence, les adulteres étoient punis du dernier ſupplice. On lapidoit les deux coupables ſans aucune miſéricorde. On permettoit cependant les femmes publiques & les maiſons de débauche, fléau des grandes villes, & le déſeſpoir des âmes vertueuſes & timorées.

Les enfants nouveaux nés étoient portés avec beaucoup de ſolemnités au temple, où les prêtres leurs faiſoient diverſes exhortations ſur les miſeres auxquelles l'eſpece humaine eſt ſujette. Si les enfants étoient nobles, on leur mettoit une épée à la main droite, & à la gauche un bouclier. Il en étoit ainſi des gens du peuple auxquels on préſentoit des outils analogues à la profeſſion de leur pere. Le prêtre portoit enſuite l'enfant ſur l'autel, où il lui tiroit quelques goutes de ſang des oreilles & du prépuce, avec une lancette de pierre. Enfin, il le jettoit dans l'eau, en adreſſant à Dieu quelques prieres. Tel étoit le baptême de ce peuple americain.

Les mexicains, moins prudens que les égyptiens & les chinois,
92. enterroient ordinairement leurs morts auprès de leurs maiſons (*fig.* 92). Souvent on brûloient les cadavres, & l'on enſeveliſſoit leurs cendres dans les temples avec celles des divers uſtenciles que l'on jugeoit devoir leur être néceſſaires dans l'autre vie. C'étoit les prêtres qui préſidoient aux funérailles. On y chantoit ; on y faiſoit même des feſtins. Le corps

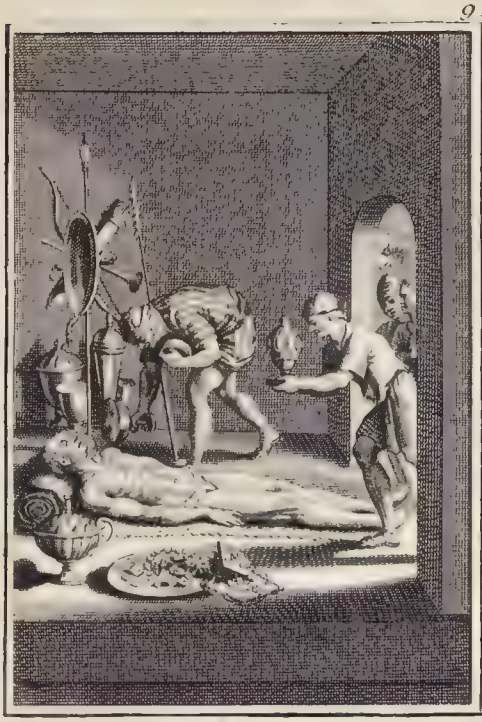

PRESENS que les MEXIQUAINS font a leurs morts.

CONVOI funebre des MEXIQUAINS.

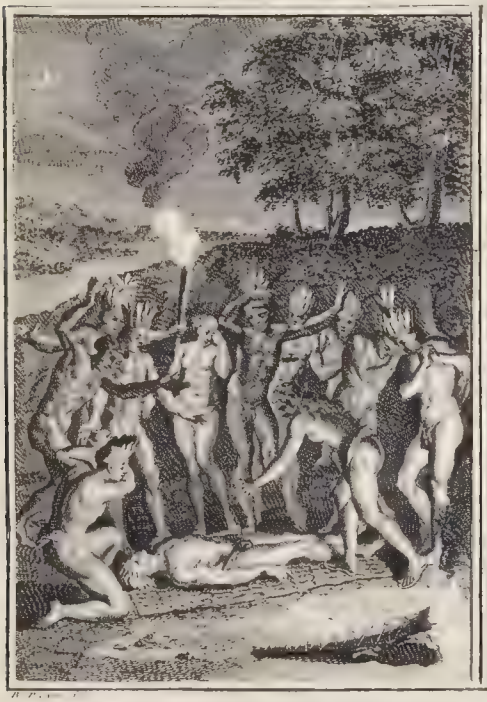

Les Habitans de VENEZUELA pleurent sur le corps de leurs CACIQUES.

Les Habitans de VENEZUELA boivent les cendres de leurs CACIQUES apres avoir brulé leurs corps.

des grands ſeigneurs étoit communément porté dans les temples, avec une pompe extraordinaire. Les prêtres venoient les recevoir avec leurs encenſoirs, chantant des hymmes funebres, accompagnés du ſon lugubre de quelques flûtes. Tandis qu'on ſacrifioit ceux de leurs eſclaves qui devoient les ſervir dans l'autre monde, les prêtres élevoient à diverſes repriſes le corps en haut. On enterroit avec ces morts beaucoup d'or & d'argent pour les mettre à portée de tenir un rang diſtingué dans l'autre monde. Le peuple imitoit les grands dans cette profuſion abſurde; & perſonne n'oublioit jamais d'enrichir la tombe ou le bûcher de tout ce que le mort avoit poſſédé de plus précieux. Les amis des défunts venoient leur faire des préſens. Ils leur parloient même auſſi ſérieuſement que s'ils euſſent été vivants. Les obſeques des grands duroient ordinairement dix jours.

Lorſque l'empereur étoit malade, on voiloit toutes les idoles de l'empire; & l'on ne leur ôtoit ce maſque, que lorſque le prince étoit mort ou guéri. Auſſi-tôt après ſon décès, on expédioit des courriers dans toutes les provinces de l'empire, pour annoncer au peuple la nouvelle de ſa mort. On invitoit toute la nobleſſe à ſes funérailles. Quatre jours ſe paſſoient ſans qu'on touchât au corps du prince décédé. Après cet intervalle, on le lavoit, & l'on prenoit une toupe de ſes cheveux que les mexicains conſervoient comme une relique. On lui mettoit un émeraude dans la bouche; on l'enveloppoit dans dix-ſept couvertures, ſur la derniere deſquelles étoit empreinte l'image du génie qui avoit été particuliérement l'objet de la dévotion du ſouverain. On le portoit enſuite, le viſage couvert d'un maſque, dans le temple où devoit être ſa ſépulture. Il y étoit reçu pompeuſement par le clergé, au bruit des hymmes & des fanfares. Le grand prêtre adreſſoit enſuite une priere à Dieu, & ordonnoit que l'on jettât le corps dans le feu, avec tout ce qui étoit deſtiné à l'accompagner dans l'autre monde. Enfin, on enfermoit les cendres & le toupet de cheveux dans un cercueil orné de peinture en-dedans, & repréſentant en-dehors l'image du prince défunt.

Les mexicains avoient porté les ſciences & l'induſtrie à un plus haut degré que n'avoient faits les péruviens. Ce qui prouve aux yeux du philoſophe, que leur nation étoit plus ancienne que celle des incas. Ils ne connoiſſoient pourtant pas l'uſage des lettres; mais à l'exemple des anciens égyptiens, ils avoient certains ſignes hieroglifiques, à l'aide deſquels ils ſe rappelloient le ſouvenir des évé-

Figures. nements mémorables. Ils peignoient fort artiſtement leurs idées ſur des toiles de coton préparées pour recevoir le pinceau. Souvent ils ajoutoient des nombres à ces images ; & telle étoit, dit l'auteur de l'hiſtoire de la conquête du Mexique, la juſteſſe de leurs diſpoſitions, que le nombre, le caractere & la figure s'entr'aidoient réciproquement à exprimer la penſée, & formoient un raiſonnement entier. Ces peuples avoient des livres entiers de cette eſpece, où ils conſervoient la mémoire de tout ce qui ſe paſſoit dans leur empire ; ce qui contribuoit le plus à conſerver à la poſtérité ces fragments précieux de l'hiſtoire mexicaine, étoit l'uſage obſervé dans cette région, de faire chanter dans les temples les exploits des grands hommes de la nation. On enſeignoit auſſi aux enfants ces compoſitions poétiques, & les événements ſe tranſmettoient ainſi d'âge en âge avec une médiocre altération. L'hiſtoire romaine, celle des grecs & des égyptiens, n'eut pas d'autre origine que celle des mexicains.

Ces peuples régloient leur calendrier ſur le mouvement du ſoleil, dont ils ſavoient prendre la hauteur & les déclinaiſons qu'ils leurs apprenoient les différences du tems & des ſaiſons. Leur année étoit de trois cents ſoixante-cinq jours ; mais ils la diviſoient en dix-huit mois de vingt jours chacun ; ce qui faiſoit le nombre de trois cents ſoixante. Les cinq derniers étoient conſidérés comme intercalaires. On les ajoutoit à la fin de l'année, afin quelle égalât le cours du ſoleil. Ces cinq jours étoient toujours employés à la table, au plaiſir & aux divertiſſements. Les ouvriers ceſſoient leur travail ; on fermoit les boutiques ; on ne plaidoit pas dans les tribunaux ; on ne ſacrifioit pas même dans les temples. Les citoyens ſe viſitoient les uns les autres ; & ils ſe permettoient toutes ſortes de licence, afin de ſe dédommager par avance des maux qu'ils alloient eſſuyer dans le cours de la nouvelle année.

L'année des mexicains commençoit au premier jour du printems ; elle ne différoit de notre année ſolaire que de trois jours qu'ils retranchoient de notre mois de février. Leur ſemaine étoit de treize jours qu'ils marquoient ſous des noms différents, ſur leur calendrier par
93. diverſes figures ; leur ſiecle étoit de quatre ſemaines d'année (*fig.* 93). Si l'on peut ajouter foi à ceux qui nous ont tracé l'hiſtoire des grecs, des égyptiens & des hébreux, ce calendrier reſſembloit aſſez à celui de ces peuples de l'antiquité.

Lorſqu'un

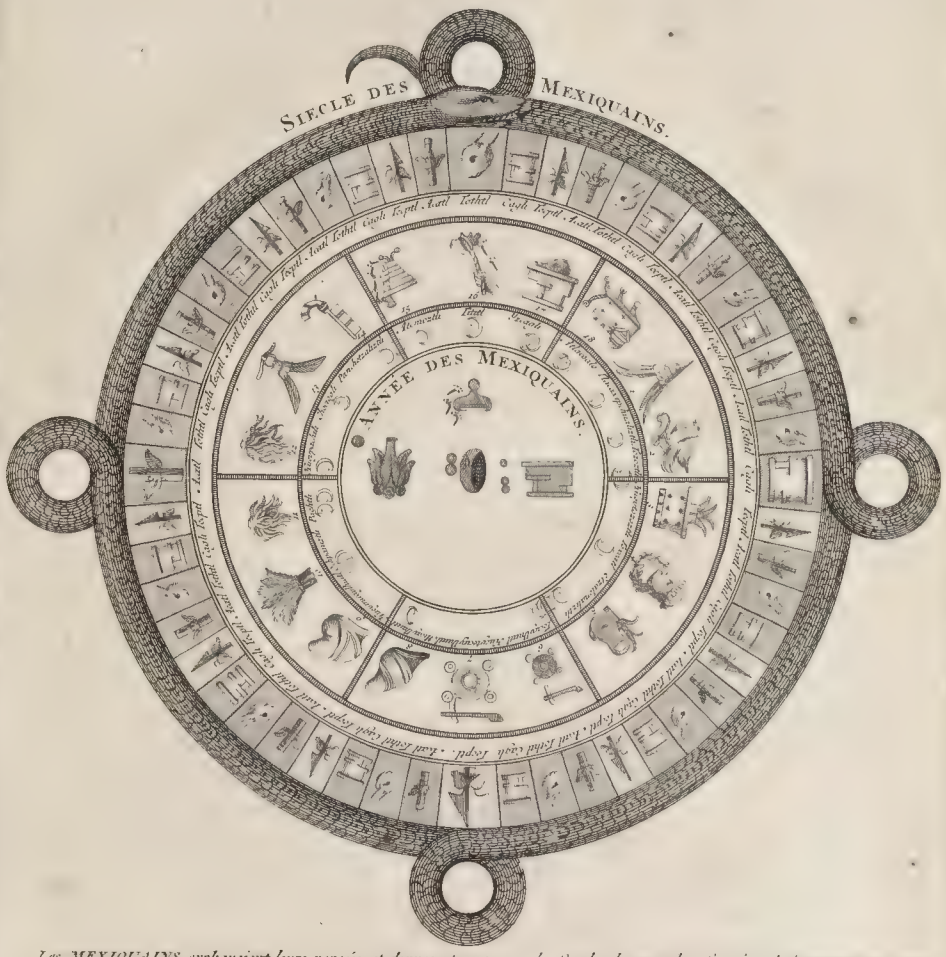

Les MEXIQUAINS *expliquoient leurs pensées, et donnoient une idée des choses sensibles par des Hiéroglyphes, à la façon des Anciens Egyptiens. C'est de cette maniere que leur Siecle et leur année étoient representez. Une Roue peinte contenoit l'espace d'un Siecle distingué par années et chargé des evenemens memorables. Le Siecle étoit de 52. Années Solaires, chacune de 365. jours, 4. indictions de 13. ans chacune formoient la division de la roue, & repondoient aux 4. parties du Monde de la maniere suivante.*

Un Serpent environnoit cette Roue, et marquoit par ses 4. noeuds les 4. divisions, l'Hiéroglyphe de la premiere, qui marquoit le Midi, étoit un Lapin, sur un fond bleu, que l'on appelloit TOCHTLILLA. *de la seconde pour l'Orient, une canne sur un fond rouge, on l'apelloit* ACATL. *de la troisieme pour le Nord, une épée avec une pointe de pierre sur un fond jaune, on l'appelloit* TECPATL. *de la quatrieme pour l'Occident, une maison sur du verd, on l'apelloit* CAGLI. *Entre ces quatre divisions, il y en avoit douze petites dans lesquelles les quatre Hiéroglyphes étoient distribuez successivement en donnant à chacun sa valeur numerale, jusqu'à 13. qui étoient le nombre d'années qui composoient l'indiction on faisoit la même chose dans la deuxieme indiction, avec les mêmes noms depuis un jusqu'à 13. dans la troisieme & dans la quatrieme jusqu'à ce que le Cercle de 52. Ans fût fini. A l'[illegible] qui sont*

o
o o
o o o
o o o o
o o o o o
o o o o o o
o o o o o o o
o o o o o o o o
o o o o o o o o o
o o o o o o o o o o
o o o o o o o o o o o
o o o o o o o o o o o o
o o o o o o o o o o o o o

on observoit cette maniere de compter par treize non seulement dans les années; mais aussi dans les mois. Ils recommencoient lors qu'ils arrivoient à 13.

L'Année solaire étoit de 365. jours, et les Mois de 20. leurs noms & leurs Hiéroglyphes sont marquez dans la figure par 1. 2. 3. & ainsi de suite jusqu'à 18.

Pour faire l'Année complette de 365. jours, les Mexiquains en ajoutoient 5. aux 18 mois de 20. jours chacun, qui faisoient l'Année.

Cette Explication est tirée de GEMELLI CARERI *Tome VI de ses* VOYAGES *chap. V.*

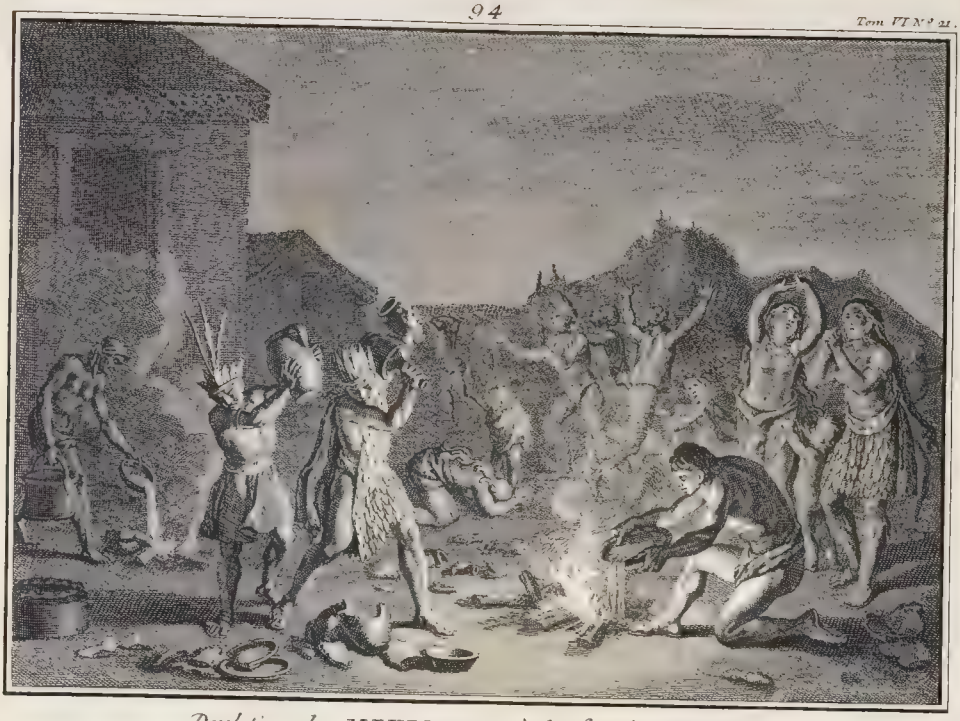

Desolation des **MEXICAINS** *à la fin du* **SIECLE**.

Rejouissances des **MEXICAINS**, *au commencement du* **SIECLE**.

Figures. 94.

Lorſqu'un ſiécle étoit ſur le point de terminer ſa carriere, tout étoit en mouvement parmi les mexicains (*fig.* 94). Ces peuples auſſi ſuperſtitieux que nous le fûmes autrefois en Europe, croyoient qu'à cette époque devoit arriver le bouleverſement de la terre & l'anéantiſſement du genre humain. Chacun ſe diſpoſoit à la mort. Ces fanatiques caſſoient leur vaiſſelle, éteignoient leur feu, couroient comme des furibonds dans les rues, & ne ſe donnoient du relâche, que lorſqu'ils voyoient renaître le crépuſcule qui leur annonçoit un ſiécle nouveau. On ſaluoit alors le ſoleil avec des tranſports inexprimables de joie, & au ſon de divers inſtruments. Chacun ſe rendoit avec empreſſement au temple, pour rendre grace à Dieu de nouveau bienfait que le genre humain venoit d'en recevoir. Les ſacrificateurs allumoient du feu nouveau devant les autels, en frottant deux morceaux de bois ſec l'un contre l'autre, & l'on faiſoit couler le ſang des victimes. Tous les peuples ſe repandoient enſuite dans les villes & dans les campagnes, & célébroient cette grande ſolemnité avec toute la pompe que leur fortune leur permettoit d'y employer. Il ne faut qu'ouvrir nos annales pour s'appercevoir que tous les peuples de l'Europe furent long-tems tout auſſi extravagans ſur ce point, que l'étoient les mexicains.

ARTICLE XXI.

Religion des Iſles Caraïbes.

Il eſt d'autant plus difficile de pénétrer la véritable religion des caraïbes, que ces peuples ont été preſqu'entierement exterminés par les européans; & que, pour pallier la fureur dont on a uſé à leur égard, on s'eſt efforcé de défigurer leur croyance, leurs mœurs, leurs loix & leurs uſages. Si l'on en croit quelques écrivains, ces nations, couvertes, d'ailleurs, des plus horribles infamies, n'eurent jamais la moindre idée de la divinité. D'autres en font autant de diſciples de Manichés, & prétendent qu'ils reconnoiſſent deux principes, dont l'un eſt bon, l'antre mauvais. Ce qui paroît le plus certain, d'après les relations des voyageurs les plus éclairés, c'eſt que les caraïbes adorent un Dieu, auquel ils attribuent toutes les qualités qu'ils croyent propres à faire le bien. Le pere Labat ajoute à ce ſyſtême la croyance d'un eſprit mal faiſant, & auquel ils adreſſent des prieres en pluſieurs

circonſtances. Cet être, quel que ſoit ſa nature, n'eſt cependant ni éternel, ni infini. Ces peuples penſent, vraiſemblablement comme toutes les autres nations de la terre, que cette eſpece de démon, entierement ſubordonné aux volontés du grand être, ne jouit que d'une puiſſance empruntée.

Les caraïbes, par un ſyſtême également ſemblable à celui que l'on trouve dans tous les codes théologiques des peuples du monde, animent toute la nature de divers eſprits, dont les fonctions conſiſtent à conduire les êtres dont elle eſt compoſée. Ils leurs offrent de la caſſave & tous les prémices des fruits qu'ils recueillent. Quelquefois animé de reconnoiſſance envers ces génies, ils font un feſtin en leur honneur. Ces ſortes d'offrandes ne ſont accompagnées d'aucune cérémonie bien caractérifée. Ils les placent ſimplement à l'une des extrémités de leurs cabanes, ſur des tables de jonc & de tatanier. Ces peuples croyent bonnement que les eſprits ſe rendent à ces feſtins pour s'y réjouir; & la légende aſſure que l'on a ſouvent entendu remuer les vaſes qui contiennent ces préſens, & le bruit des machoires des divinités ſubalternes pour leſquelles on les a préparés.

Ces peuples, les plus ignorants & les plus barbares de tous ceux qui habitent l'Amérique, ſe livrent aveuglément aux préſages; & les ſuperſtitions dont ils font uſage à ce ſujet, ne les cedent à aucunes de celles qui ont été pratiquées ſur le reſte de la terre. Ils portent, par exemple, l'imbécillité juſqu'à croire que les chauve-ſouris ſont animées par des eſprits aériens dont les fonctions conſiſtent à faire la garde pendant la nuit; ils obſervent le vol de ces oiſeaux avec autant d'attention & de piété, que les romains en mettoient autrefois à obſerver celui de l'épervier. Souvent on trouve dans leur maiſon des callebaſſes remplies des cheveux ou des os de quelqu'un de leurs parents; & ils conſultent, avec la ſoumiſſion la plus profonde, ces triſtes débris des corps de leurs amis. Leurs prêtres leurs perſuadent que l'eſprit du mort vient ranimer ſes oſſements, pour avertir la famille des maux qui menacent de fondre ſur ſa tête.

Ces prêtres s'appellent *Boiés*. Ils ſont, comme ceux des nations de l'antiquité, miniſtres de la religion & médecins; chacun d'eux à ſon génie particulier, qu'il ſe vante de pouvoir évoquer par le chant de certaines paroles, & la fumée du tabac. La nation ſe prépare-t-elle à aller à l'armée? ce ſont ces prêtres qui l'aſſemblent, qui lui ſouffle le courage, à l'aide d'une pipe à tabac, & au milieu d'une danſe religieuſe

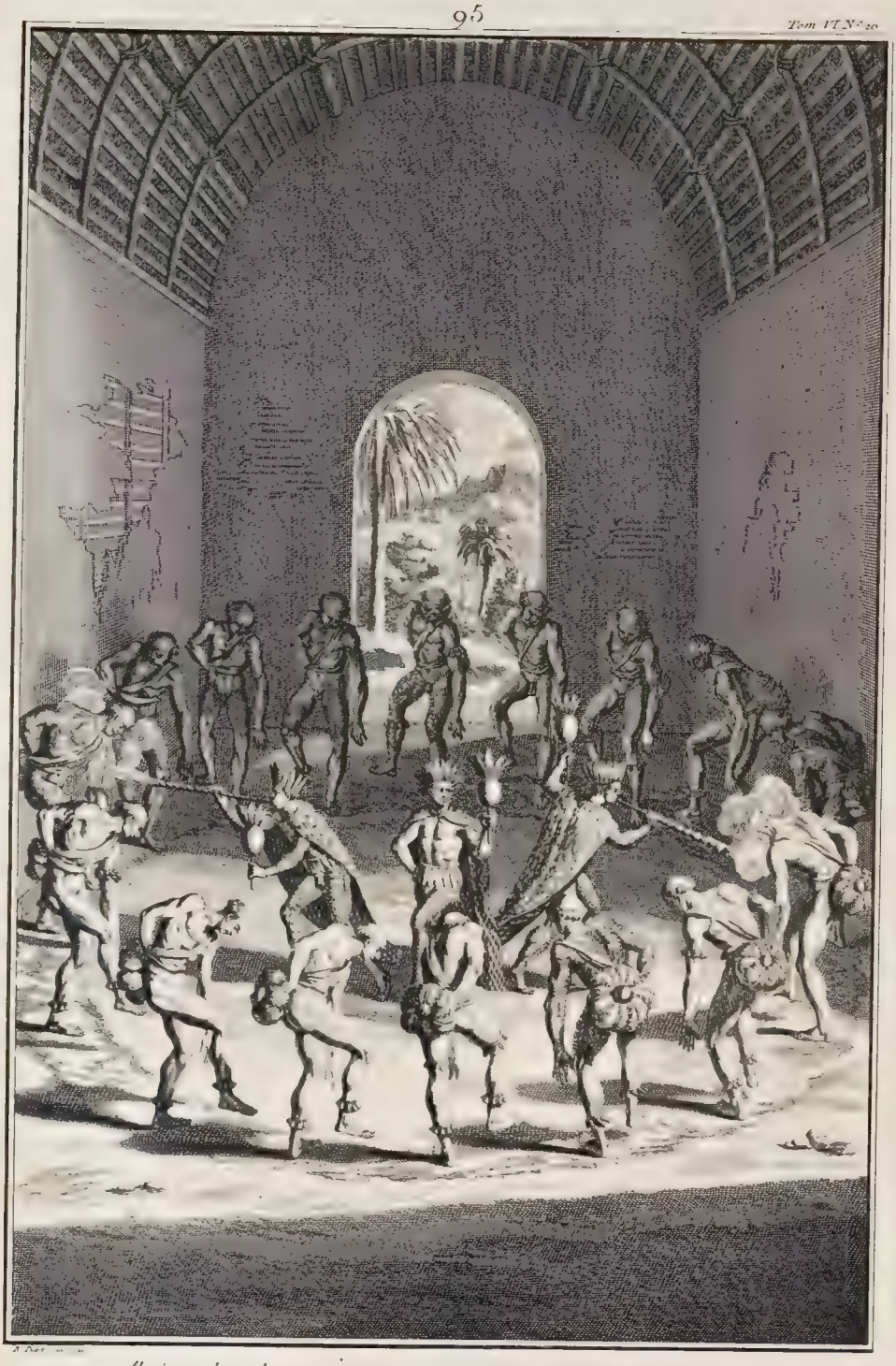

Maniere dont les **PRÊTRES CARIBES** *soufflent le Courage.*

Figures. 95.

& véritablement groteſque (*fig.* 95). Lorſqu'un caraïbe ſe diſpoſe à entrer dans l'ordre du ſacerdoce, les anciens boiés le préparent à recevoir cette dignité par une diſcipline aſſez rigoureuſe. Il doit, dit-on, s'abſtenir, dès ſon enfance, de pluſieurs ſortes de viandes, & jeûner ſouvent au pain & à l'eau, dans une petite caſe où il ne voit perſonne que ces maîtres : ceux-ci lui font des inciſions dans la peau ; & ils lui donnent à boire du jus de tabac, qui, en le purgeant avec violence, le dégage, diſent les caraïbes, des impuretés de la terre. Ils lui frottent le corps de gomme, & le couvrent enſuite de plumes. C'eſt par cet habillement bizarre, qu'ils apprennent aux néophites à être diligents à conſulter les génies & prompts à exécuter leurs ordres.

Toutes les connaiſſances des prêtres caraïbes, dans la médecine conſiſtent dans des évocations, & dans différentes autres opérations magiques. Lorſqu'ils s'approchent d'un malade, il font d'abord préparer une offrande, deſtinée à appaiſer le génie malfaiſant. Enſuite ils éteignent les feux de la caſe, & font ſortir les perſonnes qui leur paroiſſent ſuſpectes. Après cela, ils ordonnent qu'on amene le malade, alors ils fument un bout de petun dont ils broient dans leurs mains une partie ; & faiſant en même-temps claquer leurs doigts, ils ſoufflent en l'air ce qu'ils ont broyé. C'eſt alors que l'eſprit bienfaiſant, qu'on a invoqué, arrive à l'odeur de ce parfum, & répond aux queſtions du prêtre : celui-ci s'approche de ſon malade, & manie pluſieurs fois la partie affligée ; ſouvent il ſuce la plaie où il ſouffle myſtérieuſement deſſus, pour en extirper la cauſe du mal. Si tous ces prétendus remedes ne ſoulagent point le malade, le boiés lui déclare tout ſimplement que la divinité ne veut pas qu'il demeure plus long-temps ſur la terre, & qu'il faut ſe diſpoſer à partir pour l'autre monde.

Si le malade eſt aſſez heureux pour revenir en ſanté, on fait un feſtin au génie auquel il eſt redevable de ſon rétabliſſement. On prépare pour cela une table, ſur laquelle on lui ſert de la caſſave & de louicou ; & ces alimens reſtent ainſi ſervis ſur cette table. Le lendemain le boiés, qui a conduit le malade, ſe met en poſſeſſion de ces offrandes ; & telle eſt la vénération que les caraïbes ont pour elles, qu'il n'eſt permis qu'aux vieillards & aux premiers de la nation d'y toucher. A la fin du feſtin on noircit le convaleſcent avec des pommes de junipa.

Les filles caraïbes errent communément nues dans les campagnes,

juſqu'à 12 à 15 ans. Dès que la nature apprend à leur famille qu'elles ſont devenues nubiles, les parents s'aſſemblent, & ordonnent que déſormais elles porteront un tablier, ſignal de la modeſtie qui doit caractériſer leur ſexe. Chez ces peuples, le frere n'a pas, comme on l'a dit, le droit d'épouſer ſa ſœur, mais il peut s'unir à ſa couſine germaine, à ſa niece & à toutes celles de ſes parentes d'un degré ſupérieur. La polygamie n'eſt pas généralement reçue chez cette nation. Cependant il arrive ſouvent que les chefs prennent pluſieurs femmes, par eſprit de luxe & de magnificence; mais, de toutes ces femmes, une ſeule eſt légitime, & toutes les autres lui ſont ſubordonnées.

Le mari exerce un empire abſolu ſur ſa femme. L'uſage lui accorde le droit de vie & de mort ſur ſa perſonne. Le moindre ſoupçon d'infidélité, le plus léger mécontentement ſuffit pour le déterminer à la mettre à mort. Cependant, dit le pere Labat, malgré la dureté de cet eſclavage, les femmes obéiſſent avec tant d'exactitude, de ſilence, de douceur & de reſpect à leurs maris, qu'il eſt rare de voir qu'ils ſoient obligés d'uſer de toute leur autorité.

Un pere obſerve à la naiſſance de ſon premier né mâle une retraite & un jeûne très-auſtere de trente ou quarante jours. Ce tems expiré, on choiſit deux jeunes caraïbes pour lui taillader la peau ſur tout le corps; ils frottent ces plaies avec du jus de tabac, & ils le mettent enſuite ſur un ſiege peint de rouge. Alors des vieillards ſe préſentent, & lui mettent à la bouche des aliments que des femmes lui ont apportés. Quand il a fini de manger, ces vieillards font des largeſſes de deux pieces de caſſave qu'il tient entre ſes mains. La cérémonie ſe fait en place publique; & tandis qu'elle dure, il eſt monté ſur deux caſſaves qu'il eſt obligé de manger enſuite. Après cela, on frote de ſang le viſage de l'enfant, & cette eſpece de baptême a pour objet de lui inſpirer de la valeur. Plus le pere témoigne de patience dans les inciſions douloureuſes qu'on lui fait, plus on préſume que l'enfant aura de courage. Le pere doit auſſi s'abſtenir de différentes ſortes d'alimens, chaque fois que ſa femme accouche. Dès que l'enfant eſt né, on le baigne; & s'il naît la nuit, l'uſage exige que le pere ſe baigne avec lui.

Quinze jours après la naiſſance des enfans, la loi veut qu'on leur donne un nom. Ce nom eſt pris de quelqu'un des plus diſtingués des ancêtres de la famille, d'un arbre, ou de quelqu'autre objet qui leur

eſt agréable & propre à figurer le courage. Cette cérémonie ſe fait avec autant d'éclat que les mœurs des caraïbes le leurs permettent. Ils y employent un parain & une maraine ; & ce ſont eux qui percent à l'enfant les oreilles, la levre inférieure & l'entre-deux des narines, auxquels on attache des pendans. Lorſque l'enfant à atteint l'âge de deux ans, on lui coupe les cheveux avec la même cérémonie.

Quand un caraïbe a rendu le dernier ſoupir, tous les parens s'aſſemblent dans ſa maiſon pour pleurer la perte qu'a fait la famille. On met enſuite le cadavre dans un puits creuſé dans un coin d'une cabanne, d'environ quatre pieds de diametre & de ſix à ſept pieds de profondeur. Le mort y eſt accroupi les coudes ſur les genoux, & les pommes de ſes mains ſoutiennent ſes joues. Il eſt peint en rouge, avec des mouſtaches & des raies noires. Ses cheveux ſont liés derriere la tête. A côté de lui ſont, ſon arc, ſes flêches, ſon couteau, & différentes autres uſtenciles auxquels il paraiſſoit attachés pendant ſa vie. On l'enſable ainſi juſqu'aux genoux, pour le ſoutenir quelque tems dans cette poſture. Alors tous les parens s'approchent du cadavre, & lui témoignent leur douleur par des cris & des contorſions ridicules. Après toutes ces cérémonies, on comble la foſſe, & les parens ſe retirent à la maiſon du mort, où ils noyent leur douleur dans les plaiſirs d'un feſtin.

ARTICLE XXII.

Religion des peuples de Panama, de Paria, du Jucatan, de l'Iſle Eſpagnole & de quelques autres contrées d'Amérique.

La plupart des peuples dont nous allons parler, ont été exterminés par l'ambition ou le fanatiſme des européans ; & leur religion, qui fut le prétexte des horreurs que l'on commit contre eux, n'eſt plus aujourd'hui qu'un mêlange de ſuperſtitions groſſieres qui ſe ſont introduites parmi eux depuis la conquête des eſpagnols. Ces nations reconnurent néanmoins dans tous les tems le principe fondamental de toutes les religions ; l'unité d'un Dieu, moteur & conſervateur de tout ce qui exiſte, & l'immortalité de l'ame, dogme ſi propre à conſoler les hommes des peines qu'ils éprouvent dans ce monde. A cette

Figures. croyance, tous ces peuples joignirent certains préjugés que la superstition a malheureuſement fait naître par-tout ; & peut-être vit-on quelquefois ces fils illégitimes d'une imagination égarée, l'emporter ſur les préceptes de la raiſon. Delà cette multitude de génies dont les fonctions rempliſſent les légendes des américains ; delà ces évocations myſtérieuſes, ces oracles, ces prophéties ; delà, en un mot, toutes ces abſurdités, ſouvent révoltantes & ſacriléges, que l'on remarque dans le culte de ce peuple foible & puſillanime.

Il ne paroît pas que les nations qui ſont l'objet de cet article, aient jamais eu de temples propres à fixer l'attention de la poſtérité. On voyoit autrefois ſeulement à Campêche un théâtre quarré, qui avoit été conſtruit pour cet uſage. Sur ce théâtre, haut d'environ quatre coudées, étoit la figure d'un homme en marbre, que deux animaux,
98. d'une forme extraordinaire, ſembloient vouloir déchirer (*fig.* 98). Près de cette figure étoit la repréſentation d'un ſerpent de quarante-ſept pieds de longueur, & gros à proportion, qui engloutiſſoit un lion. Ces deux dernieres figures étoient de marbre & renfermées par des eſpeces de paliſſades. Le pavé étoit jonché d'arcs, de flêches, d'os & de têtes de morts. On ignore, & quel fut le conſtructeur de ce ſanctuaire, & les cérémonies dont on y accompagnoit le culte dû au créateur.

Les prêtres ſont à-peu-près les mêmes dans toutes ces contrées. Autrefois, dans l'iſle eſpagnole, aujourd'hui appellée *S. Domingue*, ils avoient converti le culte public en danſes, en chanſons & en différens autres divertiſſemens. Ces chanſons qu'ils appelloient *areita*, roulloient ſur les exploits de leurs ancêtres & ſur l'amour que chacun doit avoir pour ſa patrie. Elles pouvoient être conſidérées comme les chroniques de la nation. A chaque fête, on ſe raſſembloit dans une
96. eſpece de temple, on danſoit au ſon d'un eſpece de bois creux (*fig.* 96). Le tabac étoit le parfum qui fumoit alors à l'honneur de la divinité ; enſuite les prêtres montoient en chaire, & débitoient à leurs fidelles tout ce que leur imagination, échauffée par la fumée du tabac, pouvoit leur ſuggérer ſur la morale & la théologie.

Ces miniſtres furent toujours les ſeuls médecins des nations parmi leſquelles ils vivoient. Souvent tous leur art ne conſiſtoit que dans certaines évocations magiques, auxquelles ils ajoutoient les connoiſſances qu'ils pouvoient avoir acquiſes par l'eſpérance. Ceux de Cuman, par exemple, employent, dans la guériſon des malades, certaines

CEREMONIE Religieuse des Habitans de l'Isle **ESPAGNOLLE.**

Maniere dont les SAUVAGES de PARIA gouvernent leurs MALADES.

DANSE des SAUVAGES de PARIA autour des MOURANS, et leurs CEREMONIES FUNEBRES.

IDOLES de CAMPÊCHE et de IUCATAN.

IDOLES de TABASCO.

compoſitions faites de racines & d'herbes mêlées avec de la graiſſe d'oiſeaux ou de bêtes à quatre pieds. Lorſque le mal eſt extérieur, ils ſuccent ſouvent la plaie avec la bouche, en ajoutant quelques paroles à cette opération. Si le malade ne guérit pas de ce premier appareil, le médecin le frotte vigoureuſement, ſucce de nouveau la plaie, & conjure l'eſprit malin de permettre à la ſanté de reprendre ſa place dans le corps du moribond. Il prend enſuite un morceau de bois avec lequel il frotte ſi violemment la bouche, le goſier & l'eſtomac du malade qu'il vomit juſqu'au ſang : le prêtre redouble alors ces conjurations, frappe du pied, crie & jeſticule avec une nouvelle force. Enfin, le charlatan annonce à l'aſſemblée que le diable forcé dans ſa retraite par ſon art magique, a abandonné le corps du malade. Mais s'il vient à mourir, le prêtre médecin ſe tire aiſément d'affaire, en diſant que ſon heure étoit venue. Figures.

Les peuples de Paria nous paroiſſent beaucoup plus ſages à cet égard. On ne voit pas qu'ils employent le ſecours de leurs prêtres, quand ils ſont malades. Un de leur citoyen eſt-il attaqué de la fievre ; ils le plongent dans une riviere (*fig.* 97), & le font enſuite courir à perte d'haleine & à coups de fouet autour d'un grand feu, après quoi ils le portent dans ſon hamac. Ils font auſſi uſage de la diette. Quelquefois ils ſe ſervent de la ſaignée, & alors ils ouvrent une des veines des reins. 97.

Si l'on déſeſpere de la guériſon du malade, on le porte dans un bois. Là, on le ſuſpend entre deux arbres de ſon hamac, & l'on danſe toute la journée autour de lui. On l'abandonne à la nuit, après lui avoir laiſſé de quoi ſe nourrir pour quatre jours. S'il guérit, les parens ne négligent aucune dépenſe pour ce réjouir de cet événement ; mais s'il en meurt, on n'y penſe plus. On a vu plus haut que les hottentots, peuples du cap de Bonne-Eſpérance, obſervent, à-peu-près, le même uſage.

Ici, comme partout ailleurs, les prêtres ſont l'ame de l'adminiſtration publique. On n'entreprend jamais la guerre, on ne conclut aucun traité de paix, ſans avoir pris leurs avis. On a remarqué qu'ils choiſiſſent toujours la nuit pour vaquer à leurs cérémonies magiques ; & plus elle eſt noire, ajoute-t-on, plus ils ſont certains du ſuccès de leurs opérations. Les annales du monde nous apprennent que l'impoſture & la fourberie mirent plus d'une fois cet expédient en uſage.

Si l'on en croit les écrivains eſpagnols dont les relations ſont pleines

Figures. de faits abſurdes & incroyables, les prêtres de Cuman ſont initiés dès l'enfance à la prêtriſe. La loi veut que ces jeunes gens faſſent une retraite auſtere de deux années au milieu des bois. Pendant ce tems de recueillement, ils ne mangent rien qui ait du ſang; ils ne voyent aucune femme, ils ne ſortent pas de leur caverne, & ils oublient, pour ainſi dire, juſqu'à leur propre famille. Les prêtres émérites vont les viſiter pendant la nuit, & leur donner des préceptes analogues aux fonctions dont ils vont ſe charger. Quand le tems du ſéminaire eſt expiré, ils les reçoivent dans leur corps, & leur apprennent les myſteres que chaque membre de cette compagnie veut ſavoir. Ces prêtres portent le nom de *Piaias* dans la langue de pays. Ils jouiſſent, comme ailleurs, de fort grands privileges. On obſerve ſur-tout, que, chargés d'offrir à Dieu les prémices de tous les biens de la terre, ils ont ſeuls le droit de s'approprier la virginité des jeunes filles qui ſe marient, pour en rendre compte à la divinité.

On a accuſé la plupart de ces peuples d'immoler des hommes à l'éternité. Ce que nous avons dit des mexicains, & les faits avérés que l'hiſtoire ancienne nous a conſervés touchant la plupart des peuples de l'antiquité, prouvent, ſans replique, la juſteſſe de cette déplorable inculpation, & que la nation la plus ſenſée peut ſe porter aux plus affreux attentats quand elle a été ſubjuguée par la ſuperſtition. Les peuples de Nicaragua, par exemple, ſacrifioient toujours un priſonnier à la fin de toutes les campagnes qu'ils faiſoient. C'étoient les prêtres, moteurs funeſtes de cet abominable ſacrifice, qui ſe chargeoient d'exécuter. Le ſacrificateur tournoit, dit-on, trois fois autour de la victime en chantant quelques hymmes d'un ton lugubre & lamentable. Il lui ouvroit enſuite l'eſtomac, & lui arrachoit le cœur tout fumant; il ſe frottoit le viſage de ſon ſang,
98. & partageoit le corps en diverſes portions (*fig.* 98). Le cœur appartenoit au grand prêtre, les pieds & les mains au roi, & le reſte au peuple. La tête étoit plantée ſur un poteau, qui portoit le nom de la province avec laquelle on étoit en guerre. Les écrivains ajoutent que ſouvent on ſacrifioit ſur ces poteaux des hommes même du pays; & telle étoit l'illuſion que les préjugés avoient fait naître dans l'eſprit de ces peuples, que ceux qu'on avoit ſacrifiés de la ſorte, eſpéroient de jouir un jour des honneurs de l'apotéoſe. Le même uſage étoit obſervé à Tabaſco. Le prêtre, armé de couteau ſacré, arrachoit le cœur de la victime, après lui avoir ouvert l'eſtomach. On enchâſſoit enſuite ſon corps tout ſanglant dans un creux pratiqué dans le cou d'un lion d'airain. Le

ſang

MARIAGE des INDIENS du PANAMA.

Les PARENS & les AMIS DÉFRICHANT la TERRE qui est destinée aux NOUVEAUX MARIÉS.

sang du malheureux tomboit ainsi dans un reservoir de pierre, au bord duquel on voyoit une figure humaine aussi de pierre, qui paroissoit regarder avec attention le sang de la victime immolée. (*fig.* 98.) Figures. 98.

Il fut toujours d'usage, chez tous ces peuples, de n'épouser qu'une seule femme; &, en effet, quoique le climat qu'ils habitent, soit beaucoup plus chaud que le nôtre, il ne provoque pas si impérieusement à la jouissance que celui qui, en Afrique, est sous le même parallele. Cependant, si l'on en croit les espagnols, la polygamie s'étoit introduite dans l'isle de S. Domingue, &, à l'époque de la conquête, les insulaires y prenoient autant de femmes qu'ils pouvoient en entretenir. Chaque cacique, ajoutent-ils, en avoit une trentaine dans son sérail. Ceux de ces indiens, dit Coréal, qui habitent les provinces de Darien & de Panama, n'employent pas beaucoup de cérémonies dans leur mariage. Ils se demandent réciproquement l'un à l'autre, sans aucune autre démarche préliminaire; & l'usage permet même à la fille de faire les premieres propositions. La demande est aussi-tôt suivie du contrat, & celui-ci de la cérémonie nuptiale. On invite communément un grand nombre de personnes aux noces, parce que la coutume exige que chacun des conviés fasse un présent aux nouveaux époux. Ces présens, analogues aux besoins des familles & au luxe de la nation, consistent en des haches, des couteaux de pierre, du mahis, des œufs, de la volaille, des hamacs, du coton, &c. Ils laissent leur présent à l'entrée de la cabanne, & se retirent ensuite jusqu'à ce que la cérémonie de faire les présens soient achevée. On songe ensuite à célébrer la noce, dont voici la cérémonie (*fig.* 99). Celui qui se marie présente à la porte de la cabanne, à chacun des convives, une callebace pleine de *chicali*, boisson ordinaire de ces peuples. Tous ceux qui sont des noces boivent ainsi à la porte; après quoi, les peres des nouveaux mariés entrent, en tenant leurs enfans par la main. Alors le pere de l'époux, tenant à la main droite l'arc & une flêche dont il présente la pointe, fait sa harangue à l'assemblée. Ensuite il danse, & fait diverses contorsions bisarres, jusqu'à ce qu'il soit excédé de fatigue. Le pere de la mariée danse à son tour, & fait les mêmes grimaces. Cette scene terminée, le pere de l'époux se met à genoux & présente son fils à la fiancée, dont le pere, aussi à genoux, la tient également par la main. Toutes ces civilités sont à peine finies, que le paranymphe du marié, suivi d'une nombreuse escorte, court aux champs, la hache à la main, 99.

en ſautant de toutes ſes forces, pour abattre les arbres qui occupent le terrein où doivent loger les deux conjoints; & tandis que les hommes défrichent cette terre, le paranymphe de la mariée, avec toute ſa ſuite, y ſement des grains.

Les femmes de l'iſthme de Panama, ſont, à proprement parler, les eſclaves de leurs maris; elles ſont employées, ſoit à la maiſon, ſoit à la campagne, aux ouvrages les plus bas & les plus pénibles. Cependant tel eſt l'eſprit de ſubordination que l'éducation leur a inſpiré pour leurs maris, qu'elles s'acquittent de leur devoir avec une gaité & une promptitude qui firent toujours le ſujet de l'admiration des européans. Auſſi, dit Vafer, ces femmes ſont en général d'un bon naturel, civiles, obligeantes les unes envers les autres; elles montrent même tant de complaiſance envers les étrangers, qu'elles ſont toujours prêtes à leur rendre tous les ſervices qui ſont dûs légitimement à leurs époux.

Il paroît par ce que l'on vient de rapporter des mariages de ces peuples, que les prêtres ne ſe mêlent pas des cérémonies qui accompagnent l'union conjugale. Il en eſt autrement de ceux de Nicaragua. Chez eux c'eſt au prêtre qu'il appartient de conſacrer par ſes prieres les liens que contractent les nouveaux époux. Quand le mariage eſt conclu entre les deux familles, ce miniſtre prend le fiancé & la fiancée par le petit doigt, & les conduit dans une chambre près d'un feu allumé pour cette cérémonie. Là, il les inſtruit particuliérement de leur devoir, & adreſſe au ciel quelques prieres pour leur proſpérité; & ſes exhortations durent juſqu'à ce que le feu ſoit éteint. C'eſt alors que le mariage eſt cenſé terminé, & que les deux époux ont le droit de jouir des privileges de l'hyménée. Ici, comme en Judée, la virginité eſt une clauſe eſſentielle du mariage; & un nouveau mari qui croiroit n'avoir pas trouvé ce précieux tréſor chez ſon épouſe, auroit le droit de la répudier ſur le champ. Cependant, ſi la femme ſoutient ſon innocence, c'eſt au cacique éclairé, ſans doute, par le prêtre, qu'il appartient de prononcer ſur la validité du ſoupçon. Une femme qui viole la fidélité conjugale, eſt punie par une répudiation ignominieuſe. On ajoute encore à cet opprobre une défenſe expreſſe de contracter de nouveaux engagemens. Il ſeroit peut-être à deſirer qu'un tel uſage s'introduisît parmi nous. La flétriſſure qui ſuivroit le crime, retiendroit au moins les femmes dans leur devoir, & les empêcheroit de donner à leurs enfans l'exemple ſcandaleux du débordement, du parjure & de la proſtitution.

CEREMONIE funebre des peuples qui habitent aux environs du fleuve ORENOQUE.

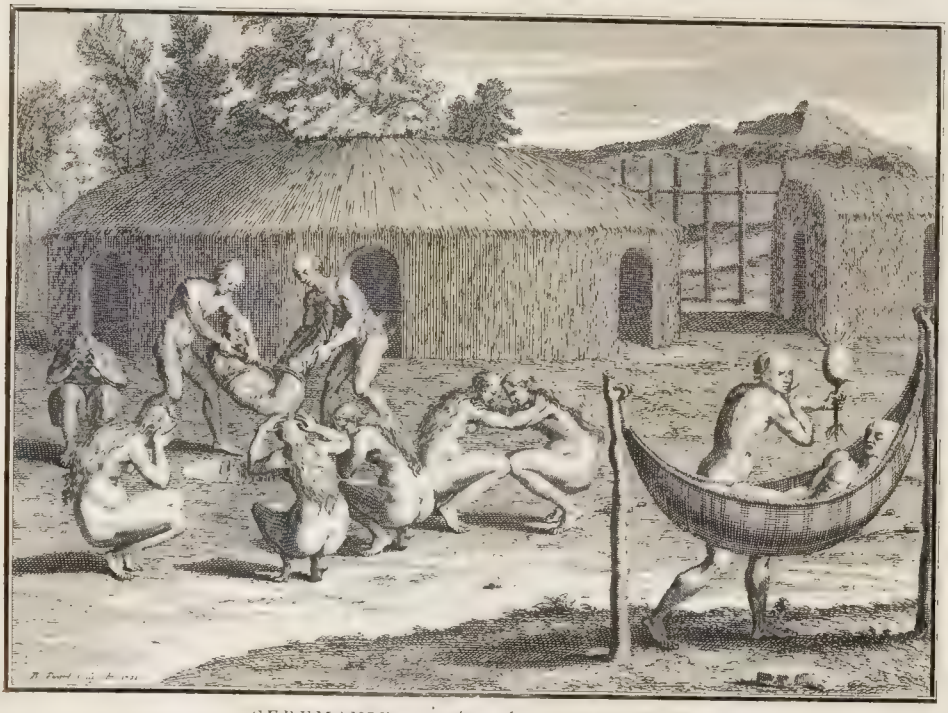

CEREMONIE funebre des BRESILIENS.

Tous ces peuples ont chacun leurs uſages particuliers touchant leurs funérailles. Les uns enterrent leurs morts, les autres les brûlent; ceux-ci les décharnent pour en conſerver les ſquelettes, & ceux-là les pendent à des arbres pour ſervir d'alimens aux oiſeaux. Ceux qui habitent aux environs de l'Orenoque, pendent dans leur cabanne les ſquelettes de leurs parens, & les ornent de plumes & de colliers, après que la pourriture a conſumé la chair des cadavres (*fig.* 100). Les arvaques, qui habitent au ſud de l'Orenoque, réduiſent en poudre les os de leurs caciques; & les femmes & les amis de ces guerriers infuſent cette poudre dans leur boiſſon, & enſeveliſſent ainſi dans leurs entrailles ceux qu'ils ont chéris ou reſpectés pendant leur vie. Les peuples de la nouvelle Grénade enſeveliſſoient autrefois, avec leurs caciques, tous ce que ces princes avoient poſſédé de plus précieux; leurs habits, leurs armes, leurs eſclaves, tous partoient avec eux. Ils n'oublioient pas ſur-tout les alimens dont ils pouvoient avoir beſoin dans leur voyage de l'autre monde. Le peuple imitoit les ſouverains & employoit en cette occaſion toute la magnificence dont elle étoit ſuſceptible. Quelquefois les femmes ſuivoient leurs maris dans le tombeau. Cet uſage, que le fanatiſme ſeul des indiens ſemble autoriſer, ne ſubſiſte plus en Amérique. On en voit encore un dans ces contrées qui n'eſt pas moins ridicule ni moins ſanguinaire. Si une femme qui allaite ſon enfant vient à mourir, il faut que ce jeune infortuné ſuive ſa mere; &, en cette occaſion, ces peuples aiment beaucoup mieux immoler cette victime innocente, que de le laiſſer végeter ſur la terre ſans ſa mere. Cet abominable uſage qui eſt généralement ſuivi par les ſauvages du canton d'Onnontagué, eſt encore moins effrayant que le ſyſtême des Parſes, qui prétendent, comme on le voit dans la LI Porte de leur Sadder, qu'un enfant non-ſévré d'une mere morte en péché mortel, doit être précipité dans l'enfer.

Figures. 100.

On aſſure que les nations qui habitoient autrefois la grande peninſule de Jucatan, étoient circonciſes. « Nous en avons tant de témoignages, » dit Grotius, qu'on ne peut le nier ſans rougir. Pierre Martir, ajoute » le baptême à la circonciſion. Herrera dit, continue cet auteur, que » le baptême avoit chez eux le nom de régénération. On le donnoit » aux enfans à l'âge de trois ans. Les parens ſe diſpoſoient à cette cé- » rémonie par le jeûne & la continence. Ils avoient auſſi une eſpece » de confeſſion, l'onction au front, une honnête ſépulture, & la » croyance du jugement univerſel. » Ainſi d'après ces auteurs, les

américains pratiquoient la plupart des uſages qui caractériſent le chriſtianiſme, ſans avoir jamais entendu parler de cette religion.

Les habitans de la nouvelle Grénade célebrent ſolemnellement l'anniverſaire de la mort de leurs guerriers. Ces anniverſaires, qui prouvent la perſuaſion intime où ſont ces peuples de l'immortalité de l'ame, conſiſtent en feſtins, où l'on chante des hymmes mêlés de pleurs & de gémiſſemens. Ces cantiques lugubres comprennent les louanges des héros morts pour la patrie, & des malédictions contre l'ennemi qui leur a ravi le jour. Pour rendre la ſcene plus touchante & plus pathétique; ils font une image de l'ennemi, & on la met en pieces à la gloire du héros qu'il a tué. Après cela, on ſe livre à la joie; on chante, on danſe, on boit, on s'enyvre. Le lendemain dès la pointe du jour, on met l'image du défunt dans un grand canot, plein de tout ce qu'ils croyent pouvoir lui être agréable, & ils font conſommer tout cela par le feu en ſon honneur. La joie recommence enſuite, & les femmes ſur-tout s'y diſtinguent par leurs danſes & leurs geſticulations. Les jeunes gens, de leur côté, qui ſe diſpoſent à mettre en uſage leur valeur, à l'avantage de leur patrie, font une eſpece de ſacrifice à l'ame de ces guerriers, dont ils deſirent imiter le courage. Ce ſacrifice conſiſte à ſe faire une inciſion au prépuce avec un os de poiſſon bien aiguiſé. Le ſang qui découle de la plaie, eſt une libation qu'ils croyent agréable aux mânes de ces héros.

On a remarqué que, chez les américains, comme autrefois chez les grecs & chez les romains, la privation de la ſépulture imprimoit ſur le mort une eſpece de tache infamante & le rendoit inhabile à la poſſeſſion du paradis. Il y avoit des lois, diſent nos relations, pour les enfans décédés peu après leur naiſſance. S'il mouroit quelqu'un de froid dans la neige, ils croyoient que tout le pays étoit menacé de quelque fléau, & que le ciel étoit en courroux. C'eſt pourquoi ils n'oublioient rien pour l'appaiſer; ils cherchoient le corps avec le plus grand ſoin; & s'ils étoient aſſez heureux pour le trouver, ſa cabane étoit auſſi-tôt environnée d'un concours prodigieux de peuple qui s'y rendoit de tous les cantons voiſins. On s'y faiſoit réciproquement des préſens, & chaque famille faiſoit un feſtin. On portoit enſuite le corps au lieu de ſa ſépulture; & là, on l'expoſoit ſur une natte élevée, à l'un des côtés de laquelle on faiſoit une foſſe, & de l'autre un grand feu. Ce braſier étoit le préliminaire du ſacrifice qu'on alloit faire, & dont le cadavre devoit être la victime. Alors des jeunes

gens environnoient le corps, &, avec des couteaux, ils en découpoient les parties les plus charnues, crayonnées auparavant par un prêtre. On jettoit ces morceaux de chair dans le feu, à meſure qu'on les enlevoit. Ils ouvroient enſuite le cadavre & en retiroient tous les viſceres qui devenoient auſſi la proie des flammes. On jettoit ce corps ainſi décharné dans la foſſe qui lui avoit été préparée.

Tandis qu'on morceloit ainſi ce cadavre, des jeunes femmes, parmi leſquelles ſe mêloient les parentes du défunt, tournoient proceſſionnellement au-tour de ces jeunes gens, & leur mettoient dans la bouche des grains de porcelaine, pour les engager à remplir dignement les fonctions de leur miniſtere. Cette cérémonie étoit de rigueur en ces occaſions; & ſi on la négligeoit, le peuple ne manquoit pas d'attribuer à cette omiſſion les accidens qui pouvoient ſurvenir pendant l'année.

ARTICLE XXIII.

Religion des Peuples du Bréſil.

Il eſt inutile de repéter ici, au ſujet de cette nation, ce que nous avons déja dit des peuples dont nous avons developpé la croyance. Sa théologie eſt à peu près la même que celle des autres américains; c'eſt-à-dire, qu'elle preſcrit la croyance d'un Dieu, d'une ame immortelle, & des peines & des récompenſes dans une autre vie. Cette nation n'a aucune idée de la création du monde. Il paroît cependant que les bréſiliens ont une idée confuſe du déluge. Ils racontent au moins, dit-on, qu'un étranger fort puiſſant & qui haiſſoit extrêmement leurs ancêtres, les fit tous périr par une violente inondation. Deux perſonnes furent reſervées pour renouveller le genre humain, & c'eſt de cette ſouche que les bréſiliens prétendent être deſcendus. Cette tradition, fort conforme à celle qui ſe trouve chez tous les peuples de la terre, a été conſignée dans leurs chanſons.

On aſſure que les bréſiliens, dont la plupart des cérémonies religieuſes étoient les mêmes que celles des péruviens & des mexicains, furent auſſi dans l'uſage de faire couler ſur leurs autels le ſang des priſonniers faits en guerre. Quelque tems avant le ſacrifice, ils traitoient avec beaucoup de ſoin ces malheureuſes victimes, afin que, devenues graſſes, elles fuſſent plus dignes d'être offertes à la divinité. Lorſque le

jour deſtiné au ſacrifice étoit arrivé, on les regaloit pour la derniere fois, où ces malheureux s'ényvroient afin d'être moins ſenſibles aux douleurs qu'on leur préparoit. Sur la fin du repas, deux ou trois bréſiliens, des plus vigoureux, ſaiſiſſoient la victime & la garrotoient par le milieu du corps. Dans cet état, ils la promenoient dans tout le canton, & s'arrêtoient, enfin, au lieu marqué pour le ſacrifice. Là, chacun d'eux prenant un bout de la corde, s'éloignoit à une certaine diſtance du patient; &, pour que le priſonnier ne fût pas tué ſans défenſe, on lui apportoit des pierres qu'il pouvoit lancer contre ceux qui l'environnoient. Lorſque ſes armes étoient épuiſées, un bréſilien armé d'une maſſue venoit lui ſignifier l'arrêt de ſa mort, & l'aſſommoit à l'inſtant. La lithurgie exigeoit que l'on obſervât avec ſoin la maniere dont le priſonnier tomboit. Si c'étoit ſur le dos, on en concluoit que celui qui l'avoit frappé ne vivroit pas long-tems. Falloit-il donc que les annales de tous les peuples du monde fuſſent ſouillées de pareilles abominations! ô homme, que ton cœur, naturellement doux & bienfaiſant, devient atroce & barbare quand il ſe laiſſe guider par la ſuperſtition!

Les prêtres bréſiliens ne ſont ni moins cupides, ni moins charlatans que la plupart de ceux des autres nations. Ici, comme à Delphes & à Delos, ce ſont les oracles qui les enrichiſſent, & qui leur ménagent un crédit immenſe auprès du peuple. La loi veut que celui des prêtres qui ſe diſpoſe à prononcer un oracle, jeûne pendant neuf jours, & s'abſtienne, pendant ce tems-là, de tout commerce avec ſa femme; & ici, comme ailleurs, l'abſtinence & la chaſteté ſont les vertus préliminaires à toutes les actions qui ont la religion pour objet. Ce terme expiré, l'impoſteur ſe rend dans une cabanne que l'on a conſtruite exprès. Là, il commence par prendre le bain. Il avale enſuite un certain breuvage qui doit avoir été préparé de la main d'une fille vierge. Enfin, il ſe couche dans un hamac; & c'eſt là qu'il reçoit du ciel certaines inſpirations qui le mettent à portée de dévoiler l'avenir.

Ces peuples, comme autrefois les tibaréniens, pratiquoient des pénitences rigoureuſes, tandis que leurs femmes ſont enceintes; les jeûnes qu'ils font en ces occaſions ſont encore plus auſteres quand leurs femmes ſont délivrées. Le mari ſuſpendant alors ſon hamac vers le toît de la cabanne, il s'y enſevelit dans la retraite & dans le ſilence, & obſerve un jeûne de ſix ſemaines ſi rigoureux, qu'au bout de ce tems-là, il en ſort décharné comme un ſquelette. Cette mortification finie, il ſort de ſa cabanne, & va tuer un oiſeau pour ſon épouſe. Il fait enſuite un

feſtin à ſes parens & à ſes amis, des extrémités des pains de caſſave qu'il a entamé pendant ſon jeûne, & dont l'uſage ne lui permettoit de manger que le milieu. Le pere du Tertre ajoute, qu'avant de commencer à manger, tous les convives découpent la peau du malheureux mari avec des dents d'acouty, & tirent du ſang de toutes les parties de ſon corps. Ce n'eſt pas tout : ils prennent enſuite 60 ou 80 gros grains de poivre d'inde, le plus fort qu'ils peuvent trouver ; &, après l'avoir bien broyé dans l'eau, ils lavent de cette liqueur pimantée les cicatrices du malheureux pénitent. Ce genre d'onction le fait beaucoup ſouffrir. Cependant il ne peut laiſſer appercevoir la moindre plainte ſans ſe couvrir d'infamie.

Cette cérémonie achevée, on le ramene à ſon lit, où il demeure encore quelques jours, tandis que les autres vont faire bonne chere & ſe réjouir à ſes dépens. Son jeûne continue ſix mois entiers, pendant leſquels il ne mange ni oiſeaux ni poiſſon. Cette défenſe a pour objet la perſuaſion où ſont les bréſiliens que l'enfant participeroit à tous les vices naturels aux animaux dont le pere auroit mangé. Il faut obſerver que ce jeûne ſi long & ſi rigoureux, eſt preſcrit par la loi à l'occaſion des premiers nés. Ceux que l'on obſerve à la naiſſance des enfans qui ſurviennent enſuite, ſont beaucoup plus ſupportables.

Il ne paroît pas que les bréſiliens pratiquent la circonciſion, à l'égard de leurs enfans mâles. La loi aſſujettit ſeulement les filles, parvenues à l'âge de puberté, à une opération cruelle, qui peut figurer avec cette ancienne cérémonie judaïque. On commence, dit le pere Lafiteau, par leur brûler les cheveux, le plus près de la tête qu'il eſt poſſible. Enſuite on les fait tenir debout ſur une pierre plate ; &, avec une dent d'acouty, on leur tranche la chair depuis le haut des épaules juſqu'au dos, en faiſant une croix de biais & pluſieurs autres découpures. Les grincemens de dents & les différentes contorſions que font ces pauvres filles, déſignent aſſez la douleur qu'elles reſſentent ; mais la honte les retient, & pas une n'oſe laiſſer échapper un ſeul cri. On frotte toutes ces plaies avec de la cendre de courge ſauvage, qui eſt tout auſſi corroſive que la poudre à canon, & avec laquelle on forme des caracteres qui ne s'effacent jamais : on leur lie enſuite les bras & tout le corps d'un fil de coton. On leur pend au col les dents d'un certain animal, & on les couche dans leur hamac, parfaitement enveloppées. Elles demeurent trois jours entiers dans cette retraite, & paſſent tout ce tems-là ſans parler, ſans boire ni manger. Ces trois jours étant expirés, on les fait deſcendre de leur hamac pour les délier, & on leur fait poſer les pieds ſur le même

Figures. grès où on leur a fait la première opération, afin qu'elles ne touchent pas d'abord la terre de leurs pieds. Delà on les remet dans leur lit où elles ne prennent d'autre nourriture que quelques racines cuites, & un peu de farine & d'eau. Elles demeurent dans cet état jusqu'à la seconde purgation, après laquelle on leur découpe tout le reste du corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, d'une maniere encore plus cruelle que la premiere. On les remet de nouveau dans leur hamac. Elles y sont un peu moins genées, & leur abstinence est un peu moins austere qu'à la premiere retraite; mais elles ne peuvent sortir ni converser avec qui que ce soit de la cabanne, & ne s'occupent qu'à filer & à éplucher du coton. Le troisieme mois, on les frotte d'une couleur noire, faite d'huile de jenipat, & elles commencent à sortir pour aller aux champs.

100. Les brésiliens sont dans l'usage d'enterrer leurs morts (*fig.* 100). Les fosses dans lesquelles ils les mettent, sont rondes & ressemblent à un tonneau. Ils les y descendent tout droits; & la superstition du pays exige qu'ils laissent autour d'eux diverses sortes de mets, afin que le mauvais génie, trouvant quelque chose à manger auprès du défunt, ne soit pas tenté d'enlever son corps. Comme ils changent souvent de demeure, afin que l'endroit où est la fosse ne devienne point inconnu, ils la couvrent d'une plante du pays, nommée *pindo*; & toutes les fois qu'ils passent près de ces fosses, ils font des chants lugubres à l'honneur des morts, avec un tintamarre épouvantable. On diroit, ajoute Coréal, qu'ils veulent les ressusciter.

EUROPE.

SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

ARTICLE XXIV.

Religion de ceux des peuples d'Europe qui ont conſervé la religion naturelle.

L'EUROPE eſt partagée entre trois grandes religions principales ; le judaiſme, le chriſtianiſme & le mahométiſme. La religion naturelle, ſur les débris de laquelle ces cultes ſe ſont établis, ne ſubſiſte plus que chez un fort petit nombre de peuples, que nos miſſionnaires ont mépriſés, ou parmi leſquels ils n'ont pu élever des autels. Tels ſont les kamtſchadales, les lapons, & quelques autres petites peuplades que la nature a placées à l'extrémité du nord. Le peu de commerce qu'on entretient avec ces nations innocentes, l'ignorance dans laquelle elles ſe plaiſent à vivre, leur éloignement, la rigueur du climat qu'elles habitent, le peu de civiliſation apparente qui regne dans ces bords, tout cela a oppoſé, juſqu'à préſent, des obſtacles preſque inſurmontables à la curioſité de ceux qui ont voulu approfondir leur croyance & leurs cérémonies religieuſes. La plupart des voyageurs qui ont pénétré chez elles, étoient ou ignorans, ou prévenus ; &, au lieu de nous tracer les mœurs & la théologie de ces peuples, ils ne nous ont déployé que leurs propres ſuperſtitions, leurs préjugés, leur folie. Ainſi, forcés de compoſer notre ouvrage, à la lueur d'un tel flambeau, nous ne marcherons qu'en tâtonnant, pour ne pas ſubſtituer l'erreur à la vérité ; & ſouvent les conſéquences que la ſaine raiſon nous ſuggérera des faits même que nous apprennent ces hiſtoriens dangereux & infideles, nous mettront à portée de découvrir la vérité que nous nous empreſſons à chercher.

SECTION PREMIERE.

Religion des Kamtſchadales.

On comprend ſous le nom de Kamtſchatka, patrie des kamtſchadales, cette grande peninſule qui borne l'Aſie au nord-eſt, & qui s'étend du nord au midi, vers le ſeptieme degré trente minutes. Nous devons la deſcription de ce pays à M. Krasheninicoff, jeune étudiant de Moſcou, que l'impératrice, Anne de Ruſſie, envoya en 1733, avec pluſieurs autres ſavans, pour découvrir cette région. La jeuneſſe de l'auteur, ſon inexpérience, le peu de progrès que la philoſophie avoit fait alors en Ruſſie, tout cela a fait gliſſer beaucoup d'erreurs dans ſon ouvrage. Cependant, comme il eſt le plus précieux & le plus détaillé que nous ayons ſur ce ſujet, il nous force à en faire uſage, en modifiant par nos réflexions ce qui nous paroîtra manifeſtement erroné.

« Les kamtſchadales, dit notre auteur, ont conçu de la divinité » des idées abſurdes, ridicules & extravagantes. Ils n'en parlent que » pour s'en mocquer; & s'il leur arrive quelques malheurs, ils l'acca- » blent de malédictions & de blaſphêmes. » On ſent de quel poids doit être une telle inculpation ſous la plume du jeune obſervateur moſcovite. Les kamtſchadales ne forment pas une ſociété de foux; & les annales du monde ne nous apprennent point qu'une telle république ait jamais exiſté dans l'univers. Ces peuples ont une religion; c'eſt celle de la nature. Ils adorent un Dieu unique, comme le firent autrefois les patriarches; ils appellent cette divinité *Cutchu*, nom qui correſpond à celui que nous donnons au tout-puiſſant. Ils l'adorent & le reſpectent de tout leur pouvoir; les hommages extérieurs qu'ils lui rendent, ſont analogues à leurs uſages, à leur mœurs, à l'état de civiliſation où ſe trouve leur république. Ils ne lui élevent pas des temples éclatans, tels que ceux dont les grecs, les romains & d'autres nations auſſi puiſſantes & auſſi faſtueuſes alimentoient leur orgueil. Un pillier, entouré de haillons, & placé dans une vaſte plaine, eſt le ſeul ſanctuaire que leur pauvreté leur permet de conſtruire à l'honneur de la divinité; tel eſt leur reſpect pour ce lieu ſaint, que chaque fois qu'ils en approchent, ils y offrent en ſacrifice des pieces de poiſſons, ou diverſes autres choſes qui ſervent à leur nourriture. Un kamtſchadale qui paſſeroit dans cet endroit ſans s'acquitter à ce ſujet,

des devoirs que le religion lui preſcrit, ſeroit conſidéré comme un impie, & indigne de jouir plus long-tems de la lumiere qu'il tient de ſon créateur. D'ailleurs, les kamtſchadales, qui, comme toutes les autres nations, ont à ſe reprocher d'avoir altéré la religion naturelle, ont auſſi la foibleſſe d'admettre des anges bons & mauvais. Ils honorent les uns par des ſacrifices, par des prieres, par des actes de bienfaiſance, & ils s'empreſſent de témoigner aux autres toute l'horreur que leur inſpirent leur qualité malfaiſante. Les kamtſchadales admettent auſſi l'immortalité de l'ame; & c'eſt une juſtice que M. de Krasheninicoff a été forcé de leur rendre. Ils ont du paradis & de l'enfer les mêmes idées qu'en ont conçu les mahométans & les chrétiens. Ils proportionnent les peines ou les récompenſes de l'autre vie aux crimes ou aux bonnes actions que l'homme aura commis dans celle-ci; & ſans épuiſer leur eſprit ſur la nature de ſes peines & de ſes récompenſes, ils croyent tout ſimplement que l'enfer offre par tout l'image de la miſere & de la décrépitude, & que le paradis eſt un ſéjour de délices, où les bienheureux goûteront l'éternité dans le ſein de l'opulence & des plaiſirs.

Si l'on en croit M. Krasheninicoff, ces peuples n'ont aucune eſpece de notion de la morale; le vice & la vertu ſont égaux à leurs yeux. Ils conſiderent le meurtre, le ſuicide, l'adultere & la violence, comme des actes abſolument indifférens; & ils ne croyent qu'une action eſt un péché, qu'autant qu'elle peut leur nuire. Ce qu'on vient de dire de l'état des ames dans l'autre monde, d'après l'hiſtorien même du Kamtſchadale, ſuffit pour détruire une accuſation à laquelle Hobbes eût pû croire. Loin de conſidérer les actions humaines comme autant d'actes indifférens, ces peuples ſe livrent ſouvent aux plus minutieuſes ſuperſtitions dans la crainte d'offenſer Dieu. Ils regardent, par exemple, comme un crime de ſe baigner dans l'eau chaude, ou de s'approcher d'un volcan. La coutume veut qu'ils râclent la neige qui s'attache à leurs pieds avec un couteau, & qu'ils aiguiſent fort ſouvent leurs haches lorſqu'ils voyagent. S'ils manquoient à ces formalités religieuſes, ils ſe croiroient coupables d'un crime conſidérable.

Ce peuple, auſſi reſpectable que le furent autrefois les germains, exercent envers les étrangers la même hoſpitalité que celle qui excita autrefois l'admiration de Tacite en faveur de cette nation ſcandinave. Les formalités qu'ils obſervent, lorſqu'il eſt queſtion de faire honneur à un étranger, qui aborde chez eux, ſont parfaitement les mêmes que celles dont uſoient les germains; & c'eſt ce qui nous détermine à en tracer ici

rapidement le tableau. Lorſqu'un étranger arrive dans la maiſon d'un kamtſchadale, celui-ci prépare autant de mets qu'il en faudroit pour dix hommes. Il chauffe ſa hute autant qu'il peut ; & l'uſage veut que l'hôte & l'étranger ſe dépouillent de tous leurs habillemens. Le kamtſchadale ſert à celui-ci tout ce qu'il a préparé ; & tandis que l'étranger mange, l'hôte verſe de l'eau ſur des pierres rougies au feu, juſqu'à ce que ſa hute ſoit parvenue à un degré de chaleur inſupportable. L'étranger fait tous ſes efforts pour endurer cette chaleur, & pour manger tout ce qu'il lui a ſervi ; & de ſon côté, l'hôte met tout en œuvre pour l'obliger à ſe plaindre du chaud & à le prier de le diſpenſer de manger tous les mets qu'on lui a ſervis ; mais la civilité ne permet pas qu'on en vienne là. Pendant tout ce ſingulier repas, l'hôte ne mange rien, & il a la liberté de ſortir de la hute. Le convive, au contraire, eſt obligé d'y reſter juſqu'à ce qu'il ſe ſoit avoué vaincu.

Lorſque l'étranger veut ſe retirer, après avoir été traité ſi civilement, il demande ſon congé. L'uſage ne permet pas qu'il l'obtienne, ſans faire un préſent à ſon hôte. Celui-ci, de ſon côté, eſt obligé à lui en faire un proportionné à celui qu'il reçoit. S'il arrivoit que l'avarice s'oppoſât à ces témoignages réciproques de reconnoiſſance & de confraternité, celui qui s'en ſeroit rendu coupable, ſeroit deshonoré pour jamais, & perſonne ne voudroit entretenir aucun commerce avec lui.

On ignore ſi les kamtſchadales ont des perſonnes prépoſées ſpécialement à l'adminiſtration des myſteres. M. Krasheninicoff aſſure même qu'ils n'ont aucun devin de profeſſion, comme on en trouve chez tous les autres peuples ſeptentrionaux. Si cela eſt, tout nous porte à croire qu'à l'exemple des premiers hommes, chaque chef de famille exerce chez lui le ſacerdoce. La plupart des femmes paſſent pour ſorcieres, & font le métier d'interprêter les ſonges. Dans leur conjuration, elles marmottent certaines paroles ſur les nageoires de poiſſons, la ſaranne & autres choſes ſemblables, avec leſquelles elles guériſſent les maladies, détournent les malheurs & prédiſent l'avenir. Ces peuples ajoutent beaucoup de foi aux ſonges. Ce préjugé fut celui de tous les peuples primitifs. Ils ſe les racontent les uns aux autres dès qu'ils ſont éveillés, & c'eſt par-là qu'ils jugent de ce qui doit leur ſurvenir. Quelques-uns de ces ſonges ont une interprétation fixe. Indépendamment de la magie, ils ſe piquent encore de chiromancie ; & en examinant les lignes qu'un homme a dans la main, ils lui prédiſent hardiment tout ce qu'il doit craindre ou eſpérer.

Les kamtſchadales, que M. Krasheninicoff nous a repréſentés comme des impies beaucoup plus dangereux que des athées, ont cependant, ſelon lui, diverſes fêtes inſtituées pour honorer la divinité. Le mois de novembre ſeul en offre trois; & c'eſt pour cela qu'ils l'appellent *le mois de la purification*. Il eſt quelques-unes de ces fêtes, qui, au rapport du voyageur Ruſſe, ſe célebrent de cette maniere. Ils prennent un petit oiſeau & un poiſſon, qu'ils font rôtir ſur les charbons; il les partagent entr'eux, & chacun jette ſa part au feu par forme de ſacrifices faits aux eſprits qui préſident à la fête. Ils font enſuite bouillir le poiſſon, verſent le bouillon, qui a ſervi à le faire cuire, devant une image de la divinité, & mangent ce qui reſte de ce ragoût. Ils emportent enſuite un bouleau dans leur grange & l'y laiſſent pendant un an. C'eſt ainſi que ſe termine la fête.

Les kamtſchadales, quoique plongés dans l'ignorance la plus profonde, ont cependant parmi eux des poëtes dont ils font un très-grand cas. Ces ſortes de rimailleurs compoſent des chanſons, dont le ſujet roule ordinairement ſur la paſſion qu'ils ont pour leurs maîtreſſes. Ils y déclarent leur chagrin, leurs eſpérances & les autres affections dont ils ſont pénétrés. Les femmes ſur-tout ſe mêlent beaucoup de poéſies; & à la délicateſſe du langage, elles joignent communément une voix claire, agréable & ſonore. Les kamtſchadales aiment paſſionnément la muſique. Ils n'ont cependant aucun inſtrument que la flûte, encore ne ſavent-ils pas en tirer un ton.

Lorſqu'un kamtſchadale a conçu le deſſein de ſe marier, il cherche une femme dans quelques villages voiſins, & rarement dans le ſien; & lorſqu'il en a trouvé une qui lui convient, il fait ſavoir ſes intentions à ſes parens; &, à l'imitation du patriarche Jacob, il les prie de lui permettre de les ſervir pendant quelque tems. On lui accorde aiſément cette permiſſion; & tandis qu'il eſt à leur ſervice, il met tout en uſage pour obtenir leurs bonnes graces. Il leur demande alors la permiſſion d'enlever ſa femme; & s'il a été aſſez heureux pour plaire au pere & à la mere, à ſa maîtreſſe & à ſes parens, on la lui accorde ſur le champ. Si cette union ne leur convenoit point, l'uſage veut qu'on lui faſſe quelques préſens, pour le dédommager des ſervices qu'il a rendus, & on le congédie. Souvent on voit ces amoureux paſſionnés aller ſervir dans quelques villages étrangers, ſans communiquer leurs intentions à perſonne; & quoiqu'on ſoupçonne le motif de ce procédé, on feint de l'ignorer juſqu'à ce que quelqu'un de leurs amis porte la parole.

Lorſqu'un amant a obtenu la liberté d'enlever ſa maîtreſſe, il épie l'occaſion de la trouver ſeule ou dans la compagnie d'un petit nombre de perſonnes propres à les protéger. Cette fille eſt revêtue de deux ou trois robes, & entortillée tellement de courroies & de filets, qu'elle n'a pas plus de mouvement qu'une ſtatue. Si l'amant eſt aſſez heureux pour la trouver ſeule ou peu accompagnée, il ſe jette ſur elle & commence par lui arracher ſes habits, ſes courroies & ſes filets; & c'eſt en quoi conſiſte toute la cérémonie du mariage. S'il ſe préſente quelques femmes, elles tombent ſur le galant ſans miſéricorde, elles le battent, elles lui arrachent les cheveux, elles lui égratignent le viſage, & mettent tout en uſage pour l'empêcher d'exécuter ſon deſſein. Souvent on en voit qui renouvellent infructueuſement leurs tentatives pendant pluſieurs mois. Cette cérémonie finie, l'amant a la liberté de coucher avec ſa maîtreſſe, & le lendemain il l'emmene dans ſon village. Au bout de quelque tems le mari & la femme retournent chez leurs parens, & l'on célebre ſolemnellement le mariage. M. Kratsheninicoff qui, en 1739, fut témoin de cette cérémonie, dit qu'on y procéda de cette maniere.

« L'époux, ſes amis & ſa femme, vinrent rendre viſite à leur beau-» pere, ſur trois bateaux. Toutes les femmes étoient dedans, & les » hommes les pouſſoient tout nuds avec de longues perches. Elles mirent » pied à terre environ à 100 pas du village; elles commencerent à » chanter, & firent des conjurations avec un flacon d'étoupes attaché au » bout d'une baguette, marmottant quelques paroles ſur une tête de » poiſſon ſec qu'elles entortillerent avec le hauſier, & qu'elles donne-» rent à garder à une vieille femme. La conjuration finie, elles revetirent » la mariée d'une caſaque de peau de mouton, & lui pendirent quatre » idoles autour du corps, de maniere qu'elle avoit de la peine à marcher. » Elles remonterent dans leurs bateaux & ſe rendirent au village, où elles » mirent une ſeconde fois pied à terre. Elles prirent la mariée par la main » & toutes les femmes la ſuivirent.

» Lorſqu'elle fut à l'entrée de la hute, elles la deſcendirent par le » moyen d'une laniere qu'on lui attache autour du corps. La vieille » femme qui portoit la tête de poiſſon la précédoit. Elle poſa la tête au » bas de l'eſcalier. L'époux, ſa femme & tous ceux qui étoient préſens, » la foulerent aux pieds & la jetterent dans le feu.

» Lorſqu'on eût dépouillé la mariée de ſes ornemens ſuperflus, tous » les étrangers ſe placerent. L'époux chauffa la hute & leur ſervit à » manger. Le lendemain le maître de la maiſon leur donna un repas ſplen-

» dide, & le troiſieme jour ils repartirent. Les mariés reſterent encore » quelques tems pour travailler avec leur beau-père. On diſtribua les » hardes de la marié aux parens, dont chacun lui fit un préſent. »

On ne pratique ces cérémonies que dans un premier mariage. Les femmes veuves peuvent ſe marier ſans tous ces préliminaires. Elles ſont néanmoins aſſujetties à un uſage tout auſſi genant qu'il eſt biſarre. Celui qui épouſe une de ces veuves, ne peut coucher avec elle, ſans qu'on lui ait ôté ſes péchés. La loi veut que ce ſoit un étranger qui s'en charge, en couchant une nuit avec elle. Comme cette fonction eſt regardée comme deshonorante chez les kamtſchadales, les veuves eurent long-tems beaucoup de peine à trouver des gens qui vouluſſent ſe charger de les abſoudre. Heureuſement les coſaques ſe ſont établis dans le pays, & cette nation compatiſſante fournit ſans ſcrupule des jeunes gens qui abſolvent la nouvelle épouſe.

La polygamie eſt reçue chez les kamtſchadales, malgré l'uſage contraire obſervé dans tous les pays du nord. Chaque citoyen à deux ou trois femmes, avec leſquelles il couche tour-à-tour. Le divorce y eſt auſſi permis; & le moindre motif autoriſe les époux à ſe ſéparer. Le mariage n'eſt d'ailleurs défendu qu'entre un pere & ſa fille, une mere & ſon fils. Un beau-pere peut épouſer ſa belle-fille, & les couſins germains ſe marient très-fréquemment enſemble.

Il n'eſt pas de pays au monde où les femmes éprouvent moins de douleur à donner le jour à leurs enfans qu'au Kamtchatka. Fletter dit en avoir vu une qui, dans le tems qu'elle étoit en travail, vaquoit à ſon ménage, & qui, un quart d'heure après avoir accouché, ſortit avec ſon enfant dans ſes bras, ſans qu'il parut aucune altération ſur ſon viſage. Elles accouchent ordinairement à genoux, en préſence de tous les habitans du village ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Elles nétoyent leurs enfans avec de l'étoupe, leur lient le cordon umbilical avec un fil d'ortie, le coupent avec un caillou tranchant, & jettent le placenta aux chiens. Elles leur mettent ſur le nombril de l'*épilobium* maché, & l'enveloppent avec de l'étoupe en guiſe de lange. Chacun prend enſuite tour-à-tour le nouveau né, le careſſe, fait ſon horoſcope, & adreſſe des complimens à ſes parens. Telle eſt la ſeule cérémonie qu'ils faſſent à leurs enfans, & il ne paroît pas que la religion y entre pour rien.

Les kamtſchadales ne brûlent ni n'enterrent les cadavres de leurs parens. Ils l'attachent tout ſimplement par le col avec une courroie, le traînent hors de la hute, & le jettent aux chiens. Ils en font autant des

habits du défunt que la ſuperſtition ne permet pas d'employer à aucun uſage.

La loi veut que quiconque a manié un mort, ſe purifie ; & ce préjugé ſingulier n'eſt pas particulier aux kamtſchadales, il appartient à tous les peuples du monde. Voici comme ils ſe purifient. Ils vont couper quelques racines dans les bois, & en conſtruiſent un cercle dont ils font deux fois le tour, les reportent dans l'endroit où ils les ont priſes & les jettent du côté du couchant. Ceux qui ont traîné le corps, ſont obligés de prendre deux oiſeaux dont ils brûlent l'un, & mangent l'autre avec leur famille. Cette purification ne peut pas d'abord ſe différer juſqu'au lendemain ; car, s'il arrivoit qu'ils la négligeaſſent, perſonne ne voudroit plus communiquer avec eux. La famille fait une eſpece de ſacrifice pour le repos de l'ame du mort. Elle mange un poiſſon à dîner, & jette ſes nageoires au feu.

Les koreki, voiſins des kamtſchadales, pratiquent différemment leurs funérailles ; ils ont l'uſage de brûler leurs morts. Ils procedent ainſi à cette cérémonie. Après avoir revêtu le cadavre de ſes plus beaux habits, ils le font traîner par celles des rennes, auxquelles il a été le plus attaché pendant ſa vie, juſqu'à l'endroit où l'on a préparé le bûcher. Les armes du défunt, & quelques-unes de ſes uſtenciles, telles que ſa lance, ſon carquois, ſes fleches, ſon couteau, ſa hache & ſa marmite, ſont précipités avec lui dans les flammes. Tandis que le feu le conſume, ils égorgent les rennes qui l'ont traîné, mangent une partie de ſa chair, & jettent le reſte au feu, par forme de ſacrifice.

Ces peuples célebrent l'anniverſaire du défunt un an après ſa mort. Tous les parens s'aſſemblent dans le village où il eſt décédé. Ils prennent deux jeunes rennes qui n'ont pas encore porté le joug & toutes les cornes qu'ils ont amaſſées pendant toute l'année. Ils ſe rendent ſolemnellement à l'endroit où, l'année précédente, on a fait brûler le corps. Quelque fois cette cérémonie ſe fait ſur une montagne. Là, ils égorgent les rennes, dont ils offrent le ſang au Dieu protecteur des ames pieuſes. Le ſhaman, prêtre ou ſorcier du pays, enterre les cornes, en diſant tout haut qu'il envoye au mort un troupeau de rennes pour le ſervir dans l'autre monde. Après la cérémonie, chacun retourne chez ſoi, & ſe purifie en paſſant entre deux pieux plantés en terre. Le devin les frappe pendant ce tems-là, avec une baguette, & prie l'ame du mort de ne pas les inquiéter.

JUMALA DIVINITÉ des LAPONS.

WIRKU-ACCHA DIVINITÉ des LAPONS.

THORON DIVINITÉ des LAPONS.

STOR-JUNKARE DIVINITÉ des LAPONS.

RELIGION DES LAPONS.

LES peuples qui habitent la Laponie, ſont partagés entre deux religions; la religion naturelle, que ces nations paroiſſent avoir conſervée, depuis leur établiſſement juſqu'à nos jours, & le chriſtianiſme, que des miſſionnaires ſuédois ont porté chez elles. Il ne ſera queſtion ici que de la premiere, la ſeconde trouvera ſa place à l'article du chriſtianiſme. Si on en croyoit Seheffer, celui des voyageurs qui paroît avoir le mieux approfondi les mœurs & les uſages de ce peuple iſolé; ils profeſſent, comme les chrétiens, le dogme de la trinité (*fig.* 101). La premiere portion de cette triple divinité, s'appelle *Tiermes* ou *Thoron*, Dieu du tonnerre; la ſeconde s'appelle *Storjunkare*; & celle-ci paroît avoir le gouvernement de l'univers. Enfin, la derniere s'appelle *Baivre* ou *Jumala*, nom que les lapons donnent au ſoleil. Quelques-uns y ajoutent une quatrieme perſonne, qu'ils appellent *Wirkes-Accha*. Nous ſommes fort éloigné d'adopter les revêries que débite à ce ſujet l'écrivain ſuédois. Les lapons, n'adorent comme toutes les autres nations, qui ont conſervé la religion naturelle, qu'un Dieu unique, un être ſouverainement intelligent, en qui réſide une puiſſance ſans bornes, & dont tous les attributs ſont fort au-deſſus de l'eſprit humain; peut-être l'adorent-ils ſous différentes dénominations; peut-être lui rendent-ils leurs hommages ſous les formes qui conviennent mieux & à leur intelligence & à leurs beſoins; mais cet uſage qui fut celui de tous les peuples de la terre, & qui fut ſur-tout ſi long-tems ſuivi par les grecs & par les romains, peut ne donner aucune atteinte à leur orthodoxie ſur l'unité d'un Dieu. Figures. 101.

Les lapons adorent la divinité par des ſacrifices ſanglants; & les victimes qu'ils choiſiſſent pour ce ſujet, ſont ordinairement des rennes, des chats, des chiens, des poules ou des agneaux. Ces peuples choiſiſſent particuliérement l'automne, pour offrir, d'une maniere plus ſolemnelle, ces ſacrifices à la divinité; & cet uſage a pour motif la croyance où ils ſont qu'ils ont beaucoup plus grand beſoin des ſecours du ciel pendant l'hiver, chez eux toujours long & rigoureux.

Les lapons ſont, de tous les peuples, les plus entêtés de la ſorcellerie; & il en doit être ainſi chez une nation idiote & qui n'a aucune connoiſſance de la phyſique. Quelques auteurs vantent ſérieuſement leur

habilité ſurprenante dans cet art. Ils diſent qu'auſſi adroits que le fut autrefois Médée, ils rendent un homme immobile par la force de leurs enchantemens ; qu'ils font tomber la pluie, & operent divers autres prodiges propres à figurer honorablement dans notre légende. Schaeffer rapporte que des familles entieres ont leur démon familier & différens des démons des autres familles, & la plupart contraires les uns aux autres. « Chaque lapon a de plus, ajoute-t-il, ſes démons familiers & domeſti-» ques, un ſeul, deux, trois & plus, pour ſe défendre contre les entre-» priſes du démon de ſon ennemi. »

» Quelques lapons, ajoute l'écrivain danois, gagnent les démons par » leur travail, d'autres les engagent dans leurs intérêts par leurs prieres. » Quelques-uns, enfin, les reçoivent dès le bas âge, & apprennent » ainſi, comme naturellement, l'art magique. Ces démons daignent » quelque fois ſe communiquer à ceux qu'ils jugent dignes d'une ſi grande » faveur ; & Schaeffer va nous apprendre en quoi conſiſte cette commu-» nication. C'eſt, nous dit-il, une certaine maladie, durant laquelle les » démons repréſentent des images, & procurent des viſions par leſquelles » on apprend, autant que l'âge peut le permettre, ce qui appartient à cet » art. Ceux qui tombent pour la ſeconde fois dans cette maladie, ont » bien plus de viſions qu'en la précédente ; & s'il leur arrive d'avoir pour » la troiſieme fois cette maladie, toutes les viſions leurs ſont en cette oc-» caſion montrées à découvert ; & ils ſont ſi ſavans, qu'ils peuvent voir » diſtinctement les objets les plus éloignés & les plus impénétrables. »

On voit en Laponie des ſorcieres qui ſe vantent de pouvoir augmenter la rigueur du froid. Ces femmes prétendent être redevables de ce privilege important à la froide conſtellation ſous laquelle elles ont pris naiſſance. Voici quelle eſt la cérémonie dont elles font uſage en cette occaſion. Elles pétriſſent une petite ſtatue avec de la neige, puis mâchant de l'écoſſe d'aulne, elles en frottent la tête de cette figure de neige & lui crachent de cette même écoſſe au viſage, ſur les mains & ſur les pieds. Schaeffer dit « qu'elles en uſent encore autrement, en mâchant cette écoſſe d'aulne » & en la crachant enſuite dans les chemins par où elles paſſent, ou bien » ſur les bords à droite & à gauche de ces chemins. Les lapons ont auſſi » des ſecrets pour tempérer la rigueur du froid ; ils prennent, ajoute » Schaeffer, la peau d'une ourſe & l'expoſent à l'air pendant la nuit. Le » lapon ſitôt qu'il eſt levé, prend ſes verges & fouette cette peau en pro-» nonçant quelques paroles magiques. Ces peuples s'imaginent que le » tems s'adoucit par ces coups redoublés ; pour ce même effet, ils cou-

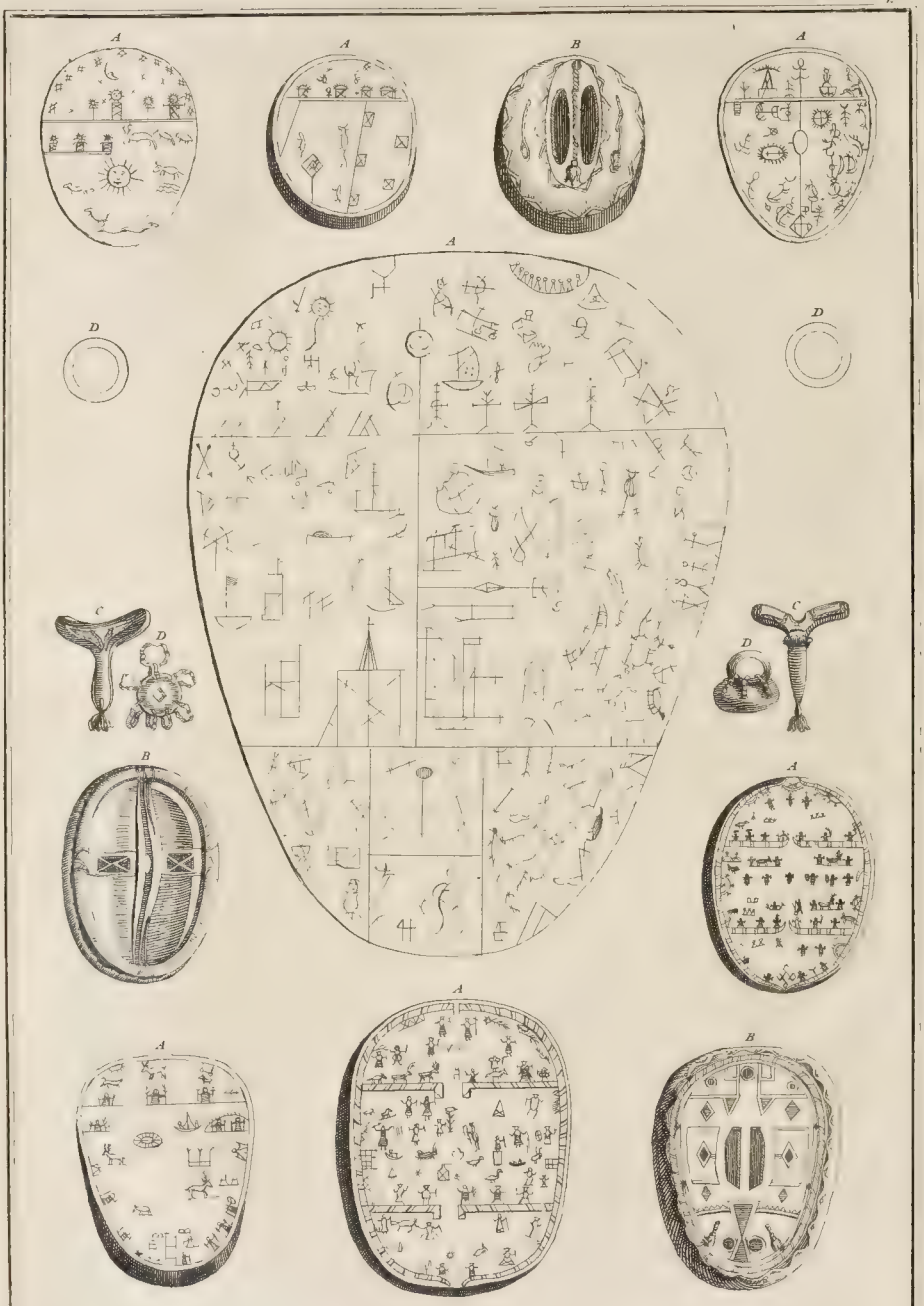

TAMBOURS MAGIQUES des LAPONS.

A. Le dessus de diverses sortes de TAMBOURS MAGIQUES
B. Le dessous de quelques TAMBOURS MAGIQUES.
C. MARTEAU avec lequel on frappe sur le TAMBOUR
D. ANNEAUX MAGIQUES.

» pent auſſi en petites pieces la peau d'un phaon, & jettent ces pieces Figures.
» dans le feu en recitant quelques prieres. »

Le tambour eſt le principal inſtrument de la magie des lapons (*fig.* 102); 102.
il eſt ordinairement fait d'un tronc creuſé de pin ou de bouilleau, qui dit Schaeffer, croît dans un certain endroit, & ſe tourne, en ſuivant directement le circuit du ſoleil. « La ſouche, ajoute l'hiſtorien de la La-
» ponie, & toutes ſes plus petites branches, ſont tellement courbées,
» que toutes ces courbures, prenant dès le bas, montent & s'élevent
» juſqu'au plus haut; de maniere que de la droite elles ſe penchent vers
» la gauche. Ce bois eſt d'une ſeule piece; ſavoir, d'une partie du tronc
» de l'arbre fendu & tellement creuſé au milieu, que ce qui eſt plat en
» fait la partie ſupérieure ſur laquelle on étend la peau, & ce qui eſt
» convexe, en fait la plus baſſe partie, & la poignée dont on le tient,
» parce qu'ils ont coutume de façonner ainſi cette partie, qu'après y
» avoir fait deux trous fort longs; ce qui ſe trouve de bois entre ces
» deux ouvertures, peut ſervir de pognée; ce qui reſte ſur les côtés &
» qui tient en forme de cercle la peau bandée, n'eſt pas parfaitement rond,
» mais d'une figure qui reſſemble à l'ovale; la peau tendue ſur ces tam-
» bours eſt couverte de figures ſymboliques que les lapons y tracent avec
» du rouge. »

Ces peuples ignares ont pour leur tambour une vénération extraordinaire. Une fille qui commence à reſſentir l'incommodité ordinaire à ſon ſexe, ne peut même le toucher du bout du doigt. Quand il faut, dit Schaeffer, le transférer d'un lieu dans un autre, ils le portent reſpectueuſement après tous les autres uſtenciles du ménage. C'eſt au mari qu'il appartient de faire ce tranſport, & la femme ne peut s'en mêler. Ils prennent pour cela un chemin différent des routes communes; car ils craignent que ſi trois jours après que le tambour a été tranſporté, quelqu'un & particuliérement une femme & une fille viennent à paſſer par le même chemin, elles ne meurent ſur le champ, ou qu'il ne leur arrive quelques grands malheurs. Cependant celle qui a commis cette imprudence, peut l'expier en donnant un anneau de laiton que l'on attache au tambour.

Lorſqu'un lapon veut apprendre quelque choſe par le moyen du tambour, il faut que, pendant la cérémonie, lui & tous les aſſiſtans ſoient à genoux. Veut-il connoître ce qui ſe paſſe dans les pays étrangers? « il
» met deſſus ſon tambour à l'endroit où l'image du ſoleil eſt deſſinée,
» quantité d'anneaux de laiton attachés enſemble avec une chaîne de
» même métal. Il frappe de telle ſorte ſur le tambour avec ſon marteau....

» que ces anneaux se remuent. Il chante en même-tems d'une voix fort » distincte une chanson que les lapons appellent *jonke*, & tous ceux de » leur nation qui s'y trouvent présens, tant les femmes que les hommes, » y ajoutent chacun leurs chansons auxquelles ils donnent le nom de » *duvra*.... Les paroles qu'ils proferent sont si distinctes, qu'elles expri- » ment le nom du lieu dont ils desirent savoir quelque chose. Après avoir » quelque tems frappé sur le tambour, il le met en quelque façon sur sa » tête, & il tombe aussi-tôt par terre, comme s'il étoit endormi ou tombé » en quelque défaillance. On ne lui trouve ni poux, ni sentiment, ni » aucune marque de vie. C'est ce qui a donné occasion de croire que » l'ame de ce devin sortoit effectivement de son corps, & que, conduite » par les démons, elle alloit au pays d'où l'on vouloit avoir des nouvelles. » Tandis que le lapon, qui doit deviner, est en cet état, on dit qu'il » souffre de telle sorte, que la sueur lui découle abondamment du visage » & de toutes les parties du corps. L'assemblée continue cependant de » chanter jusqu'à ce qu'il revienne de son sommeil. On ajoute que si l'on » discontinuoit le chant, le devin mourroit. Il en seroit ainsi si l'on » essayoit de le reveiller. C'est pour cela qu'on a soin de chasser les mou- » ches d'autour de lui. A son reveil, le lapon raconte tout ce qu'il a » appris. »

Lorsqu'un lapon a resolu de prendre une épouse, il cherche une fille telle qu'elle puisse convenir à ses facultés. Il va ensuite voir ses parens, accompagné de son pere, de sa mere, ou de quelques amis propres à lui servir de médiateurs. Lorsqu'ils sont arrivés à la cabanne du pere de la fille, on les invite à y entrer, à l'exception du jeune homme qui doit rester à la porte jusqu'à ce que les conditions du mariage aient été fixées. La fille paroît aussi rarement dans cette entrevue ; la prudence exige qu'on l'éloigne alors de la cabanne, & qu'on l'envoye faire paître des rennes dans quelques bois du voisinage. L'amant scele la promesse qu'on lui fait en faisant présent à son futur beau-pere de diverses viandes, telles qu'une langue de renne, un morceau de castor, ou tout autre mets recherché chez les lapons.

Le mariage, quoique convenu entre les parties, ne se contracte pas sur le champ. On differe quelquefois pendant plusieurs années la célébration des noces. Le jour fixé pour cette grande solemnité, on en prévient tous les membres des deux familles. Ceux-ci s'assemblent la veille dans la cabanne du pere de la fille, où l'époux distribue les présens de noces stipulés par le contrat. Le lendemain on célebre les noces ;

MARIAGE des LAPONS.

BAPTÊME des LAPONS.

FUNERAILLES des LAPONS.

LAPON en extase à TAMBOUR MAGIQUE [illegible] PRÉDIRE l'avenir.

& ce ſont les prêtres de chaque canton qui ſont chargés de remplir ces fonctions (*fig.* 103.) Figures. 103.

Lorſqu'un lapon s'apperçoit que ſa femme eſt enceinte, il obſerve en quel état eſt la lune; car il croit pouvoir deviner quel ſera le ſexe de l'enfant par la poſition de cette planette au moment de la conception. Le premier ſoulagement qu'on donne à la femme nouvellement accouchée, conſiſte dans un bouillon fait avec de la graiſſe de baleine. On lave ſon enfant dans l'eau froide ou de la neige, juſqu'à ce qu'on s'apperçoive qu'il a de la peine à reſpirer. On le met alors dans l'eau chaude Ceux des lapons qui font profeſſion du chriſtianiſme, plongent l'enfant dans le chaudron juſqu'au col; & ils font enſorte qu'il ne tombe aucune goutte d'eau ſur ſa tête, juſqu'à ce qu'il ait été baptiſé. L'enfant ainſi lavé eſt auſſi-tôt enveloppé dans une peau de lievre, au lieu du linge dont on fait uſage dans le reſte de l'Europe (*fig.* 103).

Les lapons jouiſſent communément d'une ſanté vigoureuſe. Auſſi n'ont-ils ni médecins, ni chirurgiens, ni apothicaires. Le mal des yeux eſt la principale indiſpoſition à laquelle ils ſoient ſujets. Souvent elle leur cauſe la perte de la vue. La fumée dont leur cabanne eſt toujours inondée & la lueur du feu devant lequel ils paſſent la plus grande partie de leur tems, leur occaſionnent cette dangereuſe incommodité. Lorſque quelqu'un d'entr'eux tombe malade, ils tâchent d'abord par le moyen de leur tambour de ſavoir s'il guérira, ou s'il doit en mourir. Lorſqu'ils ſont aſſurés de ſa mort prochaine, ils abandonnent là le moribond, & ne s'occupent que du feſtin des funérailles, qu'ils font quelquefois avant que le malade ſoit mort. Auſſi-tôt qu'il a rendu l'eſprit, on étend le cadavre au milieu de la cabanne, & tous les aſſiſtans s'éloignent promptement de cet aſile des ombres. Si la perſonne appartient à une famille riche, on enveloppe ſon corps dans un drap de toile; ſi, au contraire, elle étoit pauvre, on l'enſevelit dans de l'étoffe de laine. Quelques-uns revêtent le corps mort des meilleurs habits qu'il a portés pendant ſa vie.

Le corps ainſi enſeveli, ſe met dans le cerceuil par un lapon que les parens ont prié de rendre au mort ce dernier office. L'uſage veut qu'on donne à celui qui ſe charge de cette fonction d'un anneau de laiton qu'on lui lie au bras droit, où il demeure attaché juſqu'à ce qu'il ait rempli ce devoir. Quelques-uns mettent tout uniment le corps avec ſon traîneau dans la terre (*fig.* 103), & ſur-tout dans les pays où il n'y a que des rochers ſans arbres. D'autres entourent de pieces de bois le cadavre porté ſur ſon traîneau. Il en eſt qui les mettent dans des cavernes

dont ils bouchent l'entrée avec de groſſes pierres. On enterre communément avec le corps du défunt, ſa hache, un caillou & un morceau d'acier pour faire du feu. Tous ces objets ſont deſtinés à ſervir aux beſoins du mort dans l'autre monde.

Les cérémonies de l'enterrement étant terminées, on procede au feſtin funebre. Ce repas ſe fait ordinairement trois jours après celui des funérailles. On y invite tous les parens & les alliés du défunt. L'uſage exige qu'on y mange la chair du renne qui a traîné le corps mort juſqu'au lieu de la ſépulture, après l'avoir immolé à l'honneur du défunt. On prend garde ſur-tout que les os de cet animal ne ſe perdent pas. On les amaſſe ſoigneuſement dans un panier, ſur lequel la famille du défunt met l'image d'un homme proportionné à ſa taille, & on enterre ainſi religieuſement ces triſtes débris.

Il eſt inutile de parler ici des ſciences. Les lapons n'ont pas même l'idée de leur exiſtence. Les arts ſont auſſi chez eux au berceau. Celui dans lequel ils ont fait le plus de progrès, conſiſte à fabriquer des barques pour la pêche. Leurs chemins toujours couverts de neige, les ont auſſi forcés à conſtruire des traîneaux avec leſquels ils font leurs voyages. Ils font auſſi tous les uſtenciles dont ils peuvent avoir beſoin dans leur ménage, & ſur-tout des corbeilles & des paniers artiſtement travaillés. Chacun travaille à ces divers objets ſelon qu'il peut en avoir beſoin dans ſa famille. Il y a rarement parmi eux des hommes qui s'occupent uniquement des arts mécaniques. Chacun travaille chez ſoi ſelon les principes qu'il a reçus de ſes peres, ſans prétendre donner un nouveau degré de perfection à l'ouvrage dont il s'occupe. De leur côté, les femmes privées des reſſources qui ſe préſentent à leur ſexe, au midi de l'Europe, ſont obligées de faire tout ce qui, chez nous, eſt du reſſort des tailleurs, des pelletiers, des gantiers & des cordonniers. Elles filent avec aſſez de propreté des nerfs de rennes préparés; & elles font, de leurs propres mains, tout ce qui eſt néceſſaire pour attacher les rennes aux traîneaux. D'ailleurs, les fonctions les plus laborieuſes ſont partagées entre les deux ſexes. C'eſt pour cela que les femmes portent, comme les hommes, de grandes culottes propres à les garantir de la neige.

SECTION II.

Religion des Juifs modernes.

Les juifs ſont de tous les peuples de la terre, les plus anciens & les plus infortunés. Placés autrefois dans un coin de l'Aſie, ignorés de l'univers, avec lequel ils n'entretenoient aucune eſpece de communication, livrés entierement à la culture d'une terre ſtérile, qui formoit leur unique reſſource, ils vivoient paiſiblement, gouvernés par leurs rois, leurs prêtres & leurs prophetes. Alexandre fut le premier prince européan, qui ébranla cette nation caſaniere. Poſſédé du démon des conquêtes, le vainqueur de Darius porta ſes pas vers la Paleſtine; & telle fut ſon ambition, qu'il ne dédaigna pas de réunir à ſes vaſtes & inutiles poſſeſſions, ce rocher couvert de ronces & de bruyeres, que tout autre eût cru indigne de ſes armes.

Cet événement communiqua à la nation juive une énergie, dont on ne l'eût peut-être pas cru capable. Abandonnant ſucceſſivement une terre qui ſe refuſoit à ſes efforts, elle ſe mêla parmi les peuples étrangers. L'Egypte, pour laquelle elle eut long-tems tant d'adverſion & de mépris, fut d'abord le théâtre de ſa proſpérité. Alexandrie, bâtie par Alexandre, pour ſervir d'entrepôt à tout le commerce du monde, & offrir à l'induſtrieuſe activité des peuples un aſile lucratif & aſſuré, reçut dès-lors dans ſes murs, une multitude de fugitifs, que la miſere ou la cupidité chaſſoit de la Judée. Scrupuleuſement attachés à leurs principes religieux & à leurs uſages, ils affecterent de mépriſer celles des nations parmi leſquelles ils s'étoient retirés. Ce peuple devint fourbe, impoſteur, uſurier, ſacrilege; & ces vices, qui le croiroit, il les puiſa dans cet éloignement même qu'il témoignoit pour les habitudes vicieuſes des nations qu'il fréquentoit. A force de publier ſes privileges, ſes eſpérances, & ſur-tout l'eſpoir qu'il avoit de donner un jour des loix à l'univers, il ſe rendit odieux, mépriſable; toutes les nations convinrent, comme de concert, de fouler aux pieds un horde de vagabonds, déjà plus qu'avilie par ſes foibleſſes, ſa morgue, & ſes friponneries; &, chaque fois que l'on crut pouvoir ſe permettre impunément quelques ombrages ou des perſécutions, elle ſe vit accablée, de tous côtés, par ceux que des motifs d'indignation & de reſſentiment portoient à la vengeance.

Tel étoit l'état déplorable de cette nation infortunée, lorſque les romains, ce peuple à jamais mémorable par ſes vertus & par ſes forfaits, conçut le deſſein important de ſoumettre toute l'Aſie à ſon capitole. Ces conquérans, auſſi ſouples & auſſi adroits, qu'ils étoient intrépides dans les combats, prenoient peu de part aux préjugés des peuples qu'ils ſubjuguoient. Leur ambition ſe bornoit à vaincre; & ils abandonnoient ſans peine ceux qu'ils avoient ſoumis, à leur propre religion, à leurs uſages, à leurs loix, pourvu que ces ſtatuts ne bleſſaſſent pas la ſouveraineté du peuple romain. Le génie qui avoit terraſſé Mithridate, forgé des fers à Carthage, & ſubjugué la plus grande partie du monde, alors connu, ne devoit pas trouver de grands obſtacles en Judée; auſſi cette région fut-elle ſoumiſe ſans aucun effort. Si les juifs euſſent été auſſi ſages, qu'ils étoient turbulens, ils euſſent baiſé la main de ceux qui leur apportoient des chaînes. Continuellement agités, depuis le regne d'Alexandre, par des ſéditions inteſtines, en proie au premier prince qui paroiſſoit ſur leur rocher, ils ne pouvoient goûter de vrai bonheur que ſous les drapeaux du peuple romain, dont l'adminiſtration étoit alors auſſi équitable qu'elle eſt devenue depuis oppreſſive. Mais l'imagination toujours remplie de l'idée ſéduiſante d'un Meſſie, qui devoit ſoumettre à Jéruſalem tous les peuples de la terre, il leva l'étendard de la révolte, & força l'empire romain à détruire un peuple qui ne méritoit pas d'habiter ſes foyers.

Cet événement fut l'époque d'une convulſion générale. Une foule de juifs fanatiques, quittant la Paleſtine, ſe répandit dans l'empire romain, & y occaſionna des ſéditions. En vain, dit le judicieux abbé Fleury, le gouvernement uſa de ſévérité; le fanatiſme faiſoit chaque jour de nouveaux progrès; & l'on vit le parti d'un Barchochebas ébranler l'empire romain juſques dans ſes fondemens. Le mal dura pendant pluſieurs ſiecles. Les juifs, tantôt accueillis & tantôt perſécutés, fuyoient de province en province, & laiſſoient par-tout des traces de leurs ſuperſtitions. Ceux qui étoient aſſez adroits pour échapper aux ſéductions de leurs prédicans, devenoient bientôt la victime des uſuriers & des concuſſionnaires. Enfin, telle fut la réputation de perverſité qu'il acquit en Europe, que les gouvernemens n'oublioient jamais, lorſqu'il étoit queſtion de punir un crime dont on ignoroit l'auteur, de l'imputer à la nation juive fixée dans leurs états.

L'Europe, plus civiliſée aujourd'hui qu'elle ne le fut jamais, éclairée de plus en plus du flambeau de la philoſophie, n'a vraiſemblablement

pas

pas les mêmes cataſtrophes à craindre de la part des juifs. Loin de maîtriſer les peuples chez leſquels ils ſe ſont retirés, ils gémiſſent eux-mêmes dans l'oppreſſion ; & c'eſt cet opprobre même, dont ils ſont couverts, qui les retient dans les chaînes de l'ignorance qu'on leur reproche. Que les ſouverains relâchent déſormais les liens qui les retiennent dans l'eſclavage ; qu'ils les placent au nombre de leurs ſujets ; qu'ils leur accordent les mêmes privileges, les mêmes immunités ; bientôt devenus citoyens, peres de famille, ils dépoſeront ces ſentimens de haine nationale, vraiment outrageans pour l'humanité, & ſe conciliéront l'eſtime des nations qui les ont reçus dans leur ſein.

La plupart de nos écrivains font aux juifs un mérite de n'adorer qu'un Dieu. Cette doctrine fut, en effet, la leur, dès l'origine de cette nation ; mais long-tems on a douté s'ils admettoient l'immortalité de l'âme ; &, ceux qui ont prétendu qu'ils l'ignorerent, s'appuient ſur la plupart des paſſages du pentatheuque, où l'auteur n'enviſageant que les peines & les récompenſes de cette vie, ne parle jamais de ce que l'on doit craindre ou eſpérer dans l'autre monde. Quoi qu'il en ſoit de cette diſcuſſion, qui paroît aſſez inutile ici, il eſt certain que les juifs modernes admettent cette doctrine importante, qu'ils prétendent avoir reçue de leurs peres.

Il eſt peu de peuples au monde, ſans en excepter les brames & les chinois, qui ſoient aſſujettis à un ſi grand nombre de cérémonies religieuſes que le ſont les juifs. Indépendamment de leur inclination naturelle au fanatiſme, à la ſuperſtition, aux minuties ; leur ſéjour parmi les nations étrangeres les a preſque forcés à adopter diverſes pratiques qui ſe ſont inſenſiblement amalgamées avec les leurs. Ceux, par exemple, qui demeurent parmi les chinois, ont, comme ces derniers, une ſalle dédiée à leurs ancêtres & à leurs grands hommes. C'eſt là qu'ils leur rendent des honneurs, ſelon l'uſage obſervé dans le pays. Ce qui différencie, à ce ſujet, l'obſervance des juifs de celle des chinois, c'eſt que, au lieu des tableaux où ceux-ci inſcrivent les noms de leurs ancêtres, les juifs ont des caſſolettes plus ou moins grandes, ſelon le mérite & la qualité des héros qu'ils veulent honorer. Il n'y a d'exception que pour ceux qui ont été mandarins. Ceux-ci ont chacun un tableau particulier, ſur lequel ſont inſcrits leur nom & le degré de leur mandarinat. Les juifs ne ſe ſont cependant pas montrés auſſi dociles en Europe ; & ils s'y ſont fait un mérite de conſerver la plupart de leurs ſuperſtitions, malgré les plaiſanteries des nations qui ſe ſont efforcées

de les éclairer, en les dévouant au ridicule. Ouvrons les livres de leurs docteurs.

Les rabins nous apprennent que tout juif, zélé pour sa religion, doit laisser une partie de sa maison imparfaite, lorsqu'il la fait construire, en mémoire de la désolation dont la ville & le temple de Jérusalem sont maintenant affligés. Ainsi, d'après ce principe, un fils d'Abraham ne peut décemment acheter d'un chrétien, une maison entiérement achevée, à moins qu'il ne s'engage envers la synogogue, de faire enlever quelque partie de la charpente & de la maçonnerie, pour se conformer à la loi.

Les juifs, comme la plupart des autres peuples de l'Inde, sont extrêmement délicats sur la qualité des vases dont ils font usage, soit pour boire ou pour manger; & s'ils avoient servi à d'autres personnes qu'à des juifs, la loi veut qu'ils les brisent afin qu'ils ne se souillent par les différentes impuretés qui pourroient émaner d'une main infidele. Ce peuple idiot ne peut se vêtir d'étoffe tissue de lin & de laine; & c'est à cause de cette défense, qu'il croit trouver dans le deutéronome, que ses dévots ne cousent jamais un habit de laine avec du fil, ni un habit de toile de lin avec de la laine.

Les rabins qui, depuis plusieurs siecles s'occupent à surcharger la loi judaïque, d'une multitude de préceptes aussi ridicules qu'ils sont puériles, ont sur-tout porté leurs regards sur les choses qui pouvoient contribuer à la propreté. Aussi-tôt qu'un juif est sorti du lit, le talmud exige qu'il se lave avec le plus d'attention qu'il lui est possible. Avant cette ablution légale, il n'oseroit toucher à quoi que ce soit. Quelques rabins, imitant les folies de quelques peuples de la presqu'isle de l'Inde, prétendent qu'on ne doit pas jetter par terre l'eau dont on s'est lavé, de crainte que, si quelqu'un marchoit sur cet eau impure & souillée, il ne contractât par-là-même quelque souillure. D'autres casuistes de cette nation, plus rigoristes encore que ces derniers, ont décidé que le crime de manger son pain sans s'être lavé les mains, étoit plus grand que celui dont on se rendoit coupable par quelque commerce avec une femme débauchée.

Le lévitique veut que quiconque touche un mort, un lépreux ou des reptiles, soit immonde; & c'est comme tel qu'on lui défendoit l'entrée du temple. Cependant depuis que ce monument célebre de la piét éjuive a été détruit, les juifs prétendent que ce précepte n'a plus aucune force; superstitions, malgré les plaisanteries des nations qui se sont efforcées

& , en effet, il paroît que depuis pluſieurs ſiecles, il n'y a plus que les dévots zélés qui s'y aſſujettiſſent.

Les juifs dont la plupart des ſuperſtitions ſont les mêmes que celles des parſes, attachent, comme ces derniers, une idée ſinguliere de religion & de piété à l'éternuement. Les rabins diſent qu'après la création, Dieu fit une loi générale, ſelon laquelle tout homme vivant n'éternueroit jamais qu'une fois, & que, dans le même inſtant, il rendroit ſon ame à Dieu, ſans aucune autre indiſpoſition. Jacob qui craignoit fort la mort ſubite, & qui deſiroit de pouvoir, avant de mourir, donner ordre aux affaires de ſa conſcience & de ſa famille, s'humilia devant le Seigneur, lutta encore une fois avec lui, & lui demanda inſtamment la grace d'être excepté de la regle. Ce patriarche fut auſſi-tôt exaucé. Il éternua & ne mourut pas. Les princes de la terre, informés de ce privilege, ordonnerent unanimement qu'à l'avenir les éternuemens ſeroient accompagnés d'actions de graces & de vœux pour la proſpérité de celui qui éternue.

Les rabins veulent que leurs fideles rempliſſent au ſortir du lit, les devoirs qu'exigent d'eux la nature. Lorſqu'ils ſe ſont acquités de ces fonctions, il ne leur eſt pas permis de ſe toucher de la main droite, parce que cette main eſt deſtinée à écrire la loi, & à manier les phylacteres. Le rituel défend de prononcer le nom de Dieu, tandis que l'on s'occupe à ſoulager la nature ; & ce même ouvrage ordonne de ſe tourner vers le nord ou le midi, pour ne pas ſcandaliſer les deux autres points cardinaux du monde.

Les juifs, comme tous les peuples de l'Aſie, ont une multitude de préceptes qui les obligent à faire l'aumône à leurs freres ; & l'on peut dire, à la louange de cette nation diſperſée, qu'il y a peu de préceptes dans ſon code religieux, qui ſoit plus reſpecté que celui-ci. La loi les aſſujettit à divers jeûnes très-rigoureux. Celui qu'ils ſolemniſent à cauſe de la double deſtruction du temple de Jéruſalem, eſt l'un des plus remarquables. Le repas de la veille doit être frugal, formé d'un ſeul mêts & accompagné de modeſtie, de piété & ſur-tout d'une triſteſſe amere pour la *déſolation de Jéruſalem.* Les juifs Allemands mangent alors des légumes & des œufs, parce qu'ils croyent y voir l'image du deuil & de l'amertume. Si Pythagore eût été juif, il n'eût, au contraire, mangé que des feves, parce que ce grand philoſophe trouvoit manifeſtement dans ce légume le ſymbole de la douleur & de la mort. Autrefois on ſe contentoit de pain ſec que l'on trempoit dans de l'eau ſalée. On pre-

Figures. noit ce triſte repas auprès du foyer, vêtu d'un ſac quelquefois couvert de cendres, & toujours noyé dans les larmes & ſuffoqué par les ſanglots. Une cruche pleine d'eau ſervoit à étancher la ſoif du pénitent, & à réparer ſes forces abattues par les prieres, les gémiſſemens & l'affliction. La nuit qui précédoit ce grand jeûne, étoit auſſi une nuit de fatigues, de pleurs & de pénitence. On ne couchoit que ſur la dure; & ſouvent un affreux cilice empêchoit le pénitent de fermer la paupiere. Ces auſtérités gênantes ne ſubſiſtent plus que parmi les plus dévots des juifs. On trouve cependant encore parmi eux, ce jour-là, l'image de la triſteſſe qui les accabloit autrefois. L'uſage ne permet pas d'ouvrir les livres de la loi, parce que ſes divins préceptes, ont pour objet de porter la joie dans l'ame du vrai croyant; on ne ſe ſalue pas non plus; & toutes les démarches des juifs annoncent le deuil qui regne alors parmi eux. Quoique la triſteſſe ſoit moins caractériſée le lendemain, la loi preſcrit cependant certains procédés qui tiennent beaucoup de l'auſtérité de la veille; on s'abſtient de viande, de vin & de toute autre liqueur forte; on obſerve la frugalité la plus rigoureuſe dans les repas; l'uſage du mariage eſt ſéverement défendu, & il n'eſt pas permis de ſe montrer dans aucune aſſemblée qui ait autre choſe pour objet que le culte public.

Un tems de pénitence pour les plus dévots des juifs, c'eſt le mois d'août, qu'ils appellent le mois d'*élul*. Ils le paſſent ordinairement en pénitence & en mortifications; c'eſt, à proprement parler, le carême des juifs. Ils examinent alors tous les replis de leur conſcience, & prennent la plus forte réſolution de ne plus offenſer leur Créateur. Les pénitences qu'ils exercent en cette occaſion, conſiſtent à ſe plonger dans l'eau froide, à ſe battre la poitrine de toutes ſes forces, & à ſe donner ri-
104. goureuſement la diſcipline (*fig.* 104). Les juifs italiens ſe levent tout le mois d'élul avant le jour, pour réciter les prieres preſcrites par le rituel, faire leur confeſſion générale & ſe livrer à des actes de pénitence & d'auſtérité. Les allemands, beaucoup moins rigoriſtes ſur ce point, ſe contentent d'obſerver ces ſortes de mortifications quatre jours avant la nouvelle année, qui commence avec le mois de *tiſri* ou ſeptembre.

Dès qu'on eſt entré dans le mois d'élul, on donne du cors, ſoir &
105. matin, à la ſynagogue (*fig.* 105). Les rabins rapportent deux cauſes, d'où ils prétendent tirer l'origine de cette pratique. Moïſe, diſent-ils, monta pour la ſeconde fois de grand matin, & le premier jour d'élul, à la montagne de Sinaï, pour recevoir de la main de Dieu les nouvelles

La PENITENCE des JUIFS ALLEMANS dans leur SYNAGOGUE.

Le SON du COR au PREMIER JOUR de L'AN.

Le CHIPUR ou le JOUR du PARDON tel qu'il se celebre chez les JUIFS ALLEMANDS.

tables de la loi ; & ce légiſlateur n'en deſcendit que le dix de tiſri, jour auquel on célebre la fête des expiations. Il ordonna que l'on donnât du cors au camp des iſraëlites pendant le ſéjour qu'il faiſoit ſur la montagne, afin qu'on ne ſe plaignît pas de l'abſence de ce patriarche, & qu'on ne ſe livrât pas à des actes contraires à ſes préceptes. D'autres rabins croyent que cette inſtitution n'a pour objet que de ranimer dans le cœur du pécheur la crainte des jugemens de Dieu & de le provoquer à la pénitence. Quelques-uns ajoutent que le ſon du cors étourdit le diable, fait oublier à cet eſprit malin que la nouvelle année va commencer, & le met hors d'état d'accuſer la nation juive au tribunal du tout-puiſſant. On diſcontinue cependant de donner du cors la veille de la nouvelle année. Le premier de l'an arrivé, la loi veut que le ſon du cors ſe faſſe entendre dans toutes les régions habitées par les juifs. La fête que l'on célebre alors dure deux jours. La ſynagogue humiliée, contrite & pénétrée du plus vif ſentiment des péchés dont elle eſt coupable, prie à haute voix, & dans une poſture beaucoup plus humiliante qu'à l'ordinaire. En Allemagne, les juifs envoyent leurs enfans au grand rabin, pour recevoir ſa bénédiction. Lorſqu'on ſe met à table, le maître de la maiſon prend un morceau de pain, le trempe dans du miel, & demande à Dieu que l'année ſoit douce, abondante & heureuſe. Tous ceux qui ſont à table marchent ſur les traces du maître, & rempliſſent les mêmes cérémonies. Rarement on oublie de ſervir à ces repas une tête de mouton, ſymbole du bélier qui fut autrefois ſacrifié par Abraham, au lieu de ſon fils Iſaac. Les rabins toujours occupés à entretenir leurs fideles dans les plus minutieuſes ſuperſtitions, prétendent qu'un bon juif ne peut raiſonnablement paſſer le premier jour de l'an, ſans manger du fenouil, de l'ail & quelques autres herbes odoriférantes.

Les anciens juifs, environnés de toutes parts de ſolitudes immenſes, chargeoient autrefois de leurs péchés, en cette occaſion, un bouc qu'ils envoyoient au déſert, & qu'on appelloit pour cela *le bouc émiſſaire*. Les juifs modernes, privés des mêmes moyens, ſe déchargent de leurs iniquités ſur les poiſſons. Après le repas, ils vont ſur le bord de l'eau & y ſecouent leurs habits. Cette pratique, qui n'eſt pas la moins puérile de celles qui ſe trouvent preſcrites dans le talmud, eſt fondée ſur un paſſage de Michée, où ce prophête dit que l'éternel *précipitera nos péchés au fond de la mer*. Les dix premiers jours de l'année ſont deſtinés à la pénitence & au recueillement. On jeûne, on prie, on

s'afflige, on ſe tourmente, ſouvent même on ſe fuſtige, pour empêcher Dieu de jetter ſes regards ſur les iniquités paſſées. Quelques rabins aſſurent, que les neuf premiers jours de chaque année, l'être ſuprême s'occupe à examiner les actions des hommes, & que, le dixieme, il prononce la ſentence qui les condamne ou les juſtifie.

Long-tems les juifs ont obſervé une fête appellé *capara*, qui ſe célébroit la veille du jeûne de l'expiation. Les hommes prenoient alors un coq, & les femmes une poule; les femmes enceintes prenoient l'un & l'autre. Le chef de famille, tenant le coq à la main, récitoit quelques paſſages des pſeaumes & du livre de Job. Il ſe frappoit enſuite trois fois la tête, en diſant à chaque coup: *ce coq ſera échangé pour moi, il expiera mes péchés, il ſouffrira la mort, & je jouirai de la vie.* Cette cérémonie biſarre étoit réitérée trois fois, parce qu'elle repréſentoit l'expiation de ſes péchés, des péchés de ſa famille & de ceux de ſes domeſtiques. Après les trois coups donnés, il étrangloit le coq, en lui ſerrant fortement le col, pour montrer au pécheur qu'il avoit mérité de perdre la vie; il lui coupoit la gorge, pour montrer que le pécheur auroit dû perdre ſon ſang; il le jettoit contre le pavé, pour faire appercevoir au pécheur qu'il méritoit d'être lapidé; il rôtiſſoit cet animal pour faire comprendre au pécheur qu'il méritoit d'être condamné au feu éternel. Enfin, on jettoit les entrailles de cette victime ſur le toît de la maiſon. Il faut obſerver que l'uſage exigeoit que le coq fût blanc, & que l'on étoit perſuadé qu'un coq d'une autre couleur, déja couvert de ſes propres iniquités, n'étoit pas propre à ſe charger de celles d'autrui.

Cette cérémonie ne ſe pratique plus gueres que parmi quelques familles juives d'Allemagne & de Pologne. On ſe contente aujourd'hui de ſe préparer à la ſolemnité de l'expiation par des ablutions fréquentes; car c'eſt toujours par-là, que les aſiatiques, quelle que ſoit la religion qu'ils profeſſent, préludent dans leurs fêtes & dans toutes leurs cérémonies. Les rabins ordonnent que l'on diſpoſe pour ce jour-là les bougies; & chacun porte ſa chandelle à la ſynagogue. En Allemagne les hommes ſeuls ont le droit d'en porter; ailleurs les femmes partagent avec eux ce privilége. Quelques juifs, plus dévots que leurs confreres, vont à la ſynagogue avec deux bougies, dont l'une a pour objet d'éclairer l'ame & l'autre le corps. Ce jour-là eſt le ſignal d'une réconciliation générale. Chacun va trouver ſes ennemis, ſcelle avec eux une paix éternelle, & demande humblement pardon, à ceux qu'il croit

avoir offenſés. Si quelqu'un eſt aſſez opiniâtre & aſſez impie pour ſe refuſer à une réconciliation, on proteſte contre le refus devant trois témoins, & l'on revient trois fois à la charge. Après cette formalité, la plus eſtimable du rituel moderne des hébreux, la conſcience du pénitent eſt dégagée du fardeau de la rancune.

La fête de l'expiation, que les juifs appellent *chipur*, remonte à la plus haute antiquité, & on la trouve expreſſément ordonnée dans le chapitre XVI & XXIII du lévitique. Lorſque la ſolemnité commence, on s'aſſemble à la ſynagogue; chacun allume ſa chandelle; on entonne les prieres & les cantiques d'une voix lugubre & fort élevée. Chaque fidele exprime l'affliction dont ſon ame eſt pénétrée, par des actes de pénitence auſteres & multipliés. Les enfans qui n'ont pas encore onze ans, les femmes enceintes, les femmes nouvellement accouchées, celles qui nourriſſent, les malades, les infirmes & les vieillards ſont ſeuls exceptés des mortifications preſcrites en pareil cas.

Le premier ſoir de la fête, on appelle à l'aſſemblée ceux qui menent une vie ſcandaleuſe & déréglée; deux rabins, dont l'un ſe tient à la droite & l'autre à la gauche du chantre, font cette invitation ſolemnelle, & déclarent à l'aſſemblée qu'ils permettent de prier avec les méchans. Après cela, le chantre va ouvrir *l'hechal*, pupitre hébreu, & chante une aſſez longue priere que la ſynagogue repete tout bas. Cette priere a pour objet d'abolir les vœux indiſcrets, les ſermens téméraires, & les réſolutions précipitamment formées pendant le cours de l'année précédente.

Quelques dévots pénétrés du ſentiment de la plus vive ſyndéreſe, paſſent la nuit, ſouvent même la journée ſuivante, dans la même poſture, uniquement occupés de prieres. Ceux qui ne ſe livrent pas à une pénitence ſi rigoureuſe, ſont obligés de reparoître dès le point du jour à la ſynagogue, & de continuer leur pénitence. A la fin du jour, le rabin étend ſes mains vers le peuple, & lui donne la bénédiction de Moïſe, que la multitude reçoit avec l'humilité la plus profonde. Après la bénédiction, le *chaſan* monte en chaire & donne du cors. On fête alors la nouvelle lune.

Les juifs ne ſolemniſent qu'imparfaitement cette derniere fête. Ils n'interrompent ni leur travaux, ni le cours de leurs affaires. Il n'y a que les femmes qui ne font rien ce jour-là. Le ſoir qui ſuit le renouvellement de la lune, les juifs dès qu'ils apperçoivent le croiſſant, ſe raſſemblent pour faire une priere à Dieu, dans laquelle ils le qualifient

Figures. de *créateur des planettes* & de *reſtaurateur de la nouvelle lune.* Ils ſont auſſi dans cette priere mémoire du roi David ; &, lorſqu'elle eſt finie, ils ſe ſaluent réciproquement avant de ſe ſéparer.

106. L'une des principales ſolemnités des juifs, c'eſt la pâques (*fig.* 106). Chacun ſait que cette fête, inſtituée pour perpétuer le ſouvenir des mortifications que la nation hébraïque avoit éprouvées chez les égyptiens, retraçoit aux yeux des iſraëlites les grands prodiges que Dieu opéra autrefois, pour retirer ſon peuple chéri des mains des infideles. Si l'on en croit Joſeph & quelques autres écrivains, le temple de Jéruſalem, quelque vaſte qu'il fût, n'avoit pas aſſez d'étendue pour contenir la multitude prodigieuſe des peuples qui s'y préſentoient tous les ans pour y célébrer la pâques. Le bétail qu'on y ſacrifioit alors étoit innombrable ; & toutes les richeſſes de Salomon euſſent à peine ſuffi pour faire face aux dépenſes immenſes que le grand ſacrificateur & ſes lévites faiſoient pendant tout le tems de cette grande ſolemnité. Quoi qu'il en ſoit, l'état déplorable & d'humiliation où ſe trouve réduite aujourd'hui la nation juive, ne lui permet pas de donner tant d'éclat à cette fête. Chacun commence par penſer ſérieuſement aux pains azymes. L'uſage exige que l'on ſe pourvoie, trente jours au moins d'avance, du grain néceſſaire pour cet objet important, & la précaution que l'on prend pour le choix & la conſommation de ce grain, eſt toute extraordinaire. Il faut, par exemple, que le cheval qui le porte au moulin ſoit bâté, de peur que le grain ne s'échauffe. Il faut découdre, laver & recoudre le ſac où l'on a retenu le grain d'une pâques à l'autre. Les différentes précautions avec leſquelles ils s'aſſurent de la bonne qualité du levain, ſont tout auſſi ſingulieres que multipliées. La lumiere du ſoleil ne ſuffit pas pour éclairer les juifs, les allemands ſurtout, dans l'examen qu'ils font des trous de leurs maiſons, où le haſard auroit pû porter des miettes de pain levé. On lui aſſocie la chandelle ; &, pour peu que le pere de famille ſoupçonne ſa vue de foibleſſe, il ne fait point difficulté de prendre des lunettes, pour n'avoir rien à ſe reprocher ſur un point ſi délicat. Enfin, ſes recherches ſont couronnées par une priere, dans laquelle il demande à Dieu que *tout ce qu'il y a de pain levé dans la maiſon, tant ce qu'il a trouvé que ce qui a pu échapper à ſes regards, devienne comme la poudre de la terre & s'anéantiſſe.*

Les juifs ne ſont pas moins ſcrupuleux ſur la compoſition des pains azymes, que ſur la recherche du pain levé & ſur la préparation du grain,

L'EXAMEN du LEVAIN &c.

A. La Maitresse de la maison, qui met du PAIN LEVÉ *en divers endroits, afin que son Mari qui en fait la recherche en trouve.*

Le REPAS de PAQUES.
chez les
JUIFS PORTUGAIS.

grain, qui ſert à le former. L'eau que l'on doit employer à faire la pâte des azymes, eſt examinée avec le ſoin le plus ſcrupuleux ; &, en la puiſant, on doit élever ſon cœur à Dieu, & faire ſa priere à demi-voix. C'eſt au pere de famille qu'il appartient ſeul de pétrir ces pains ſacrés ; & ſi la vieilleſſe ou les infirmités ne lui permettoient pas d'y travailler, il doit, au moins, mettre les mains dans la pâte, & aſſiſter en perſonne à ce travail religieux.

Quiconque pétrit le pain des azymes, doit négliger les petits morceaux de pâte qui ſe détachent de la maſſe, & permettre aux chats & aux ſouris de les manger à meſure qu'ils tombent à terre. L'uſage exige qu'il prenne un morceau de pâte dont il fait un petit gâteau. Cette galette que l'on brûle aujourd'hui, étoit autrefois le partage du ſacrificateur. Il faut bien prendre garde de pétrir la pâte dans un lieu expoſé au ſoleil, de peur que la chaleur de cet aſtre ne la faſſe fermenter. C'eſt auſſi pour ce motif qu'on la remue continuellement. Aux yeux d'un juif qui fait ſa religion, il n'eſt point de crime comparable à l'action de celui qui oſeroit manger du pain levé pendant la pâque.

La table qui ſert à la célébration du repas paſchal, doit être préparée par les femmes ; tel eſt l'eſprit de la loi. Le pere de famille s'y aſſied avec ſes enfans & ſes domeſtiques. On ſert ſur cette table des pains azymes, un plat couvert, qui renferme trois gâteaux, dont l'un eſt pour le grand-prêtre, l'autre eſt pour les lévites, & le dernier pour le peuple ; l'os de l'épaule d'un agneau, un œuf dur & un plat groſſiérement apprêté, ſymbole de la brique à laquelle la nation judaïque travailla autrefois en Egypte. Ce mets eſt une pâte fort épaiſſe, compoſée de pommes, d'amendes, de noix & de figues, qu'ils font cuire avec du vin & qu'ils aſſaiſonnent de canelle négligemment rompue en morceaux. Un autre plat contient des laitues, du cerfeuil, du percil, de la chicorée ſauvage & du creſſon. Ce ſont les herbes ameres dont il eſt parlé dans l'exode. La loi aſſujettiſſoit les anciens juifs, en mangeant la pâque, à ſe ceindre les reins, à prendre un bâton, & à ôter ſes ſouliers. Cet uſage ne ſubſiſte plus depuis leur diſperſion. La coutume veut qu'ils ſe mettent à table d'un air empreſſé, comme s'ils ſe diſpoſoient à s'enfuir vers le Nil, chargés de l'argenterie des égyptiens. Le pere de famille bénit alors la pâque ; on verſe enſuite du vin à tous les convives, & on en donne même aux enfans qui ſont au berceau. Chacun des convives ſe lave d'abord les mains, & appuye enſuite le coude gauche ſur la table. Ils vident ainſi leur premier verre ; enſuite

chacun trempe un peu d'herbes ameres dans le vinaigre, tandis que le maître de la maiſon fait une priere analogue à la circonſtance. Celui-ci diſtribue en deux pieces le gâteau des lévites. Il en cache une ſous la ſerviette, & prend l'autre qu'il montre à ſa famille, en lui parlant ainſi : « voici le pain de miſere & d'oppreſſion que nos peres ont mangé en » Egypte ; que celui qui a faim s'approche & mange. C'eſt ici le ſacri- » fice de l'agneau paſchal ». L'épaule de l'agneau paroît enſuite ſur la table ; & l'on verſe un ſecond coup à boire. Après cela, le pere de famille fait chanter au plus jeune de la compagnie un cantique, qui contient un récit circonſtancié de la délivrance miraculeuſe de leurs ancêtres. Quand on eſt à l'endroit du cantique, où il eſt parlé des dix plaies qui affligerent alors l'Egypte, ils font rejaillir avec le doigt un peu de vin hors du verre. Ils hauſſent en même-tems la voix, vident leurs verres & continuent le chant. Le pere de famille ſe lave une ſeconde fois les mains, prend un des gâteaux ſur lequel il dit quelques paroles pour le bénir, le romp en divers morceaux, & le ſert à tous les convives. Ce pain, ainſi conſacré, ſe mange avec les herbes ameres ; & enſuite on partage l'agneau. Lorſque ce repas *de larmes & de triſteſſe* eſt ſur le point de finir, le pere de famille prend la moitié du gâteau qu'il avoit caché ſous ſa ſerviette, en mange un peu, & diſtribue le reſte aux convives. Il n'eſt plus permis enſuite de rien manger ; on boit ſeulement deux coups de vin. Au dernier, le chef du repas prend ſon verre, l'éleve un peu, & prie Dieu qu'il faſſe éclater ſa colere ſur les nations qui le méconnoiſſent. Il eſt des pays où les convives s'empreſſent d'emporter tous les uſtenciles qu'on a ſervis ſur la table, en mémoire du préſent que leur fit autrefois le Dieu d'Iſaac & de Jacob, de tous les meubles qui appartenoient aux égyptiens.

Cinquante jours après pâques les juifs, comme les chrétiens, célebrent la fête de la pentecôte. A cette ſolemnité, cinq perſonnes liſent le ſacrifice du jour, & l'hiſtoire de Ruth. On fait entrer du lait dans tout ce qu'on ſert à ſa table ; & en mémoire de la montagne de Sinaï, ſur laquelle Dieu publia la loi, on y mange toujours un gâteau aſſez épais, qu'on appelle le *gâteau de Sinaï*. Ils prétendent, en effet, que la loi fut, ce jour-là, donnée à Moïſe ſur la montagne de Sina. C'eſt pour cela qu'ils ont coutume d'orner leur ſynaguogue & leur maiſon de guirlandes de fleurs. Cette fête qu'on appelloit autrefois *le jour des prémices* ou *la fête de la moiſſon*, dure communément deux jours. Les juifs interrompent alors tous leurs travaux & toutes leurs affaires ; mais

PROCESSION des PALMES chez les JUIFS PORTUGAIS.

REPAS des JUIFS pendant la FÊTE des TENTES

A. Les PRÊTRES *descendans d'*AARON *donnant la* BENEDICTION *au* PEUPLE.

*Autre d'*EXPOSER *la* LÖY *au* PEUPLE, *avant* [illegible] *de commencer à la* LIRE.

la loi ne leur défend pas de préparer les choſes néceſſaires à la vie. Figures.

Le quinzieme du mois de tiſri eſt la ſolemnité, que l'on appelle la fête des *tentes* ou des *tabernacles*, qui dure neuf jours (*fig.* 107). Cette fête a pour objet de repréſenter les travaux de leurs ancêtres après leur paſſage de la mer rouge, & les ſoins que prit d'eux la providence pendant qu'ils demeurerent dans le déſert. Ils dreſſent ordinairement des tentes auprès de leurs maiſons, dans leurs cours ou dans leurs jardins; & c'eſt-là qu'ils célebrent la ſolemnité. Cette tente ne doit pas avoir plus de vingt coudées, ni moins de dix enpans de hauteur. Les gens riches ornent là leur de tapiſſeries, qu'ils couvrent ſouvent de branches d'arbres chargés de fruits. Ces cabannes doivent, d'ailleurs, être placées dans un lieu ſain & agréable; & il n'eſt pas permis de les conſtruire ſous des toîts ni ſous des arbres. 107.

Lorſque pendant cette fête on paroît à la ſynagogue, on tient de la main droite une branche de palmier, trois de myrthe & deux de ſaule liés enſemble. La main gauche eſt garnie d'une branche de citronnier chargée de ſon fruit. On les approche les unes des autres, & on les remue en les tournant, d'abord à l'orient, puis au midi, enſuite à l'occident, & enfin au ſeptentrion. Chacune de ces évolutions préſente un myſtere, ſur lequel les rabins n'oublient pas de faire part, en cette occaſion, à leurs fideles des plus importantes réflexions.

Le ſeptieme jour de la fête, eſt le plus ſolemnel. On quitte alors le myrthe, la palme & le citronnier; & l'on ne retient que le ſaule. On fait ſept fois le tour du pupitre en mémoire de la proceſſion que Joſué fit autour des murailles de Jerico, & que le fils de Nun fit ainſi miraculeuſement tomber au ſon des trompettes. On récite les prieres avec une rapidité incroyable, pour figurer l'empreſſément que l'on mettoit au déſert dans les actes même de religion. On tire de l'*héchal* cet exemplaire de la loi; le pupitre eſt orné de fleurs; & comme ce jour-là & le ſuivant ſont des jours de réjouiſſances pour la ſynagogue, on s'y laiſſe aller à des excès de joie; & l'on ſcandaliſe ſouvent ceux qui ne connoiſſent pas ces myſteres de la piété judaïque. Chacun ſe réjouit, d'ailleurs, dans ſa famille, à proportion de ſes moyens; & pendant que dure cette fête, les juifs ſe font réciproquement un devoir de ſe donner des repas.

Le 23 ſeptembre, neuvieme jour de la fête des tentes, on célebre alors celle *de la loi* (*fig.* 108). Cette fête eſt d'inſtitution moderne; & 108.

Figures. nous ne croyons pas qu'il en ſoit fait aucune mention dans la bible. Les juifs ſe réjouiſſent alors de ce qu'il a plu à Dieu de relire & de méditer de nouveau la loi qu'il deſtinoit au peuple juif. Dès le ſoir qui commence le neuvieme jour, on adreſſe à Dieu quelques prieres, après leſquelles on ſort de l'arche tous les livres de la loi, que l'on porte en proceſſion autour du pupitre. On répete la même cérémonie le lendemain matin; & l'on reporte enſuite ces livres avec pompe dans l'héchal, à l'exception de trois que l'on retient. On lit dans le premier la fin de la loi, dans le ſecond, le commencement, & dans le troiſieme, ce qui concerne les offrandes, dont il eſt parlé au XXIX chapitre des nombres. Cette lecture ſe fait au bruit des acclamations du peuple. Ceux qui ſont chargés de lire la loi, s'appellent les époux de la loi; & on les reconduit chez eux avec les plus grands honneurs. C'eſt ce même jour que l'on fait la diſtribution des offices eccléſiaſtiques, & principalement ceux qui ont la loi pour objet. On les vend aux plus offrans; & l'argent qui en provient, eſt diſtribué aux pauvres où employé à la réparation de la ſynagogue.

Les juifs célebrent, en mémoire de leur délivrance de la perfidie
109. d'Aman, une fête qu'ils appellent *purim* (*fig.* 109). Cette ſolemnité tombe, à peu-près, au même-tems que le carnaval des chrétiens; & les réjouiſſances qui ſont en uſage, pendant le purim, peuvent le faire regarder comme le carnaval des juifs. Ce qui différencie ces deux eſpeces de fêtes, c'eſt que le carnaval des chrétiens eſt ſuivi de triſteſſe, aulieu que la pénitence précede celui des juifs. Voici comme M. Baſnage décrit le purim des juifs.

« On donne le matin aux pauvres de quoi ſe réjouir le ſoir. On » leur envoie même ſouvent les mets de ſa table, afin qu'ils faſſent meil- » leure chere. On fait la collecte du demi-ſicle, qu'on payoit autrefois » pour le temple; & on la diſtribue à ceux qui vont en pélérinage à » Jéruſalem, où ils aiment à ſe faire enterrer, afin d'éviter la peine d'un » long voyage au jour de la réſurrection; & de ſe trouver plus près » de la vallée de Joſaphat. On va le ſoir à la ſynagogue, pour y en- » tendre la lecture du livre d'Eſter, que le chaſan explique à l'aſſem- » blée. Le lecteur peut s'aſſeoir, au lieu qu'il doit être toujours debout » quand il lit la loi. Après avoir déployé le volume, il fait trois prieres » pour rendre grace à Dieu de ce qu'ils ſont appellés à cette cérémo- » nie, de ce qu'il les a délivrés, & de ce qu'il les a fait vivre juſqu'au » jour de cette fête. Il lit enſuite toute l'hiſtoire d'Aman & d'Eſter. Il

La fête

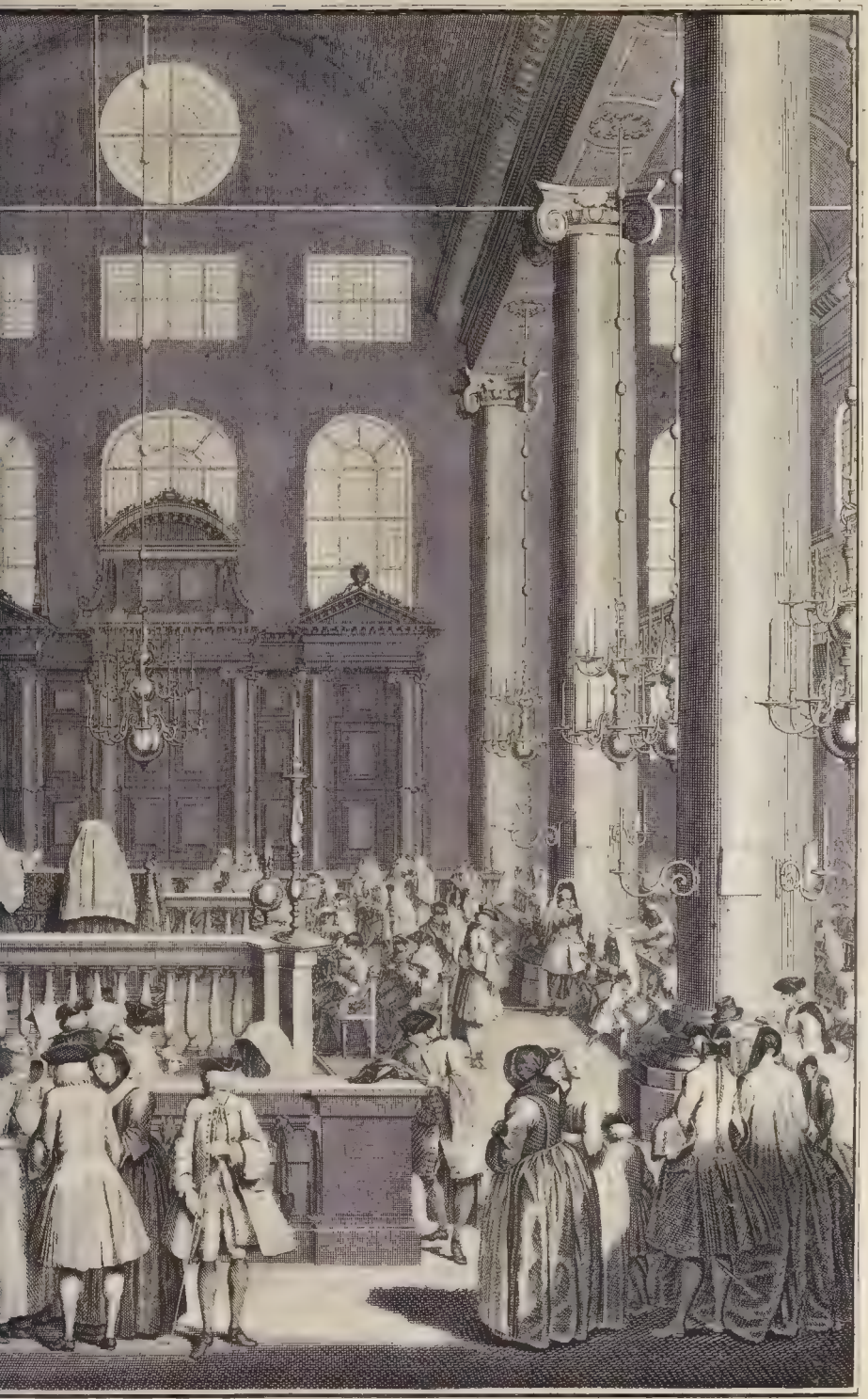

URIM.

A. Ornemens que les Juifs portoient autrefois et que portent maintenant ceux leurs habits d'heureux pour ne point choquer les manieres des païs ou ils vivent.

B. Les Cordons qui sont aux 4. coins

C. Un des six Cordons qui representé plus grand à 8. nœuds qui signifient le nom de Dieu

D. Lampe Sabathique. E. Pain sans levain avec lequel ils font la Pâque.

F. Pain d'huit onces levain qu'ils mange pendant la Pâque

G. Rameau de Palme, de Saule et de Myrthe, joints ensemble qu'ils tiennent en la main gauche et le citron H dans la droite qu'ils approchent l'un contre l'autre, et les agitent vers les 4. vent.

I. Corne de Belier avec laquelle on sonne aux jour de l'An et aux autres Fêtes.

K. Baton, ou Canne creuse attachée à la Jambe droit de toutes les 3 sortes au côté droit dans lequel est renfermé un parchemin où sont écrit les passages du Deutor chap 6. vers 4. &c. et chap 11 vers 18. &c.

» y a cinq endroits où il éleve la voix d'une maniere à faire peur aux Figures.
» femmes & aux enfans. Il tâche de réveiller par-là ceux qui dorment,
» ou de marquer ſa joie. Il eſt obligé de lire ſans reſpirer les noms des
» dix enfans d'Aman. Lorſqu'on prononce le nom de ce perſécuteur,
» un bruit épouvantable ſe fait entendre dans la ſynagogue. En quel-
» ques endroits on grave le nom d'Aman ſur une pierre ; &, dans le
» moment qu'on lit ce nom, on frappe la pierre ſur laquelle il eſt
» gravé, contre une autre pierre, en criant : *que le nom du méchant*
» *périſſe & ſoit effacé !* On finit par des malédictions contre Aman &
» contre ſa femme, par des bénedictions pour Mardochée & pour Eſter,
» & par des louanges à Dieu qui a conſervé ſon peuple. On ſort de la
» ſynagogue pour aller ſe mettre à table ; & l'on y revient le matin,
» pour entendre encore une fois l'hiſtoire d'Eſter. Après toutes ces céré-
» monies commence une débauche ſi grande & ſi générale, qu'on a
» confondu cette fête avec les baccanales des payens. »

Le 25 de *chiſlu*, les juifs célebrent la fête des lanternes, qui dure huit jours. Cette ſolemnité qu'on retrouve, par je ne ſais quelle raiſon, chez les chinois, a été inſtituée en mémoire de la victoire remportée ſur les grecs par les Machabées. On ſolemniſe auſſi dans cette fête l'exécution mémorable d'Holopherne par la fameuſe Judith. Chacun allume une lampe le premier jour, deux le ſecond, & ainſi juſqu'au dernier qu'on en allume huit. Chaque maiſon doit être auſſi illuminée ; mais le coſtume religieux exige que la lumiere ſe préſente à gauche en entrant chez ſoi.

Il n'eſt perſonne qui ne connoiſſe la ſolemnité que les juifs appellent le *ſabat*. Cette fête qui répond au dimanche des chrétiens, & au vendredi ſaint des mahométans, eſt auſſi ancienne que la nation judaïque. On la trouve fort ſoigneuſement recommandée en divers endroits du pentatheuque. Cette fête commence le vendredi au ſoir, demi-heure avant que le ſoleil ſe couche. En ce moment, chaque juif doit avoir ſa maiſon éclairée d'une lampe (*fig.* 110). Ce ſont les femmes qui ſont 110.
obligées d'allumer ces lampes, à cauſe de l'indiſcrétion d'Adam, qui en mangeant du fruit défendu, après avoir été ſéduit par Eve, *a éteint la lumiere du monde*. Celle qui allume, étend ſes deux mains ſur le luminaire après qu'il a commencé à éclairer, & récite une priere deſtinée à cette cérémonie. J'ai quelque fois entré, en ce moment, chez des juifs de Paris, parmi les moins ignorans ; & j'ai eu la conſolation d'y voir

leur appartement très-artiſtement illuminé, tandis que les rayons du ſoleil doroient encore le toît des maiſons.

Toute œuvre ſervile eſt expreſſément défendue dans ce ſaint jour. Il n'eſt pas même permis de ſe pourvoir des choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance. On ſe coupe les ongles le vendredi, & l'on ſait que chez les juifs, comme parmi les parſes, il n'eſt pas indifférent de quelle maniere on doit les couper.

Au repas qui ſe fait le vendredi au ſoir, le chef de la maiſon bénit le pain & le vin. Il commence par cette liqueur ; & tandis qu'il la bénit, il fixe attentivement les luminaires du ſabat. A la bénédiction du pain, le pere de famille le tient élevé entre ſes mains, en prononçant à voix haute le nom de Dieu. On ſert deux pains ſur la table, en mémoire de la double portion de manne qu'on recueilloit le vendredi dans le déſert.

Le jour de ſabat eſt un jour de réjouiſſance & de repos. La loi veut auſſi que l'on ſecoure alors les pauvres & les affligés. L'homme ne doit pas ſur-tout oublier ſa femme ; & les rabins aſſurent qu'un enfant conçu dans la nuit du ſabat, doit être un être privilégié. Les juifs ſont aſſujettis, ce jour-là, à diverſes prieres extraordinaires. La principale cérémonie de cette fête conſiſte à montrer la loi au peuple. Le chaſan chargé de cette fonction éminente, la poſe enſuite ſur le pupitre & appelle ſept perſonnes de l'aſſemblée pour lire la ſection du jour. Le *cohen* lit le premier, un lévite ſuit, & les ſéculiers viennent après. Une huitieme perſonne fait la lecture de quelques paſſages tirés des prophetes. Il n'y a que les femmes qui ne ſoient pas admiſes à ces lectures. Après cette cérémonie, le chaſan éleve de nouveau le livre de la loi, & donne la bénédiction au peuple. On renferme enſuite ce ſaint livre & l'on récite des prieres, ou l'on écoute un rabin balbutiant quelque ſermon. Le jour du ſabat eſt auſſi une eſpece de ſolemnité pour les morts. On adreſſe à Dieu des prieres pour le repos de leurs ames, on fait des aumônes en leur mémoire, & l'on s'acquitte envers eux d'une partie des devoirs que les catholiques romains employent en pareil cas. Cette pratique fondée ſur l'antiquité, eſt une arme bien puiſſante contre les chrétiens-proteſtans. Après les prieres du ſoir, on donne une ſeconde fois la bénédiction au peuple qui ſe proſterne dévotement devant le Dieu d'Iſraël.

On ſait que les principaux prêtres des juifs étoient tous tirés autre-

fois de la famille d'Aaron, dans laquelle Dieu, par un privilege ſpécial, avoit fixé le grand ſacerdoce. Tous les autres étoient pris indiſtinctement dans la tribu de Lévi; & tel étoit le privilege dont jouiſſoit cette maiſon, que les noms de *prêtres* & de *lévites* étoient ſynonimes. Deſtinés à ſe faire reſpecter du peuple, comme interprêtes de la divinité, la loi vouloit qu'ils fuſſent exempts de toutes imperfections naturelles. Un boſſu, un borgne, un boiteux eût deshonoré les autels. La cérémonie de leur conſécration étoit fort ſimple. On les introduiſoit dans le parvis du tabernacle ou du temple. Ils s'y lavoient eux-mêmes avec de l'eau pure deſtinée à cet uſage. On les revêtoit enſuite de leurs habits ſacerdotaux, & on les amenoit au ſouverain pontife, qui les préſentoit à l'éternel. L'age auquel ils pouvoient exercer les fonctions du miniſtere avoit été fixé par Moïſe à vingt-cinq ou trente ans; & ils pouvoient les continuer juſqu'à cinquante.

Les devoirs de ces prêtres conſiſtoient, ou à brûler de l'encens dans le lieu ſaint, le matin & le ſoir, ou à offrir les ſacrifices particuliers aux jours ordinaires; à répandre au pied de l'autel le ſang des victimes, à entretenir un feu continuel ſur l'autel des holocauſtes, à allumer les lampes; enfin, à faire & à offrir les pains de propoſition ſur la table d'or.

Indépendamment de ces devoirs importans, le clergé des juifs, comme celui des autres peuples de la terre, rempliſſoit auſſi hors du temple diverſes autres fonctions qui ne contribuoient pas peu à leur concilier le reſpect de la nation. Seul pedagogue du peuple, c'étoit à lui qu'il appartenoit d'inſtruire la multitude, & dans les loix civiles, & dans les devoirs preſcrits par la religion. Lui ſeul connoiſſoit des motifs qui occaſionnoient le divorce entre les époux. Lui ſeul déterminoit les occaſions où il falloit employer l'épreuve des eaux de jalouſie, proclamoit au ſon de la trompette le ſabat & les autres fêtes ſolemnelles, & ſouvent il interpoſoit ſon crédit & ſon autorité, pour terminer les différends qui naiſſoient parmi les fideles. Quoique miniſtres de la paix, ces prêtres donnoient le ſignal pour aller à la guerre, & ils encourageoient par leurs exhortations les ſoldats aux combats.

L'habillement des prêtres juifs reſſembloit aſſez à ceux des diacres de la primitive égliſe chrétienne. Il conſiſtoit en une tunique, des calleçons, une ceinture & une tiare. Tous ces vêtemens étoient de lin; & l'on voit dans Joſeph, que leur tiare, aſſez ſemblable à celle de nos évêques, repréſentoit un caſque pointu & ouvert. Leur ceinture, car

cet ornement fut celui de tous les asiatiques, étoit tissue de maniere qu'elle ressembloit à une peau de serpent. Elle étoit ornée de diverses figures, aussi artistement travaillées que l'ignorance des ouvriers juifs pouvoit le permettre. Leur tunique étoit sans couture, & il leur étoit ordonné de couper de tems en tems leurs cheveux, en signe de l'humilité dont ils faisoient profession. Ces divers ornemens, ainsi que ceux dont les laïcs faisoient usage en Judée, ne sont presque plus connus des juifs.

Depuis la destruction de Jérusalem & la dispersion des juifs, le clergé de cette nation ne subsiste plus dans le même ordre. Les rabins qu'ils appellent *sages* ou *cacham*, ont succédé aux prêtres & aux sacrificateurs. Les plus savans de ces nouveaux ministres exercent sur leurs sideles une autorité presqu'absolue dans tout ce qui concerne les affaires civiles & ecclésiastiques. Ce sont eux qui célebrent les mariages, & président aux cérémonies du divorce. Ils prêchent dans les synagogues, & ils enseignent dans les académies. Dans toutes les assemblées, ils occupent les premieres places. Leur pouvoir s'étend jusqu'à infliger des peines à ceux qui violent les préceptes de la loi; ils les excommunient même, & cette derniere branche de leur autorité les rend extrêmement redoutables. Cependant la charge de rabin, quoique assez difficile à exercer, n'est pas fort lucrative. Le grand rabin, ainsi qu'on l'appelle à Francfort & à Cologne, est le seul qui retire quelque bénéfice de sa dignité.

La consécration des rabins n'offre rien de cet appareil imposant qu'emploient la plupart des autres nations, à l'ordination de leurs prêtres. Lorsqu'un nouveau rabin se présente pour la premiere fois à la synagogue, le chantre, que les juifs nomment *chasan*, l'appellent tout haut par son nom, en y joignant le titre de sa nouvelle dignité; & il l'invite à s'approcher du pupitre pour expliquer les livres saints. Le rabin fait d'abord quelques complimens, & differe, par modestie, à se rendre à cette invitation; mais il cede enfin, & commence l'exercice de son ministere. Telle est l'unique cérémonie qu'on emploie pour consacrer un rabin. Aussi les juifs le considerent-ils plutôt comme un docteur, chargé d'expliquer la loi, que comme un ministre revêtu du caractere sacerdotal. Dans les régions où s'étend l'autorité du grand rabin, on ne peut en créer de nouveaux sans sa permission.

L'assemblée la plus importante chez les juifs, & que l'on pourroit peut-être comparer à nos conciles nationaux, c'est le *sanedrin* tant ancien que moderne. Ce grand consistoire des juifs fut établi par Moïse; il étoit

étoit compoſé de ſoixante-onze anciens, parmi leſquels il y en avoit un qui portoit le titre de préſident. Cette aſſemblée ne pouvoit ſe tenir que dans la ville de Jéruſalem, dans un lieu qui faiſoit partie du temple. Toutes les cauſes importantes, les affaires ſur-tout qui concernoient la religion, étoient de ſon reſſort. Son autorité étoit ſi grande, qu'il pouvoit, dit-on, juger les rois même, & interprêter la loi comme il le jugeoit à propos ; deux privileges également formidables. Ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre à ſes déciſions, étoient conſidérés comme des impies, excommuniés de droit. Ils étoient ſenſés ne plus faire corps avec la nation, & il étoit défendu de communiquer avec eux. C'eſt dans ce ſens qu'un rabin appelle le ſanedrin, le fondement de la loi de bouche & la colonne de la véritable doctrine. Ce conſiſtoire a ſubſiſté juſqu'à la diſperſion des juifs ; mais cinquante-ſept ans avant notre ere, Gabinus, gouverneur de Syrie, lui enleva une partie de ſes privileges.

Lorſque les juifs, chaſſés de Jéruſalem, ſe furent fixés au milieu des autres nations, ils ſubſtituerent au ſanedrin divers tribunaux, dont l'objet eſt de connoître de toutes les affaires relatives à la religion. Les membres de cette juridiction juive s'appellent *parnaſſim*. Quelqu'importantes que ſoient les fonctions de ces ſortes de juges, ils ne ſont cependant que des laïcs choiſis à la pluralité des voix. Ce ſont eux que la ſynagogue charge du ſoin de recueillir l'argent des aumônes & des offrandes, dont ils ſont la diſtribution aux pauvres. Ils ſont comme les directeurs de la ſynagogue, ils pourvoient à tous ſes beſoins, & les parties les plus importantes de l'adminiſtration eſt de leur reſſort. On pourroit les comparer aux diacres de l'ancienne égliſe chrétienne.

Les ſynagogues des juifs ſont des temples où la nation proſcrite s'aſſemble pour adreſſer à Dieu ſes prieres. Le pentatheuque défend expreſſément de bâtir d'autre temple que celui de Jéruſalem ; &, en effet, ce point de réunion ſuffiſoit pour ce peuple ; l'éloignement des juifs de ce lieu ſaint, & la néceſſité de ſe réunir pour obſerver les rites preſcrits parla loi, obligerent cette nation à conſtruire des ſynagogues, faible image du temple dont ils ne jouiſſent plus. Le lieu qu'ils choiſiſſent aujourd'hui pour élever leurs ſynagogues dans les villes où l'exercice public de leur culte eſt permis, eſt toujours le plus élevé & le plus ſain qu'ils peuvent trouver. C'eſt aux théologiens à décider ſi, en cela, ils ne contreviennent pas à cette défenſe ſi ſouvent répetée

Figures. dans la bible, ſelon laquelle il ne leur eſt pas permis d'adorer le Dieu d'Iſraël ſur les *lieux hauts*.

Le rituel preſcrit diverſes formalités qui doivent être obſervées dans la conſtruction d'une ſynagogue. Ce temple doit être percé de maniere que l'entrée regarde le lieu où l'on prie ; c'eſt-à-dire, que ſi l'on prie tourné vers l'orient, la porte doit-être pratiquée à l'occident, & cela, pour que le juif puiſſe s'incliner vers l'héchal, lieu où ſont renfermés les livres ſaints, en entrant dans la ſynagogue. Ici, comme dans les temples des proteſtans, on ne voit aucune image. La loi qui défend ces ſortes de décorations, & dont s'appuyent les chrétiens reformés eſt poſitive, & ſe trouve répétée en divers endroits du pentatheuque. Les murailles ſont cependant boiſées ou couvertes de tapiſſeries. Tout au tour ſont des ſentences ou des paſſages tirés de la bible, propres à exciter la dévotion des fideles. Au milieu ſont communément des lampes ou des chandeliers deſtinés à éclairer le lieu ſaint. Le long des murs ſont des bancs pour la commodité du peuple. A l'entrée ou au milieu eſt un pupitre, où l'on place le livre de la loi ; pluſieurs armoires diſtribuées çà & là, où ſont renfermés les livres & les vêtemens, dont on ſe ſert pour les prieres. A la porte ſont placés des troncs, dont l'objet eſt de recueillir les aumônes.

Les femmes ne ſont pas mêlées avec les hommes dans les ſynagogues. Les juifs ont prudemment rélégué ce dangereux objet de diſtraction dans un lieu ſéparé, ſitué dans une gallerie haute & fermée d'une jalouſie de bois. C'eſt dans cet eſpece de jubé, que les femmes font leurs prieres, voyant tout ce qui ſe paſſe dans les ſynagogues ſans pouvoir être apperçues des hommes.

Les juifs ont des ſynagogues dans preſque tous les lieux où ils ſont établis. On en voit en France, en Allemagne, en Hongrie, en Bohême, en Hollande, en Italie, à la Chine & en divers autres endroits du monde ; mais la plus belle & la plus célebre de l'univers eſt celle des
III. juifs portugais d'Amſterdam (*fig.* III). Ce ſuperbe édifice a été conſtruit à l'orient de la ville. Sa longueur eſt de cent cinquante pieds ſur cent de large, ſans y comprendre la cour & les murailles extérieures. Sa hauteur juſqu'à la voûte eſt de ſoixante-dix pieds. Des deux côtés regnent des galleries immenſes deſtinées aux femmes. Cinq rangs de lampes l'éclairent pendant la ſolemnité du ſabat. L'arche & le pupitre ſont d'un bois précieux qui vient des Indes. La dédicace de cette ſynagogue ſe fit le 2 août 1675, avec la plus grande ſolemnité. On a fait

A l'Hechal ou on garde les livres de la Loy
B Thebah ou Chaire ou le Hazan et Hacham lisent la Loy
C Les 2 Galeries pour les Femmes

LA DEDICACE DE LA SINAGOGUE DES

IFS PORTUGAIS, A AMSTERDAM.

La dedicace de la Synagogue et l'entrée des livres de la Loy se celebra pendant 8 jours le 10e du mois de Menahem 5430 que se reporte au mois d'Août 1670 on en fait la commemoration tous les ans

112

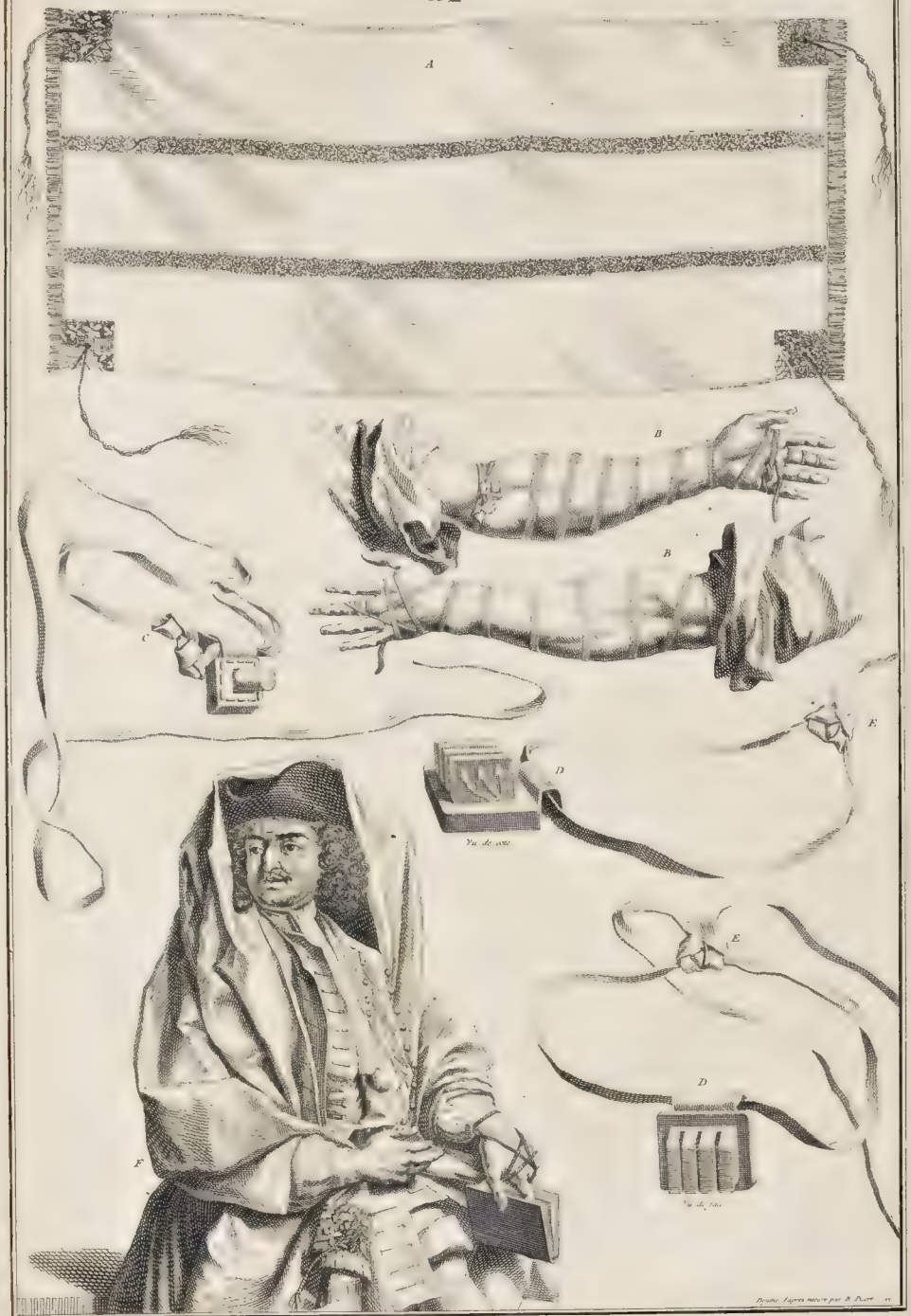

A TALED ... dont ils [illegible] ... pendant ... [illegible]
... lequel pend le MAITH ... ordon ... mondi
BB Les ... gauche ... dehors ... dedans ... les TEFFILA
C TEFFILA MAL ... la TEFFILA de la main ... [illegible]

DD TOTAFOT ... TEFFILA SCEL ROSC. ... la TEFFILA de la tête.
EE. Nœud ... de ... dehors la tête
F Etui ... du TALED ... nœud des TEFFILIN ... la tête ... au bras.

un recueil des ſermons qui furent prêchés à cette occaſion par les rabins. Figures.
Jamais l'imagination de ces prêtres ne s'échauffa ſi vivement. Les hyperboles les plus étonnantes, les miracles, les prophéties, tout fut mis à contribution. On aſſure qu'un juif trouva dans Eſaïe la conſtruction de cette ſynagogue, & le nom de Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, ſtathouder des provinces unies.

Lorſque les juifs font leurs prieres dans la ſynagogue, ils s'enveloppent la tête & les épaules d'un voile blanc & quarré, garni de houpes, qu'ils attachent avec des cordons (*fig.* 112). Ce voile s'ap- 112.
pelle *taled*. Il tire, dit-on, ſon origine de ce voile ſacré dont Moïſe fut obligé de ſe couvrir en deſcendant de la montagne de Sinaï, pour raſſurer les juifs éblouis de l'éclat de la gloire que la majeſté divine avoit imprimée ſur ſon viſage. Le *talmud* veut que le juif fidelle à ſes devoirs, porte continuellement le *taled*, ſouverain préſervatif contre les tentations du démon. Les cordons avec les houpes qui accompagnent ce voile, s'appellent *ziẓith*. Chaque cordon du zizith à cinq nœuds, à cauſe des cinq livres de Moïſe.

Au taled, les juifs aſſocient les *teffilims*, que les grecs appellent *phylacteres*. Ce ſont des cordons qu'ils entrelaſſent dans les doigts de la main gauche, lorſqu'ils font leurs prieres. L'inſtitution de ces teffilims remonte, dit-on, juſqu'à Moïſe ; il ne paroît pourtant pas qu'il en ſoit fait aucune mention, dans les ouvrages de ce légiſlateur hébreu. Le rituel veut qu'on mette ce divin ornement avant le taled ; mais, en le quittant, celui-ci doit être ôté le premier. L'un & l'autre renferment des ſentences priſes dans la bible. S'il arrivoit que ces teffilims tombaſſent par terre, le juif auquel ce malheur arrive, doit jeûner toute la journée. Lorſqu'on remplit les fonctions de la nature, il eſt bien important de les éloigner à quatre coudées de ſoi. La loi défend ſur-tout de les porter aux enterremens. Ces ornemens ſacrés ſont interdits aux femmes, à cauſe des infirmités auxquelles elles ſont ſujettes.

On a dit qu'il appartenoit aux parnaſſims, magiſtrats des juifs, de lancer les foudres de l'excommunication contre ceux de leurs juſticiables qui ſe rendent coupables de quelques prévarications importantes. Cette peine, la plus rigoureuſe que puiſſe ſubir un juif, eſt de deux eſpeces. La premiere, qui pourroit être appellée *l'excommunication mineure*, ne conſiſte que dans une ſimple malédiction que l'on prononce publiquement contre le coupable. Cette punition a néanmoins tant de

force, que celui contre lequel elle eſt employée, n'eſt plus conſidéré que comme un membre gangréné de l'égliſe juive. Perſonne ne lui parle, ne converſe avec lui, ne le conſidere; & l'on ne pourrait approcher de lui qu'à la diſtance d'une toiſe ſans participer à la ſouillure qui le retient dans les liens de l'excommunication. La loi lui défend expreſſément d'entrer dans la ſynagogue. Iſolé, pénitent, couvert d'opprobre & d'ignominie, il reſte aſſis à terre & les pieds nuds, juſqu'à ce que l'excommunination ſoit ſolemnellement levée.

La grande excommunication eſt beaucoup plus formidable encore; elle eſt auſſi beaucoup plus ſolemnelle, & ne s'emploie que dans les occaſions les plus importantes & les plus graves. La ſynagogue, couverte de deuil, & pleurant un fils qu'elle va perdre, n'eſt alors éclairée qu'avec des torches noires. Tout reſpire la mort & préſente le ſpectacle de la terreur. Les parnaſſims, au ſon d'un cor, maudiſſent avec les plus horribles imprécations, celui qui s'eſt rendu coupable du crime qui a provoqué contre lui un tel châtiment; & toute l'aſſemblée répond *amen*. On refuſe alors à ce malheureux tous les ſecours que chaque membre de la ſociété a droit d'exiger de ſon voiſin; & cette dureté, fruit du zele le plus amer, s'étend juſqu'à ceux qui lui appartiennent. A-t-il un mort dans ſa maiſon, un enfant à circoncire, ſa femme à purifier? perſonne ne doit l'aider. On ne pleure pas la mort de ce malheureux; & on met une pierre ſur ſon tombeau, pour faire connoître qu'il a mérité d'être lapidé. La loi défend expreſſément à ſes parens de prendre le deuil pour lui.

Nous trouvons dans Bayle, un exemple auſſi frappant, qu'il eſt authentique, de la rigueur outrageante avec laquelle les juifs traitent les excommuniés. Le juif Acoſta, dit-il, ayant encouru l'excommunication, ſe vit expoſé au mépris & aux inſultes de ſes freres & de ſes plus proches parens. Les enfans provoqués par le zele indiſcret des faux dévots, outrageoient ce malheureux dans les rues, le pourſuivoient en l'accablant d'imprécations, & jettoient des pierres contre ſa maiſon. Ceux qui le rencontroient, témoignoient l'horreur que leur inſpiroit ſa vue, en crachant d'une maniere affectée; tout le monde le fuyoit comme un peſtiféré. Le chagrin, ſuite naturelle d'une ſi triſte ſituation, l'ayant fait tomber malade, il demeura ſur ſon lit ſans ſecours, ſans conſolation, ſans ſoulagement; & ce qui acheva d'accabler ce juif infortuné, c'eſt qu'il fut permis à l'un de ſes freres, en vertu de l'excommunication, de s'approprier tout ce qu'il poſſédoit.

La polygamie étoit reçue parmi les anciens juifs. La loi leur permettoit même, de joindre à leur femme légitime, un nombre indéterminé de concubines. Ainſi, lit-on dans la bible, que Roboam avoit dix-huit femmes & ſoixante concubines, & qu'il donna pluſieurs femmes à ſon fils Abia, qu'il avoit choiſi pour ſon ſucceſſeur. La plupart des patriarches & des rois de cette nation, tels qu'Abraham, Iſaac, Jacob, Saul, David & ſur-tout Salomon, uſérent de ce privilege. Les juifs modernes, fixés parmi les nations qui ont proſcrit la polygamie, s'en tiennent aujourd'hui à une ſeule épouſe. Mais ils ſont perſuadés, comme l'étoient leurs ancêtres, qu'un homme ne peut demeurer dans le célibat juſqu'à l'âge de dix-huit ans, ſans manquer eſſentiellement à ſes devoirs. Les cérémonies qui précédent ou qui accompagnent leurs mariages, ſont aſſez ſemblables à celles qui ſont en uſages parmi les chrétiens. La promeſſe ſe donne en préſence de quelques témoins. Le futur met un anneau au doigt de ſa future, en lui diſant, *ſois mon épouſe*. Communément le mariage ſe célebre un ou deux mois après les fiancailles. Le jour de cette grande ſolemnité eſt fixé par le rabin. Ce miniſtre choiſit ordinairement un mercredi ou un vendredi pour les filles, & un jeudi pour les veuves. Ce jour doit être dans la nouvelle lune, s'il eſt poſſible. Ce tems-là eſt, pour la ſynagogue juive, un tems de fécondité.

C'eſt pendant le mariage qu'on regle la dot de la nouvelle épouſe; on dreſſe alors un écrit par lequel l'époux promet de donner une ſomme pour le douaire, & y engage tous ſes biens juſqu'à *ſon manteau*. Ici, comme en France, on ne peut exiger le douaire, qu'après la mort de l'époux. Il eſt, d'ailleurs, égal pour toutes les filles juives, quelles que ſoient leurs richeſſes & leur qualité; les rabins l'ont fixé à une ſomme d'environ deux cens livres de notre monnoie.

Les huit jours qui précedent la noce, ſont des jours de plaiſirs, de joie & de divertiſſemens. Les deux futurs époux reſtent ſcrupuleuſement renfermés pendant cet eſpace de tems. La veille des noces, la future épouſe prend le bain nuptial, où elle eſt accompagnée de toutes les femmes, ſes parentes & ſes amies. L'époux lui envoie enſuite une ceinture nuptiale, & en reçoit une de ſa future. Ce qui différencie ces deux préſens reſpectifs, c'eſt que la ceinture de l'épouſe eſt ordinairement chamarée d'or, & que celle de l'époux ne préſente que de l'argent. Nous remarquerons ici que, chez les juifs, comme parmi les grecs, les romains, les égyptiens, les américains & les noirs

Figures. de l'Afrique, la ceinture fut toujours considérée comme le symbole de la chasteté conjugale.

Le jour des noces, les deux époux se parent le plus magnifiquement qu'il leur est possible. Tel est l'usage de toutes les nations du monde, qui étalent, en ce grand jour, toutes les richesses dont le préjugé les rend propriétaires. Alors l'épouse, la tête nue & les cheveux flottans sur ses épaules, est conduite pompeusement à la maison nuptiale, par des femmes & des filles de ses amies. On la fait asseoir entre deux matrones; & là, chacune des filles qui l'environne s'empresse de la revêtir de ses ornemens nuptiaux, dont le voile est le principal. L'épouse, ainsi parée va s'asseoir, avec ses deux marraines, sous un dais soutenu par
113. quatre jeunes garçons, ou appuyé sur quatre pilliers (*fig.* 113). Le trône nuptial est ordinairement placé dans un jardin ou dans une cour; & c'est toujours en plein air que l'on doit prononcer la bénédiction conjugale. L'époux s'y rend accompagné de ses paranymphes & de ses amis, & l'épouse y vient escortée par ses compagnes. Les jeunes gens, tenant en main un flambeau, chantent des chansons nuptiales. L'épouse tourne trois fois autour de l'époux, & celui-ci deux fois autour de l'épouse. Le rabin couvre l'un & l'autre du même taled; prototype du poële dont se servent, en ces occasions, quelques catholiques romains. Ensuite le rabin présente du vin aux mariés, & prononce la bénédiction du mariage; l'époux ayant bu, il met l'anneau au doigt de l'épouse, & lui dit: *tu es mon épouse.* On apporte une seconde fois du vin, dont les deux conjoints boivent un peu en même-tems, & répandent le reste par terre.

Le repas nuptial consiste en diverses volailles que sept bénédictions consécutives ont sanctifiées. Le premier mets qu'on présente à la mariée, est une poule avec son œuf, en signe de la fécondité dont Dieu doit honorer le nouveau mariage. Le soir, les paranymphes conduisent les époux dans leur chambre; & après leur avoir fait un discours pathétique
114. sur les devoirs de l'union conjugale, ils se retirent (*fig.* 114). D'ailleurs, les cérémonies nuptiales ne sont pas par-tout les mêmes; & les juifs allemands en pratiquent plusieurs qui ne sont pas connus des portugais.

On sait que Moïse permit le divorce à ses compatriotes: « si un » homme a pris une femme, dit ce législateur, & qu'elle ne trouve » pas grace devant ses yeux à cause de quelque difformité, il la » répudiera. » Les juifs modernes ont conservé ce privilege important. Cependant pour empêcher l'abus, que des maris capri-

A. le Marié cassant le verre.
B la Mariée voilée.
C C. les 2 personnes servant de Marraines a la Mariée.

CEREMONIE NUPTIALE des JUIFS PORTUGAIS.

D.D. les 2 Personnes servant de Parrains au Marié.
E. le Rabin. F. les Chantres.
G. Celus qui sert les Aumones que les Assistans promettent.

A. le Marié donnant l'Anneau a la Mariée tous deux sous le Poile
B B les 2 Marraines de la Mariée.
C C les 2 Parrains du Marié

CEREMONIE NUPTIALE des JUIFS ALLEMANDS.

D le Rabin. E le derriere de la Synagogue.
F. le Chantre tenant la Bataille avec laquelle Barre les Epaules
f deux garçons avec des Batons ainsi qu'ils marchent devant les Mariez

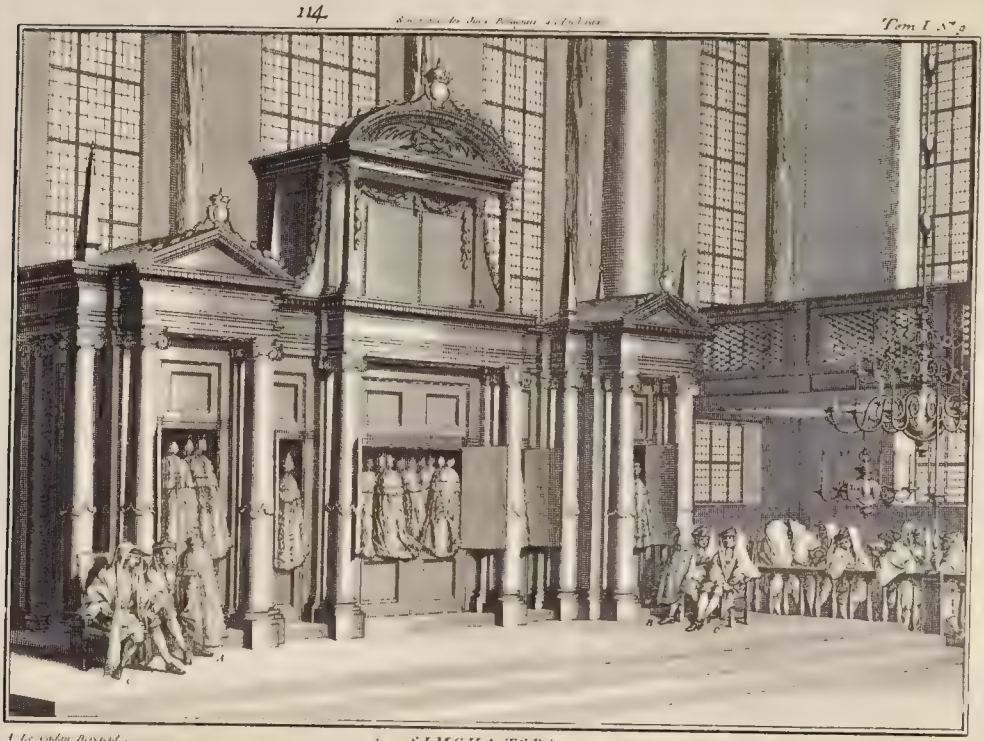

A Le Cadan Berssad
B Le Cadan Sera
d'Israel qui étoient obligez de commencer et de finir la Lecture de

SIMCHA TORA
ou
JOYE pour la LOY.

la Loy le dernier jour de la fête des Cabanes. Le Cadan Sera est celui qui la finit, le Cadan Berssad est celui qui la recommence
CC Beau Parnassus.

A le Cadan Sera ou celui qui a fini la lecture de la Loy
le soir precedent et le Cadan Berssad qui est celui
devoit se voir Parnassus [illegible] entre ses enfans Parens
ou Parens et Amis couverts de quelques [illegible]

MANIERE
de conduire les
EPOUX de la LOY. chez eux.

Et le Cadan Berssad commence la Loy le
Cadan Sera [illegible] et [illegible] dans la Loy [illegible]
[illegible] que le Cadan Berssad corrige celui qui
fait des [illegible]

cieux & volages pourroient en faire, les rabins ont ſurchargé cette cérémonie de tant de formalités, qu'il arrive ſouvent, que, pendant l'intervalle, les parties ſont la paix & ſe réconcilient. L'adultere & la fornication ſont les principales cauſes du divorce. La lettre qu'un juif écrit en pareil cas à ſa femme, s'appelle *ghett*. Elle doit être écrite en préſence d'un ou de pluſieurs rabins, & quelques témoins, dont aucuns ne ſoient parens, ni du mari, ni de la femme, ni même entr'eux. La cérémonie qui diſſout le mariage chez les juifs allemands, offre des particularités aſſez intéreſſantes. « Trois rabins, dit Buxtorf, » un écrivain & deux témoins s'aſſemblent à la porte de la ſynagogue » avec le mari & la femme; l'un de ces miniſtres fait l'office de pré- » ſident. A ſa droite eſt le plus âgé des témoins, & l'autre à ſa gauche. » Vis-à-vis de lui ſont placés l'écrivain, le mari & la femme. Le pré- » ſident, après avoir fait pluſieurs queſtions au mari, pour ſavoir ſes » dernieres intentions, lit, avec les deux témoins, la lettre de divorce. » Il interroge enſuite l'écrivain, pour ſavoir ſi, en écrivant cette let- » tre, il n'a omis aucune des formalités preſcrites par la loi. Puis il fait » pluſieurs queſtions aux témoins concernant la ſignature qu'ils ont » appoſée au bas de la lettre; & il demande à la femme ſi elle accepte » le divorce. Sur la réponſe affirmative, il lui fait ouvrir les mains, » de maniere que les paumes ſe trouvent jointes vers le poignet. Si » elle a encore des bagues dans ſes doigts, il l'oblige à les ôter. Il plie » enſuite la lettre de divorce, la donne au mari & lui ſuggere le com- » pliment qu'il doit faire à ſa femme, en la lui préſentant. Ce compli- » ment, communément auſſi énergique qu'il eſt peu agréable pour » l'épouſe, eſt auſſi-tôt répété par le mari. Celui-ci donne en même- » tems la lettre de divorce à ſa femme, qui ne la pas plutôt reçue, » qu'elle ferme la main & cache la lettre dans ſa poche ou ſous ſes ha- » bits. Peu après, le rabin redemande la lettre & renouvelle ſes inter- » rogatoires, pour donner au mari le tems de ſe repentir de la démar- » che qu'il fait. Ce miniſtre voyant que le mari perſiſte, coupe la lettre » en forme de croix, & prononce l'arrêt redoutable du divorce. Cette » cérémonie lugubre eſt couronnée par une exhortation, dans laquelle » le rabin recommande à la femme de ne pas prendre un nouvel époux, » avant les trois mois expirés. »

Nous venons de dire que l'adultere étoit un des principaux motifs qui autoriſe le divorce chez les juifs modernes. Il en étoit ainſi chez leurs ancêtres. Souvent même ce crime, aſſez mal conſtaté, ſuffiſoit

pour opérer le divorce. L'hiſtorien Joſeph, nous a conſervé le détail d'une cérémonie aſſez bizarre que ſes compatriotes employoient pour découvrir le crime ou l'innocence d'une femme que ſon mari ſoupçonnoit d'adultere. « Un époux, dit-il, qui ſe croyoit ainſi outragé par » ſa femme, offroit un *gomor* de farine d'orge, dont il jettoit une » poignée ſur l'autel & le reſte étoit pour les ſacrificateurs. L'un de » ceux-ci mettoit enſuite la femme à la porte qui regardoit le taber- » nacle, lui ôtoit le voile qu'elle portoit ſur la tête, écrivoit le nom » de Dieu ſur un parchemin, & l'obligeoit de déclarer, avec ſerment, » ſi elle n'avoit pas violé la fidélité conjugale ; enſuite il ajoutoit cette » imprécation : que ſi elle s'étoit effectivement rendue coupable du » crime dont on la ſoupçonnoit, & que ſon ſerment fut faux, ſa cuiſſe » droite ſe démît à l'heure même, que ſon ventre ſe crevât & qu'elle » mourut ainſi miſérablement. Mais ſi, au contraire, ſon mari, pouſſé » par ſa jalouſie ou par-tout autre paſſion, avoit injuſtement ſoupçonné » ſa vertu, il plût à Dieu de lui donner un fils au bout de dix mois. » Après ce ſerment, le ſacrificateur trempoit dans l'eau le parchemin ſur lequel il avoit écrit le nom de Dieu ; & lorſque ce nom étoit entiérement effacé & le parchemin diſſout dans l'eau, il le mêloit avec de la pouſſiere du pavé du tabernacle, & faiſoit avaler ce breuvage à cette femme. Si elle avoit été accuſée injuſtement, elle devenoit groſſe & accouchoit heureuſement. Si, au contraire, elle étoit coupable d'avoir, par un faux ſerment & par ſon impudicité, manqué de fidélité à Dieu & à ſon mari, elle mouroit couverte d'infamie, dit Joſeph, de la maniere à laquelle le ſacrificateur l'avoit condamnée.

Chez les juifs, la veuve d'un homme qui meurt ſans enfans appartient de droit à ſon beau-frere ; & celui-ci peut l'épouſer, ou lui permettre de choiſir un autre mari. Dans ce dernier cas, la loi preſcrit diverſes formalités, auxquelles la femme eſt aſſujettie pour obtenir ſa liberté. « Celui, dit le deuteronome, qui ne voudra pas épouſer la veuve de » ſon frere, ſera, en préſence des principaux du lieu, déchauſſé par » la veuve après qu'elle aura craché devant lui. » Voici comment ſe pratique aujourd'hui cette cérémonie. Trois rabins & deux témoins vont choiſir un lieu où l'on puiſſe la remplir. Le lendemain, dès le matin, ils s'y tranſportent, & y font paroître devant eux la veuve & ſon beau-frere, qui diſent qu'ils ſe préſentent pour être libres. Le principal rabin exhorte l'homme à épouſer la veuve ; mais celui-ci perſiſtant à le réfuſer, il chauſſe un ſoulier qui ſe trouve là tout prêt pour la céré-

monie.

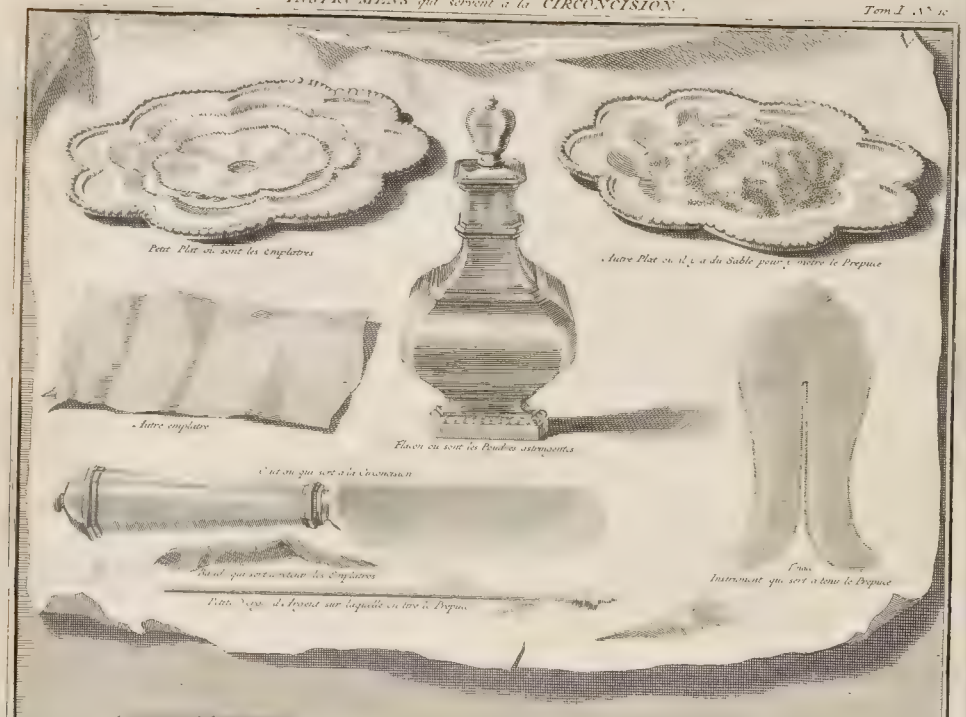

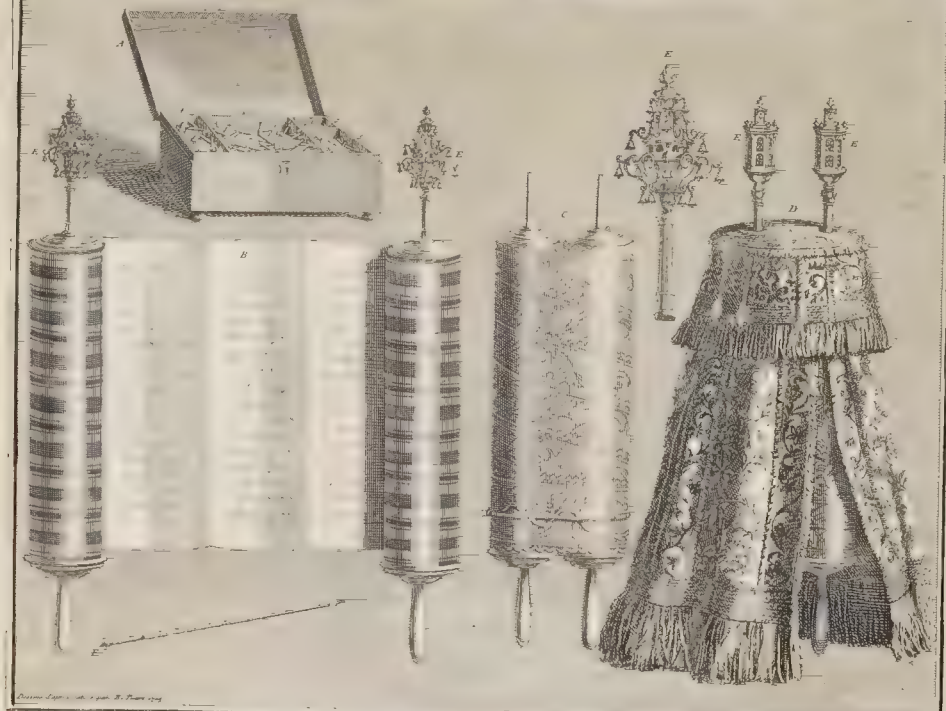

B SEPHER TORA ou le Rouleau de la Loi couvert
C la Rouleau ou la Loi roulée & entourée d'un ruban fort large
D la Rouleau de la Loi ouvert
E REMONS ornemens d'argent à Sonnettes qui sont au haut du Rouleau
F le manche qui sert a guider celui qui lit

A. Le Pere de l'Enfant
B. La Mere dans une autre Chambre avec la Marreine car les femmes Juives n'assistent pas a cette Ceremonie
Ni celles qu'on voit ici sont des Chretiennes

La CIRCONCISION des JUIFS PORTUGAIS.

C. Le Parrain tenant l'Enfant sur ses genoux pendant l'operation
D. Un Siege vuide pour le Prophete Elie
E. Le Mohel ou celui qui fait la fonction de Circoncire.
F. Le Rabin, un Parent, ou un Ami tenant la Coupe.

A. Un Sacerdotte, ou descendant de la Famille d'Aron, emportant l'Enfant
B. Le Pere offrant de l'argent, pour le Racheter.

Le RACHAT, du PREMIER NÉ.

C. La Mere de l'Enfant D. La Sage Femme
E. La Nourice. Les autres sont des Parens et Amis, invitez a cette Ceremonie

P. Pars sculp.

monie. Alors, la femme approche & lui dit en hébreu : « le frere de Figures.
» mon mari ne veut pas continuer la postérité de son frere en Israël ;
» & il refuse de m'épouser comme beau-frere ». Celui-ci répond d'un ton assuré : « il ne me plaît point de la prendre ». Alors la femme se baisse, dénoue & déchausse son soulier, le jette à terre & crache devant lui, en disant en hébreu : « Ainsi fait-on à l'homme, qui n'édifie pas » la maison de son frere. Sa maison sera appellée en Israël, *maison du* » *pie l nu.* » Elle prononce trois fois ces paroles, & chaque fois les assistans lui répondent *pied nu.* Alors le rabin lui dit, qu'elle peut se marier à quiconque elle jugera à propos de choisir ; & si elle désire un acte qui constate la cérémonie du *déchaussement*, le rabin le lui délivre.

Tous les enfans juifs sont assujettis à la cérémonie douloureuse de la circoncision. Cet usage qui fut observé chez la plupart des peuples de la terre, & sur-tout chez les nations des parties méridionales de notre globe, remonte au berceau même du peuple juif, & fut le signe caractéristique de l'alliance du seigneur avec ce peuple. Lorsqu'une femme est en travail d'enfant, on appelle un rabin pour faire la lecture de quelques pseaumes propres à soulager sa douleur. Si elle accouche d'un enfant mâle, toute la maison retentit de la joie qui s'y fait sentir. Huit jours après on procede à la circoncision. Les hommes seuls peuvent remplir cette cérémonie importante ; & les femmes pourroient tout au plus retrancher le prépuce, à défaut d'hommes propres à faire l'opération. On y employe indifféremment un morceau de verre, un couteau de pierre ou un rasoir. Les juifs modernes, plus riches que n'étoient leurs ancêtres, ne font gueres usage que de ce dernier instrument (*fig.* 115). L'enfant que l'on présente doit d'abord être préparé par 115.
un bain analogue à son âge. Le parain assis sur un siége à côté duquel il y en a un autre vuide, destiné au prophête Elie, tient l'enfant sur ses genoux. L'un des assistans porte un candelabre chargé de douze bougies, représentant les douze tribus d'Israël. Deux autres tiennent chacun une grande tasse pleine de vin rouge. Un quatrieme tient le rasoir, & un cinquieme le plat au sable (*fig.* 116). C'est dans ce sable 116.
que le circonciseur jette le prépuce, portion destinée à l'esprit infernal. Pendant toute cette cérémonie, on chante des pseaumes, on adresse à Dieu des prieres analogues à la circonstance.

Le circonciseur lave proprement & bande la plaie faite à l'enfant ainsi initié dans la religion des juifs. Le pere rend alors graces à Dieu, & le prie d'honorer son enfant de sa bénédiction. S'il arrivoit qu'un

enfant tombât malade avant ſon huitieme jour, & qu'il ne pût ſupporter l'opération, on la retarderoit ſans inconvénient. S'il mouroit ſans ce ſceau ſacré du judaiſme, on lui ôteroit le prépuce avant de l'enterrer, & on lui donneroit un nom, afin que les parens puiſſent le réclamer à la réſurrection.

Lorſqu'une femme eſt en couche, elle demeure privée de la compagnie de ſon mari. Si elle a mis au monde un garçon, cette ſolitude dure ſept ſemaines; mais la loi la prolonge pendant trois mois à la naiſſance d'une fille.

Lorſqu'un juif eſt malade, on convoque tous ſes amis, parmi leſquels doit être un rabin, conſolateur du moribond. Celui-ci confeſſe alors tous ſes péchés, en donnant des ſignes de repentance & de contrition. A la ſynagogue on prie Dieu pour ſon ame; on fait des vœux, on diſtribue des aumônes; &, dans tous ces actes de bienfaiſance & de piété, on change toujours le nom du mourant, pour tromper le diable qui eſt alors aux aguets. Lorſque le mourant rend le dernier ſoupir, on déchire un peu ſon habit, au côté gauche. Quelques rabins exigent, que, pendant ce moment lugubre, on jette dans la rue toute l'eau qui ſe trouve dans la maiſon & dans tout le voiſinage.

Lorſqu'on a fermé les yeux au mort, on lave ſon cadavre, afin que ſon ame ſe montre purifiée au tribunal de l'éternel. On l'enveloppe enſuite dans un ſuaire, on lui couvre le viſage, on lui plie le pouce dans la main & on l'attache avec un des cordons de ſon taled, afin qu'il puiſſe paſſer dans l'autre monde avec ce voile ſacré. Les plus dévots ſe font enterrer avec l'habit qui leur a ſervi le jour du *chipur* ou de *l'expiation*. Le mort eſt placé dans un cerceuil, garni de linge blanc, d'un peu de terre, avec une pierre ſous la tête. Le cadavre doit être couché ſur le dos; & chez les allemands, quand on ſort ce cerceuil de la maiſon, l'uſage veut que l'on jette après une brique ou un pot caſſé pour montrer que l'on chaſſe la triſteſſe de la maiſon, en tranſportant le mort dans ſon dernier domicile. Lorſqu'il eſt arrivé au lieu de la ſépulture, le rabin fait l'éloge du mort, & adreſſe à Dieu la priere que le rituel preſcrit en pareil cas. Là, ſont tous ceux qui pouvoient lui appartenir par les liens de l'amitié, ſoit par ceux de la parenté; & s'il étoit quelqu'un qui eût négligé de ſe réconcilier avec lui pendant ſa vie, il doit au moins, en cette occaſion, lui toucher le gros orteil, & lui demander pardon des mortifications qu'il a pu lui faire éprouver.

Le cerceuil étant fermé, tous ceux qui accompagnent le mort, tour-

Les ACAPOTH *ou les sept, tours, autour du* CERCUEIL.

Les ASSISTANS *jettent de la terre sur le* CORPS.

nent sept fois autour du catafalque, en priant Dieu pour l'ame du défunt (*fig.* 117). Ces sept tours s'appellent *acafoth.* On dépose ensuite le cerceuil dans la terre, en évitant sur-tout qu'il ne soit pas trop près d'un autre cerceuil; de peur qu'au jour de la résurrection, l'ange Gabriel ne se méprenne sur le compte des deux voisins, & qu'il n'attribue à l'un ce qui ne conviendroit qu'à l'autre. Chacun travaille alors à le couvrir de terre, les uns avec la main, les autres avec une pele, jusqu'à ce que la fosse soit entierement remplie. Figures. 117.

Les juifs, comme tous les peuples du monde, témoignent leurs regrets de la perte de leurs parens ou de leurs amis, par toutes les expressions extérieures de la douleur & du désespoir. Cependant plus modérés que ne le furent autrefois les grecs & les romains, ils croiroient commettre un crime, en se déchirant la peau & en s'arrachant les cheveux, dans ces occasions; & cette sage maxime est prescrite dans le XIVe. chapitre du deuteronome. En quittant le lieu de la sépulture, chacun arrache deux ou trois fois de l'herbe, & la jette derriere soi en prononçant ces paroles du 72e. pseaume: *ils fleuriront en la ville comme l'herbe de la terre.* Ils se lavent ensuite les mains, s'assient & se levent neuf fois en récitant le 91e. pseaume. Enfin, ils s'en retournent à la maison, où ils purifient soigneusement tout ce qui peut avoir servi à l'usage du mort.

Les juifs, comme les chrétiens, vont prier de tems en tems sur les tombeaux de leurs parens; & cet usage, qui remonte à la plus haute antiquité, suffiroit seul pour prouver que les juifs ne douterent jamais de l'immortalité de l'ame. Ceux qui montrent une vénération sincere pour la mémoire de leurs parens, célebrent tous les ans, par le jeûne, l'anniversaire de leurs morts.

Les juifs furent toujours les plus ignorans de tous les peuples de la terre; & il ne paroît pas qu'ils aient encore fait aucuns efforts pour sortir de cette létargie profonde dans laquelle ils gémissent. Ils ont cependant aujourd'hui quelques écoles, où l'on enseigne les loix de Moïse, avec les gloses & les commentaires, dont les rabins les ont surchargées; mais ces écoles, qui n'offrent rien de plus important qu'autrefois, ne servent gueres qu'à apprendre aux juifs divers traits de superstition, d'imposture & de fanatisme, qui perpétuent dans cette nation le goût déplorable du merveilleux.

Les rabins sont les chefs de ces académies judaïques. Ces prétendus docteurs se font un mérite d'ignorer tout ce qui n'est pas compris dans le *talmud;* & l'on sait quelle foule de puérilités, quelle multitude de

menſonges ſont la baſe de cette compilation abſurde. L'origine de ce livre eſt très-ancienne. Environ ſix-vingt ans après la deſtruction du temple, le rabin Judas, ſurnommé *Raben-Hacakdock*, le plus éclairé qu'euſſent alors les juifs dans leurs tribus, voyant que ſes compatriotes commençoient à perdre de vûe la tradition de leurs peres, compoſa un livre, où il renferma les ſentimens & les conſtitutions de tous les rabins qui avoient vécu juſqu'à lui. Ce livre qui s'appelle *miſna*, eſt diſtribué en ſix parties. La premiere traite de l'agriculture; la ſeconde, des fêtes; la troiſieme, des mariages & de tout ce qui concerne les femmes; la quatrieme, des affaires civiles & de toutes les conteſtations qui naiſſent entre particuliers; la cinquieme, des ſacrifices, & la ſixieme, des puretés & des impuretés.

Cet ouvrage, écrit d'une maniere trop conciſe pour des peuples auſſi ignorans que les juifs, occaſionna bientôt les plus vives diſputes. Chacun voulut l'interpréter à ſa mode. Pour parer à cet inconvénient, deux rabins qui étoient alors à Babylone, *Ravena* & *Ravaſce*, receuillirent les différentes explications qu'on avoit données de la *miſna* juſqu'à leurs tems, avec les ſentences les plus mémorables des principaux docteurs de la nation. Cette nouvelle compilation, qui fut appellée la *ghemarr* ou *talmud de Babylone*, fut diſtribuée en ſoixante parties. Ce dernier ouvrage fut encore enrichi d'un commentaire par le rabin *Salomon Iſaaki*, auquel une académie de rabins joignit dans la ſuite diverſes additions. Telle eſt la compilation, qui, avec les livres de la bible, comprend toutes les loix des juifs, ſoit religieuſes, ſoit civiles. Long-tems les papes craignant, ſans doute, que l'eſprit humain ne s'égarât dans ce dédale obſcur de frivolités, en ont défendu la lecture à leurs fideles. Les évêques & les docteurs des nations catholiques, ont ſuivi, ſur ce point, leur exemple. Cette défenſe ne ſubſiſte plus aujourd'hui que dans nos livres; & elle étoit, à dire vrai, aſſez inutile; car tel eſt le déſordre & l'impéritie qui regnent dans le talmud, que les ſavans même n'ont pas le courage de l'ouvrir pour y puiſer des preuves frappantes de l'imbécillité de l'eſprit humain, livré à ſes foibleſſes & à ſon aveuglement.

GENEALOGIE DE MAHOMET

Depuis Ismael Fils du Patriarche Abraham, tirée des Memoires les plus nouveaux de la Tradition des Mahometans.

1 Ismael 2 Kedar 3 Selam. 4 Jessab 5 Hemaisa. 6 Jase. 7 Ader 8 Ad 9 Ednan. *qui fut d'une rare beauté* 10 Mosd *Grand Capitaine Ennemi des Juifs* 11 Nisar *dont les Lunes disent qu'on voit encore l'Etendart* 12 Modar. 13 Elias. 14 Medrike 15 Chazalma 16 Canane 17 Nodar. 18 Malic *Celebre entre les Prophetes* 19 Phahir. 20 Galib 21 Loway 22 Kaab.

SECTION III.

Religion des Muſulmans.

CETTE religion, qui, comme le judaiſme, ne differe de la religion naturelle, que dans les pratiques extérieures, s'eſt aſſujettie la plus riche, la plus belle & la plus vaſte portion de notre hémiſphere. Mahomet en eſt le fondateur. Ce grand homme, l'un des plus illuſtres & des plus intrépides ſectaires qui aient tourmenté la terre, étoit iſſu de l'une des principales familles des arabes; &, ſi l'on en croit ſa généalogie (*fig.* 118), il tiroit ſon origine d'Iſmaël, fils du patriarche Abraham. Il naquit, dit-on, le 22 avril de l'année 578 de l'ère des chrétiens. Le berceau d'un tel prophête devoit être continuellement environné de prodiges; &, en effet, les docteurs muſulmans aſſurent qu'il s'en opéra un très-grand nombre à ſa naiſſance. Quoi qu'il en ſoit de ces miracles, qu'on nous permettra de paſſer ſous ſilence, il paroît certain que Mahomet étant parvenu à l'âge de douze ans, *Abu-Taleb*, ſon oncle, chargé de ſon éducation, le mena voyager avec lui dans la Syrie, afin de le perfectionner dans le commerce qu'il vouloit lui faire embraſſer. Arrivé à *Boſra*, ces deux arabes allerent viſiter un monaſtere où ils furent accueillis par un moine neſtorien, qui, dans un ſiecle où tous les moines croupiſſoient dans la plus honteuſe barbarie, paſſoit pour être éclairé. Ce moine, que les chrétiens des ſiecles poſtérieurs ont chargé de tant d'imprécations, s'appelloit *Sergius*. L'extrême vivacité de Mahomet, ſon air ſpirituel & modeſte frapperent ce religieux, qui dès-lors s'intéreſſa à ſon ſort, & lui aida, dit-on, beaucoup dans la ſuite à la compoſition de ſon alcoran. Figures. 118.

De retour à la Mecque, Mahomet jugea dès-lors qu'il pourroit rendre un jour ſon nom mémorable. Frappé des éloges qu'il avoit reçus de Sergius, & encouragé par la ſtupidité de ſes compatriotes, il s'efforça de mériter leur bienveillance & de fixer ſur lui leurs regards. Toutes ſes actions portoient le caractere de la ſageſſe & de la modeſtie; il s'étudia à acquérir de la valeur, genre de mérite beaucoup plus eſtimable qu'aucun autre chez un peuple féroce & indiſcipliné; enfin, il affectoit un attachement ſincere à la religion & aux préjugés des arabes, pour mériter de plus en plus leur eſtime. Lorſque Mahomet eût atteint l'âge de

ingt-cinq ans, Abu-Taleb le maria à une veuve l'une des plûs riches & des plus belles de ſa tribu. Cette veuve, nommée *Khadija*, & dont quelques hiſtoriens ont dit, ſans aucune preuve, qu'il fut long-tems le valet, exerçoit un commerce auſſi étendu que pouvoit l'être alors celui des arabes. Cette union ayant mis Mahomet en état de paroître avec éclat dans ſa tribu, il fit un ſecond voyage en Syrie, où le moine Sergius l'exhorta de nouveau à mettre en uſage les talens qu'il avoit reçus du ciel, pour établir une religion nouvelle ſur les débris de celle qui ſubſiſtoit en Arabie. Il revint à la Meque, la tête pleine de cet important projet. Déterminé à le mettre à exécution, ou à périr dans la peine, il le confia à ceux de ſes amis qu'il croyoit dignes de partager un tel ſecret. L'approbation qu'ils donnerent à ſon deſſein, & la docilité qu'il eſpéroit trouver dans les *koreishites*, déja prévenus fortement en ſa faveur, firent naître dans ſon cœur de grandes eſpérances. Cependant, perſuadé qu'une telle entrepriſe exigeoit les plus mures réflexions, il employa quinze ans entiers à diſpoſer ſes moyens; & ce fut pendant ce long intervalle de tems, qu'il étudia les dogmes des juifs & des chrétiens, pour réfuter ceux qui ne convenoient pas à ſon plan de légiſlation, ou pour adopter quelques-unes des idées religieuſes de ces deux peuples. De-là la bigarure déſagréable, le mêlange inſipide & indigeſte de la religion naturelle, des opinions des juifs, & des dogmes des chrétiens, qu'on apperçoit dans tous les chapitres de l'alcoran.

Mahomet commença par ſubjuguer ſa femme de cette ſource, que bien d'autres ſectaires ont mis utilement en uſage, l'iſlaniſme paſſa dans le cœur de quelques-uns de pluſieurs de ſes amis & ſur-tout dans celui du fameux Ali, qui contribua tant dans la ſuite à étendre la nouvelle religion, & que les perſans conſiderent aujourd'hui comme un prophete au moins égal à Mahomet.

Soutenu par un tel lieutenant, le fils d'Abdalla ſe mit à prêcher en public. Il ſe déchaîna d'abord contre la corruption des mœurs, l'oubli & le mépris de la religion. Il reprocha enſuite à ſes compatriotes leur idolâtrie, leur folie, leur impiété & le goût déplorable qu'ils avoient pour des ſuperſtitions auſſi ſacrileges qu'elles étoient abſurdes. Des remontrances auſſi vigoureuſes irriterent le peuple; les chefs des tribus s'indignerent; & la plupart des habitans de la Mecque ſe déclarerent ouvertement les ennemis du nouveau prophete. Le ſage Abu-Taleb allarmé du ſoulevement général des koreishites, conſeilla ſérieuſement à ſon neveu de renoncer à ſes projets & de ſe contenter des proſélites

qu'il avoit faits dans sa famille : « je ne m'en contenterai pas, répondit » brusquement Mahomet ; Dieu est pour moi. Je ne crains ni mes con- » citoyens, ni les arabes, ni tous les hommes réunis. Quand ils pla- » ceroient contre moi, le soleil à ma droite & la lune à ma gauche, » je n'abandonnerai pas la sainte entreprise que j'ai formée. » Abu-Taleb frappé de cette fermeté, ne douta plus que son neveu ne fût inspiré d'en haut ; il crut à ses révélations, & lui promit de le protéger contre quiconque oseroit l'inquiéter. Dès-lors le nouvel apôtre ne se contraignit plus ; il bravoit le murmure, mépriſoit les clameurs de ses ennemis, rassembloit presque chaque jour le peuple de la Mecque, & confirmoit sa vocation par le récit des visions qu'il prétendoit avoir toutes les nuits, & par le compte qu'il rendoit de ses conversations avec l'ange Gabriel. La chaleur de ses discours, le zele qui paroissoit l'embraser, la simplicité des dogmes dont il prescrivoit la croyance, le penchant si naturel à tous les hommes pour la nouveauté, en entraînerent plusieurs ; & Mahomet comptoit déjà environ cent disciples, lorsque le koreishites & les principaux habitans de la Mecque imaginerent d'opposer la force & la sévérité des châtimens à la propagation de la nouvelle doctrine. Ils proscrivirent dès-lors tous ceux qui embrasseroient l'islanisme. Ils persécuterent violemment ses partisans & poursuivirent Mahomet lui-même, avec tant d'acharnement, qu'il fut obligé de prendre la fuite, accompagné de quatre-vingt-trois hommes & de dix-huit femmes sans compter les enfans. Cette troupe fugitive alla chercher un azile dans les états de *Najaski*, roi d'Ethiopie, qui la reçut avec bonté, refusa de la livrer aux koreishites, dont il dédaigna les présens, & mépriſa les menaces.

Mahomet, ainsi outragé, poursuivi par ceux qu'il vouloit éclairer, eut recours aux miracles. Il opéra, en effet, dit la légende turque, une multitude de prodiges qui ne contribuerent pas peu à augmenter la troupe de ses disciples. Cependant ce moyen n'ayant pas encore suffi pour convertir ceux qui étoient jaloux de sa prospérité, ou qui apprécioient les ressorts qu'il faisoit mouvoir pour parvenir à l'apostolat, il se mit à la tête des tribus qu'il avoit subjuguées, mit en main de ses disciples les armes du fanatisme & de la révolte ; & par cet expédient, qu'une foule d'autres sectaires eussent volontiers employé, il devint bientôt maître des nations qui avoient osé le proscrire. La soif du pillage, l'amour de la religion, l'erreur, la séduction, l'esprit de parti & diverses autres passions, réunirent, en peu de tems, sous ses drapeaux,

des milliers d'ames, qui, peu auparavant, vivoient paiſiblement dans leurs foyers. Tandis qu'il paſſoit au fil de l'épée ceux qui oppoſoient la moindre réſiſtance à ſa miſſion, il attiroit les autres par les promeſſes flatteuſes d'une éternité toujours renaiſſante dans le ſein des voluptés. Ce prophête parcourant ainſi les diverſes provinces de l'Arabie, la torche du fanatiſme d'une main, & de l'autre l'arme ſanglante des conquérans, parvint en peu de tems à frayer à ſes ſucceſſeurs la route aux plus vaſtes conquêtes. Il étoit déja lui-même arrivé au plus haut degré d'élévation, & la renommée le plaçoit au nombre des plus heureux brigands & des plus adroits impoſteurs, lorſqu'il mourut à Médine, l'an 632 de notre ère, âgé de 73 ans.

La doctrine que prêchoit Mahomet, étoit, en effet, très-propre à faire une brillante fortune. Ce grand homme ne preſcrit d'autre dogme que celui de l'unité de Dieu, de ſon éternité & de ſon inviſibilité. Hélas! falloit-il donc répandre tant de ſang, livrer tant de combats, deshonorer la terre par tant de forfaits, pour tracer aux yeux de l'homme des vérités éternelles que les paſſions n'avoient que défigurées? il eſt vrai que, pour faire entendre à ſes compatriotes cette ſublime doctrine, quelque ſimple qu'elle fût, il a mis en ordre diverſes impoſtures très-propres à décréditer ſa miſſion.

L'ouvrage qui comprend la religion des turcs, s'appelle *alcoran*; c'eſt, à proprement parler, la bible des muſulmans. Cet ouvrage, fruit des méditations de Mahomet & du moine Sergius, eſt diſtribué en 184 chapitres, dont les uns paroiſſent avoir été écrits à la Mecque & les autres à Médine, ville d'Arabie, que l'apoſtolat de Mahomet a rendues ſi célebres. Nous n'avons eu juſqu'à préſent en françois que des verſions très-imparfaites de l'alcoran; &, en effet, pour traduire un tel livre, il faut être philoſophe; & malheureuſement il eſt rare que les philoſophes faſſent le métier de traducteurs. On voit cependant par les morceaux tronqués qui ſe trouvent dans nos bibliotheques, que jamais homme n'eut une idée plus grande de la majeſté ſuprême que ne l'avoit Mahomet. Chaque chapitre commence par le nom de Dieu; & jamais l'auteur ne néglige l'occaſion de rendre hommage aux attributs inéfables de cet être ſouverain: « c'eſt Dieu, dit-il, cet être miſéricor-» dieux & inéfable, qui a créé les cieux & la terre, c'eſt à lui que » l'univers appartient. Homme, qui que tu ſois, il ſait tes penſées, il » connoît tout ce qui ſe paſſe dans les profonds replis de ton ame, il » n'ignore rien de ce qui ſe paſſe ſur la terre. Grand Dieu! vous êtes le

» ſeul

» ſeul à qui ce nom inéfable ſoit dû ; & toutes ces idoles, qu'il a plu » aux nations d'élever ſur tes autels, ne ſont que des vaſes d'argile » que tu peux briſer d'un clin d'œil ». Qu'on liſe avec impartialité le chapitre de l'alcoran, auquel on a donné pour titre *de la vache*, & qu'on prononce ſur l'importance & l'orthodoxie de la doctrine de Mahomet.

La morale preſqu'inconnue, dit-on, chez les arabes au ſiecle de ce légiſlateur, occupe une place très-diſtinguée dans ſon livre. L'orgueil de Lucifer, dit-il, « couvrit l'éclat de cet archange de ténebres épaiſes; » & ce fut cette paſſion honteuſe & aviliſſante qui occaſionna ſa chute » mémorable. Ceux qui ſe laiſſent emporter à la vanité du ſiecle, & qui » ne rendent pas des actions de grace à celui qui donne & qui ôte » les richeſſes, deviendront ſemblables à cette puiſſance proſcrite. »

» L'avare employe tous ſes ſoins, met en œuvre toutes ſes facultés, » pour remplir ſes coffres d'or & d'argent; mais cette cupidité meur- » triere éloigne de ſon ame la grace divine, qui doit faire ſon unique » félicité, & le rend indigent au milieu même de ſes richeſſes. »

» La colere excite dans l'eſprit humain les mêmes orages que les » vents furieux élevent ſur la mer; elle fait faire naufrage à la raiſon, » ouvre la porte à la calomnie, aux injures, aux meurtres, & précipite » l'homme dans l'oubli de ſoi-même & de la divinité. »

» La gourmandiſe a cauſé la perte du premier homme; elle privera » de la gloire céleſte ceux de ſes deſcendans qui ſe plongeront dans le » même péché. »

» L'envie eſt un feu couvert qui trouble le repos & la tranquillité » de celui qui s'y livre; elle lui ôte la paix de l'ame, dont elle eſt le » bourreau perpétuel. »

» La pareſſe eſt une habitude horrible; parce que non-ſeulement elle » nous détourne des affaires humaines, mais qu'elle nous fait négliger » le culte divin & l'obſervation de nos devoirs. »

» L'incontinence eſt un péché preſqu'irrémiſſible; &, c'eſt pour ce » motif que le prophête a preſcrit le mariage de bonne heure. »

Mahomet, que l'on accuſe avec raiſon d'avoir trempé l'épée du fanatiſme dans le ſang d'une multitude de victimes, n'oublia cependant pas la défenſe de l'homicide. Il inſpira à ſes ſectateurs tant d'horreur pour le meurtre, que les mahométans croient que ce crime ne ſera remis, dans l'autre vie, par la juſtice de Dieu, qu'autant que dans celle-ci on aura ſatisfait à celle des hommes. Auſſi, chez eux, la loi ſévit-elle rigoureuſement contre ceux qui s'en rendent coupables.

Figures. Il eſt peu de peuples au monde plus charitables que ne le ſont les mahométans. Les plus pauvres ſe font un devoir de faire l'aumône à ceux qui réclament leurs ſecours, & cette obligation eſt fort rigoureuſement preſcrite par l'alcoran. Chaque muſulman s'empreſſe de viſiter les priſons, d'aſſiſter & de délivrer les priſonniers, de donner de l'argent aux *imans*, pour être diſtribué aux pauvres honteux; ils font des prieres pour les morts, lavent leurs corps, leurs coupent les ongles, les enſeveliſſent & les portent à la ſépulture. D'autres remettent leurs dettes à un débiteur mort inſolvable, & renferment ſes billets dans ſon cercueil pour ſoulager ſon ame. Quelques-uns font bâtir des moſquées, & l'on chante continuellement les louanges de Dieu; fondent des colléges pour inſtruire la jeuneſſe & des hôpitaux pour les voyageurs, pour les malades & les inſenſés. Tout le monde, ſans aucun égard à la religion ou à la patrie, eſt reçu avec la plus tendre humanité dans ces aziles reſpectables de la piété muſulmane. Il y en a qui font conſtruire des ponts, des fontaines, des puits, des citernes & des habitations publiques pour les voyageurs. Les pauvres eux-mêmes ſe font la charité les uns aux autres. On en voit qui, ne pouvant l'exercer autrement, aſſiſtent le prochain de leur propre perſonne; ils s'enchaînent avec des priſonniers pour dettes, demandent l'aumône pour leur élargiſſement, raccommodent les chemins, ſervent de guides à ceux qui voyagent & leur donnent à boire.

La charité des mahométans s'étend juſqu'aux animaux. On voit chez eux des fondations dont l'objet eſt de pourvoir à la nourriture des chiens & des chats, & des hommes entretenus pour leur porter à manger dans
119. les carrefours (*fig.* 119). Il eſt des muſulmans aſſez foux ou aſſez dévots pour porter la charité juſqu'à payer un artiſan afin qu'il ait ſoin d'arroſer chaque jour des arbres ſtériles, de crainte que la ſéchereſſe ne les faſſe mourir. Pluſieurs achetent des oiſeaux uniquement dans l'intention de leur donner la liberté.

Les muſulmans ſont diſtribués en une multitude de ſectes, que l'obſcurité de l'alcoran a fait naître. Les quatre principales ſont celles d'Abubeker, d'Ali, d'Otman & d'Omar. Les turcs ſont attachés aux opinions d'Abubeker, beau-pere de Mahomet; les perſans ſuivent celles d'Ali; les tartares ſe ſont attachés au char d'Otman; & les indiens à celui d'Omar. Ces quatre ſectes ſe foudroient réciproquement, & ſe font la guerre ſans relâche.

Le petit nombre d'articles de foi, qui diviſent ces quatre ſectes, font

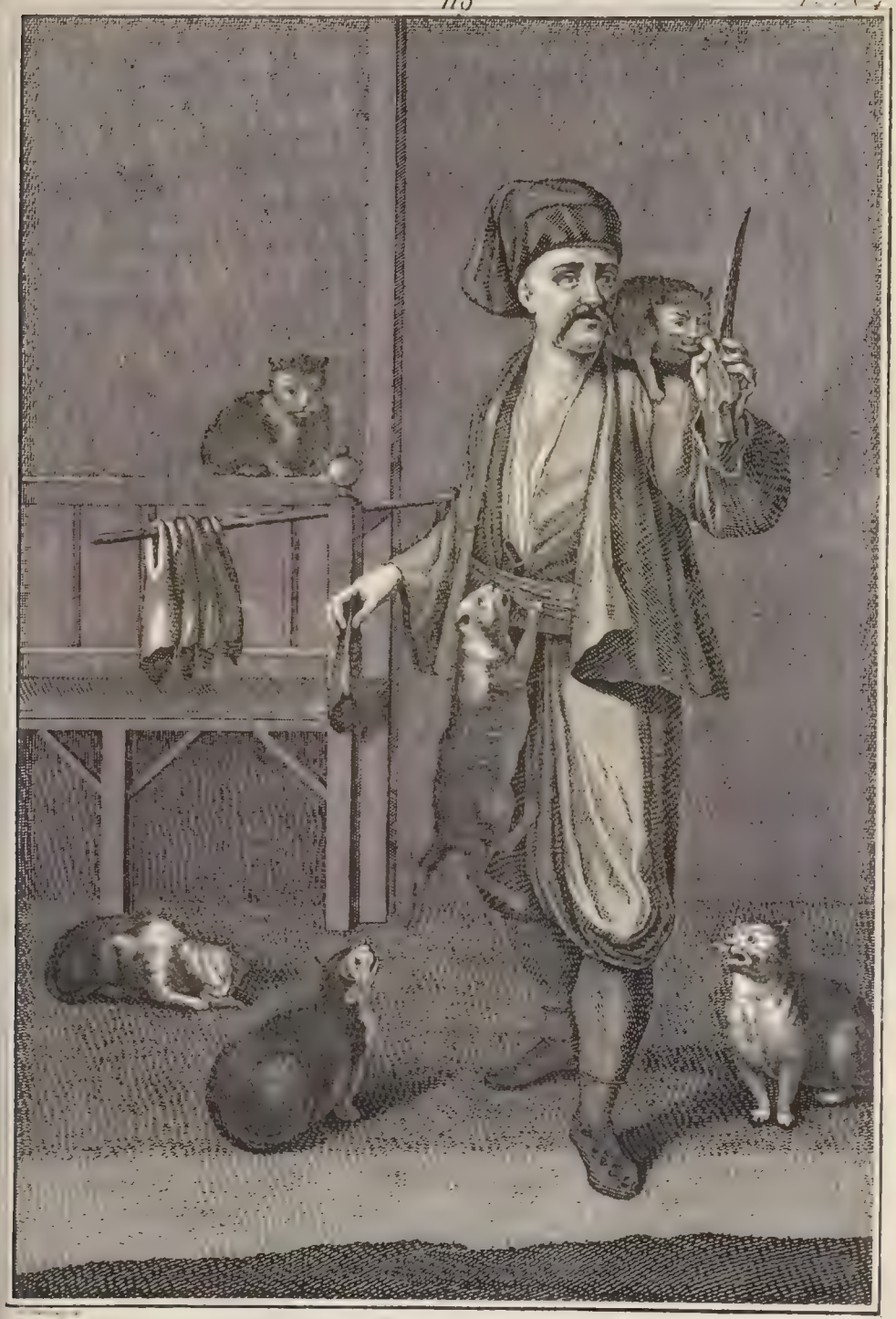

DGI-GUERDGI ALBANOIS qui porte au Sultan de Perse de Mouton pour nourrir ses Chats

que trois d'entr'elles ne ſeroient peut-être pas éloignées de ſe réunir. Mais l'animoſité la plus vive, la fureur la plus ſanguinaire, oppoſe des barrieres inſurmontables entre celles d'Abubeker & d'Ali.

Mahomet étant mort, couvert de gloire, il fut queſtion de ſavoir qui ſeroit ſon ſucceſſeur au trône qu'il avoit eu le courage d'élever. Ali, l'un de ſes premiers diſciples, ſon couſin & ſon gendre, prétendoit à cet honneur; mais il avoit un puiſſant rival dans la perſonne d'Abubeker, beau-pere du prophête. Ce grand différend partagea ce peuple immenſe, ſubjugué par Mahomet. Les deux concurrens ſe firent une guerre ſanglante & opiniâtre; & la ſuperſtition venant mêler à la querelle ſes ſophiſmes & ſes fureurs, ſervit encore à augmenter l'animoſité des deux partis. La doctrine de Mahomet étoit inconteſtablement fort ſimple; mais les puérilités dégoûtantes dont il avoit farci ſon alcoran, étoient ſouvent inintelligibles ou ſuſceptibles de pluſieurs ſens. Ces obſcurités ſur leſquelles Mahomet n'avoit pas daigné s'expliquer, exigeoient une interprétation. Abubeker & Ali, amis & confidens du fils d'Abdallah, étoient ſeuls en état de jetter quelque jour ſur cette matiere. Ils s'en chargerent en effet. Mais oppoſés ſur le droit de la ſucceſſion, ils ne pouvoient pas manquer de l'être ſur l'explication de la nouvelle doctrine. Chacun d'eux ſubſtitua ſes idées à celle de Mahomet; & pluſieurs paſſages de ſon alcoran reçurent de leur part une interprétation diverſe. Cette méſintelligence entre les deux théologiens, fut la ſource d'un ſchiſme fameux dans les annales de l'iſnamiſme; & chacun embraſſa le parti qui convenoit le mieux à ſa conſcience, à ſes lumieres, à ſes préjugés, à ſes intérêts. Les turcs choiſirent pour chef Abubeker; & les perſans embraſſerent la doctrine d'Ali.

On a beaucoup écrit ſur les divers ſujets religieux qui diviſent ces deux peuples. Nous épargnerons au lecteur des détails vraiment fatiguans & fort peu inſtructifs. Nous nous contenterons de rapporter ici une ſentence rendue par le Mupthi Ezad-Effendi, contre Scha Abbas, gouverneur de Sari Halif, roi de Perſe, & contre tous les perſans en général, que Ricaut dit avoir extrait d'un livre autoriſé à Conſtantinople, & qui ſuffira pour donner une idée de cette controverſe.

« Quand vous n'auriez, dit le Mupthi, dans cette ſentence qu'il adreſſe » à tous les perſans, quand vous n'auriez pas d'autre héréſie que celle » de mépriſer ces illuſtres amis de Mahomet, Omar, Otman & Abu» beker, votre crime ne laiſſeroit pas d'être tel, que vous ne pour-

» riez l'expier par des prieres de mille ans, ni par des pélérinages con-
» tinuels. »

» L'une de vos opinions déteſtables, & qui tient le premier rang parmi
» les autres, c'eſt que vous vous croyez bien obligés de vous raſſem-
» bler dans les moſquées, mais non pas d'y prier Dieu; & vous fondez
» cette conduite ſacrilege ſur ce que, l'ancien ordre des prêtres étant
» éteint, vous n'avez perſonne qu'une vie pieuſe & exemplaire rende
» capable de vous prêcher, de vous inſtruire, & de vous conduire aux
» prieres publiques. »

» Vous niez que le verſet appellé le *couvercle*, qui eſt dans l'alcoran,
» ſoit authentique. »

» Vous rejettez les dix-huit verſets, qui nous ont été révélés pour
» l'amour de ſainte Heche, femme de Mahomet. »

» Vous ne coupez jamais vos mouſtaches; vous vous privez ſeule-
» ment de la barbe du menton, le plus bel ornement de l'homme; &,
» ce qu'il y a de plus déteſtable, vous la coupez comme il vous plaît. »

» Vous mettez à vos ſouliers & à vos chauſſes, en mépris du pro-
» phête, la ſainte couleur verte conſacrée à la banniere de Mahomet;
» & par cet uſage impie & ſacrilege, vous avez l'audace de profaner
» une choſe qui ne doit orner que la plus noble partie de l'homme. »

» Vous buvez hardiment du vin. A l'égard des viandes, vous ne met-
» tez pas de différence entre celles qui ſont pures & celles qui ne le ſont
» pas; vous mangez de tout indifféremment. »

» Vous ſouffrez que pluſieurs hommes habitent charnellement avec
» une ſeule femme. »

» Abubeker n'a-t-il pas été converti le premier à la foi? Omar n'étoit-il
» pas le plus vaillant défenſeur de la religion mahométane contre les
» chrétiens? n'eſt-ce pas le chaſte Otman, qui a mis en ordre & diſtingué
» les chapitres de l'alcoran? n'eſt-ce pas le brave & ſavant Ali qui por-
» toit le *zulfecar* ou l'épée à deux tranchans? Iman-Aſſan & Iman-
» Huſeim n'ont-ils pas été martyrs pour la foi dans le déſert de
» Kerbel? »

» Vous ſoutenez dans vos livres qu'il eſt permis de piller & de ruiner
» le pays des muſulmans, d'emmener leurs femmes & leurs familles
» priſonnieres; &, par ce principe de malice qui vous caractériſe,
» vous oſez, dans le deſſein de les couvrir d'opprobres, les promener
» toutes nues dans les marchés & les expoſer en vente. Les payens même
» ne tiendroient pas une pareille conduite; & ce trait ſeul ſuffit pour

» montrer, d'une maniere évidente, que vous êtes les plus insolens & » les plus irréconciliables ennemis que nous ayons. Enfin sachez, que » vous êtes le cloaque impur où vont se confondre tous les crimes du » genre humain. »

Telle est l'esquise de cette grande contestation qui regne, depuis tant de siecles, entre les deux plus puissans peuples de l'Asie; telles sont les malédictions scandaleuses qu'ils prononcent l'un contre l'autre. Il semble que les turcs détestent beaucoup plus les persans qu'ils n'en sont haïs. Il n'y a pas de genre de mortifications, de vexations même qu'ils ne leur fassent éprouver lorsque l'occasion s'en présente. Quoique la jeunesse de tous les peuples de la terre puisse être reçue dans les écoles du Serail de Constantinople, ils n'y souffrent pas les jeunes persans; parce que, telle est l'opinion qu'ils ont de l'hérésie d'Ali, qu'ils croient que le commerce seul de ses sectateurs souille ceux qui se le permettent. Dans la guerre, les persans ne peuvent jamais attendre de quartier de la part de leurs ennemis. Ceux-ci les considerent mêmes comme indignes de servir en qualités d'esclaves. Ils leurs prodiguent les qualifications les plus odieuses; & ils ne les désignent jamais que par la qualité d'impies ou d'infideles. La nécessité seule contraint les turcs à faire la paix avec cette nation proscrite. Lorsque dans ces occasions, l'ambassadeur paroît pour la premiere fois à la porte, il commence par offrir un alcoran. De son côté, le sultan dans l'audience qu'il donne à ce ministre, se fait lire le catalogue des présens qu'il apporte, & lorsqu'on vient à nommer l'alcoran, il baise le sien placé à côté de lui sur un coussin; comme si, par cette cérémonie, il vouloit faire entendre que l'alcoran orthodoxe est celui des turcs, & que celui des persans n'est qu'un livre apocrife.

La religion musulmane, calquée, comme on l'a dit, sur celle des juifs, prescrit à peu près les mêmes pratiques extérieures. L'ablution qui fait une partie si essentielle du culte juif, est aussi ordonnée très-strictement par Mahomet, & ce précepte, fort raisonnable en Asie, n'a pas peu contribué à empêcher que l'isnamisme ne pénétrât dans les pays froids. Un bon musulman ne peut adresser à Dieu sa priere sans s'être lavé; & c'est pour cette raison qu'il y a des fontaines dans le parvis de toutes les mosquées, qu'on en voit dans tous les carrefours, qu'on en pratique dans les grands chemins, dans les forêts, dans les campagnes, en un mot dans tous les lieux que les musulmans peuvent avoir occasion de parcourir.

Les mahométans diſtinguent trois eſpeces d'ablutions ; l'une, qui ſe fait par immerſion ; l'autre, qui n'a pour objet que les pieds & les mains ; & la troiſieme, où à défaut d'eau, on employe du ſable ou de la terre. L'alcoran & la *ſonna*, loi orale des mahométans, indiquent une multitude d'occaſions où les unes & les autres de ces ablutions ſont néceſſaires. Les perſans, d'ailleurs, différent, ſur ce point comme ſur beaucoup d'autres, des mahométans ; & les uns & les autres ſuivent l'uſage, la tradition & les mouvemens de leur piété.

Il n'y a pas d'acte de dévotion plus étroitement recommandé dans l'alcoran après la priere, que le pélérinage de la Mecque, berceau du légiſlateur. Tout muſulman doit le faire au moins une fois pendant ſa vie. L'indigence où les infirmités, peuvent ſeules l'en diſpenſer. Autrefois, lorſqu'une piété fervante animoit les ſultans & les caliphes, ces princes rempliſſoient eux-mêmes ces devoirs de la religion. On obſerve que Haaron, le juſticier, contemporain de Charlemagne, le fit huit fois pendant ſa vie. Pluſieurs autres princes ont imité depuis cet exemple ; & ce fut pendant ce pélérinage, que Bajazet II apprit, en 1482, la mort de Mahomet II, ſon pere. Le grand ſeigneur & la plupart des autres princes mahométans de l'Aſie ne ſont pas aujourd'hui ſi dévots. En rendant hommage à la loi qui veut qu'on viſite le tombeau du prophête, ils s'acquittent de ce devoir important par des ambaſſadeurs.

Les perſans, diviſés, comme on l'a dit, depuis long-tems des turcs par un ſchiſme qui fit autrefois répandre des torrens de ſang, ne font que très-rarement le pélérinage de la Mecque. Ils doivent l'indifférence qu'ils témoignent à cet acte de piété, au grand *Abbas*, Roi de Perſe. Ce prince, auſſi habile politique que grand guerrier, voulant décréditer le pélérinage de la Mecque & de Médine, parce qu'il faiſoit ſortir de la Perſe beaucoup d'argent qui n'y rentroit plus, imagina d'en établir un autre qui fût du goût des peuples, & qui ne les obligeât pas à ſortir du royaume. Dans cette vue, il fit bâtir une ſuperbe moſquée ſur le tombeau de Riza, huitieme iman, fils d'Ali, qui mourut en Perſe près de Mached, & dont le tombeau fût entierement négligé pendant pluſieurs ſiecles. Abbas attacha de grands revenus à cette moſquée ; &, perſuadé que l'exemple des ſouverains détermine aiſément les ſujets, il voulut faire lui-même ce pélérinage accompagné de toute ſa cour. Dès-lors les peuples s'empreſſerent à porter leur vœux de ce côté-là ; & les ſucceſſeurs d'Abbas s'étant fait une loi de commencer leur regne par

LE TEMPLE

A. *La pierre noire enchassee dans le mur de la Caaba.* B. *Endroit où l'on montre des vestiges des piés d'Abraham.* C. *Bâtiment qui renferm*

E LA MECQUE.

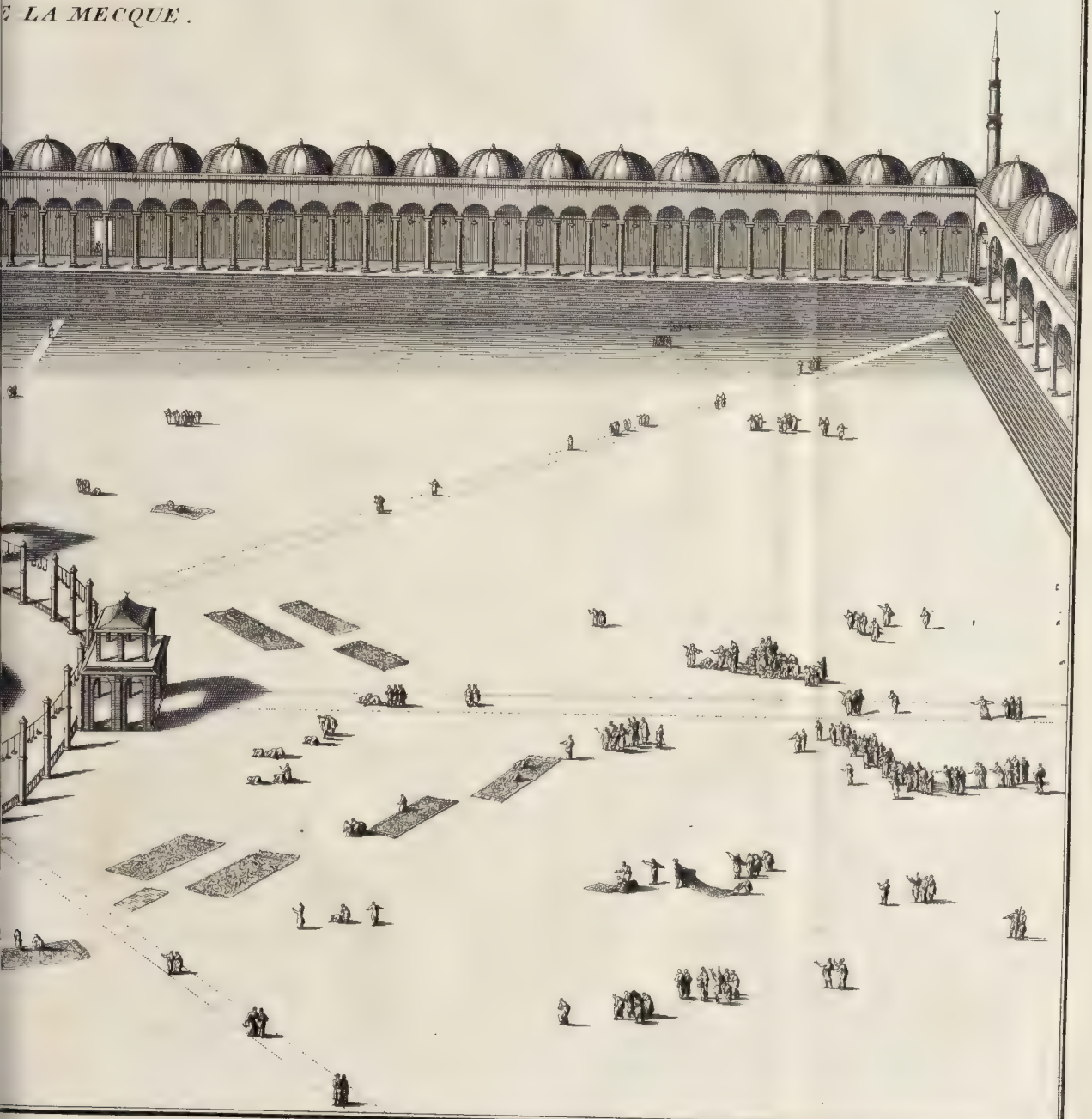

de Zemzem.

D. Porte de la Caaba.

E. Endroit où l'on donne de l'eau du puits de Zemzem aux Pelerins.

ce pélérinage, le tombeau de Riza devint ſi célebre, que l'on ſe déſa- Figures.
bitua preſqu'abſolument du voyage de la Mecque.

Les caravannes qui conduiſent les pélerins à la Mecque, paſſent d'abord à Médine. Après avoir demeuré quelques jours en cette ville, occupées à des actes de piété relatifs aux circonſtances, elles ſe rendent à *Gibel-Araffa*, ville ſituée à deux journées de la premiere, où les crédules muſulmans croyent qu'Adam trouva ſa femme Eve, cinq cens ans après en avoir été ſéparé par l'ange exterminateur. Les pélerins y paſſent la nuit & le jour ſuivant en dévotion; le lendemain ils deſcendent dans la vallée de *Mina*, ſituée au pied des montagnes. Là, ils égorgent un nombre prodigieux de moutons, en mémoire du ſacrifice que fit autrefois Abraham de ſon fils Iſaac; & la plus grande partie de ces viandes eſt diſtribuée aux pauvres. Enſuite les hommes ſe raſent la tête, & les femmes ſe coupent les cheveux. Chacun coupe ſes ongles, les enterre, & jette ſept petites pierres ramaſſées dans le chemin pour exprimer ſon détachement des choſes de la terre.

Arrivés à la Mecque, les pélerins font ſept fois le tour de la *kaaba*; & on les arroſe de l'eau d'un puits miraculeux, celui-là même qu'un ange montra, dit la legende, à Agar, lorſque ſon fils Iſmaël étoit ſur le point de mourir de ſoif. La kaaba eſt une maiſonnette ſituée dans l'enceinte du temple de la Mecque, & que les muſulmans diſent avoir été conſtruite par Abraham dans le tems de ſes perſécutions (*fig.* 120). 120.

Le dix-ſeptieme jour, tous les pélerins s'aſſemblent devant la tente du *chek*. Ce ſouverain pontif de la loi muſulmane, le plus puiſſant prêtre du monde, paroît debout à l'entrée de ſon domicile, élevé ſur un eſcabel, afin d'être vu de tous les aſſiſtans. Là, il adreſſe à Dieu ſa priere & donne la bénédiction à tout le peuple. Juſques-là ce grand pontife défraye les pélerins, avec les ſommes que lui envoyent annuellement tous les princes de la croyance muſulmane; mais alors le pélerinage eſt ſenſé terminé; & ceux qui jugent à propos de reſter plus long-tems à la Mecque, ſont obligés de pourvoir eux-mêmes à leur dépenſe.

Ces pélerinages ſont la ſource d'un revenu conſidérable dont jouit le chek. Chaque pélerin fait à ce pontif de grands préſens; & il ne pourroit ſe diſpenſer de remplir cette obligation ſans paſſer pour un impie. En dédommagement des ſommes dont il enrichit ce grand prêtre, chaque pélerin tâche de remporter de la Mecque quelques lambeaux de ſa vieille tente, ou quelques morceaux des anciens tapis qui cou-

vroient le tombeau de Mahomet. C'eſt le chek qui diſtribue ces précieuſes reliques, qui lui ſont toujours payées fort cher. Il eſt inutile d'obſerver que la légende muſulmane attribue les plus grandes vertus à ces reliques, que les diſciples de Mahomet vont ainſi chercher en Arabie.

Ce ſouverain pontif exerce diverſes autres concuſſions ſur ſes fideles. Lui ſeul peut vendre la nourriture des pélerins; & s'ils ont beſoin de vêtemens, de montures ou de quelques autres uſtenciles, il leur en vend à un prix exceſſif. Dépoſitaire des tapis & de la tente qui décorent le tombeau de Mahomet, il en envoye tous les ans des lambeaux aux princes mahométans, qui ne manquent jamais de lui témoigner leur reconnaiſſance pour un ſi grand bienfait. Quelque fois il envoie le tapis entier ou la tente entiere; mais les plus grands princes ſont ſeuls qui puiſſent attendre de lui une grace ſi ſignalée.

Mahomet jaloux d'attirer les juifs ſous ſes étendards, affecta toujours de marcher ſur leurs traces & de s'approcher de leurs opinions. Jéruſalem, ſi chere à cette nation, fut encore un des termes de pélerinage qu'il preſcrivit à ſes ſectateurs. L'objet de cette dévotion eſt placé aujourd'hui dans une égliſe bâtie par l'empereur Juſtinien, & dont les turcs, chronologiſtes auſſi ignorans que leur dévotion eſt puérile, attribuent fauſſement la conſtruction à Soliman. C'eſt, dit la légende, une pierre de trois coudées en quarré, ſuſpendue miraculeuſement en l'air par Mahomet même. Ce prophête étoit monté ſur ſon âne, lorſqu'il reçut ordre de l'ange Gabriel de monter au ciel. Il y fut enlevé avec ſa monture & la pierre; mais celle-ci d'un trop peſant aloi, pour pénétrer juſqu'aux cieux, fut obligée de s'arrêter en chemin, & elle y eſt demeurée juſqu'à nos jours, ſuſpendue en l'air.

La circonciſion, adoptée par Mahomet, n'eſt pas découlée de la religion juive. Long-tems avant le fils d'Abdallah, les arabes & généralement tous les orientaux, obſervoient cet uſage. Cette opération que les juifs & les turcs euſſent dû abandonner en ſe fixant en Europe, n'eſt pourtant pas eſſentielle dans la loi mahométane. Pluſieurs turcs effrayés, ſans doute, par les douleurs que reſſent celui qui ſe fait inſcrire de cette maniere ſur le catalogue muſulman, évitent de ſe faire circoncire; tous les docteurs mahométans ſoutiennent même que les enfans morts incirconcis, n'ont pas moins le droit de prétendre à une heureuſe éternité. Cependant ceux des chrétiens qui abjurent la religion de leurs peres, pour prendre le turban, ſont obligés de s'aſſujettir à la circonciſion, &

cette

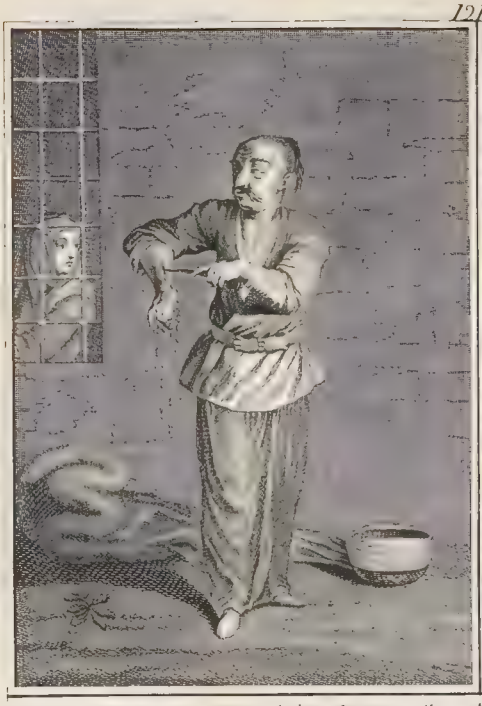

AMANT TURC qui se cautrise le bras devant sa Maitresse pour preuve de son Amour.

ENFANT TURC que l'on mene a la Circoncision

TCHINGUI Danseur Turc

TCHINGUIS ou Danseuse Turque

cette obligation a peut-être pour objet d'éviter la rechute dans laquelle pourroient tomber les néophites. Figures.

Les anciens arabes & les sarrasins ne se faisoient circoncire qu'à treize ans, pour marcher sur les traces d'Ismaël, qui ne le fut, dit-on, qu'à cet âge. Les mahométans assujettissent leurs enfans à cette cérémonie, lorsqu'ils ont sept ou huit ans (*fig.* 121). Quelque douloureuse que 121.
soit cette opération à cet âge, cet usage leur paroît d'autant plus sage, que l'enfant peut alors comprendre la profession de foi qu'on lui fait réciter en cette occasion. On pare de beaux habits celui qui doit être circoncis. On décore sa tête d'un beau turban. Accompagné de plusieurs enfans de son âge, & conduit par un iman, il se rend à cheval à la mosquée. Chez les juifs un rabin est chargé de cette opération; ici c'est un chirurgien. Celui-ci prend le bout du prépuce avec de petites pincettes, en coupe l'extrémité, & bassine la plaie avec quelqu'eau astringente, afin d'arrêter l'hémorragie. Au retour de la mosquée, tous les parens s'assemblent chez le pere, distribuent des présens au jeune musulman & passent le reste de la journée dans le divertissement & dans la joie. Chez les turcs, les femmes sont exemptes de cette opération gênante. On se contente de leur faire prononcer, le pouce droit élevé, les paroles de la confession de foi. Il n'en est pas ainsi des femmes persannes, auxquelles il en coute quelques goutes de sang.

Ceux des tartares qui sont musulmans, solemnisent tous les ans une fête appellée *suadba*, pendant laquelle on circoncit autant d'enfans qu'il s'en présente, depuis six jusqu'à quatorze ans. La cérémonie commence par un repas, où l'*Akhouna*, prélat du pays, tient la premiere place, &, en son absence, un prêtre d'un ordre inférieur. Les tartares séculiers s'asseyent près de lui, sur de larges bancs, & la cour de la maison est ordinairement remplie. Aussi-tôt, après le repas, on prend le thé; ensuite autant d'hommes qu'il y a d'enfans, les présentent à la compagnie, & l'*Abdal*, chargé de l'opération, prie l'akhouna de le bénir avant d'entamer l'ouvrage. Après cette formalité, on conduit les enfans dans un appartement séparé, s'il y en a là, on les met sur un banc large, & l'on étend sur eux une couverture légere. La mere seule a communément le droit d'assister à cette cérémonie. L'abdal commence alors l'opération. Il tient une assiette de bois sur laquelle est une petite aiguille de bois, une pincette de bois, un vieux rasoir, & un peu de coton brûlé. Il se met à genoux devant l'enfant, lui découvre les pieds, & les tient ferme entre ses genoux, tandis que la mere ou quelque

ſou-miniſtre lui tient les mains. Il prend enſuite la partie qu'il va circoncire, & repouſſant la ſurpeau, afin qu'elle ne ſoit pas ridée, il paſſe avec la main, l'aiguille de bois deſſous cette ſurpeau, dont il pince & attire un petit morceau; puis, prenant, de la main droite, la pincette de bois, il la paſſe ſous l'aiguille & ſur la ſurpeau; de maniere que l'on ne voit en-deçà de la pincette, que le petit morceau qu'il a pincé de la main gauche. Alors il prend le raſoir, coupe ce morceau, repouſſe la ſurpeau encore plus haut, met ſur la place un peu de coton brûlé, qui, à l'inſtant, arrête le ſang. Cela fait, il place l'enfant de ſorte qu'il ait les genoux élevés & un peu écartés, afin que la partie bleſſée ſoit libre de tous côtés & à l'abri de tout frottement; enſuite il le couvre & paſſe à un autre. A chaque enfant, ainſi circoncis, tous les aſſiſtans jettent un cri, en témoignage de la joie qu'ils reſſentent, en voyant ces enfans devenir muſulmans. Le petit morceau eſt triangulaire & d'environ une ligne & demie de chaque côté. L'abdal le donne à la mere, qui le met dans du coton, & le garde précieuſement; mais ſi les enfans n'ont plus leur mere, il jette ces morceaux. Il viſite la plaie pendant huit jours, ſans y rien mettre, & fait tous ſes efforts pour empêcher que la ſurpeau ne retombe pas; mais ſi ce malheur arrive malgré lui, la loi exige qu'il recommence l'opération avec les mêmes cérémonies.

Les turcs, comme les juifs, les chrétiens & tous les autres peuples de la terre, à l'exception des parſes, ont divers jeûnes pendant l'année auxquels la loi muſulmane les aſſujettie. Mais ces jeûnes ſont beaucoup plus rigoureux que les nôtres. Ils conſiſtent à ne rien manger depuis le lever juſqu'au coucher du ſoleil, à ne goûter d'aucune boiſſon de quelque nature qu'elle ſoit, & à n'avoir aucun commerce avec les femmes. On ſent combien ces privations ſont gênantes dans les pays chauds, & combien il en coute aux dévots muſulmans pour remplir rigoureuſement la loi ſur ce ſujet.

Les turcs ont leur *ramadham*, eſpece de carême ſemblable à celui des chrétiens. Cette abſtinence religieuſe dure pendant tout le cours de la lune du neuvieme mois. Dès qu'on a atteint l'âge de raiſon, c'eſt un crime de ne pas s'y conformer, quelque prétexte qu'on ait pour réclamer l'indulgence de la loi. Le plus grand nombre des turcs employent tout ce mois à diverſes bonnes œuvres, à la lecture de l'alcoran, à la méditation, à la priere. Les plus libertins ſuſpendent leurs débauches; & les femmes publiques même, choſe étonnante, ſemblent avoir oublié leurs proſtitutions. C'eſt ſurtout un crime abominable de boire

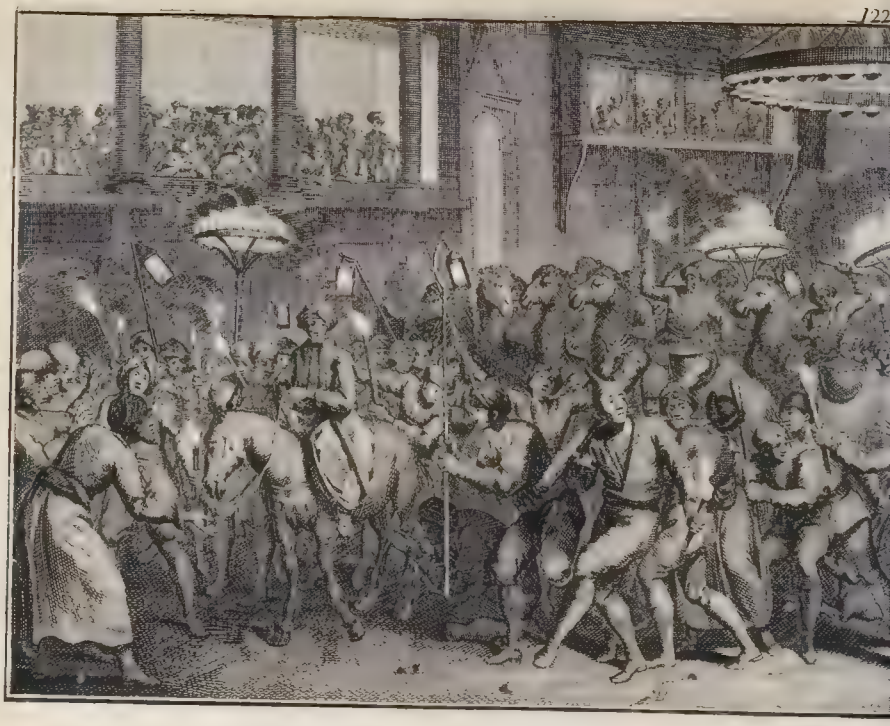

Le CARNA

La FÊTE

des TURCS.

HUSSEIN.

Le BAIRAM ou la Pâque des MAHOMETANS

LE GRAND SEIGNEUR en habit de Ceremonie le jour de Nouruz

du vin ; & ceux qui prennent cette liberté dans d'autres tems, ont ſoin de s'en abſtenir pendant quatorze jours avant le grand jeûne pour ne pas ſcandaliſer leurs voiſins. Pendant le ramadham, il n'eſt permis de manger qu'avant le point du jour, & le ſoir à l'apparition de la premiere étoile. Mais ſi l'on en croit les voyageurs chrétiens, les moins ſcrupuleux ſe dédommagent avantageuſement durant les ténebres, de la rigueur du jeûne qu'ils ont obſervé pendant le jour. Ils font durer leur repas du ſoir pendant une grande partie de la nuit. Le peuple même, conſidérant ces eſpeces de fêtes comme un carnaval (*fig.* 122), épargne ſur ſes autres dépenſes, pour avoir de quoi ſe régaler pendant les nuits du ramadham. En effet, ces nuits ſont d'autant plus agréables que les boutiques ſont alors ouvertes comme en plein jour, & qu'il eſt également permis aux hommes & aux femmes de ſe promener dans la rue. Comme les mois des mahométans ſont lunaires, leur ramadham vient tous les ans dix jours plutôt que l'année précédente, de maniere que tous les trente-ſept ans, ce jeûne a parcouru tous les mois de l'année. Figures. 122.

Ce grand carême eſt terminé par la fête la plus ſolemnelle du rituel mahométan, & qu'on appelle le *bairam* (*fig.* 123). Cette ſolemnité dure trois jours, pendant leſquels on s'aſſemble dans les moſquées où l'on fait les prieres publiques plus longues qu'à l'ordinaire. Les imans y liſent pluſieurs chapitres de l'alcoran. Ils accompagnent ces lectures de ſermons dont le ſujet eſt toujours l'amitié fraternelle & le pardon des injures. Touchés de ces exhortations, les bons muſulmans ſe ſouhaitent réciproquement toutes ſortes de biens, s'envoyent des préſens & s'invitent mutuellement à ſe réjouir les uns chez les autres. A l'exemple des juifs, ils tuent dans chaque famille un mouton qu'ils appellent *l'agneau paſcal*, & qu'ils mangent avec beaucoup de ſolemnité, en mémoire du ſacrifice d'Abraham. Le grand ſeigneur lui-même prend part à l'allégreſſe publique. Son palais eſt alors magnifiquement orné. Aſſis ſur ſon trône, il reçoit les vœux & les préſens des grands de ſa cour; & c'eſt ordinairement ce jour-là qu'il diſtribue ſes graces & ſes bienfaits (*fig.* 124). Le principal divertiſſement que prennent les turcs, en cette occaſion, conſiſte à tendre des eſcarpolettes dans les rues, ſur leſquelles on voltige en l'air avec plus ou moins de violence, ſelon la volonté de celui qui ſe fait ainſi bercer. On expoſe auſſi des roues dans les carrefours, ſur leſquelles les dévots muſulmans tournent en dépit de cette roue de fortune qui a été ſi peu favorable à leur gouvernement. 123. 124.

Figures. La fête la plus ſolemnelle chez les turcs, après le bairam, c'eſt le *meuloud*, établi pour célébrer la naiſſance de Mahomet. On honore en ce jour la mémoire de ce prophête par le recueillement, les longues prieres & la ſimplicité des habits. Le grand ſeigneur donne lui-même l'exemple de la modeſtie. Ce prince ſe rend, dès le matin, à la moſquée du ſultan Selim, habillé de drap blanc, ſans dorure ni pierreries, & ſuivi ſeulement de quelques pages. Il aſſiſte au panégérique de Mahomet, avec le mufti, le viſir & les pachas, tous modeſtement vêtus. Après la priere, un coup de canon avertit la cour de ſe rendre à la circonciſion. Cette derniere cérémonie terminée, le grand ſeigneur rentre dans le ſérail par une porte ſecrete, & paſſe le reſte de la journée dans la retraite.

Souvent il arrive que le ſultan des turcs donne à ſes ſujets le ſpectacle pompeux d'une cavalcade; & ce jour-là eſt chommé dans tout l'empire ottoman. Celle que Thevenot dit avoir vû faire à Conſtantinople, à l'honneur de l'empereur du Mogol, s'exécuta de cette maniere
125. (*fig.* 125). « On commença par couvrir de ſable le chemin qui con-
» duit depuis le ſérail juſqu'à la moſquée du ſultan Mehemet, où devoit
» aller ſa hauteſſe. Les janiſſaires ſe rangerent en haie de chaque côté
» de la rue. La cavalcade commença par le grand ſou-bachi, ayant à
» ſon côté le commiſſaire général, & ſuivi d'une troupe de janiſſaires.
» Après eux venoient les gardiens des chiens courans du grand ſeigneur,
» & des grues, tous fort bien montés. Ceux-ci étoient ſuivis des janiſ-
» ſaires, commandés par leur aga, montés ſur de beaux chevaux, &
» la tête décorée d'un bonnet d'argent doré, ſurmonté de belles plumes.
» Après eux venoient les ſpahis, puis environ cinquante chiaoux, tous
» bien montés, ayant l'épée au côté, & tenant, de la main droite,
» leurs maſſues; enſuite venoient les muteferacas, auſſi à cheval, &
» marchant en bon ordre. On voyoit après ceux-ci les officiers, qui
» portent les plats du grand ſeigneur lorſqu'il mange hors du ſérail. Ils
» étoient à cheval, ainſi que les eunuques & les muets qui les ſui-
» voient; enſuite les viſirs & le caymacan, lieutenant du grand viſir,
» dont la place étoit alors vacante; puis les valets de pied du grand
» ſeigneur, portant en tête des bonnets dorés. Ceux-ci étoient à pied;
» & derriere eux étoit leur chef à cheval, ſuivi du porte-valiſe du
» grand ſeigneur, auſſi bien monté. Après eux venoient onze chevaux
» élégamment enharnachés, avec des houſſes enrichies de pierreries, des
» étriers d'argent doré, une groſſe maſſe d'argent dorée à l'arçon droit

CALVALCADE du

La FÊTE du P

ND SEIGNEUR.

au MOGOL.

» de la ſelle, de l'autre côté, un couteau d'un pied de long; le tout » garni de pierreries. Ces chevaux étoient conduits à la main par » autant de ſpahis bien montés. Après ces chevaux, venoient environ » cinq cent ſolaques à pied, ayant le doliman retrouſſé à la ceinture, » avec des manches pendantes, & ſur la tête un bonnet garni de plu- » mes, portant l'arc à la main & derriere le dos, le carquois plein de » fleches. Au milieu de cette eſcorte, étoit le grand ſeigneur, monté » ſur un beau cheval, couvert de pierreries. Ce prince avoit une veſte » de velours cramoiſi; & à ſon bonnet étoient deux aigrettes noires, » ornées de groſſes pierreries juſqu'à la hauteur de plus de deux doigts. » A ſa droite étoit le grand écuyer, & à ſa gauche le petit, tous deux » à pied. Il ſaluoit tout le peuple, ayant toujours ſa main droite ſur » l'eſtomach, & s'inclinant d'un côté & d'autre; le peuple, de ſon » côté, lui ſouhaitoit, d'une voix baſſe & reſpectueuſe, mille bénédic- » tions. Après le grand ſeigneur, venoient à cheval, le ſelictar-aga, » portant l'épée, l'arc & le carquois du grand ſeigneur; & à ſa gauche, » le grand maître de la garderobe, portant en ſa main le turban du » prince; puis le kiſlar-agaſi & le capi-agaſi, & deux autres pages » auſſi à cheval, portant des pots d'argent pleins d'eau, pour donner » l'*abdeſt* au ſultan, & à boire, ſi la ſoif venoit à le prendre. La marche » étoit fermée par un grand nombre d'officiers du ſérail, tous bien » montés. Le grand ſeigneur entra ainſi dans la moſquée du ſultan » Mehemet; &, après y avoir fait ſa priere, ce prince changea de » veſte, pour en prendre une de ſatin rouge, & revint au ſérail en » bon ordre. »

On obſerve au Mogol, un uſage dont la pompe & la magnificence peuvent égaler celles qu'on emploie dans cette fête. C'eſt la fête du ſouverain de cette belle partie de l'Inde. Pendant cette ſolemnité, qui dure cinq jours, tout l'empire eſt dans la joie, & s'enyvre de plaiſirs. Tous les officiers de l'état, les gouverneurs des provinces, font de riches préſens au monarque. Une ancienne coutume établie dans ces régions, veut qu'alors l'empereur ſe faſſe peſer publiquement. La balance, où l'on poſe ce monarque, dit Thevenot, eſt fort riche : « on dit que les » chainons en ſont d'or; les deux baſſins, garnis de pierreries, & le fléau » ſont auſſi d'or maſſif. Le roi, richement habillé & chargé de joyaux, » s'aſſied ſur les talons, dans l'un des baſſins de la balance, & l'on » met dans l'autre des poids d'or maſſif. On publie avec ſoin ce que » peſe ce prince; & le procès-verbal que l'on dreſſe de cette céré-

Figures. Lorſqu'un ſultan fait conſtruire une moſquée, ce temple porte le nom de ſon fondateur. Ainſi le grand jamis, bâti par Mahomet II, eſt appellé de ſon nom *Muhammedi*. Mais ce privilege ne s'étend pas aux particuliers, ni même aux princes du ſang; & les moſquées, que leur piété les porte à fonder, portent communément le nom du ſaint muſulman auquel elle eſt dédiée.

Chaque moſquée a ſes minarets ou clochers. Ce ſont des tours de trois ou quatre toiſes de diametre dans leur baſe, qui ſe terminent en une aiguille ſurmontée d'un croiſſant. Ces tours ſont couvertes de plomb comme tout l'édifice & ſouvent dorées. Elles ne ſervent pas comme chez nous à contenir les cloches. Les turcs n'en connoiſſent pas l'uſage. Ce ſont des crieurs appellés *Muezins*, qui, uniquement deſtinés à en remplir les fonctions, prononcent à haute voix, du haut des minarets, les paroles de *ſalavat* & annoncent la priere au peuple, en ſe tournant au midi, au ſeptentrion, à l'orient & à l'occident. Cette invitation ſe repete cinq fois le jour, pour les prieres qui demandent la préſence du peuple dans le temple. Le vendredi on en ajoute une ſixieme.

Les mahométans, comme tous les peuples de la terre, ont un clergé dont les membres ſont occupés à prier pour le peuple, à l'inſtruire & à dévorer une partie de ſa ſubſiſtance. On a dit que le chek, dont le domicile a été fixé à la Mecque, étoit le grand pontif de cette religion. Mais ſon autorité, fort étendue en Arabie, n'a gueres d'influence chez les turcs ni chez les perſans. Les premiers ne reconnoiſſent pour
126. ſouverain pontif que le mufti (*fig.* 126), qui eſt, ſelon eux, l'image vivante du grand prophête. Ce grand prêtre, choſe étonnante, ne jouit d'aucun revenu déterminé; il ne poſſede, ni terres, ni bois, ni maiſons, ni aucun autre domaine. La piété muſulmane, une penſion modique qu'il reçoit du ſultan, & certaines places dont il peut diſpoſer dans quelques moſquées, ſont ſes ſeules reſſources; &, ces trois objets ſuffiſent pour le mettre dans l'aiſance & lui permettre de tenir un rang analogue à ſa dignité. Le ſultan, maître abſolu de toutes les places de ſon empire, a ſeul le droit de nommer le mufti; c'eſt ce prince lui-même qui l'inſtale, en lui faiſant préſent d'une riche veſte de martre zibeline & de mille écus d'or.

La puiſſance du mufti s'étend dans toutes les parties de l'empire muſulman; &, ſon autorité eſt d'autant plus formidable, qu'il tient en main les deux glaives. Comme les loix ſont ſenſées avoir été puiſées dans l'alcoran, lui & ſes délégués en ſont ſeuls interprêtes, & un pacha

ou

LE MOUFTI ou Chef de la Loi

LE CADI-LESKIER, Chef des Loix. Il y en a un d'Europe et un d'Asie.

EMIR Homme de Loy de la Race de Mahomet.

EFFENDI Homme de Loy dans son Etude

IMAM Ministre d'une Mosquée

ou tout autre officier turc s'expoſeroit à de vives réprimandes, s'il ne prononçoit pas ſes jugemens ſelon cette loi. Sa juridiction eſt d'ailleurs partagée entre deux kadiſlesker, qui ſont comme deux patriarches, dont l'un a dans ſon département la Turquie européane, & l'autre la Turquie aſiatique. Figures.

Chacun de ces kadiſleskers a ſous lui pluſieurs *mollahs*, que l'on pourroit comparer à nos métropolitains. On diſtingue ces pontifs par les revenus attachés à leur place. Les uns ſont des mollahs à trois cens aſpres, & les autres à cinq cens ſeulement.

Sous les mollahs ſont les *cadis*, dont la dignité a beaucoup de rapport avec celle de nos évêques. Leur juridiction s'étend ſur un territoire déterminé; & ils y exercent, ſoit par eux-mêmes, ſoit par les *émaüns*, la double autorité de prêtres & de magiſtrats. Toutes les affaires, ſoit civiles, ſoit religieuſes, ſont de leur reſſort.

Quant aux émaüns ou imans (*fig.* 127), ce ſont des prêtres turcs, 127.
attachés aux moſquées, & qui rempliſſent, dans leur diſtrict, les fonctions qu'exercent nos curés dans leurs paroiſſes. Ces miniſtres n'ont d'ailleurs aucun caractere bien déterminé. Privé de la place qu'il occupe dans ſa moſquée, un émaüns redevient ſimple laïc & ſe confond dans la foule des eſclaves du grand ſeigneur. Leur habillement eſt le même que celui des turcs. Il n'y a que leur turban qui offre quelque différence propre à les faire diſtinguer de la multitude. C'eſt le grand viſir qui les place dans les moſquées; & l'examen que fait le cadis des candidats, eſt la ſeule cérémonie de leur ordination.

Le clergé muſulman jouit de pluſieurs privileges très-diſtingués; & ſon autorité eſt d'autant plus étendue, qu'il gouverne un peuple ignare, ſuperſtitieux & habitué à l'eſclavage dès le berceau. Un prêtre turc ne peut jamais être puni de mort. Le plus grand ſupplice qu'on puiſſe lui infliger ne s'étend pas au-dela du banniſſement & de la confiſcation des biens. Pour éluder cette loi, ſouvent funeſte à la ſociété, les ſultans ou les viſirs uſent quelque fois d'adreſſe. Ils honorent, en apparence, celui qu'ils veulent punir, d'une place honorable dans la milice. Séduit par cet appas, il dépoſe la caſaque ſacerdotale pour endoſſer la cuiraſſe; &, par cette imprudence, que l'ambition ou la cupidité lui fait commettre, il devient juſticiable des juges ordinaires, & ſoumis à toute la rigueur des loix. Ce fut ainſi que le dernier ſultan donna une queue de cheval aux cadis, ſoupçonnés d'être les auteurs de la rebellion qui avoit couté la vie à Achmet III. Cette marque de leur nouvelle dignité fut le

Figures. témoignage de leur dégradation, & le signal de leur mort. Le muphti lui-même, malgré les privileges du corps dont il est le chef, a été quelquefois puni du dernier supplice. Amurat IV le condamna à être broyé vif dans un mortier de marbre ; & ce prince fut le premier des sultans qui ait osé inventer ce genre de supplice. Il disoit fort gravement à ce sujet : que *les têtes que leur dignité exempte du tranchant de l'épée, doivent être brisées par le pilon.*

Indépendamment des prêtres dont nous venons de parler, tous les peuples mahométans ont chez eux des *émirs*, descendus de Mahomet par sa fille Fatime, & qui appartiennent en quelque sorte au clergé. Longtems ils ne s'occuperent que des fonctions religieuses, & le trésor royal leur payoit une pension pour leur subsistance & leur entretien. Ils semblent avoir renoncé à cette éminente distinction, & on les voit aujourd'hui exercer tous les emplois de l'empire. Tous portent un turban d'un verd de mer foncé, couleur affectée au prophête dont ils descendent. Les turcs ont une vénération profonde pour le sang d'un homme qui leur a donné la religion qu'ils professent. Les émirs jouissent, en considération de leur naissance, de plusieurs privileges, & spécialement de celui de ne pouvoir être insultés ni frappés qu'il n'en coute la main droite au coupable ; & tout magistrat qui oseroit entreprendre d'exercer contre l'un d'eux les rigueurs de la loi, seroit séverement puni. Cependant pour que cette liberté dont jouissent les émirs ne
128. dégenere pas en licence, ils ont pour supérieur *l'Emir-Bachi* (*fig.* 128), qui a pouvoir de vie & de mort sur tous ceux qui lui sont soumis. Mais ce chef de l'une des plus anciennes familles qui soit dans le monde, met toujours dans l'exercice de sa juridiction, toute la décence & la circonspection nécessaires ; & jamais il ne fait exécuter publiquement aucun de ceux qui lui sont subordonnés. Ce magistrat, jaloux de ménager l'honneur & la réputation du corps auquel il appartient, juge ou fait juger les contestations à l'amiable, étouffe dès leur naissance toutes les avantures scandaleuses, & punit secrettement les plus coupables des émirs.

Les chrétiens, ennemis jurés des émirs, qui s'occuperent longtems à les convertir à la foi musulmane, ont publié une foule de calomnies propres à décréditer cette race de Mahomet. Ils ont prétendu que leurs mœurs étoient aussi corrompues, que leur esprit étoit borné & leur fanatisme excessif. Leur généalogie-même a été vivement attaquée, & l'on a prétendu que l'émir-bachi, d'autant plus respecté que sa tribu,

EMIR Chef des Descendans de MAHOMET.

PRIEUR d'un COUVENT de DERVIS

DELI espece de BRAVE qui suit le GRAND VIZIR

Diférens habillemens des DERVIS

SANTON autrement CALENDER et ABDAL

DERVICH ou Moine Turc qui tourne par devotion.

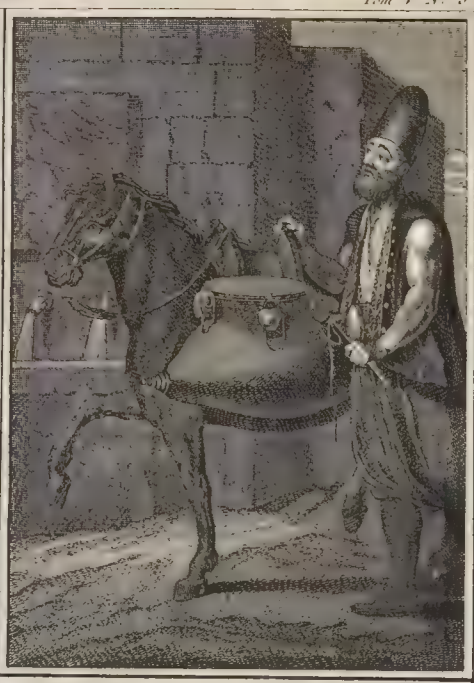

SAKA Charitable Derviche qui porte de l'eau par la ville et la donne par charité.

TURC qui fait sa priere.

DERVICH des Indes

étoit plus nombreuſe, ne ſe faiſoit aucun ſcrupule d'y inſcrire ceux qui pouvoient payer ſon diplôme. Toutes ces accuſations, fruit d'un zele trop amer, ſont vraiſemblablement exagérées. Les émirs, ſans être ſoumis à la verge du magiſtrat, n'ont pas moins à craindre celle de leur chef, les réprimandes de leurs parens, la perte de leur honneur, de leur réputation & de leur charge; & le ſang de Mahomet eſt trop reſpecté chez les turcs; la tribu qui compoſe ſa famille eſt trop connue, chacun de ſes membres a trop d'intérêt à ménager la conſervation de ſes privileges, pour qu'on lui aſſocie, ſans diſcrétion ni pudeur, tous ceux qui auroient envie de s'y faire agréger. Figures.

Les turcs, ſinges, en matiere de religion, des chrétiens & des juifs, ont, comme eux, des moines & des anachoretes. Ces religieux muſulmans s'appellent *dervis*. Ils font profeſſion d'une vie dure & auſtere, pleine de bonnes œuvres, & uniquement occupée des choſes céleſtes; mais on les voit, en Turquie, fort peu fidels à remplir leurs engagemens. Les uns vivent dans une indolence vraiment mépriſable; quelques autres paſſent les jours entiers ſur les chemins, ou au coin des rues fréquentées; & courbés vers la terre, marmottant quelques prieres, dont ils n'entendent pas même la force, ils reçoivent indignement l'aumône ſans la demander. Il en eſt d'autres, qui, montés ſur des échaſſes, & tenant à la main une demie pique, courent par la ville nuds en chemiſe, en criant comme des forcenés, & en prononçant quelques ſentences de l'alcoran. De tous ces religieux, les uns ſont mariés, tiennent des boutiques, exercent des métiers; d'autres également inutiles à eux-mêmes & à la ſociété dont ils ſont membres, vivent dans le célibat, & paſſent leur vie dans les monaſteres. Chaque ordre a, comme chez nous, ſon uniforme; mais tous portent un grand bonnet de feutre pointu; & c'eſt particulierement cette marque caractériſtique qui les diſtingue des autres muſulmans (*fig.* 129). 129.

Les plus célebres des dervis mahométans, ſont ceux qu'on appelle *mevelevis*. Ces religieux font profeſſion d'être patiens, humbles, modeſtes & charitables. Il y en a à Conſtantinople, qui conduiſent dans les rues un cheval chargé d'eau pour la diſtribuer aux pauvres (*fig.* 130). 130. Leur ſoumiſſion à l'égard de leur ſupérieur eſt très-édifiante; & ils gardent toujours le plus profond ſilence en ſa préſence. La plupart s'habillent d'un gros drap de laine brune; leurs bonnets faits de poil de chameaux blanchâtre, reſſemblent à un chapeau haut & large qui n'auroit pas de bord. Ils ont toujours les jambes nues & la poitrine décou-

Figures. verte. Quelques-uns, affectant un ton d'austérité au-dessus même de la regle, se brûlent diverses parties du corps avec des fers chauds. Semblables à nos capucins, ils se ceignent les reins avec une ceinture de cuir, & ils jeûnent tous les jeudis de l'année.

Les mardis & les vendredis de chaque semaine, le supérieur du couvent fait un sermon à ses religieux. A l'issue de ce discours, tous les dervis tournent en rond avec une vîtesse & une précipitation incroyables. Cette pieuse danse est animée par quelques-uns d'entr'eux qui
131. jouent de la flûte (*fig.* 131). Dès que le son de cet instrument ne se fait plus entendre, chacun s'arrête. Ce singulier exercice auquel ils s'accoutument dès le premier instant du noviciat, se fait en mémoire de *Meveleva*, qui tourna, dit-on, de la sorte, pendant quinze jours entiers sans prendre aucune nourriture, tandis que son ami *Haraze* jouoit de la flûte. Ce Meleva est le fondateur de l'ordre.

Le chef lieu de cet établissement est à Coigni; & le supérieur de ce couvent est le général de tout le régime par un privilege qu'il tient de l'empereur ottoman. Les mevelevis ont beaucoup d'autres monasteres dans les provinces les plus considérables de l'empire. Ils en possédoient un autrefois très opulent dans la ville d'Andrinople; mais il a été détruit de fond en comble, parce qu'il servoit de rendez-vous aux femmes débauchées.

De tous les religieux mahométans, les *santons* sont & les plus débauchés, & les plus hypocrites, & les plus grands imposteurs. On trouve de ces fainéans partout. Les chemins de la Mecque, de Jérusalem, du Mont-Carmel, de Bagdad, de Damas & de tous les autres lieux où la dévotion attire les musulmans, sont jonchés de santons toujours prêts
132. à dévaliser les pélerins (*fig.* 132). Aussi prévoyans que l'étoit autrefois le bonhomme Epicure, ils dévorent tout ce qu'ils ont dans la journée, de crainte de n'être pas en état d'en jouir le lendemain. Le libertinage le plus scandaleux & la plus crapuleuse débauche, souillent tous les momens de leur vie. Ce sont des scélérats que la superstition la plus aveugle peut à peine supporter. Cependant on trouve quelquefois de ces brigands dans les places publiques, à la porte des mosquées, au pied des fontaines, invoquant le nom de Dieu & demandant humblement l'aumône. Pour être mieux à portée de tromper les dévots, ils affectent diverses postures plus extravagantes les unes que les autres. Les uns font les baladins & les charlatans; les autres se vantent de dire la bonne aventure, & de faire des exorcimes pour chasser les démons; leur

B. Picart delin. 1720

La DANSE

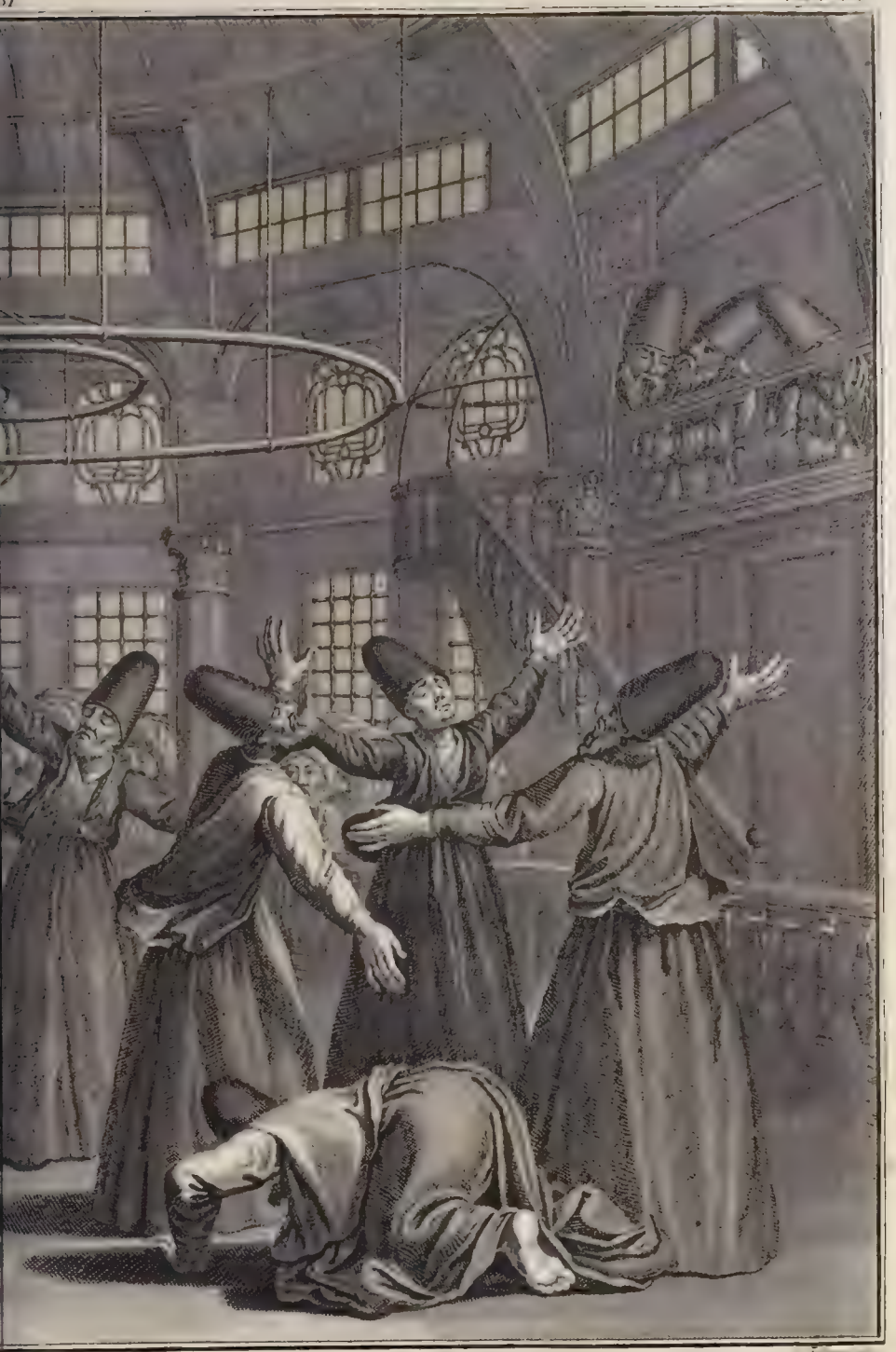

ces DERUIS

le grand EMIR des ARABES du DESERT

CRIMINEL garotté en Perse au CARCAN

Espece de DERVIS qui voyage

RELIGIEUX de l'ordre des EDHEMITES

habillement eſt toujours auſſi biſarre qu'il eſt indécent. Ceux qui des Indes paſſent en Turquie, s'habillent ſurtout de la manieredu monde la plus ridicule. Leur vêtement eſt un tiſſu difforme de diverſes pieces de toutes couleurs & de toutes ſortes d'étoffes, ramaſſées ſur les fumiers, miſes les unes ſur les autres & couſues à grands points avec une ficelle. Ces ſortes de moines ne font d'ailleurs aucuns vœux. Lorſque la vie de brigand leur déplaît, ils endoſſent l'habillement ordinaire des turcs, & ils abdiquent par-là leur ancienne profeſſion.

Les muſulmans ont auſſi leurs religieuſes, dont la plupart imitent les ſantons dans toutes leurs extravagances. Elles danſent comme [illegible] ſon du tambour, dans les moſquées qui leur ſervent d'aziles, & où les hommes n'entrent pas. Elles ſe mêlent auſſi de ſortileges, d'interprêter des ſonges, de prédire l'avenir, de prier ſur les malades & ſur les affligés, de dire la bonne aventure & de donner des remedes. Ces derviches vont de ville en ville pour amuſer les gens oiſifs & ſouvent pour faire commerce de leurs appas. L'obéiſſance de ces religieuſes, dit M. de la Croix, d'après M. Guer, conſiſte à faire leur volonté; leur clôture, à courir toute la journée de maiſon en maiſon; leur pauvreté à prendre de toute main; & leur chaſteté à n'être cruelle à perſonne.

Les perſans ſont beaucoup plus raiſonnables que les turcs ſur la plupart des ſuperſtitions qui deshonorent les muſulmans. On voit moins chez eux de cette engeance monacale. Le gouvernement mépriſe les dervis, & le peuple a pour eux plus d'humanité que de reſpect.

Les femmes des muſulmans, comme toutes celles des orientaux, vivent dans la contrainte la plus gênante. Cette captivité, qui déshonore le beau ſexe dans ces régions, eſt une ſuite des principes religieux qui gouvernent les mahométans. Perſuadés que les femmes n'ont été créées que pour leurs plaiſirs, ils prétendent qu'elles ne doivent être occupées que du ſoin de faire leurs délices. C'eſt pour cela qu'ils leurs accordent tout ce qui peut contribuer à relever l'éclat de leurs charmes. Mais l'oiſiveté fait naître chez elles des deſirs ſouvent inconnus aux femmes chrétiennes; & ces deſirs ſont encore puiſſamment irrités par l'inquiete jalouſie des maris, la rigueur de la captivité & la chaleur du climat. Ces femmes, dit Ricaut, n'ont aucune vertu morale qui les portent à la vertu, à l'honnêteté, & point de principes de religion qui leur faſſe eſpérer, dans une autre vie, des récompenſes pour leurs bonnes actions, & qui leur faſſe appréhender des châtimens pour les

mauvaiſes. Auſſi ſont-elles les femmes du monde les plus lubriques & les plus ingénieuſes à inventer les moyens de ſatisfaire leurs deſirs. Les circaſſiennes ſur-tout ſont tout auſſi licentieuſes qu'elles ſont belles. Il n'y a pas de voyageurs qui, en traitant de ce pays, ne parle du libertinage des circaſſiennes.

Les intrigues des amans ſont beaucoup plus nombreuſes en Turquie que parmi nous ; & autant le mari eſt abſolu dans ſon ménage quand le mariage eſt conſommé, autant les filles ſe montrent dédaigneuſes & difficiles quand il s'agit de choiſir un époux. Lorſqu'un turc devient amoureux d'une fille turque, il tâche de la voir, ſoit ſur la terraſſe de la maiſon, ſoit aux fenêtres ; il hauſſe la tête en la regardant & prend ſa peau de ſon goſier pour lui apprendre, par ce ſignal, qu'il eſt ſon eſclave. Si, après l'avoir apperçue, la jeune perſonne ſe tient debout & baiſſe la main, l'amant eſpere alors quelques ſuccès dans ſes négociations. Cette premiere entrevue eſt ſuivie d'un grand nombre d'autres, autant que les circonſtances le peuvent permettre. Souvent pour faire comprendre à ſa maîtreſſe l'excès de ſa paſſion, l'amant prend un ſtylet, avec lequel il ſe darde les bras & le gras des jambes. Cette maniere de ſe déchiquéter ainſi la peau contribue beaucoup à déterminer le cœur même des plus cruelles ; & rarement lorſque les deux amans paroiſſent ainſi ſe convenir ſe refuſent à leur union.

Quoique le mariage appartienne à la religion, chez les turcs, comme chez les chrétiens, les prêtres prennent fort peu de part à cette union reſpectable. Toute l'affaire ſe traite devant le cadis, comme un contrat purement civil. Le futur époux s'oblige alors, en préſence du magiſtrat, de prendre telle ou telle perſonne pour ſa femme, & de lui donner, en cas de mort ou de divorce, un douaire fixe pour ſervir à ſa ſubſiſtance. La future épouſe n'aſſiſte pas à cet engagement. Elle eſt repréſentée par ſon pere, ſon frere ou ſon plus proche parent ; & c'eſt en ſon nom qu'il ſigne le contrat de mariage.

Les conditions de cet engagement ſont d'abord arrêtées dans une aſſemblée de parens. Peu de tems après, quatre jours avant le mariage, le futur époux invite ſes amis ; la veille de la célébration, ſes parens qui ſont toujours en petit nombre, chez des peuples où il n'y a preſque pas d'affinité, envoyent des préſens conformes à leurs facultés. La future épouſe, qui, depuis huit jours, ſe tient plus rétirée que jamais, va ce jour-là au bain. On lui peint auſſi en rouge les cheveux, le dedans des mains, les ongles des pieds & les talons. Les filles riches

B. Picart direxit

MARIAG

TURC.

ſont menées au bain avec une pompe étonnante. Précédées d'une cohorte de janiſſaires, elles marchent gravement au ſon des trompettes, des fifres & des tambours. La muſique eſt l'appareil de cette fête ; & les plus pauvres veulent en avoir, ne fut-elle compoſée que de quelques morceaux de pots caſſés remués en cadence par quelques miſérables artiſans. Tandis que la mariée eſt au bain, on employe toutes ſortes de maſcarades pour la rejouir & lui faire perdre de vue les ſuites du funeſte engagement qu'elle va contracter. On l'habille tantôt en juge, tantôt en ſoldat, quelquefois en payſan, en prince & en viſir. On la reconduit enſuite chez elle avec les mêmes cérémonies. Le tems du bain qui dure cinq ou ſix heures, eſt ſouvent, dit ſenſément M. Maillet, le plus agréable moment que l'épouſe ait dans tout le reſte de ſa vie. Figures.

C'eſt le jour même des noces, que l'on dreſſe devant le cadis le contrat de mariage, après avoir envoyé à ce magiſtrat des préſens analogues à la fortune des deux époux. Delà on ſe rend à la moſquée où l'iman du quartier bénit l'alliance conjugale au ſon des fanfars (*fig.* 133). 133.
La compagnie ſe rend enſuite à la maiſon du pere, où elle trouve un repas plus où moins ſomptueux, ſelon les pouvoirs de la famille. A l'iſſue du dîner, la nouvelle épouſe, ſuivie de tous ſes convives, ſe rend à cheval à la maiſon de ſon mari. L'uſage veut que, dans cette cavalcade, elle ſalue ceux qu'elle rencontre en chemin ; & cette liberté ne lui eſt accordée que ce jour-là. Le mari donne alors chez lui le feſtin de noce qui ſe termine par la danſe. Enfin chacun ſe retire pour laiſſer en liberté les nouveaux époux. Le mari ſe rend à la chambre de ſa femme ; & ſouvent il arrive qu'il la voit en cette occaſion pour la premiere fois. Il en eſt ſurtout ainſi chez les perſonnes riches, dont les filles ſont difficilement acceſſibles aux hommes. Heureuſement la loi vient au ſecours d'un mari qui auroit été trompé, & elle lui permet de renvoyer auſſi-tôt ſa femme à ſes parens, s'il s'eſt apperçu qu'elle ait été déflorée. Le lendemain des noces, il monte à cheval portant un dard à ſa main, & va tirer au blanc.

Ricaut rapporte diverſes circonſtances, touchant le mariage des grands ſeigneurs de l'état avec les princeſſes ottomanes, qui caractériſent aſſez l'opinion que cette nation a du mariage, & le deſpotiſme qui fait la baſe de ſon gouvernement. Lorſque le ſultan, dit ce voyageur, à conçu quelques ſentimens de jalouſie contre l'élévation d'un pacha, il lui fait épouſer une de ſes ſœurs, ou quelqu'une de ſes

parentes, ſous prétexte de l'attacher plus étroitement à ſa perſonne. Cependant tel eſt l'orgueil & la morgue que lui fait communément éprouver cette femme, que, loin que ce mariage contribue à ſon bonheur & à ſon élévation, il reſſerre de plus en plus les liens de ſa ſoumiſſion & de ſon eſclavage. Avant d'avoir épouſé cette princeſſe, il doit ſe réſoudre à ſe livrer tout entier à elle & à éloigner tout ce qui pourroit lui donner de la jalouſie. A-t-il une femme à laquelle il ſoit attaché, ſoit à cauſe de la douceur de ſes mœurs, ſoit pour le nombre des enfans qu'elle lui a donnés, il faut qu'il la chaſſe de ſa maiſon. Cet officier eſt obligé de faire, avant les noces, à la ſultanne, ſa prétendue, un préſent conſidérable pour ſe concilier ſon eſtime. L'uſage veut auſſi qu'il lui aſſure un douaire, tel qu'il eſt fixé par ceux qui ſont nommés par le ſultan pour dreſſer les clauſes du mariage. Lorſque l'union conjugale a été prononcée, un eunuque noir mene ſolemnellement le nouveau marié dans la chambre de la ſultanne, ſon épouſe. Celle-ci tire alors ſon poignard, & demande impérieuſement à ſon mari qui lui a donné la permiſſion d'approcher d'elle? Celui-ci lui répond en lui montrant reſpectueuſement l'ordre du grand ſeigneur. Alors la ſultanne ſe leve, le reçoit avec plus de douceur & ſouffre qu'il l'entretienne avec plus de familiarité. Un eunuque prend en même-tems les pantoufles du marié & les met à la porte de la chambre en témoignage du bon accueil qu'il a reçu. Un peu après, le pacha fait une profonde révérence à la ſultanne, & lui adreſſe une harangue, dans laquelle il lui témoigne combien il s'eſtime heureux d'avoir une telle épouſe. Celle-ci lui demande enſuite de l'eau, dont elle boit quelques goutes. Au même inſtant ſes femmes ſervent une collation qui ne ſert que pour les deux époux. A l'iſſue de ce repas chacun ſe retire, & le marié reſte ſeul avec la ſultanne environ une heure. Ce tems écoulé, les deux époux vont à un eſpece de bal qu'on leur a préparé dans leur appartement; & ce n'eſt qu'au point du jour qu'il leur eſt permis de ſe retirer définitivement dans la chambre nuptiale, & de ſe livrer à la tendreſſe qui couronne ces ſortes de cérémonies.

La loi muſulmane, en autoriſant la polygamie, a néanmoins fixé le nombre des femmes que chaque mahométan pourroit avoir ſans bleſſer la religion. Ce nombre ſe réduit à quatre; & tout muſulman, ſincérement attaché à ſes devoirs, n'en a pas davantage. Les princes & les ſeigneurs ne ſont pas ſi ſcrupuleux ſur ce point, & la plupart des grands ſérails de Turquie, de Perſe & du Mogol, ſervent de retraite

à

LA SULTANE ASSEKI, ou SULTANE REINE

à une multitude de femmes de toutes les nations. La religion en permettant ainſi quatre femmes légitimes, exige même qu'elles ſoient diſperſées en quatre provinces différentes; & c'eſt ce que pratiquent ordinairement ceux des turcs qui ſe livrent au commerce. Ceux qui ne ſont pas contens du petit nombre de femmes que la loi leur donne, ſe procurent tout autant de concubines qu'ils le jugent à propos, ſans bleſſer la bienſéance. Ce ſont communément les eſclaves qui ſont les malheureuſes victimes de la lubricité de ce peuple licentieux. En général il n'y a qu'une des femmes du grand ſeigneur qui jouiſſe du privilege de porter le titre de ſultanne reine (*fig.* 134). Figures. 134.

Au reſte, quelque qualité qu'ait la mere d'un enfant, qu'elle ſoit épouſe légitime ou ſimplement concubine, il n'a pas moins le droit de ſuccéder au bien de ſon pere que ſes autres freres, à moins que la mere eſclave n'ait pas été affranchie par le teſtament du défunt. Dans ce dernier cas, qui eſt fort rare, la loi veut que le fils de la femme eſclave demeure au pouvoir de l'aîné des enfans de la femme libre.

Lorſqu'un turc, malgré la multiplicité de ſes femmes, ne peut avoir d'enfant, il peut adopter un étranger pour l'attacher à ſa famille. Il jette communément les yeux ſur ceux de ſes eſclaves qui lui conviennent le plus. Cet uſage eſt ſurtout fort commun parmi les grands de l'Egypte, qui, pour conſerver toujours à leur ſang la même ſupériorité, marient rarement leurs enfans à des perſonnes d'une condition égale. Ils donnent plutôt à leur fille celui de leurs domeſtiques qui leur plaît le plus, & achetent pour leurs fils des filles de huit à neuf ans qu'ils leur deſtinent dès leur enfance. D'ailleurs la cérémonie de l'adoption, chez les mahométans, n'eſt pas fort compliquée. Elle conſiſte uniquement à faire paſſer la perſonne adoptée dans la chemiſe de celui qui l'adopte.

La plupart des turcs, auſſi ſuperſtitieux & auſſi peu éclairés que l'étoient les grecs & les romains, craignent beaucoup les charmes & les ſortileges. C'eſt pour cela qu'ils cachent avec le plus grand ſoin le moment de la naiſſance de leurs enfans. Chaque pere donne à ſon fils le nom qu'il lui plaît ſans aucune cérémonie; & en certaines régions il n'eſt pas ſenſé appartenir à la république, ni même à la religion, juſqu'à ce qu'il ait reçu le ſceau ſacré de la circonciſion. L'uſage veut ſeulement que le pere prenne entre ſes bras le fils qui vient de lui naître, & qu'il l'offre à Dieu en lui mettant un grain de ſel dans la bouche.

Ceux des negres mahométans, qui habitent l'intérieur de la Guinée, donnent un peu plus de ſolemnité à cette cérémonie. Un mois après la naiſſance de leurs enfans, ils aſſemblent tous leurs parens & leurs amis. Les marabou, prêtres de ces régions, ne ſont pas non plus oubliés. Alors ils raſent la tête du nouveau né & la frottent d'huile. Ils donnent enſuite un nom à cet enfant & paſſent le reſte de la journée à ſe réjouir.

Avec autant de facilité qu'en ont les mahométans de ſe procurer des femmes, il ſemble que leur mariage devroit au moins être indiſſoluble. Il n'en eſt pourtant pas ainſi. La loi permet le divorce pour le moindre prétexte. Si le mari, par exemple, refuſe d'inſtruire ſa femme, ſes enfans & ſes domeſtiques, des myſteres de la religion mahométane; ſi, à cauſe de ſes folles dépenſes & de ſes débauches, il ne peut ou ne veut pas ſubvenir à toutes les néceſſités du ménage; s'il refuſe à ſa femme, pendant trop long-tems, la place que la loi veut qu'elle occupe dans ſon lit une fois la ſemaine, elle a le droit de réclamer la loi qui l'autoriſe à quitter ſon époux. Le juge en dreſſe l'acte & l'enregiſtre lui-même. Le mari de ſon côté jouit du même privilege, ſurtout quand il peut convaincre, qu'il ſoupçonne même ſa femme d'adultere. La loi fort indulgente ſur ce point, permet au turc de reprendre la femme qu'il a répudiée. Dans ce cas elle ordonne, pour le punir & l'empêcher de demander légerement le divorce, que la femme demeure au moins vingt-quatre heures entre les bras d'un autre homme, avant de rentrer avec ſon premier époux. Ce reglement n'eſt pas ſans mérite chez un peuple naturellement jaloux, & chez lequel le ſupplice le plus rigoureux que l'on puiſſe infliger au coupable eſt de l'obliger à partager avec d'autres l'objet de ſon amour. Malheureuſement la cupidité le rend ſouvent ſans vigueur; & un mari, qui ſe propoſe de reprendre la femme qu'il a répudiée, convient avec quelque vieillard indigent d'une ſomme propre à lui conſerver ſon épouſe intacte, & il la lui abandonne ainſi pendant vingt-quatre heures.

Les turcs obſervent dans leurs maladies à peu près les mêmes uſages & les mêmes formalités qu'employent les chrétiens. Lorſque le malade eſt en danger, on appelle l'émaum, qui vient auſſi-tôt lui apporter les ſecours ſpirituels qui dépendent de ſon miniſtere, & l'exhorter à bien mourir. On aſſemble enſuite les créanciers du moribond, & ceux avec leſquels il ne vivoit pas en bonne intelligence. On fait enſorte d'obtenir le pardon de ceux-ci & des quittances générales des autres. Telle

eſt la charité qui regne parmi les muſulmans ; tels ſont leurs ſentimens à l'égard des biens injuſtement acquis, qu'ils ſont tous perſuadés que Dieu leur fera reſtituer dans un tems ou dans un autre, tout ce qu'ils auront pu dérober à leur prochain. Le moment de la mort eſt ſurtout celui de la reſtitution & de la récipiſcence. Quiconque ignore alors à qui il doit rendre le bien qu'il a uſurpé, en fait preſent aux pauvres, aux infirmes, aux hôpitaux, aux moſquées ; & les turcs ſurtout ſont d'autant plus diſpoſés à ſe dépouiller dans ces derniers inſtans de la vie, que leur propriété peut devenir la proie du grand ſeigneur leur deſpote.

Auſſi-tôt qu'un muſulman a rendu l'ame, on place ſon cadâvre au milieu de la chambre ; & l'émaum prononce triſtement, avec tous les aſſiſtans, certaines formules dans leſquelles on prie Dieu pour le repos du défunt. On lave enſuite ſon corps avec de l'eau chaude & du ſavon ; &, après avoir brûlé aſſez d'encens pour chaſſer tous les eſprits infernaux qui voudroient s'emparer de cette proie, on l'enveloppe d'un ſuaire ſans couture, afin que dans l'autre monde il puiſſe ſe mettre à genoux lorſque l'éternel prononcera ſon arrêt. Ce ſuaire ſans couture fut un objet important de la ſuperſtition des juifs & de la plupart des peuples de l'Orient.

Les turcs croyent, dit-on, qu'au moment où l'ame quitte le corps, les anges la tranſportent au lieu où il doit être inhumé, & l'y retiennent, pendant quarante jours, dans l'eſpérance de la réunir à ſon cadâvre ; & c'eſt pour ne pas faire languir cette ſubſtance intelligente, qu'ils portent de fort bonne heure leurs morts au tombeau. Quoiqu'il en ſoit de ce préjugé ridicule, il eſt certain que la loi défend à qui que ce ſoit de garder un corps mort plus d'un jour chez ſoi.

Autrefois on expoſoit le mort ſur une eſpece de lit de parade, décoré de ſes plus riches habits & ſurchargé de diverſes fleurs analogues à la ſaiſon. On le portoit enſuite ſur des brancards hors de la ville, dans un lieu deſtiné à la ſépulture des morts. On y emploie beaucoup moins de magnificence aujourd'hui, ſi ce n'eſt les grands, pour leſquels on ſe livre en cette occaſion à des profuſions très-diſpendieuſes. On ſe contente communément de mettre le corps dans une bierre couverte d'un poile convenable à ſa profeſſion. On répand quelques fleurs ſur ce cercueil & aux environs, pour marquer l'innocence & la pureté des mœurs du défunt. On le porte enſuite au cimetiere eſ-

Figures. corté d'une multitude de pleureuſes, qui font un tintamare épouvantable
135. & que l'on paye à proportion de leurs clameurs (*fig.* 135).

La loi turque ne permet pas de porter un mort au-delà d'une lieue; & cette ſage défenſe a pour objet les exhalaiſons peſtilencielles qui s'évaporent des cadavres & qui pourroient infecter toute une province. Si le grand viſir meurt en voyage, ce premier officier de la couronne ottomane, ne peut prétendre à la ſépulture de ſes ancêtres, ni à être porté dans la moſquée qu'il pourroit avoir choiſie pour tombeau, à moins qu'elle ne ſoit dans l'eſpace d'une lieue de l'endroit où il eſt décédé. La loi veut qu'on l'enterre ſur le lieu même, ou dans la ville la plus prochaine, pourvu qu'elle ſoit à la diſtance preſcrite par les reglemens. Quant au ſultan, s'il lui arrive de mourir éloigné du lieu qu'il a choiſi pour ſa ſépulture, ſon ſucceſſeur l'y fait embaumer & conduire à ſon tombeau eſcorté d'un nombreux convoi.

Les cimetieres de Conſtantinople ſont le fauxbourg de Galata & celui de Pera. C'eſt là que les imans portent la plupart des corps de mahométans. Ces prêtres ont certaines prieres deſtinées à cette cérémonie lugubre; mais tel eſt le déſintéreſſement qu'ils montrent en cette occaſion, que les pauvres même ont un droit aſſuré à leurs prieres, quelque foible que ſoit la rétribution qu'ils leur donnent. Les turcs enterrent leurs morts comme nous; & il ne paroît pas qu'ils aient jamais été en uſage de les brûler. La dévotion les portent à placer dans la foſſe du mort quelques ſentences de l'alcoran. Tel étoit l'uſage des anciens Egyptiens qui mettoient toujours à côté de leurs momies quelques pieuſes maximes avec l'éfigie du ſaint auquel le défunt avoit eu plus de confiance pendant ſa vie.

Les turcs pour ne pas gêner ceux qu'ils enterrent, ne jettent pas, comme nous, la terre immédiatement ſur leurs cadavres. On forme une eſpece de voute avec des pierres & du bois; & c'eſt ſur cette charpente que l'on jette la terre qui a été tirée de la foſſe. Cet uſage que la ſuperſtition ſeule peut autoriſer, offre un grand inconvénient; c'eſt que s'il arrivoit, comme il eſt très-poſſible, que la perſonne ainſi enterrée ne fut tombée qu'en léthargie, elle mourroit dans ce caveau de rage, de faim & de déſeſpoir.

Les muſulmans ne donnent aucune marque du deuil qu'occaſionne parmi nous, la mort de nos parens. Un habillement noir & lugubre ne rappelle pas le ſouvenir de la perte que l'on a faite. La tendreſſe & la reconnaiſſance de ces peuples s'expriment d'une maniere bien plus pom-

ENTERREMENT [illegible] TUR[illegible]

peuſe & plus durable. C'eſt ſur le marbre, l'airain ou la pierre, qu'ils gravent les ſentimens de leurs douleurs. Il n'y a pas de turc, quelque médiocre que ſoit ſa fortune, qui n'éleve à ſes ancêtres un tombeau ſur lequel on peut lire quels furent ſon état, ſes emplois & ſes dignités. Souvent on y éleve une colonne ouverte par le haut, afin qu'elle puiſſe reſſembler au tombeau de Mahomet, & qu'elle reçoive la pluie qui doit arroſer les plantes odoriférantes que l'on ſeme toujours autour de ces mauſolées. Ces monumens ſont d'ailleurs plus ou moins décorés, plus ou moins riches, plus ou moins vaſtes, ſelon la fortune de ceux auxquels ils appartiennent.

Les funérailles du ſultan ſont accompagnées d'une pompe auſſi majeſtueuſe que lugubre. Des valets de pied conduiſent à la main tous ſes chevaux avec les ſelles renverſées & couvertes de houſſes de velours noir trainantes juſqu'à terre. Ce nombreux convoi eſt compoſé de tous les officiers, tant de la garde que du ſérail. Le corps eſt précédé des *mutaferacas*, armés chacun d'une lance, au bout de laquelle eſt le turban de l'empereur défunt & portant une queue de cheval. On traine par terre les armes du prince & ſes étendards. On donne au cercueil la forme d'un chariot d'armes. Couvert d'un riche poële, il eſt ſurmonté d'un beau turban qui enveloppe la tête d'un homme. L'uſage veut que l'on diſtingue dans cette cérémonie ceux des ſultans qui ſont morts par force d'avec ceux qui ſont expirés naturellement. Le turban des premiers eſt accompagné d'une petite écharpe rouge autour du col, triſte ſymbole de la violence qui leur a arraché la vie. On met le cimeterre ſur le tombeau du ſultan mort à la guerre. Lorſque le corps a été dépoſé dans le lieu de la ſépulture, on charge un iman de le veiller jour & nuit juſqu'à ce que le ſucceſſeur de ce prince ait auſſi rempli ſa carriere. Ce miniſtre auquel on accorde une penſion conſidérable, prie dieu jour & nuit pour le repos de l'ame de l'empereur. L'une de ſes principales fonctions conſiſte à couvrir le cercueil tous les jours, ſurtout le vendredi, d'un tapis de drap noir, & de placer ſur ce tapis les vêtemens que le défunt portoit pendant ſa vie.

Longtems les arabes, les plus ſavans hommes de l'Europe, nous enſeignerent la medecine, l'algebre, l'arithemétique, quelques portions de la dialectique, & ſurtout l'aſtrologie judiciaire. Tous ces ſavans ont diſparu depuis pluſieurs ſiecles.

Ces peuples croyent que l'alcoran eſt la ſource de toutes les ſciences, & cette divine rapſodie doit ſuppléer abondamment à tous les autres livres.

Il paroît que les arts ont fait plus de progrès parmi les turcs que les ſciences ſpéculatives. Malheureuſement les récompenſes n'animent point les ouvriers, & l'incertitude qui regne dans les ſucceſſions, rallentit leur ardeur. L'acier que l'on fabrique à Damas, décele une dextérité, une fineſſe même ſuſceptible de perfection. La medecine des turcs, quoique beaucoup plus imparfaite que la nôtre, ſuit cependant certains procédés par le moyen deſquels elle découvre ſouvent le germe des maladies & les remedes qu'il faut y appliquer. Six mois leur ſuffiſent pour en apprendre toutes les reſſources ; & l'on ſera d'autant plus ſurpris de cette rapidité avec laquelle ils s'inſtruiſent dans cette ſcience, qu'elle eſt réunie avec la chirurgie, la botanique & la pharmacie. Mais ce qui s'oppoſera toujours à ce qu'ils y faſſent de grands progrès, c'eſt l'opinion où ils ſont du fanatiſme, qui anime, ſelon eux, toutes les actions des hommes. Ainſi loin de porter des ſecours aux moribonds, lorſque la peſte afflige leur empire, ils laiſſent non-chalamment opérer le deſtin pour ne pas ſe donner de peines inutiles. Cette opinion, qui, dans les tems d'épidémie, précipitent des milliers d'âmes dans le tombeau, ne contribue pas peu à entretenir les turcs dans cette indolence barbare que toutes les nations leur reprochent. D'ailleurs, l'averſion que leur inſpire l'alcoran pour les corps morts, n'eſt pas fort propre à les déterminer à s'inſtruire dans l'anatomie ; & l'on ſait, que ſans cette ſcience, la baſe & le principe de l'art de guérir, on ne peut jamais devenir qu'un empirique & un charlatan.

Les principes religieux qui animent les turcs, leur charité pour les pélerins, leur bienfaiſance naturelle, tout cela a donné à l'architecture un dégré d'importance dont ne jouiſſent pas les autres arts. On trouve dans toutes les provinces de l'empire Ottoman, une multitude de moſquées qui offrent à bien des égards l'image de l'opulence & du génie. Conſtantinople ſurtout comprend pluſieurs monumens de ce genre qui excitent l'admiration & l'étonnement des étrangers. L'égliſe de Sainte Sophie commencée par Théodoſe, bâtie par Juſtin, dédiée à la ſageſſe divine par Juſtinien, & depuis convertie en moſquée par Mahomet II, eſt l'une des plus riches & des plus conſidérables. Celle de Soliman occupe le ſecond rang. L'art & l'opulence y ont répandu toutes leurs reſſources. Décoré en dehors de quatre minarets, dont deux ont trois galeries, enrichie d'une facade ſuperbe & digne de figurer avec celles de nos plus belles égliſes, elle peut-être placée dans la claſſe des plus ſuperbes monumens. Bazaget, Selim & Achmet ſe diſ-

SELICTAR AGA

LIBRIE-DAR AGA

SOLAK

PEIK ou VALET de pied

tinguerent par ces mosquées magnifiques qu'ils firent construire pendant leur regne. Cent trente-trois colonnes forment le beau peristile de celle du sultan Achmet; & ce qu'il y a de plus étonnant, elles ont été toutes transportées de la ville de Troyes, où on les a trouvées entieres. Mais la mosquée de Mahomet IV, l'emporte sur toutes les précédentes par la prodigieuse quantité de marbre dont sa façade est revêtue, par les colonnes de porphyre, qui l'embellissent, par ses deux grands cloîtres, & par les fontaines immenses qui fournissent de l'eau pour les ablutions. Figures.

Nous ne parlerons ici ni des caravanceras que la piété des turcs fait construire dans les grands chemins pour y recevoir les voyageurs, ni des bains publics où les deux sexes vont alternativement remplir les devoirs de la religion, & se délasser des fatigues de la journée; ni des fontaines construites dans les villes & sur les grands chemins pour la commodité des voyageurs, ni enfin des différens hôpitaux dont l'objet est de recevoir les incurables, les insensés, les pauvres & les étrangers. Tous ces monumens publics n'offrent rien de cette noblesse & de cette majesté qu'on pourroit leur donner parmi des nations jalouses de travailler pour la postérité; & tous sont beaucoup moins recommandables par leur beauté, que par la charité & la munificence qui les ont élevés.

Nous ne developperons point ici le gouvernement des turcs. Indépendamment de l'inutilité de ce sujet, dans un ouvrage qui a la religion pour objet, chacun de nos lecteurs sait assez que, soumis à la volonté arbitraire d'un despote, il n'a pour appui que quelques expressions équivoques de l'alcoran. Le grand visir est le premier ministre du prince; & souvent il arrive que celui-ci, entierement livré aux voluptés dégradantes du sérail, laisse indolemment les rennes de l'état entre les mains de ce grand officier de la couronne ottomane. Le plus puissant officier turc, après le grand visir, est l'aga des janissaires. Chef d'une milice également licentieuse & cupide, il peut, en un moment, précipiter le despote au tombeau, & lui donner un successeur. Lorsque les sultans, plus occupés des intérêts de leur état que des plaisirs des sens, étoient jaloux d'entretenir une marine formidable, le capitan pacha occupoit un rang fort distingué dans l'état & pouvoit aussi se faire craindre. L'Europe n'oubliera jamais les ravages du fameux Barberousse, dont la principale dignité étoit celle d'amiral du grand seigneur. Enfin sous ces officiers sont une multitude d'autres subalternes (*fig.* 136), 136

Figures. qui tous ſont ſoumis au grand viſir, & auxquels cet inſtrument du deſpote peut faire couper la tête, au premier clin d'œil, & ſans avoir à rendre compte de ſa conduite à perſonne, qu'au maître que lui-même il gouverne.

Les armées des turcs, qui, dans le quinzieme ſiecle ravageoient tout, comme autant de torrens, ne ſont plus que des armées, ſans ordre, ſans diſcipline, ſans courage & ſans intérêt. La foi qui les anime envers Mahomet, leur ſert beaucoup plus dans les combats que leur valeur; & telle eſt leur ſuperſtition, à ce ſujet, que chaque ſoldat commence, en partant pour l'armée, par ſe munir de quelque reliques propres à le préſerver de la mort. La tente du grand viſir eſt toujours garnie d'amuletes, & de divers autres ornemens auſſi ſuperſtitieux
137. (*fig.* 137). Ces peuples ont, comme autrefois les françois, une eſpece d'oriflame, ſur la protection de laquelle ils comptent beaucoup dans les batailles. C'eſt l'enſeigne verte de Mahomet, que porte l'un des émirs. D'ailleurs, chaque corps à ſon drapeau particulier, le grand viſir même à ſon étendard. L'enſeigne de la nation & dont l'uſage paroit remonter à la plus haute antiquité, eſt une queue de cheval,
138. ſurmontée d'une houpe artiſtement travaillée (*fig.* 138).

Les turcs, les perſans & tous ceux des peuples qui profeſſent la religion muſulmane, portent, à peu près, le même habillement. Cet habit qui conſiſte en des caleçons, une veſte & une eſpece de cimarre, plus ou moins riches, ſelon les facultés de celui qui les porte, fût
139. celui des grecs, des romains & de tous les peuples orientaux (*fig.* 139). Une longue barbe, un riche cimeterre, & de beaux brodequins ajoutent encore à la majeſté d'un tel habillement. Un turc affublé à la françoiſe, ne paroîtroit qu'un avorton, qu'un vrai ſquelette, auprès de ſon voiſin, vêtu à la maniere des muſulmans. Les femmes ne ſont ni moins élégantes, ni moins majeſtueuſes dans leurs habits.

Tout ce qui ſert à leur accoutrement, inſpire la jouiſſance & la
140. volupté (*fig.* 140). Ce que l'injuſtice de la loi leur a ôté, à l'égard des hommes, elles s'efforcent à le recouvrer par la recherche & la délicateſſe qu'elles mettent dans leur parure. Duſſent-elles ruiner leurs époux par leurs prodigalités, elles ne négligent rien pour ſe contenter de ce côté-là; & cette paſſion, qui les dédommage au moins de la contrainte aviliſſante qui les opprime, eſt commune aux turques, aux perſannes, aux arabeſques, & à toutes les femmes qui vivent ſous le joug de l'alcoran.

SECTION

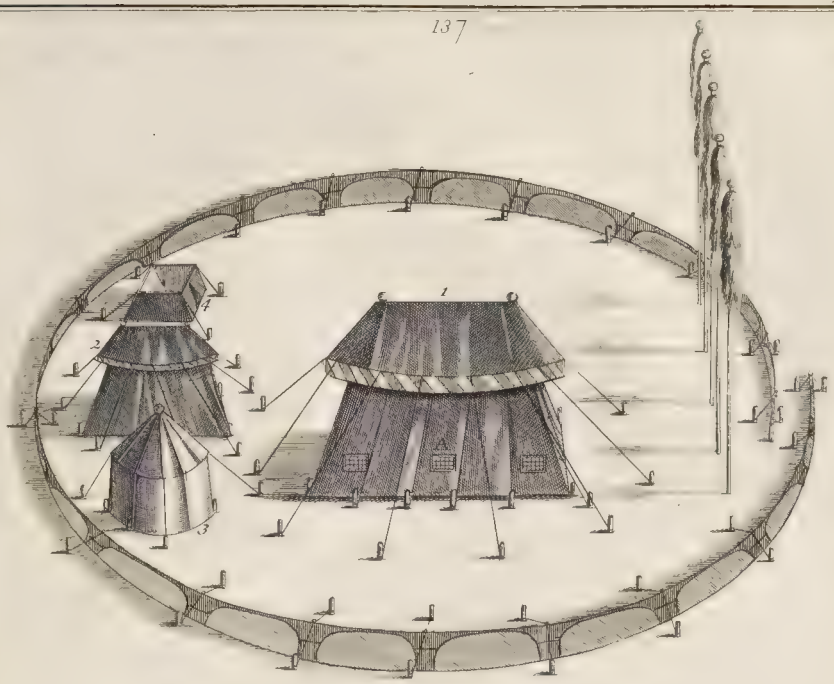

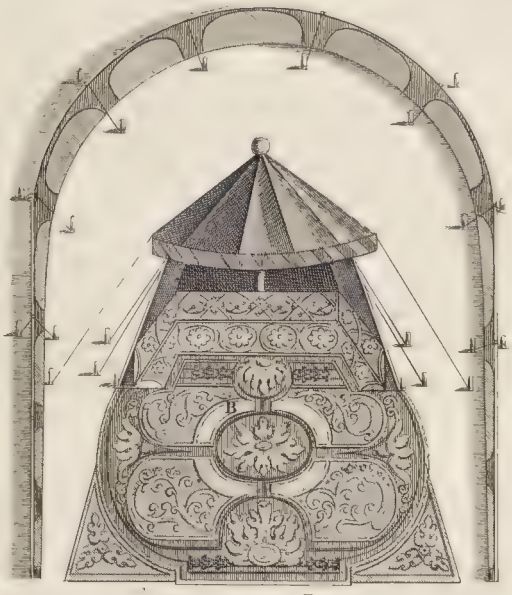

la Tente du grand VIZIR.

A. *endroit où etoit attaché un billet superstitieuse au dessus de la fenêtre*
1. *la Tente du Divan où se donne l'audiance*
2. *Tente de retraite pour le grand Vizir*
B. *Talisman*
3. *autre Tente de retraite*
4. *Retranchement pour certains besoins*

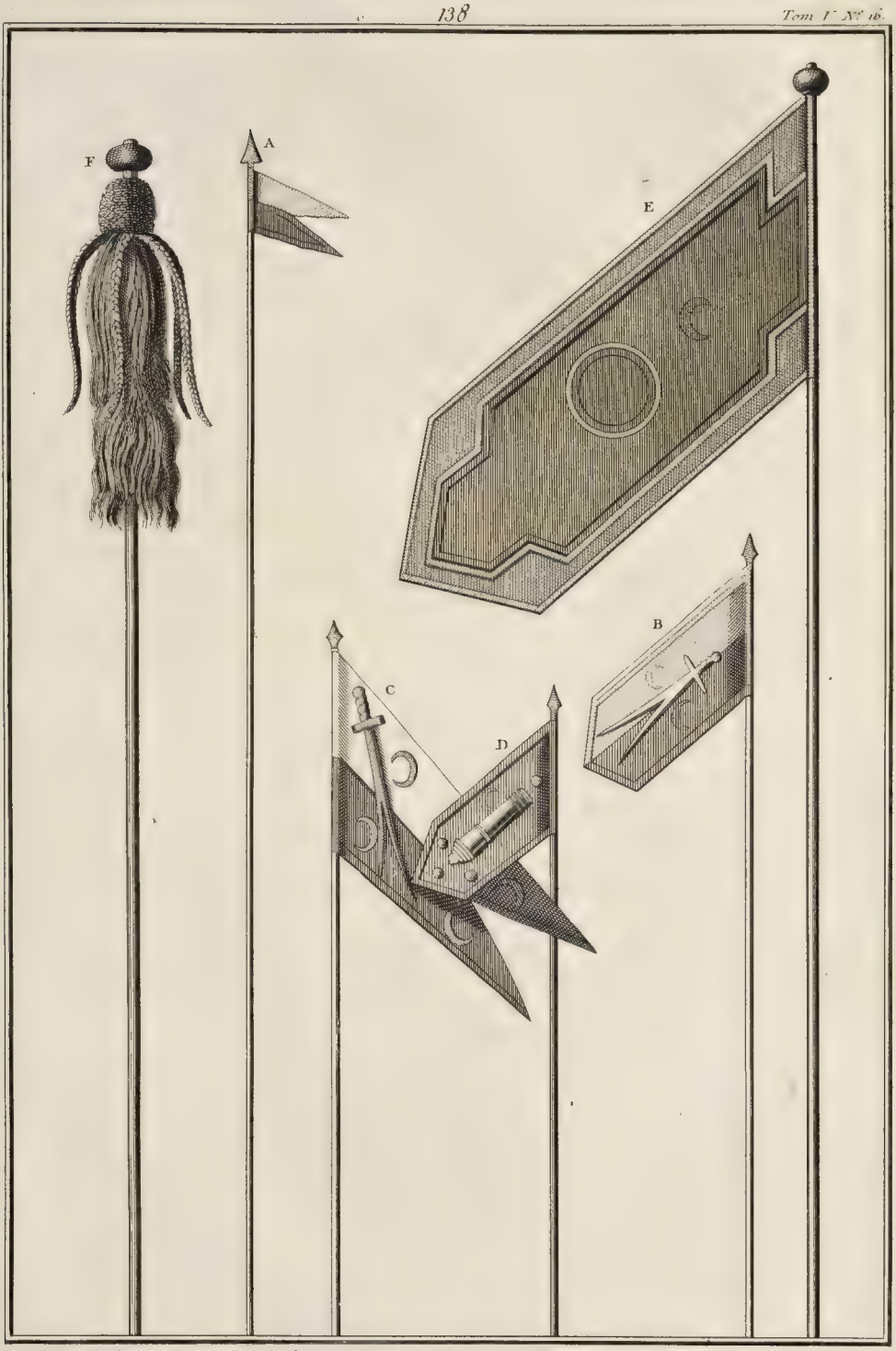

A. *Petite Enseigne ou guidon de la Cavalerie.*
B *Drapeau des Janissaires.*
C. *Etendart de Cavalerie.*
D *Drapeau des Canoniers.*
E. *Etendart du Grand Visir &c*
F. *La Queue de Cheval.*

PERSAN.

FEMME PERSIENNE

HABILLEMENT des principaux Barbaresques

ARABE du Desert

AFRIQUAINE en habit de Cérémonie.

AFRIQUAINE en deshabille.

FEMME MORESQUE.

FEMME d'AFRIQUE allant par les ruës.

SECTION IV.

Religion des Chrétiens.

Ce ſeroit le travail le plus inutile que d'entreprendre d'expliquer à l'Europe, pour laquelle ſpécialement nous écrivons, ce que c'eſt que le chriſtianiſme. Chacun ſait que ceux qui profeſſent cette religion, ont pour baſe de leur croyance la plupart des livres qui forment la théologie des juifs. Ainſi la religion chrétienne s'honore d'être la fille de la juive; & ſes dogmes, ſes pratiques, ſes uſages, ſes loix, ſes maximes decelent trop ouvertement ſon origine, pour qu'on puiſſe la méconnoître. Les prophêtes Juifs ayant annoncé, pendant pluſieurs ſiecles, un libérateur deſcendu du ciel, pour faire triompher ſa nation des inſultes qu'elle recevoit continuellement des autres peuples ſes voiſins, une multitude de Meſſies ſe mirent ſucceſſivement ſur les rangs & publierent la miſſion qu'ils prétendoient tenir du Dieu d'Iſraël. En vain ils ameuterent une populace toujours avide de nouveautés; en vain ils provoquerent à la ſédition un peuple toujours prêt à ſe révolter, les ſupplices honteux qui furent le fruit de leur audace, diſſiperent bientôt leurs factions, & firent connoître la fauſſeté de leur apoſtolat. Depuis long-tems la nation juive étoit ſans ceſſe agitée par l'ambition de ces novateurs, lorſque le vrai Meſſie ſe montra ſur la terre. Iſſu de la tribu de Juda & de la maiſon de David, le fils de l'homme choiſit pour s'incarner le ſein d'une vierge nommée *Marie*, fille de Joachim, & épouſe de Joſeph, ſimple Charpentier, du bourg de Bethléem; avertie par un ange, de la grace dont le ciel alloit la combler, elle ſe ſoumit humblement à la volonté de Dieu, & mit au monde, dans une étable, celui qui devoit racheter les nations du crime dont l'indocilité d'Adam les avoit ſouillées. Un événement ſi ſurprenant fut auſſi-tôt ſu de toute la terre. Des mages, rois des nations qui partageoient le monde, vinrent rendre leurs hommages au libérateur de l'univers. Envain Herode, jaloux de ſa puiſſance, s'efforça d'exterminer le nouveau né; envain, poſſédé d'une manie telle que l'hiſtoire n'en reprocha jamais à aucun deſpote, il donna ordre de mettre à mort tous les enfans; le fils de Dieu triompha de tous ſes efforts, & Joſeph & Marie le mirent à couvert de ſes outrages, en allant le cacher en Egypte.

ARTICLE PREMIER.

Religion des Catholiques Romains.

On ſait que l'égliſe chrétienne eſt diviſée en pluſieurs ſectes, qui toutes croient trouver leurs principes religieux dans la bible. Les noms ſeuls de toutes ces communions formeroient un volume. Sans prétendre diſcuter ici un ſujet étranger à notre ouvrage, il eſt certain que l'égliſe romaine a ſeule le droit de prétendre à la véritable orthodoxie. En traçant, en deux mots, ſa croyance, nous ferons le tableau du chriſtianiſme & des dogmes qu'il preſcrit à ſes fideles.

Les catholiques, d'accord ſur ce point avec ceux qui profeſſent la religion naturelle, croient en un Dieu tout-puiſſant, créateur & conſervateur de toutes choſes. Mais ce Dieu des philoſophes, ce Dieu du monde primitif, ils le reconnoiſſent en trois perſonnes égales en puiſſance, qu'ils appellent le pere, le fils & le ſaint eſprit. Ces trois perſonnes ſont co-éternelles, mais elles procedent l'une de l'autre; ainſi, le pere procede du fils, & le ſaint-eſprit des deux premiers. C'eſt le fils qui s'eſt incarné, en Paleſtine, dans les flancs de la vierge Marie; c'eſt lui qui a prêché la loi nouvelle aux juifs, & qui, pour prix de ſa doctrine, a été expoſé ignominieuſement ſur une croix entre deux voleurs. Cette incarnation, cette miſſion, cette mort, avoit pour objet de laver le genre humain de la tache originelle qu'il avoit contractée, lorſqu'Adam, le premier homme, mangea imprudemment du fruit défendu, pendant ſon ſéjour dans le paradis terreſtre. Mais la paſſion de ce fils de Dieu, ne ſuffiroit pas encore, pour racheter ce crime, ſi l'homme ne le noyoit dans les eaux du baptême; ainſi, quoiqu'il ſoit mort pour tout le genre humain, & que l'évangile ſoit cenſé avoir été prêché dans toute la terre, ceux qui ne ſont pas régénérés dans les eaux du baptême, n'ont pas lieu de prétendre au bonheur éternel; & cette maxime eſt ſi rigoureuſe, qu'elle prive même impitoyablement du ſéjour du paradis, les enfans morts dans le ſein de leur mere.

A ces objets de croyance qui font la baſe de la religion chrétienne, les catholiques ajoutent divers autres myſteres tout auſſi importans. Ils croient, par exemple, qu'avant de mourir, Jeſus laiſſa à ſes diſciples, & à ceux qui lui ſuccéderoient, le pouvoir de renouveller ſon ſang &

Le CELEBRANT distribue les CIERGES le jour de la CHANDELEUR.

PROCESSION de la CHANDELEUR.

Les TENEBRES.

On porte le St. SACREMENT dans le TOMBEAU.

Le FEU nouveau le jour du SAMEDI SAINT.

BENEDICTION du CIERGE PASCAL.

ſa chair, de les manger & de les donner en nourriture à leurs fideles. Figures.
Ce dogme, qui eſt diverſement expliqué par les communions chrétiennes, fait le principe du ſacrifice de la meſſe. Ainſi, moyennant les paroles ſacramentels que le fils de Dieu a preſcrites avant ſa mort, le prêtre fait deſcendre le Meſſie ſur l'autel; &, à la place du pain & du vin employés pour le ſacrifice, la foi voit paroître le corps & le ſang de Dieu même. L'égliſe romaine admet auſſi ſept ſacremens, cérémonies myſtiques, par leſquelles le prêtre confere la grace à ceux qui en ſont l'objet. Ces ſacremens ſont le baptême, dont on a parlé, la confirmation, la pénitence, l'euchariſtie ou la tranſubſtantiation du pain & du vin de la meſſe au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, l'extrême onction, l'ordre & le mariage. Les proteſtans qui rejettent la plupart de ces ſacremens, ſoutiennent qu'on n'en trouve aucune trace dans l'évangile; mais les catholiques romains prétendent que Jeſus lui-même a jetté les fondemens de leur inſtitution, & qu'il en a preſcrit le formulaire dans les diverſes ſituations où il s'eſt trouvé, avec ſes diſciples, pendant le tems de ſa miſſion.

Après avoir effleuré les dogmes fondamentaux de la religion romaine, il eſt néceſſaire de paſſer aux cérémonies religieuſes qui ſont en uſage parmi les catholiques. Il n'eſt pas de peuple au monde qui en ait autant; & l'on peut dire que la pompe & la magnificence qui regnent dans tous les actes de leur culte, concourent fort bien avec l'heureux enchaînement de ſes dogmes & de ſes maximes, à lui concilier les cœurs de la multitude. Ils ont une grande quantité de fêtes, plus ſolemnelles les unes que les autres, & pendant leſquelles le culte divin ſe montre dans toute ſa majeſté. On en trouve dans leur rituel de diverſes eſpeces, qu'on appelle *mobiles*, *doubles*, *ſemi-doubles* & *ſimples*. La ſeule différence qu'il y ait entr'elles, conſiſte dans le plus ou le moins de ſolemnité. On appelle fêtes mobiles, celles qui, dépendantes de la fête de Pâques, ſont plus ou moins avancées, ſelon le tems où tombe cette ſolemnité qui doit être célébrée le dimanche qui ſuit le quatorzieme jour de la lune de mars. Les fêtes doubles qui comprennent toutes les mobiles, ſont ainſi nommées, parce qu'on double les antiennes, & que leur office eſt plus complet que celui des autres. D'ailleurs l'égliſe a le droit d'inſtituer ou de retrancher les fêtes ſelon quelle le juge néceſſaire au ſervice divin. En France, cette inſtitution ou ce retranchement ne ſe fait que de concert avec le gouvernement.

L'une des premieres fêtes qu'offre l'année, eſt la chandeleur (*fig.* 141). 141.

Figures. Elle a pour objet de célébrer la préſentation de Jeſus-Chriſt au temple, & de la purification de la Vierge. Le rituel veut que chaque égliſe faſſe alors une proceſſion, où les prêtres & les fideles aſſiſtent, tenant en main une chandelle de cire que le prêtre a béni; & c'eſt cet uſage univerſellement pratiqué dans toutes les égliſes catholiques, qui lui a fait donner en France le nom de chandeleur.

Avant de ſe livrer aux mortifications preſcrites pendant le carême, les catholiques celebrent la fête des cendres, qui retrace à leurs yeux le néant des grandeurs humaines. A l'iſſu de la meſſe, le prêtre qui l'a dite, ou tout autre à ſa place, ſigne le front de tous les fideles, avec le pouce
142. couvert de cendres (*fig.* 142). En rempliſſant cette cérémonie, le prêtre prononce ces paroles bien dignes de fixer l'attention de ceux qui les entendent: « ſouviens toi, homme, que tu n'es que pouſſiere & que » tu retourneras en pouſſiere. » Cet uſage de rappeller à l'homme ſon humiliante origine, remonte à la plus haute antiquité. Les juifs avoient pluſieurs ſolemnités pendant leſquelles ils ſe couvroient la tête de cendre, tant pour exprimer la douleur qu'ils reſſentoient de leurs péchés, que pour retracer à leurs yeux le néant d'où ils étoient ſortis. Dans la primitive égliſe, ce genre d'humiliation fit une partie des pénitences publiques.

Huit jours avant pâques, l'égliſe catholique celebre la fête des ra-
143. meaux (*fig.* 143). L'une & l'autre de ces ſolemnités tombent toujours le dimanche. Celle des rameaux eſt conſacrée à célébrer la mémoire de l'entrée triomphante de Jeſus-Chriſt à Jéruſalem. On y bénit des rameaux dans toutes les égliſes, ſymbole de ceux dont on joncha les chemins par où paſſa autrefois le meſſie. Ces palmes, que l'égliſe conſacre ainſi en témoignage de ſa piété, ont donné naiſſance à pluſieurs préjugés dont le peuple fait encore grand cas. Pluſieurs perſonnes les conſiderent comme d'excellens préſervatifs contre les maladies. Les gens de la campagne ſont vivement perſuadés que la grele ne tombe jamais ſur leur champs, lorſqu'ils ont eu l'attention d'y planter un de ces rameaux. Enfin pluſieurs lui attribuent, comme au tiſon échappé au feu de S. Jean, le privilege important d'écarter la foudre; & c'eſt pour cela qu'ils en metttent dans leurs maiſons, dans leurs caves, dans leurs greniers, dans leurs magaſins.

L'intervalle qui s'écoule entre les rameaux & le jour de pâques, les catholiques l'appellent la *ſemaine ſainte*. Ils redoublent pendant ce tems-là, leurs jeûnes, leurs abſtinences, leurs mortifications & leurs

Le jour des CENDRES.

Maniere dont on rend le PAIN-BENIT.

La PROCESSION des P

B. Picart. del.

La PROCESSION du SAINT S

LMES le DIMANCHE des RAMEAUX

REMENT le jour de la FÊTE-DIEU

prieres. L'office de l'égliſe eſt beaucoup plus long ces jours-là qu'en tout autre tems. Celui que l'on chante ordinairement le matin, s'y fait le ſoir; & c'eſt pour cela que cet office eſt appellé ténebres. D'ailleurs, l'égliſe fait tous ſes efforts pour témoigner la douleur profonde dont elle eſt alors pénétrée. On voile partout les images dont les temples ſont décorés, les ſanctuaires ornés de violet offrent l'image de la déſolation & de la pénitence, le ſon des cloches ne ſe fait plus entendre; & le peuple courant en foule aux confeſſionnaux, paroît entierement enſeveli dans des ſentimens de réſipiſcence & de recueillement.

Le quatrieme jour de cette ſemaine de deuil, s'appelle le *jeudi ſaint*, conſacré ſpécialement à la mémoire des ſouffrances du Dieu des chrétiens; on honore ce jour-là le ſacrement de l'euchariſtie d'un culte particulier. Comme ce fut ce jour même que Jeſus fit la cêne, le rituel exhorte tous les membres du clergé à s'unir dans l'égliſe dont ils dépendent, afin de communier enſemble, pour mieux repréſenter la cêne que fit autrefois le meſſie avec ſes diſciples. La bienſéance exige des prêtres, qu'ils s'abſtiennent de dire des meſſes privées autant que le devoir paſtoral peut le leur permettre. Ce jour-là tous les ornemens ſacerdotaux, les paremens des autels, les voiles des croix ſont blancs; & en ſubſtituant ainſi cette couleur au violet qui caractériſe la ſemaine ſainte, la liturgie prétend offrir le ſymbole de la pureté avec laquelle tout chrétien doit s'approcher de la communion. Les cloches ne ſe font entendre qu'au *gloria in excelſis*; & après la meſſe, le célébrant, accompagné de tout ſon clergé, va dépoſer proceſſionnellement le S. Sacrement dans une chapelle pratiquée dans l'un des angles de l'égliſe, pour y figurer le tombeau de Jeſus-Chriſt ſupplicié à Jéruſalem.

C'étoit le jeudi ſaint qu'on publioit autrefois à Rome la fameuſe bulle *in cœna Domini*, monument des entrepriſes de la Cour de Rome ſur la prélature, & que l'égliſe Gallicane a ſolemnellement proſcrite comme contraire à ſes libertés. Cette bulle, que le ſavant & reſpectable Clément XIV a vraiſemblablement abolie pour jamais, a pour objet la puiſſance eccléſiaſtique & civile. Elle excommunie impitoyablement tous ceux qui appellent au concile général des décrets & des ordonnances des papes; tous ceux, qui, avec les conciles de Conſtance & de Baſle, avec l'égliſe gallicane, avec tous les docteurs des premiers ſiecles du chriſtianiſme, croient que le pape eſt ſoumis au concile général; tous les ſouverains qui, pour quelque motif que ce ſoit, levent des contributions pécuniaires ſur les égliſes compriſes dans l'étendue de leurs

Figures. domaines ; enfin, l'anathême de cette bulle frappe sur les hérétiques, les schismatiques, les pirates, les brigands & surtout ceux qui falcifient les lettres apostoliques. Un cardinal lisoit cette bulle en présence du pape ; & ce pontif, après en avoir entendu la lecture, jettoit, en témoignage de l'excommunication effrayante qui venoit d'être prononcée, un flambeau allumé dans la place publique.

Les évêques choisissent communément le jeudi saint, pour consacrer
144. les saintes huiles (*fig.* 144). Les catholiques romains en distinguent de cinq especes ; celle qui sert pour les malades ; le S. crême pour la confirmation, celui qu'on emploie au baptême des enfans ou des catéchumenes ; les saintes huiles dont on se sert au sacre des rois, que le peuple appelle la *Sainte-Ampoule ;* & celle qu'on emploie à l'ordination des prêtres. La consécration de ces liqueurs doit se faire solemnellement. Les diacres & les sous-diacres y assistent revêtus d'ornemens blancs. Les nouvelles huiles une fois consacrées, la liturgie veut que l'évêque les transporte processionnellement à la sacristie, & l'on fait brûler les anciennes.

L'évangile assure qu'avant de mourir, Jesus lava les pieds à ses apôtres. Les églises catholiques en ont conservé l'usage. Chaque année, le jeudi saint, le pasteur de chaque paroisse, l'évêque, ou le chef des cathédrales lavent les pieds à treize jeunes pauvres qui représentent les
145. premiers héros du christianisme (*fig.* 145). Les rois même s'honorent de remplir cette cérémonie ; &, à Versailles, à Lisbonne, à Madrid, à Naples & dans les autres cours catholiques, les souverains ne se dispensent jamais de ce devoir propre à caractériser l'humilité chrétienne. Le pape dont l'usage est de mettre partout la pompe la plus imposante, célebre le lavement des pieds avec beaucoup plus d'appareil qu'on ne le fait ordinairement ailleurs. Voici comme les auteurs disent que ce pontif y procede. Il se rend accompagné des cardinaux du sacré college, à la salle ducale, où doit se faire la cérémonie. Tous les cardinaux diacres assistans décorent le pontif d'une étole violette, d'une chape rouge & d'une mitre simple. Toutes les éminences comparaissent en chapes violettes. Le pape met dans l'encensoir trois cuillers pleines d'aromates, & bénit le cardinal diacre qui doit chanter l'évangile, *ante diem festum paschæ.* Lorsque tout cela est chanté, un sous-diacre apostolique offre le livre de l'évangile à baiser au pape ; & le cardinal diacre lui présente trois fois le parfum de son encensoir. Un chœur de musiciens entonne ensuite le verset, *mandatum novum do vobis :* « je vous donne un nouveau com-
» mandement. »

On porte en PROCESSION les SAINTES HUILES. &c.

BENEDICTION des SAINTES HUILES.

Maniere dont L'EVÊQUE est reçu a la visite de son DIOCESE.

L'EVÊQUE fait L'EXORTATION PASTORALE.

On baise la MAIN de L'EVÊQUE.

Le CORPS de L'EVÊQUE est exposé dans L'EGLISE.

Cérémonie de laver les pieds à douze PAUVRES *le* JEUDI SAINT.

L'ADORATION de la CROIX *par le* PEUPLE *le* VENDREDI SAINT.

» mandement. » Le pape entendant chanter ces paroles, ôte ſa chape, & prenant un tablier, lave les pieds à treize pauvres prêtres étrangers, qui ſont aſſis ſur un banc élevé, & vêtus d'un habit de camelot blanc, avec un eſpece de capuchon qui leur deſcend juſqu'à la moitié du bras. On dit à la cour du pape, que c'eſt là un habit à l'apoſtolique. Ces prêtres ont la jambe droite nue & bien ſavonnée avant de la venir préſenter découverte. C'eſt celle-ci que le pape leur lave. Après cela, il fait donner par ſon tréſorier à chacun deux médailles, dont l'une eſt d'or & l'autre d'argent, & qui peſe un once la piece. Le major-dôme, de ſon côté, leur donne une ſerviette avec laquelle le doyen des cardinaux ou l'un des plus anciens évêques du college apoſtolique, leur eſſuye les pieds. Le pape retourne enſuite à ſa chaire, ôte ſon tablier, ſe lave les mains dans l'eau qui lui eſt verſée par le plus noble laïc de la compagnie, & ſe les eſſuie avec la ſerviette que lui préſente le premier cardinal évêque. Cela étant fait, le pape reprend ſa chape & ſa mitre, puis il dit l'oraiſon dominicale & pluſieurs autres prieres. Quand elles ſont finies, il va à la chambre du lit des paremens, ſur lequel ayant mis tous ſes habits pontificaux, il ſe retire dans ſon appartement accompagné de tous les cardinaux. Les treize prêtres qui ont eu les pieds lavés & auxquels on donne ce jour-là le nom d'apôtres, ſont, une heure après, conduits dans une belle chambre du Vatican. Là, on leur ſert un dîné magnifique. Le pape s'y trouve lorſqu'ils s'aſſeyent à table, & leur préſente à chacun le premier plat, &, quelque tems après, il leur verſe le premier verre de vin en conférant familierement avec eux ſur diverſes matieres, à l'occaſion deſquelles ce pontife leur accorde pluſieurs privileges; après quoi il ſe retire. Le prédicateur ordinaire commence alors à faire un ſermon dans la même ſalle, tandis qu'ils achevent de dîner. A défaut du pape, le cardinal doyen fait, en préſence de tout le clergé apoſtolique, la fonction de laver les pieds aux treize prêtres. La cérémonie finit par un feſtin ſomptueux que le pontife romain donne à ſes cardinaux; & ce feſtin eſt ſuivi d'une grande muſique.

Le jour qui ſuit le jeudi ſaint, eſt pour les catholiques un jour de deuil, d'abſtinence & de larmes. Tout repréſente, plus qu'en aucun autre jour de la ſemaine, la douleur amere dans laquelle l'égliſe eſt plongée. La triſteſſe & la monotonie qui regnent dans la liturgie, retracent aux yeux des chrétiens la mort du fondateur de leur religion, & les invitent à pleurer les péchés du genre humain qui ont occaſionné cette cataſtrophe épouvantable. Le principal article de la liturgie de l'office, con-

ſiſte dans la paſſion que le prêtre, le diacre & le ſous-diacre, quelquefois le prêtre ſeul, chantent d'un ton lugubre & les pieds nus. Lorſqu'on en eſt à ces paroles : « ayant baiſſé la tête, il rendit l'eſprit, » tout le clergé, le peuple, le célébrant lui-même ſe proſternent humblement en terre & la baiſent trois fois. Il n'y a pas de ſacrifice ce jour-là. On ne dit en aucun pays catholique ni meſſe ſolemnelle ni meſſe privée. La liturgie françoiſe nomme *ſervice*, l'office qui tient lieu de ce ſacrifice. Le prêtre ne conſacre point d'hoſtie ; il communie avec celle qu'il avoit dépoſée la veille au tombeau & qu'il va reprendre en proceſſion.

L'une des plus auguſtes cérémonies de ce jour-là conſiſte dans l'adoration de la croix à laquelle on procede de cette maniere. Lorſque le diacre a chanté la paſſion, le célébrant adreſſe à Dieu des prieres, pour le pape, pour l'évêque du dioceſe, pour tous les ordres du clergé, pour le ſouverain, pour les catéchumenes, pour éloigner toutes les calamités qui peuvent nous opprimer, pour les hérétiques & les ſchiſmatiques, pour les juifs & pour les payens. A chaque oraiſon que dit le prêtre, le diacre qui l'accompagne avertit le peuple de fléchir le genouil, & le ſous-diacre, de ſon côté, l'exhorte à ſe lever. Il n'y a que l'oraiſon pour les juifs après laquelle on ne fléchit pas le genouil, & le motif qu'en apporte le peuple, c'eſt qu'à la mort du meſſie, ils ne fléchirent les genouils devant lui, que pour ſe mocquer de ſes tourmens & de l'opprobre dont les tribunaux l'avoient couvert.

Lorſque toutes ces prieres ſont terminées, le célébrant & ſes aſſiſtans ſe rendent à la ſacriſtie, & ſe préparent à l'adoration de la croix. Ils en ſortent enſuite ayant le célébrant à leur tête pieds nuds & couverts ſeulement d'un aube avec l'étole & le manipule de couleur noire. Le prêtre, le diacre & le ſous-diacre tiennent à la main une baguette de coudrier peinte en noir. Tous s'avancent reſpectueuſement au bas du ſanctuaire où l'on dépoſe communément la croix, en faiſant trois genuflexions avant d'y arriver. Alors le prêtre & ſes deux aſſiſtans dépouillent, avec leurs baguettes, l'un des bras de la croix, du voile blanc dont elle eſt couverte ; & le célébrant entonne en même-tems, *ecce lignum crucis*. Cette cérémonie ſe repete trois fois ; & lorſque la croix eſt entierement nue, il la baiſe le premier, le diacre enſuite, le ſous-diacre, le reſte du clergé chacun dans ſon ordre, & enfin tous les fideles. Pendant ce tems-là le chœur entonne le *triſagium* en grec, avec pluſieurs autres antiennes. Après quoi le célébrant remonte à l'autel & continue l'office divin.

A Courtrai, le vendredi ſaint, la ville paye vingt-cinq livres à un pauvre homme pour repréſenter les ſouffrances du ſauveur. On le mene en proceſſion dans toutes les rues, vêtu d'une robe violette, la tête couronnée d'épines portant une lourde croix ſur ſes épaules. Douze religieux, ſix capucins d'un côté & ſix recolets de l'autre, faiſant l'office de boureaux, le tiraillent à droite & à gauche, par autant de groſſes cordes qu'il a attachées autour du corps. Les tourmens qu'ils lui donnent le feroient bientôt périr de fatigue, ſi un nouveau Simon le cirénéen ne ſurvenoit lorſqu'il eſt prêt de ſuccomber ſous le fardeau de ſa croix; il arrive enfin à l'égliſe plus qu'à demi-mort. Au milieu de toutes ces ſouffrances, il ne laiſſe pas échapper le moindre murmure ni la moindre plainte, & ſe croit aſſuré de ſon ſalut, s'il peut expirer ſous les coups.

Le même jour à Bruxelles, on crucifie auſſi un homme, pour imiter le crucifiement de Jeſus-Chriſt; mais au moins choiſit-on pour faire cet acte un criminel condamné à mort, & à qui on accorde la grace pour l'amour du rôle qu'il doit jouer. C'eſt l'égliſe des auguſtins qui ſert, pour ainſi dire, de ſalle de théâtre à ce ſpectacle tragi-comique. On y voit aux pieds ſacrés des autels, un vaſte échafaud, ſur lequel eſt élevée une croix haute de vingt pieds; de côté & d'autre ſont dreſſées des eſpeces de loges pour les dames, les gens de qualité & pour les premiers de la ville. Le reſte de l'égliſe, ſi l'on veut le parterre, ne ſuffit pas pour contenir la foule incroyable du peuple qui ſe preſſe de toute part pour voir enfin terminer le plus curieux de la ſcene. Il ne commence qu'après la proceſſion. Cette proceſſion ſe fait au ſon lugubre d'un grand nombre d'inſtrumens. On y voit d'abord marcher les confreres dits *de la miſéricorde*, le viſage maſqué, les pieds nuds & en habit de la confrairie; viennent enſuite des priſonniers traînans à leurs pieds de gros boulets de canon, qui y ſont attachés avec des chaînes de fer; arrivent enfin des religieux auguſtins traveſtis en juifs, & au milieu d'eux le repréſentant du ſauveur, garoté, couronné d'épines, revêtu d'une robe de pourpre. Après l'avoir ainſi promené en proceſſion par toute la ville, les religieux, traveſtis en boureaux, le conduiſent au lieu du ſupplice armés de cloux, de marteaux & des autres inſtrumens de la paſſion, le font monter ſur l'échafaud & y montent avec lui. Auſſi-tôt ils le dépouillent juſqu'à la chemiſe, tirent ſes habits au ſort & l'étendent enfin ſur la croix, où ils lui attachent les pieds & les mains avec des courroies, ſous leſquelles ſont de petites veſſies pleines de ſang, qui, percées par les clous, font croire au peuple qu'on a réellement percé les pieds & les mains du crucifié. A cette vue

le peuple ſe ſent les entrailles émues ; & ſe retraçant l'image de ſon ſauveur, il laiſſe couler ſes larmes. Quelques-uns des plus dévots ſe laiſſent tellement emporter à leur douleur, qu'ils ſe frappent rudement la poitrine & ſe la meurtriſſent à force de coups.

On fait auſſi, le vendredi ſaint, à Veniſe, une célebre proceſſion à neuf heures du ſoir. On y promene le Saint Sacrement dans un cercueil couvert de velours noir. La place de Saint Marc eſt le rendez-vous de cette proceſſion. Elle eſt magnifiquement illuminée, & les lumieres y ſont de toute part ſi multipliées, qu'elles font de la nuit le plus beau jour. Mais voici le ſingulier de cette proceſſion : « on voit, rapporte un » auteur moderne, marcher les pénitens avec leurs bonnets en pointe, » de deux pieds de haut ſur la tête, leſquels ſe battent juſqu'au ſang, » en marchant de tems en tems en arriere devant le crucifix ; ils ont pour » cet effet des diſciplines faites d'un grand nombre de petites cordes » armées, qu'ils tiennent à deux mains & qu'ils trempent de tems en » tems dans un peu de vinaigre qu'on leur porte exprès, frappant ſur » leur dos, avec une certaine meſure & une cadence ſi réglée, qu'il » faut néceſſairement avoir bien étudié cet art pour s'en acquitter comme » il faut. » C'eſt un reſte des ſiecles d'ignorance, où le peuple, dit M. Delacroix, ne ſachant ni lire ni écrire, avoit beſoin d'être inſtruit par des cérémonies qui parlaſſent aux yeux.

Le lendemain, veille de pâques, l'office des catholiques eſt beaucoup moins lugubre que celui du vendredi ſaint. C'eſt ce jour-là qu'on bénit le cierge paſcal, immédiatement après avoir fait la bénédiction du feu nouveau. La liturgie veut que ce cierge ſoit d'une cire très-blanche, & qu'il peſe environ huit à dix livres. On le poſe près de l'évangile, ſur un grand candelabre, plus ou moins artiſtement travaillé, ſelon que l'égliſe eſt riche ou pauvre. On fait ordinairement graver ſur le cierge paſcal différens portraits des ſaints, ou quelques autres objets édifians. On y remarque cinq trous, dans leſquels le diacre met, en forme de croix, cinq grains d'encens, faits comme des noix de pin. Ces cinq trous repréſentent, dit-on, les cinq plaies de Jeſus-Chriſt ; & les cinq grains d'encens repréſentent l'action de Joſeph d'Arimatie, de Nicodême & des autres diſciples qui embaumerent le corps mort du meſſie avec des parfums. On obſerve pluſieurs cérémonies pour bénir ce cierge. Le diacre, qui en eſt ordinairement chargé, va d'abord ſe proſterner au pied du célébrant pour obtenir ſa bénédiction. Il ſe releve enſuite, va prendre le miſſel ſur l'autel, marche vers le lutrin, précédé des acolytes, du

porte croix & du ſous-diacre. Là, il dépoſe le miſſel dans lequel il chante à haute voix les prieres propres à la cérémonie. Il met enſuite à diverſes intervalles les cinq grains d'encens dans les cinq trous qui leur ſont préparés ; & il allume le cierge paſcal. Il pourſuit alors ſes prieres ; &, pendant ce tems-là un acolyte va allumer avec le feu nouveau tous les autres luminaires. Après toutes ces cérémonies, le prêtre, le diacre & le ſous-diacre quittent leurs paremens violets pour en prendre de blancs, avec leſquels ils diſent la meſſe. Le cierge paſcal doit brûler pendant tous les offices juſqu'à l'aſcenſion. Ce jour-là, on le retire auſſi-tôt après l'évangile, où il eſt dit que Jeſus-Chriſt monta au ciel en préſence de ſes apôtres. Il paroît que l'uſage de ce cierge eſt très-ancien dans l'égliſe catholique, & qu'on le conſidera toujours comme l'emblême de Jeſus reſſuſcité.

Parmi les plus grandes ſolemnités de l'égliſe catholique, celle de noël tint toujours le premier rang après celles de pâques & de la pentecôte. On célebre ce jour-là la fête de la naiſſance de Jeſus-Chriſt. On apprend de S. Auguſtin, que, de ſon tems, le 25 décembre étoit fixé pour la ſolemniſer ; & cet uſage eſt encore celui de l'égliſe romaine. Ce jour n'étoit pas ſi expreſſément déterminé dans l'égliſe d'orient. On commença par faire cette fête le 6 janvier, concuremment avec celle du baptême de Jeſus-Chriſt ; puis on les ſépara à l'exemple de l'égliſe latine.

L'uſage des latins eſt de jeûner rigoureuſement la veille de noël. Ce jeûne remonte à la plus haute antiquité. S. Auguſtin dépoſa, dit-il, un curé de ſon dioceſe pour n'avoir pas jeûné ce jour-là.

Les prêtres catholiques, auxquels il n'eſt communément permis que de dire une meſſe par jour, en célebrent trois le jour de noël. Cet uſage vient de Rome. On diſoit autrefois ces trois meſſes, à cauſe des trois ſtations qui étoient indiquées par les papes pour le ſervice divin. La premiere pour Sainte Marie, majeure, pour la nuit ; la ſeconde à Saint Anaſtaſe, pour le point du jour ; & la troiſieme à S. Pierre, pour l'heure ordinaire des grandes fêtes. C'étoit ordinairement le pape qui diſoit ces trois meſſes. S. Léon écrivant à Dioſcore d'Alexandrie, lui dit que la coutume de ſon égliſe étoit de réitérer le ſacrifice pluſieurs fois aux grandes fêtes, afin que perſonne ne fût privé du fruit du ſacrifice en ces jours où il y avoit un grand concours de peuple ; & cela ſe pratiquoit dans toutes les grandes villes. S. Ildefonſe, Evêque de Tolede, en 855, marque trois meſſes aux jours de noël, de pâques, de pentecôte & à la

transfiguration. Comme tous les prêtres & tout le peuple étoient obligés de ſe trouver à l'égliſe de la cathédrale, il falloit bien au moins réitérer le ſacrifice ; autrement la plus grande partie du peuple auroit manqué d'aſſiſter à la meſſe en ces jours. C'eſt delà que dans les grandes paroiſſes, on dit pluſieurs grandes meſſes ces jours-là, & ſurtout le jour de pâques, parce qu'on ne devroit pas en célébrer publiquement dans les égliſes des moines.

Avant le ſiecle de Charlemagne, chaque prêtre, en France, en Eſpagne, à Milan même, ne diſoit, pour l'ordinaire, qu'une meſſe le jour de noël. Il n'y en a qu'une dans le miſſel moſarabique, dans l'ancien ambroſien & dans le gothique. Grégoire de Tours ne fait mention que d'une meſſe au jour de noël.

Quoique l'uſage de l'égliſe romaine ſoit d'aſſujettir ſes fideles à une rigoureuſe abſtinence le vendredi & le ſamedi, le rituel permet cependant de manger de la viande, lorſque noël arrive dans l'un de ces jours-là ; cette coutume eſt très-ancienne. Le pape Nicolas I, exhortant les bulgares à l'abſtinence tous les vendredis de l'année, en excepte la fête de noël ſi elle arrive le vendredi. Mathieu Pâris aſſure que de ſon tems cet uſage étoit commun en Angleterre. Honoré III, conſulté ſur cela, répond à l'évêque de Prague, que l'on peut manger de la viande le vendredi, quand la fête de noël s'y rencontre, pourvu qu'on ne ſoit pas engagé à une pratique contraire, par un vœu ſpécial ou par la profeſſion religieuſe.

Nous paſſerons ici ſous ſilence la plupart des autres fêtes que l'on trouve dans le calendrier des catholiques. Un écrivain françois ne doit pas raiſonnablement s'appéſantir ſur un ſujet qui ſe préſente journellement aux yeux du plus grand nombre de ſes lecteurs. Nous dirons ſeulement un mot de la fête-dieu, l'une des plus importantes & des plus pompeuſes de la communion catholique. Cette fête, qui remonte à l'an 1264, doit ſon établiſſement au pape Urbain IV. Ce pontif voulut qu'on la célebrât tous les ans, le premier jeudi d'après la pentecôte ; mais la proceſſion ſolemnelle qui s'y pratique, n'a été ordonnée qu'en 1316, par le trop fameux pape Jean XXII. On y porte ſolemnellement le ſacrement d'euchariſtie dans tous les lieux où il peut paſſer décemment. Tous les endroits qu'on lui fait parcourir ſont, ou jonchés de fleurs, ou couverts de tapiſſeries. Ce jour-là eſt le triomphe du ſacrement de *l'autel ;* & il eſt des endroits, tels que Paris, où les femmes font approcher leurs enfans, pour qu'ils puiſſent être couverts du dais

MESSE SOLENNELL

ou GRAND' MESSE.

ſous lequel eſt le ſaint ſacrement. Dans les iſles de Naxos & d'Andros, Figures.
on expoſe les malades dans tous les endroits par où la proceſſion doit paſſer. Il n'eſt peut-être pas d'endroit en Europe, où la proceſſion de la fête-dieu ſe faſſe avec autant d'éclat & de magnificence que dans la ville d'Angers. Les angevins ſe ſurpaſſent eux-mêmes, en cette occaſion, pour célébrer pompeuſement cette fête. Ce jour-là, on voit à Angers une foule d'étrangers, qui y arrivent de la plupart des provinces de France, pour y voir ce qu'on appelle dans le pays, *le ſacre d'Angers.*

Des fêtes des catholiques paſſons à leur liturgie. Nous n'expoſerons point ici les prieres auxquelles les prêtres & les fideles ſont aſſujettis. Ces ſortes d'objets ne ſont pas du reſſort de cet ouvrage. Nous nous bornerons ſeulement au tableau racourci de la meſſe, le premier chef de la liturgie des catholiques. On en diſtingue de deux eſpeces; celles que l'on célebre à voix baſe & ſans aucun appareil; & celles que l'on chante avec ſolemnité. Le prêtre eſt ordinairement ſeul à l'autel lorſqu'il dit une meſſe baſſe; mais lorſqu'il célebre les autres, ce miniſtre eſt accompagné d'un diacre, d'un ſous-diacre, quelquefois même d'un prêtre aſſiſtant, & de pluſieurs autres membres du clergé (*fig.* 146). 146.
La plupart des prieres qui la compoſent ſont chantées par le chœur. Le célébrant récite les autres à haute voix, à l'exception du canon. Ce ſont le diacre & le ſous-diacre qui chantent l'évangile & l'épitre. On y fait divers encenſemens, pluſieurs cérémonies; & tout cela contribue à donner plus d'appareil à la meſſe ſolemnelle. C'eſt à cette grande meſſe que, dans les paroiſſes, on offre le pain béni. C'eſt un grand gâteau qui, offert communément à l'égliſe par une jeune fille, eſt béni par le prêtre & diſtribué à tous les aſſiſtans. Autrefois avant l'offertoire, un diacre avoit ſoin de faire ſortir les cathécumenes, les poſſédés & les pénitens que l'égliſe privoit de la communion. La formule avec laquelle il les congédioit, étoit conçue en ces termes: « les choſes ſaintes ſont » pour les ſaints: ſortez d'ici prophanes ». Il eſt une autre meſſe qu'on appelle meſſe ſeche; c'eſt celle que l'on célebre ſur mer; on l'appelle ainſi, parce qu'on ne ſe ſert pas de calice de peur que l'agitation du vaiſſeau ne faſſe répandre le vin conſacré. Quelque ſoient les cérémonies qu'on emploie à la meſſe, les catholiques croient que le pain & le vin dont on y fait uſage, ſe changent dans le corps & dans le ſang de Jeſus-Chriſt; & c'eſt pour cela qu'ils le conſiderent comme le renouvellement du ſacrifice fait par le meſſie ſur le calvaire. Le petit nombre

Figures. de ceux qui ignorent la maniere avec laquelle les prêtres catholiques célebrent la meſſe, pourront conſulter les planches 147, 148, 149 & 150.

147. 148. 149. 150.

La plus ſolemnelle de toutes ces meſſes eſt celle que le pape célebre en perſonne. Elle differe, dit l'auteur du tableau de la cour de Rome, des autres meſſes ſolemnelles, en deux choſes principales. La premiere, c'eſt qu'on chante deux évangiles, l'une en grec, l'autre en latin; la ſeconde choſe particuliere, eſt la communion qui ſe fait en cette maniere. Après que l'*agnus dei* eſt chanté, le pape s'en va à ſon trône. Le cardinal diacre, chargé de chanter l'évangile, ſe tient du côté de l'épitre les mains jointes, enſorte qu'il puiſſe voir le ſaint ſacrement ſur l'autel; & le pape marche vers ſon trône. Quand il y eſt arrivé, le diacre va prendre l'hoſtie conſacrée ſur la patene couverte d'un voile; & ſe tournant vers le peuple, il l'éleve par trois fois, ſavoir, au milieu de l'autel & aux deux coins. Il la donne après cela au ſous-diacre qui la porte au pape; cependant le même diacre prend le calice où eſt le vin conſacré; & l'ayant auſſi élevé trois fois comme l'hoſtie, il le porte au pape qui adore Jeſus-Chriſt ſous les deux eſpeces, à meſure qu'on les lui apporte; ce qu'il fait par une profonde inclination de la moitié du corps, en ſe tenant pourtant debout; & quand le diacre & le ſous-diacre ſont tout à fait arrivés auprès de lui, ils ſe rangent l'un à ſa droite & l'autre à ſa gauche. Le pape prend la grande hoſtie qui eſt ſur la patene, & communie, en ſe la mettant lui-même dans la bouche; puis il en donne deux petites au diacre & au ſous-diacre qui ſont à genoux & qui lui baiſent la main avant qu'il les leur donne. Cependant le diacre tient toujours le calice, juſqu'à ce que le cardinal évêque aſſiſtant vient en chape devant le trône pontifical, où le ſacriſtain du pape lui préſente un chalumeau d'or, dont il plonge un bout dans le calice que le diacre tient; & le pape dans ce moment porte ſa main ſur l'autre bout; &, baiſſant un peu la tête pour y appliquer les levres, il ſuce une partie du vin conſacré, laiſſant le reſte au diacre qui reporte le calice à l'autel, où étant arrivé, il ſuce auſſi avec le même chalumeau une autre partie de ce qui eſt reſté dans le calice, & en laiſſe quelques gouttes au ſous-diacre qui les prend ſans chalumeau, & boit enſuite ce qu'on lui verſe pour l'ablution du calice qu'il eſſuie avec un purificatoire. Le pape donne enſuite le baiſer de paix au diacre ſeulement, & la communion ſous l'eſpece du pain aux autres cardinaux, aux ambaſſadeurs, princes & prélats, & quelquefois à des particuliers qui ſouhaitent la recevoir de

ſa

147

LES

CEREMONIES

DES

PETITES MESSES

Representées

EN

TRENTE CINCQ

FIGURES

avec leurs

CONFORMITEZ

à la

PASSION de nôtre SEIGNEUR

JESUS-CHRIST

Le PRÊTRE va a L'AUTEL.

Le PRÊTRE commence la MESSE

Au CONFITEOR.

Le PRÊTRE baise L'AUTEL

Le PRÊTRE va au Côte de L'EPITRE

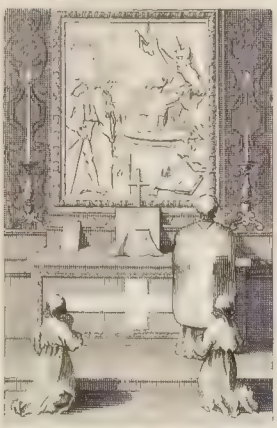

A L'INTROÎTE

Le PRÊTRE dit le KYRIE ELEYSON.

Le P. tourne vers le Peuple dit DOMINUS VOBIS CUM

Le PRÊTRE lit L'EPITRE.

Le P. courbé au milieu de L'AUTEL dit tout bas MUNDA COR.

Le PRETRE lit L'EVANGILE.

Le PRÊTRE découvre le CALICE.

L'OBLATION de L'HOSTIE.

Le PRETRE couvre le CALICE avec l'voile offert;

Le PRÊTRE lave ses mains.

Le P. tourné vers le Peuple dit ORATE FRATRES.

Le PRETRE dit la PREFACE.

J. C portant sa Croix va mourir pour nous faire vivre

Le P. soignant les mains, prie pour les fidelles Vivans

Ste Veronique presente son mouchoir à J.-C.

Le P. couvre de ses mains L'HOSTIE, et le CALICE

J. C. est attaché à la Croix.

Le P. fait des SIGNES de CROIX, sur L'HOSTIE, et sur le CALICE.

J. C. est cloué en Croix

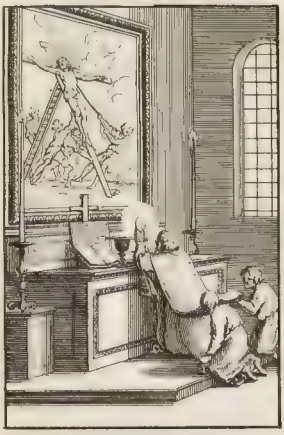

Le P. ADORE L'HOSTIE avant de L'ÉLÉVER.

Le Sang de J. C. repandu sur la Croix

Le PRÊTRE ELÉVE le CALICE.

Jesus-Christ prie pour ses Ennemis.

Le P. dit le MEMENTO, pour les Fidelles trepassez.

J.-C. promet le Paradis au bon Larron

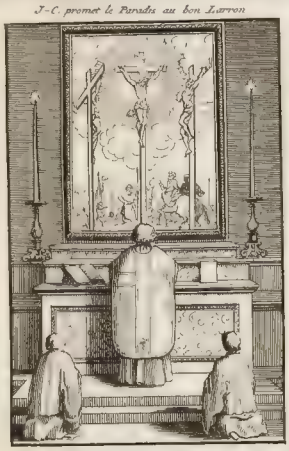

Le P. dit, NOBIS QUOQUE PECCATORIBUS

J. C. donne St Jean pour Fils à la Vierge

Au PATER NOSTER, &c.

J. C. remet son Ame, à Dieu son Pere.

Le PRÊTRE rompt L'HOSTIE, en deux

Le P. met dans le CALICE, une petite partie de l'HOSTIE.

Le P. se frappe la Poitrine en disant trois fois AGNUS DEI &c.

Le PRETRE COMMUNIE

Le PRETRE fait L'ABLUTION.

A la POST-COMMUNION.

Le P. tourné vers les Assistans dit DOMINUS VOBIS-CUM

Aux dernieres ORAISONS.

Le P. tourné vers le Peuple dit. ITE MISSA EST.

Le PRÊTRE donne la BENEDICTION aux Assistans

La CHAPELLE du PAPE.

EXPLICATION

De la Planche 151, repréſentant de la Chapelle du Pape.

1. La place où eſt le trône du côté de l'évangile.
2. Les ſieges des cardinaux autour de l'autel & du trône, enſuite ceux des ambaſſadeurs & des prélats.
3. Eſpace deſtiné pour les religieux, les officiers de la cour du pape, les palatins ne s'y mettent point.
4. Eſpece de baluſtrade qui ſépare le clergé d'avec le peuple.
5. Premier cardinal diacre à la droite de ſa ſainteté.
6. Second cardinal diacre à la gauche.
7. Les cardinaux évêques.
8. Les cardinaux prêtres.
9. Les cardinaux diacres.
10. Les ambaſſadeurs des princes.
11. Les ducs.
12. Les patriarches & évêques aſſiſtans.
13. Le Gouverneur de Rome.
14. Les envoyés ou légats eccléſiaſtiques.
15. Les évêques du premier ordre.
16. Les évêques du ſecond ordre.
17. Les évêques du troiſieme ordre.
18. Les abbés protonotaires généraux d'ordre & pénitenciers.
19. Procurateurs généraux des religions.
20. Les gentilshommes ſéculiers.
21. Le cardinal célébrant.
22. Le diacre & le ſou-diacre aſſiſtans.
23. L'aſſiſtant du cardinal.
24. Chapelains du célébrant.
25. Ceux qui doivent donner l'eau.
26. Une crédence.
27. Le ſacriſtain & la croix pontificale.
28. Deux cameriers ſecrets.
29. Le lutrin.
30. Senateurs.
31. Conſervateurs.
32. Barons & chevaliers.
33. Sous-diacre apoſtolique.
34. Premier auditeur de rote.
35. Maître du ſacre palais.
36. Auditeur de rote.
37. Acolytes apoſtoliques.
38. Abréviateurs du grand parquet.
39. Cameriers ſecrets du pape.
40. Camoriers participans.
41. Cubiculaires ou chambellans.
42. Avocats conſiſtoriaux.
43. Medecin du pape.
44. Caudataires des cardinaux.
45. Le ſiege du célébrant.

rang lui porte la queue de la chape & de la soutane. Deux protonotaires apostoliques participans lui soutiennent les franges de sa chape par-devant.

Les premiers qui défilent de la chambre des paremens pour aller à la chapelle, sont les gentils-hommes des cardinaux, puis les cameriers du pape & ses chapelains, ensuite les avocats consistoriaux & les abréviateurs du grand parquet qui sont suivis des acolytes en surplis, après lesquels viennent les auditeurs de rote, avec le maître du sacré palais à la gauche du doyen de la rote. Ceux-ci sont suivis des diacres apostoliques & de sept acolytes portant sept chandeliers allumés.

La croix vient ensuite portée par un autre sous-diacre apostolique revêtu d'une soutanne violette, d'un rochet & d'une chape de même couleur. Il tourne le crucifix vers le pape durant cette marche, contre l'usage ordinaire à la cour de Rome. Les cardinaux diacres assistans se tiennent au côté du cardinal diacre qui doit chanter l'évangile. Après cela on voit paroître le capitaine des gardes suisses, les uns portant des hallebardes, & les autres armés de fer, tenant de grands espadrons déguainés.

Au milieu des gardes sont les capitaines & le général des chevaux légers, les conservateurs romains, les princes du trône, les parens du pape déclarés princes & les ambassadeurs des têtes couronnées. Le pape vient ensuite suivi de son maître de chambre, de son échanson, des protonaires apostoliques, des clercs de la chambre, des généraux d'ordre, des référendaires & des autres personnes qui ont place aux chapelles.

Lorsque le pape va à la chapelle sans mitre, ce qu'il fait ordinairement à matines & dans la semaine sainte, il marche immédiatement après la croix, au milieu des deux plus anciens cardinaux. Ceux qui suivent son cortege, le suivent deux à deux, dans un ordre contraire à celui qu'on vient de tracer; & les plus qualifiés marchent les premiers. En quelqu'endroit que le pape aille tenir sa chapelle, la marche est toujours la même.

On sait que l'église romaine a une vénération particuliere pour les reliques, & ce genre de dévotion remonte au berceau même du christianisme. Long-tems les personnages pieux se firent un devoir de porter sur eux quelques particules du corps des saints; & l'histoire remarque entr'autres S. Charles Boromée qui portoit au col une dent de Ste Sabinne. Les rois & les généraux les faisoient souvent porter à la tête de leurs armées; & nos annalistes n'ont pas négligé de nous apprendre que souvent ils étoient redevables de la victoire à ces reliques. L'invention de

FIGURE des deux FAMEUX SUAIRES.

Le SUAIRE de TURIN vu par derrière.

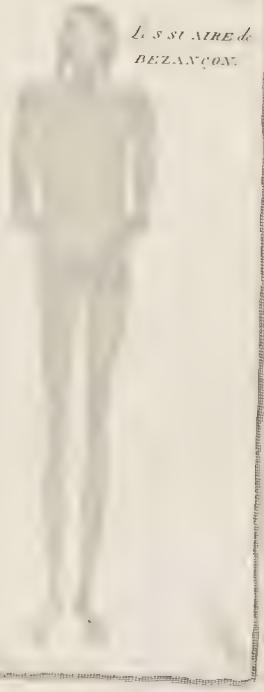

Le SUAIRE de BEZANÇON.

Le SUAIRE de TURIN vu par devant.

LES VERTVS DE L'AGNVS DEI,

Composé de Sainct Cresme, Baume, & pure cire. Extraict du liure appellé le Ceremonial, ou parlant de la Benediction diceux, les paroles suyuantes, se trouuent registrées sur la fin en ceste maniere.

Il se lit que le Pape Vrbain V. enuoya à l'Empereur des Grecs trois Agnus Dei, auec ces vers & paroles.

Les tonnerres il chasse;
Les pechez il efface,
Sauue d'embrasement,
Et de submergement,
Garde de mort subite,
Les Diables met en fuite,
Dompte les ennemis.
Hors de danger sont mis
Et l'enfant & la Mere,
Qui trauaille à le faire;
Il donne maint pouuoir,
Aux dignes de l'auoir.
La part, quoy que petite,
Tant que la grand profite.

La Priere que le Pape faict à la Benediction de l'Agnus Dei.

Qu'il efface les pechez, qu'on impetre pardon, qu'il confere les graces.
Que le touchant, & voyant, les Chrestiens soient esmeus à louer Dieu.
Que le bruit de l'air, gresles, neiges, & tempestes, la furie des Vents, & des Tonnerres soient moderez, & arrestez.
Que deuant le Salutaire, & glorieux estendart de la Croix, qui y est figuré, les esprits malings s'espouuantent, & s'enfuyent.
Que celuy qui les porte, aye vertu contre les illusions, tromperies, astuces, & fraudes du Diable, & des esprits malings.
Qu'aulcune tempeste, aduersité, air pestilentiel, ou corrompu, ni mal caduc; aulcune tourmente, tempestes de mer, aulcun feu, ou autres iniures de temps, ne puissent offenser, nuire, ny preiudicier à celuy qui le portera deuotement sur soy.
Qu'en l'accouchement soient conseruez la Mere, & l'enfant.
Que tous ceulx qui le portent, puissent estre touiours en seurete, qu'ils ne craignent aulcun peril, qu'ils n'ayent point peur des ombres, qu'aulcune cruauté du Diable ne les endommage, qu'ils ne puissent estre trompez des hommes, qu'ils soient exempts de tous perils, de feu, de fouldre, de tourmente, & tempestes; Et que les femmes enfantent sans trauail, & soient deliurées de mal, & de tout danger.

A ROME. Chez l'Imprimeur de la Chambre Apostolique. 1662.
auec permission des Superieurs.

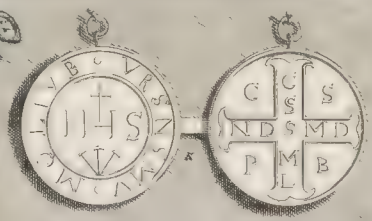

la ſainte croix eſt ſurtout l'époque de la réputation des reliques. Tout le monde voulut ſe procurer un morceau de ce bois ſacré, qui, par un prodige étonnant ſembla ſe multiplier pour ſatisfaire aux pieux deſirs des fideles. Tous les pays catholiques recellent encore un grand nombre de reliques, qui, dans les jours de fêtes, ſont expoſées à la dévotion du peuple. La ſainte chapelle, l'égliſe de S. Denis, celle de Reims & pluſieurs autres, offrent encore aux françois une quantité prodigieuſe de reliques de tous les genres. On montre à Naples le ſang de S. Janvier. Le ſuaire de Turin n'eſt pas moins vénéré que celui de Beſançon (*fig.* 152). L'Eſpagne & le Portugal ont auſſi leurs reliques; mais Rome en poſſede elle ſeule dans ſes catacombes un plus grand que toutes les régions de la chrétienneté réunies. La ville d'Aix-la-Chapelle, qui fut autrefois, comme la capitale des états de Charlemagne, en poſſede une grande quantité. On montre tous les ſept ans celles qui ſont dans l'égliſe de Notre-Dame, & l'exhibition de chacune d'elles eſt précédée d'une proclamation. Ainſi s'agit-il de montrer la tête & le bras de Saint Corneille; la proclamation ſe fait de cette maniere: « lundi matin l'on » vous montrera la tête & le bras droit de S. Corneille, par l'interceſſion » duquel notre ſeigneur veuille nous préſerver du mal caduc, &, après » cette vie, vous donner le royaume éternel. » Figures. 152.

On doit placer au rang des reliques les *agnus dei* (*fig.* 153). Ce ſont des petits pains de cire empreints d'une figure d'agneau, que le pape bénit le dimanche de quaſimodo après la conſécration. Par une conſtitution du pape Grégoire XIII, publiée en 1562, il eſt défendu à ceux qui n'ont pas reçu les ordres ſacrés de toucher aux *agnus dei*, ſi ce n'eſt en certains cas extraordinaires; & pour une plus grande précaution, ce pontife a ordonné que les laïcs auroient ſoin de les tenir enchaſſés dans du verre, du criſtal ou dans toute autre matiere tranſparente, & que ceux qui auroient le moyen de les envelopper dans quelques riches étoffes de broderies, feroient ajuſter ces ouvrages de maniere que les *agnus dei* y paruſſent toujours, de quelque côté, comme un reliquaire. La même conſtitution défend de les peindre ſous peine d'excommunication; & cette défenſe, dit l'auteur du tableau de la cour de Rome, eſt d'autant plus ſérieuſe, que la couleur blanche de la cire avec laquelle ces figures en relief ſont formées, a été jugée par le pontif romain la plus convenable de toutes celles qu'on pourroit choiſir pour repréſenter l'agneau de Dieu. 153.

Les catholiques romains n'ont pas moins de dévotion pour les pélé-

rinages que pour les reliques. Ce genre de piété eſt tout auſſi ancien que le premier. Dans les premiers ſiecles de l'égliſe, dit M. l'abbé Fleury, « on accouroit, de tous côtés, aux tombeaux des ſaints, pour » célébrer leur mémoire; & ſouvent pluſieurs évêques s'y rencontroient. » Un ſeul exemple peut faire juger du reſte. S. Paulin rapporte plus de » vingt noms, tant de villes que de provinces d'Italie, dont les habitans » venoient tous les ans, en grandes troupes avec leurs femmes & leurs » enfans, à la fête de S. Felix, le 14 de Janvier, nonobſtant la rigueur » de la ſaiſon; & cela pour un ſeul confeſſeur, dans la ſeule ville de » Nole. Qu'étoit-ce par toute la chrétienneté? Qu'étoit ce à Rome, » aux fêtes de S. Hypolite, de S. Laurent, des apôtres S. Pierre & » S. Paul? On y venoit même de fort loin & en tout tems. Ainſi ont » commencé les pélérinages dès le commencement du troiſieme ſiecle; » quand S. Alexandre fut fait évêque de Jéruſalem, il étoit venu de » Capadoce viſiter les ſaints lieux. »

Le plus célebre de ces pélérinages fut long-tems celui de la terre ſainte. Il donna naiſſance aux croiſades. Le voyage de Rome eut enſuite la vogue. Il fut un tems où on ne croyoit pas pouvoir être ſauvé, ſi l'on n'alloit dans cette capitale du monde chrétien viſiter les tombeaux des apôtres. Les enfans quittoient leurs peres, les femmes leurs maris, les moines leurs couvents, pour ſuivre les caravannes qui ſe formoient pour ce pieux objet. A ce pélérinage, dont la ferveur ſe rallentit peu-à-peu, ſuccéda celui de Notre-Dame de Lorette. Enfin, vint celui de S. Jacques de Compoſtelle, qui attire encore aujourd'hui un concours prodigieux de pélérins. Voici ce que dit l'abbé de Verac, dans ſon état d'Eſpagne au ſujet de ce dernier pélérinage: « S. Jacques, patron de toute l'Eſpagne, » repoſe depuis neuf cens ans dans la métropolitaine de Compoſtelle. » La figure de ce grand apôtre eſt ſur le grand autel. C'eſt un petit » buſte de bois, toujours éclairé de quarante ou cinquante cierges » blancs. Les pélérins baiſent la figure par trois fois, & lui mettent leur » chapeau ſur la tête avec une dévotion reſpectueuſe. On voit dans » l'égliſe une trentaine de lampes d'argent ſuſpendues & toujours al- » lumées, & ſix grands chandeliers auſſi d'argent, de cinq pieds de » haut, donnés par Philippe III. Tout autour de l'égliſe on voit de » belles plateformes de grandes pierres de tailles où l'on ſe promene; » & au-deſſus on en voit une autre de même, où les pélérins montent » & attachent quelque lambeau de leur habit à une croix de pierre » qu'on y a élevée. Ils font encore une autre cérémonie qui n'eſt pas

» moins ſinguliere. Ils paſſent trois fois ſous cette croix, par un trou ſi » petit, qu'ils ſont contraints de ſe gliſſer ſur l'eſtomac contre le pavé; » de ſorte que ceux qui ont trop d'embonpoint ont beaucoup à ſouffrir. » Cependant il faut qu'ils en paſſent par-là, s'ils veulent gagner l'in- » dulgence qui y eſt attachée ». L'auteur des délices de l'Eſpagne, dit: « qu'on en a vu qui, ayant oublié de paſſer ſous la croix de pierre, » ſont revenus ſur leurs pas de plus de cinq cent lieues pour cette » pieuſe cérémonie ». Il y a dans l'égliſe de S. Jacques de Compoſtelle, une chapelle qui appartient aux pélérins françois.

Les catholiques ont pluſieurs jours de jeûnes & d'abſtinences que l'égliſe leur preſcrit. Le plus important & le plus rigoureux de ces jeûnes eſt celui du carême, qui ſe pratique quarante jours avant pâques, & pour ſe préparer à cette grande ſolemnité. Il paroît par les ouvrages de Bede, qu'indépendamment de ce carême, ils en avoient autrefois deux autres, celui de noël & celui de la pentecôte; tous deux, comme celui de pâques, étoient de quarante jours. Ils n'étoient pourtant pas d'une égale obligation, & l'on ne voit pas qu'ils aient été communément obſervés.

Long-tems la viande, les œufs, le laîtage & le vin furent défendus pendant le carême. L'égliſe ne permettoit que l'uſage du poiſſon, des fruits & des légumes. Les circonſtances exigerent qu'on ſe relachât ſur ces auſtérités. Dès le ſeptieme ſiecle, on réduiſit le jeûne à l'abſtinence de la viande & à un ſeul repas le ſoir. On avança peu-à-peu ce repas juſqu'à midi; & enfin, on a jugé qu'on pouvoit collationner, ſans porter atteinte à l'auſtérité du jeûne. Celui du vendredi ſaint eſt le plus rigoureux. Il eſt des catholiques qui, ſe bornant ce jour-là, à quelques légumes, s'abtiennent ſcrupuleuſement de manger des œufs, du lait, du beurre, du fromage & de tout ce qui provient des animaux dont il n'eſt pas permis de manger la chair. D'autres plus rigoriſtes encore, ne mangent rien pendant toute la journée. Dans quelques maiſons religieuſes, on ne fait qu'un repas. En France, on ne mange des œufs pendant le carême qu'en vertu d'une ordonnance expreſſe émanée de l'évêque. On eſt encore plus délicat ſur ce point en Eſpagne; & ce royaume achete tous les ans fort cher une bulle du pape qui lui permet l'uſage de cet aliment.

Ce qui diſtingue les égliſes catholiques de celles des proteſtans, ce ſont les décorations magnifiques que la piété des fideles y a prodiguées; & ces ornemens ſomptueux donnent un grand éclat aux cérémonies. Les formalités preſcrites par le rituel pour la conſécration des temples

154. ſont très-nombreuſes (*fig.* 154). La premiere pierre que l'on poſe pour ſervir de baſe à cet édifice ſacré, doit être ſolide, angulaire & d'un pan & demi en quarré. Elle doit être bénie par l'évêque du lieu ou par un prêtre commis à cet effet. Les cérémonies de cette bénédiction ſont fort conſidérables. La veille de cette ſolemnité, celui qui eſt chargé de la faire, plante en terre une croix de bois au lieu où doit être le grand autel. Le jour ſuivant il ſe rend proceſſionnellement devant cette croix; &, après s'être aſſis, il fait une exhortation aux aſſiſtans, d'une maniere analogue aux circonſtances. Il fait enſuite diverſes aſperſions d'eau bénite ſur le lieu où l'on a planté la croix, puis ſur la pierre angulaire, en récitant des prieres preſcrites par le rituel. Un clerc préſente au
155. prêtre un couteau avec lequel il trace (*fig.* 155) une croix de chaque côté de la pierre, de maniere qu'il en fait ſucceſſivement ſix, en récitant toujours des prieres. Alors le célébrant, en prononçant ces paroles: « pénétré de la foi de Jeſus-Chriſt, nous plaçons cette premiere pierre » dans le fondement, afin que la véritable foi, la crainte de Dieu & » la charité fraternelle regnent ici, & que ce lieu ſoit deſtiné à invo- » quer & à louer le nom de Dieu. » Le maçon aſſure enſuite la pierre avec du mortier & le célébrant l'aſperge encore d'eau bénite; puis il fait le tour du lieu déſigné pour l'égliſe qu'il arroſe d'une nouvelle aſperſion.

Tous les habits dont on ſe ſert au culte divin, les paremens des autels, les croix, les calices, les ſoleils, doivent recevoir une bénédiction particuliere. L'uſage attribue ce privilege aux évêques; mais les abbés réguliers, la plupart même des ſimples prêtres prétendent avoir auſſi le droit de l'exercer; & ils en uſent chaque fois que l'occaſion s'en préſente. Celui qui fait cette bénédiction, doit être revêtu d'un
156. ſurplis & d'une étole (*fig.* 156). On la donne à la clarté des cierges, avec l'aſperſion d'eau bénite & quelques prieres preſcrites par les rituels de chaque dioceſe. Autrefois l'évêque béniſſoit auſſi les généraux, les officiers mêmes ſubalternes, lorſqu'ils étoient ſur le point de partir pour
157. la guerre (*fig.* 157). Mais cet uſage ne ſubſiſte plus en aucun pays catholique. On a ſeulement conſervé la coutume de bénir les drapeaux, avant de les confier aux régimens; & cette bénédiction, qui n'eſt plus conſidérée, parmi nous, que comme une cérémonie, ne differe en rien des bénédictions ordinaires. Lorſqu'un corps militaire a fait bénir ſes nouveaux étendards, il dépoſe ordinairement les anciens dans l'égliſe où la cérémonie s'eſt faite. C'eſt auſſi dans les temples, qu'en tems de guerre, on expoſe les drapeaux pris ſur l'ennemi.

La Consecration du SEL et de l'EAU, pour benir la premiere PIERRE.

Benediction du TERRAIN où l'on doit bâtir l'EGLISE.

L'EVÊQUE va poser la premiere PIERRE.

L'EVÊQUE benit les FONDEMENS de l'EGLISE.

L'EVÊQUE fait l'ASPERSION de l'EGLISE, par dehors.

L'EVÊQUE fait le Signe de la CROIX, à la Porte de l'EGLISE.

L'EVÊQUE écrit l'ALPHABET sur la CROIX de CENDRES que le SOUSDIACRE a fait.

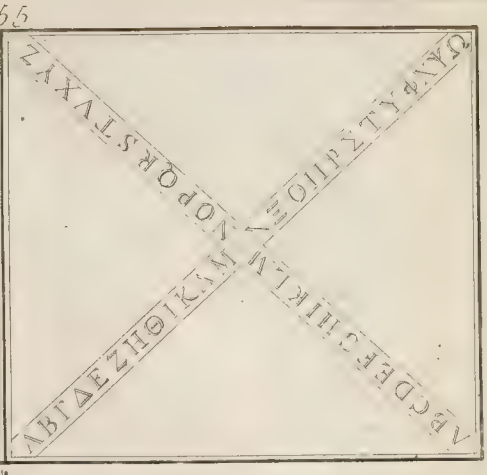

FIGURE de la CROIX de CENDRES qu'on a tracée sur le PAVÉ de L'EGLISE.

L'EVÊQUE fait la CROIX avec de L'EAU BENITE au milieu de L'AUTEL.

L'EVÊQUE ASPERGE le PAVÉ de L'EGLISE avec de L'EAU BENITE.

on porte les RELIQUES en PROCESSION dans L'EGLISE.

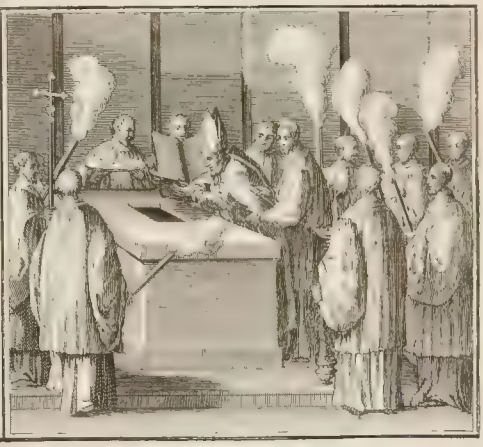

L'EVÊQUE enferme les RELIQUES dans L'AUTEL

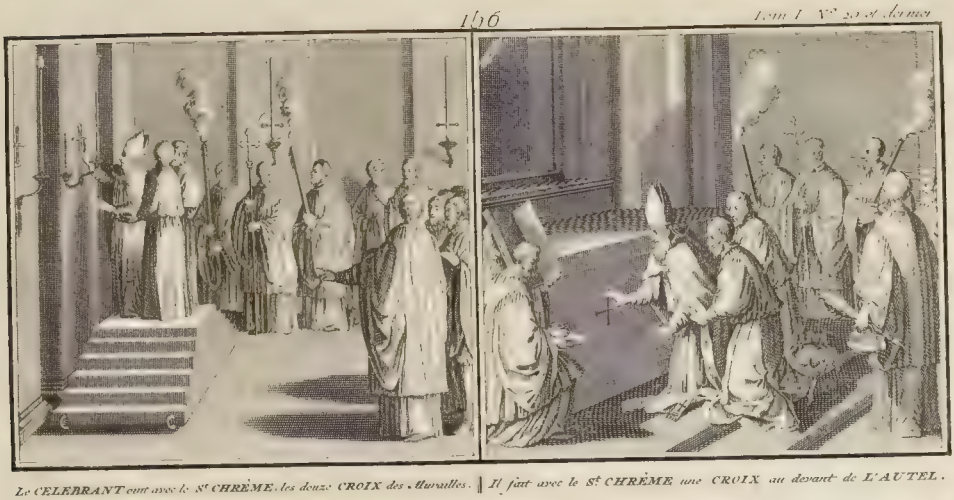

Le CELEBRANT oint avec le *St CHRÊME*, les douze *CROIX* des *Muraille*s. | *Il fait* avec le *St CHRÊME* une *CROIX* au devant de *L'AUTEL*.

Il BENIT les VAISEAUX, qui doivent servir à *L'AUTEL*. | *Il VERSE de L'HUILE* et du *CHRÊME* sur la *TABLE* de *L'AUTEL*.

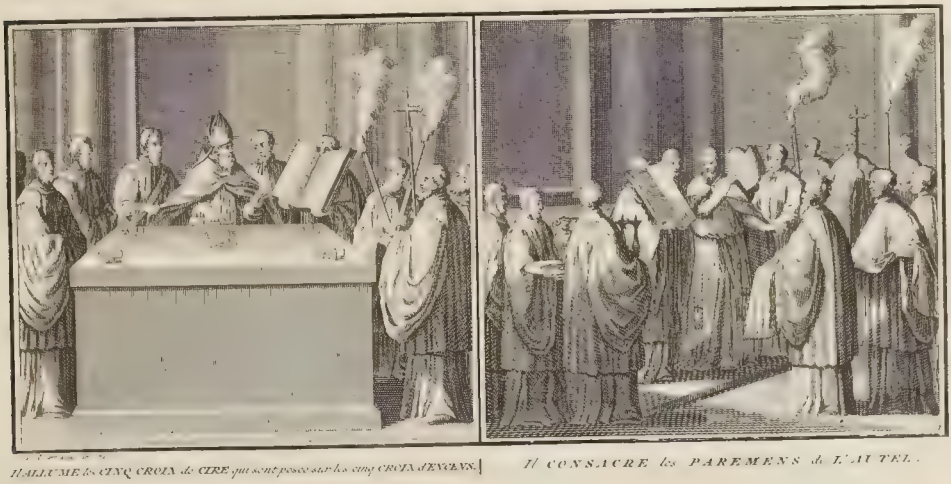

Il ALLUME les CINQ CROIX de CIRE qui sont posées sur les cinq *CROIX d'ENCENS*. | *Il CONSACRE les PAREMENS de L'AUTEL*.

BENEDICTION des HABITS SACERDOTAUX.

BENEDICTION d'une nouvelle CROIX.

L'ADORATION de la dite CROIX.

BENEDICTION du SOLEIL.

BENEDICTION d'un HOMME de GUERRE.

BENEDICTION d'un DRAPEAU.

CONSECRATION de la grande CROIX.

L'ENCENSEMENT des CROIX.

Le BATÉME de la CLOCHE.

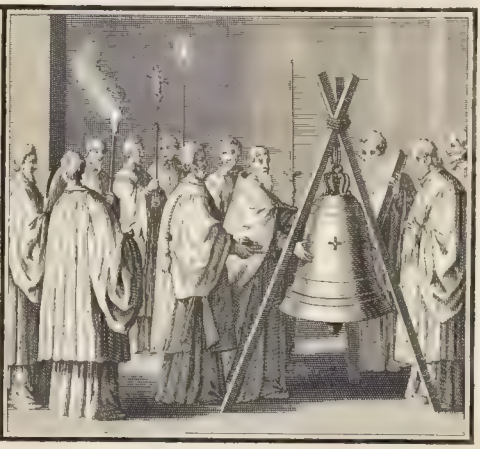

BENEDICTION de la CLOCHE.

On PARFUME la CLOCHE.

CONSECRATION d'une IMAGE.

Le CLERC reçoit la TONSURE.

Le CLERC reçoit le SURPLIS.

ORDINATION du SACRISTAIN.

ORDINATION du LECTEUR.

ORDINATION de l'EXORCISTE.

ORDINATION de l'ACOLYTE.

Figures.

On ſait que les catholiques ſont dans l'uſage de bénir les cloches neuves avant de les employer à appeller les fidelles au ſervice divin. Cette cérémonie à laquelle le peuple donne improprement le nom de baptême (*fig.* 158), n'eſt pas la même dans tous les dioceſes où elles ſe pratique. En général le prêtre commence par aſperger la cloche avec de l'eau bénite ; & les miniſtres qui l'accompagnent, la lavent avec la même eau par-dedans & par-dehors ; puis il l'eſſuie avec un linge blanc. Après quoi, le prêtre fait ſept croix ſur la cloche en dehors avec les ſaintes huiles & quatre en dedans avec le chrême. Le thuriféraire met enſuite ſous la cloche un encenſoir rempli d'encens. Toutes ces cérémonies ſont accompagnées de prieres analogues à la circonſtance. On lui donne toujours le nom de quelque ſaint, qu'on a le ſoin d'exprimer en boſſe ſur la cloche, avec ceux du parain & de la maraine, lorſqu'on travaille à la fondre. 158.

Le clergé catholique eſt diſtribué en deux ordres, qui tous ſont rigoureuſement aſſujettis au vœu du célibat. Le premier comprend les archevêques & les évêques ; & le ſecond eſt compoſé des ſous-diacres, des diacres & des prêtres. On pourroit même y ajouter les tonſurés, les acolytes, les exorciſtes, les lecteurs & les portiers ; mais ceux qui reçoivent ces ordres mineurs, ne ſont pas irrévocablement attachés à leur profeſſion ; & ils ne ſont ſenſés appartenir au clergé, qu'autant qu'ils ont des bénéfices qui les aſſujettiſſent à la diſcipline eccléſiaſtique. De droit commun, l'évêque ſeul a le pouvoir d'ordonner tous les membres du clergé. Il eſt cependant des abbés qui ont prétendu avoir le privilege de conférer la tonſure, les quatre moindres, & même le ſous-diaconat ; mais ce droit important leur a été vivement diſputé par les évêques. Quoi qu'il en ſoit de ce privilege, qu'il ne nous appartient pas de diſcuter, voici comment les prélats procédent aux ordinations du clergé.

Celui qui aſpire à la tonſure, ſe préſente à l'évêque, revêtu d'une ſoutane noire, avec le ſurplis ſur le bras gauche & tenant à la main droite une cierge allumé (*fig.* 159). Il ſe met à genoux, tandis que l'évêque debout & couvert de ſa mitre, récite diverſes oraiſons analogues à la cérémonie. L'ordinant s'aſſied enſuite, coupe au récipiendaire les cheveux en cinq endroits ; ſavoir, par devant, par derriere, aux deux côtés des oreilles, & au ſommet de la tête, tandis que le tonſuré dit avec l'évêque : « le ſeigneur eſt la portion de mon héritage, &c. » L'évêque dépoſe enſuite ſa mitre & prononce une oraiſon ſur le tonſuré ; puis le chœur chante une antienne, après laquelle l'évêque récite une 159.

Figures. seconde oraiſon en ſe tournant vers le tonſuré. Enfin, il le revêt du ſurplis en lui diſant : « que le ſeigneur vous revete de l'homme nouveau ; » & c'eſt par-là que ſe termine l'ordination des tonſurés.

Lorſque l'évêque confere à un clerc l'ordre de portier, il lui préſente les clefs de l'égliſe & les lui fait toucher en diſant : « ſouvenez-vous » qu'il vous faudra rendre compte à Dieu de tout ce qui eſt enfermé » ſous ces clefs ». L'archidiacre met enſuite le portier dans l'exercice de ſes fonctions, en lui faiſant fermer & ouvrir les portes de l'égliſe & ſonner les cloches. Une exhortation faite par l'évêque au nouveau miniſtre, termine la cérémonie.

En conférant l'ordre de lecteur, l'évêque fait toucher au candidat le livre des épitres, en diſant : « recevez ce livre ; liſez la parole de Dieu ; » & ſi vous rempliſſez dignement les fonctions dont vous allez vous » charger, ſoyez perſuadé que vous partagerez l'héritage reſervé à » ceux, qui dès le commencement, ont publié la parole du ſeigneur. »

Lorſqu'il s'agit d'ordonner un exorciſte, l'évêque lui fait toucher le livre des exorciſmes, en prononçant ces paroles : « recevez ce livre, & » ſouvenez-vous que vous recevez le pouvoir d'exorciſer les énergu- » menes, ſoit qu'ils ſoient baptiſés, ſoit qu'ils ne ſoient que ſimples » catéchumenes. » Cependant le rituel n'attribue qu'au prêtre d'exorciſer les poſſédés. Lorſque ce miniſtre ſe met en devoir d'exercer cette fonction, l'exorciſte ne peut que l'aſſiſter & préparer tout ce qui peut être néceſſaire pour la remplir avec ſuccès.

Celui qui reçoit l'ordre d'acolyte, touche le chandelier avec le cierge que l'évêque lui préſente en diſant des paroles analogues à cette cérémonie. L'ordinant lui met enſuite à la main des burettes vuides, ſymbole des fonctions auxquelles ſon miniſtere l'aſſujettit.

Telles ſont les cérémonies qu'on emploie dans l'égliſe catholique, pour conférer les cinq premiers ordres. Les trois autres en exigent de
160. beaucoup plus nombreuſes (*fig.* 160). Celui qui ſe diſpoſe à recevoir le ſous-diaconat, doit ſe préſenter revêtu d'une aube ceinte & tenant à la main un cierge allumé ; puis il ſe couche par terre en témoignage du ſacrifice qu'il va faire de ſa liberté, tandis que l'évêque & le clergé récitent les litanies des ſaints. Enſuite l'ordinant lui donne trois fois la bénédiction en lui adreſſant un diſcours, dont l'objet eſt de lui repréſenter les fonctions importantes du ſous-diaconat. L'évêque lui préſente la patene & le calice, en diſant : « prenez garde au miniſtere qui » vous eſt confié ; préſentez vous à Dieu de maniere que vous puiſſiez

» lui

ORDINATION des SOÛDIACRES.

ORDINATION des DIACRES.

ORDINATION des PRÊTRES.

Le PRÊTRE reçoit L'IMPOSITION des mains.

L'EVÊQUE donne aux PRÊTRES le pouvoir de CONSACRER.

L'EVÊQUE COMMUNIE les nouveaux PRÊTRES.

» être agréable ». Après quoi il fait toucher au ſous-diacre le livre des épitres, en lui diſant : « recevez ce livre & le pouvoir de lire les épitres » dans la ſainte égliſe de Dieu ». Après cela, il lui poſe l'amit ſur la tête, en diſant : « Recevez cet amit qui vous déſigne le frein de la parole. » Il lui met le manipule ſur le bras gauche, en l'avertiſſant, « qu'il ſignifie » le fruit des bonnes œuvres ; » & il lui met le dalmatique en le prévenant que « c'eſt un vêtement de joie ».

Celui qui aſpire au diaconat, ſe préſente revêtu de l'habit de ſous-diacre. L'évêque s'informe alors de lui à l'archidiacre & au peuple ; & il lui fait un exhortation ſur la dignité du diaconat. Le candidat ſe proſterne, comme le font les ſous-diacres, & reçoit le ſaint-eſprit par l'impoſition de la main droite que l'évêque lui fait ſur la tête. Le prélat s'aſſied alors, & le nouveau diacre à genoux reçoit de lui l'étole ſur l'épaule gauche, puis la dalmatique & enfin le livre des évangiles. Cette cérémonie, comme les précédentes, eſt terminée par différentes prieres que l'évêque adreſſe au ciel pour la proſpérité du nouveau miniſtre.

Pour recevoir l'ordre de la prêtriſe, il ſe préſente à l'évêque en habit de diacre, tenant un cierge allumé dans la main droite, & la chaſuble pliée ſur le bras gauche. L'évêque fait à l'archidiacre la même demande dont on vient de parler pour le ſous-diacre, & après laquelle on récite les litanies, tandis que le nouveau miniſtre eſt couché par terre. Celui-ci ſe releve enſuite, & ſe préſente à l'évêque qui lui impoſe les deux mains ſur la tête. Tous les prêtres qui aſſiſtent à cette cérémonie en font autant ; après quoi le prélat prend l'étole, qui n'eſt que ſur une épaule gauche, & la met ſur les deux, de maniere qu'elle puiſſe former la figure d'une croix ſur la poitrine de l'ordinant. Après l'étole vient la chaſuble ployée par-derriere. Cette cérémonie eſt ſuivie de diverſes prieres, pendant leſquelles l'évêque joint en forme de croix les mains de l'ordinant, avec l'huile des catéchumenes. Après cela, l'évêque lui donne la puiſſance de conſacrer, en lui faiſant toucher le calice où il y a du vin & la patene ſur laquelle eſt une hoſtie. Toute la cérémonie finit par la communion du nouveau prêtre, & par la bénédiction que l'évêque lui donne, après lui avoir fait réciter le *credo*, impoſé une ſeconde fois les mains ſur la tête, en lui diſant : « recevez le ſaint-eſprit, &c. » Et fait faire une promeſſe ſolemnelle d'obéir à ſon ordinaire. Autrefois on ne conſacroit de prêtres qu'autant que l'égliſe avoit des places vacantes à leur offrir. Ce ſaint uſage, qui eſt ſagement obſervé parmi les pro-

Figures. teſtans, ne ſubſiſte plus, depuis bien des ſiecles, chez les catholiques. Delà, le grand nombre de prêtres déſœuvrés que l'on trouve en France, en Eſpagne, en Portugal & en Italie. La plupart, prenant une route toute autre que celle qui leur eſt indiquée par l'égliſe, ſe bornent à des bénéfices ſimples, qui n'exigent ni mérite, ni fonctions, ni connoiſſances, ni aucune eſpece de capacité. Ce ſont ceux qui en France, portent le nom impoſant de *peres* ou *abbés*. D'autres occupent des canonicats ou des prébendes ſubalternes dans des chapitres; & toutes leurs fonctions conſiſtent à chanter publiquement le bréviaire que les autres doivent réciter en particulier. Enfin, le plus petit nombre remplit des cures, miniſtere reſpectable, trop peu conſidéré parmi les françois, & qui fait néanmoins une portion importante de la magiſtrature eccléſiaſtique. Ces curés ont chacun un diſtrict déterminé, ſur lequel ils exercent une juridiction ſpirituelle, conformément aux diſpoſitions des canons de l'égliſe, combinés avec les privileges de la nation à laquelle ils appartiennent. La plupart des écrivains françois croient que ces miniſtres, ſucceſſeurs des ſoixante-douze diſciples, ſont de droit divin, dans leurs paroiſſes, comme les évêques dans leurs dioceſes.

La conſécration des évêques n'eſt pas une ordination proprement dite. Cette conſécration doit ſe faire le dimanche, où pour le moins un jour
126. de fête d'apôtre (*fig.* 126). L'autel, devant lequel cette cérémonie ſe fait, doit être orné de fleurs, & les gradins, qui y conduiſent, couverts d'un tapis. On poſe ſur l'autel les ornemens pontificaux, & ſur les crédences, le chrême, le bénitier, le calice, le ciboire, l'anneau pontifical, la mitre, la croſſe, les ſandales, les gants, &c. On y met auſſi deux petits barils pleins du meilleur vin, deux pains, dont l'un eſt doré & l'autre argenté, aux armes du célébrant & de l'évêque déſigné, & deux cierges du poids de quatre livres chacun. Le célébrant s'aſſied ſur le ſiege épiſcopal au bas de l'autel, & le prélat déſigné ſe place à genoux entre les deux évêques aſſiſtans. Alors un des aſſiſtans adreſſe la parole au célébrant, & lui dit que l'égliſe catholique demande qu'un tel ſoit élevé à l'épiſcopat. Le célébrant lui demande la bulle qui l'a nommé à cette dignité éminente, & auſſi-tôt un notaire apoſtolique en fait la lecture. Cet uſage a pour baſe le privilege des papes de nommer à toutes les prélatures des régions catholiques. Cette premiere cérémonie eſt ſuivie du ſerment que fait, à genoux, le nouvel évêque, entre les mains de celui qui le conſacre, & par lequel il promet d'être fidele à l'égliſe romaine, & de ne s'écarter jamais des dogmes qu'elle preſcrit.

L'EVÊQUE désigné se présente avec les deux ASSISTANS.

L'EVÊQUE désigné prête le SERMENT

L'EVÊQUE désigné se PROSTERNE.

L'EVÊQUE désigné est OINT.

On OINT les mains de L'EVÊQUE.

On lui donne le BÂTON PASTORAL.

Le ſerment eſt ſuivi d'un examen fort ſuccint, qui roule ſur les différens devoirs des évêques. Le prélat déſigné baiſe enſuite à genoux la main du célébrant. Puis on chante la meſſe, après laquelle il quitte ſa chape, & prend ſucceſſivement les ornemens pontificaux. Le nouveau prélat, toujours aſſiſté des deux évêques, va ſe préſenter au célébrant, qui lui adreſſe ces paroles : « il faut que l'évêque juge, interprête, con-» ſacre, confere les ordres, ſacrifie, baptiſe & confirme ». Après quoi le célébrant ſe met à genoux, ainſi que tous ceux qui l'aſſiſtent, & le récipiendaire ſe proſterne la face contre terre. Alors le célébrant, tenant ſa croſſe à la main gauche, fait le ſigne de la croix ſur lui. Les deux évêques aſſiſtans en font autant.

Après cette cérémonie, le célébrant prend le livre des évangiles & le poſe ſur les épaules du futur évêque. Ce prélat & les deux aſſiſtans mettent auſſi les mains ſur ſa tête, en lui diſant : « recevez le S. Eſprit. » On met enſuite une ſerviette ſur le col de l'évêque déſigné ; & le célébrant procede à l'onction. Cette onction ſe fait en croix ſur la couronne de l'évêque. Delà il paſſe à celle des deux mains qui ſont auſſi poſées en croix. Cette derniere onction ſe fait du pouce de la main droite au doigt index de la gauche, & du pouce de la gauche au doigt index de la droite ; après quoi le célébrant lui oint les paumes des mains, & lui remet le bâton paſtoral & l'anneau après les avoir aſpergés d'eau bénite. En lui remettant le livre des évangiles, le célébrant lui dit : « recevez l'évangile, allez & prêchez au peuple qui vous eſt confié. » Après cette miſſion, le célébrant & les deux évêques aſſiſtans lui donnent le baiſer de paix.

Le nouveau prélat fait enſuite ſon offrande myſtique, qui conſiſte en deux flambeaux allumés, deux pains & deux petits barils de vin. Puis le célébrant communie l'évêque qu'il a conſacré. Après la communion, il bénit la mitre, l'aſperge d'eau bénite & la met ſur la tête du nouvel évêque. On lui donne enſuite les gants & on le fait aſſeoir ſur le ſiege épiſcopal où le célébrant étoit aſſis auparavant. C'eſt-là que finit la conſécration. Les aſſiſtans le promenent dans l'égliſe où il donne la bénédiction au peuple. Après quoi il revient vers l'autel la mitre en tête & la croſſe à la main, fait le ſigne de la croix & donne une ſeconde fois la bénédiction au peuple. Il paſſe du côté de l'épitre, s'y met à genoux tourné vers le célébrant, la croſſe à la main & la mitre en tête & chante trois fois *ad multos annos ;* d'abord du côté de l'épitre, enſuite au milieu de l'autel, & enfin aux pieds du célébrant. La cérémonie finit par le

Figures. chant d'un cantique après lequel le célébrant baiſe le nouveau prélat, fait le ſigne de la croix & le ſalue. Le nouvel évêque en fait autant & chacun ſe retire. La conſécratiou des archevêques n'a rien de particulier, ſi ce n'eſt la réception du *pallium*, que leur envoie le pape
162. (*fig.* 162). On porte cet ornement ſur l'autel, & le célébrant le lui met ſur les épaules en prononçant ces paroles : « recevez à la gloire » de Dieu, de la Sainte Vierge, des apôtres S. Pierre & S. Paul, de » notre S. pere le pape, & de la ſainte égliſe romaine, ce *pallium* pris » du corps de S. Pierre, & dans lequel ſe trouve la plénitude de la di- » gnité pontificale. Servez-vous de ce pallium en certains jours marqués » dans les priviléges que le ſaint ſiege apoſtolique vous accorde, au » nom du pere, &c. »

Ce *pallium* eſt fait de laine blanche & en forme de bandes, larges de trois doigts, qui entourent les épaules comme des petites brételes, ayant des pendants longs d'une palme, par devant & par derriere, avec de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, couvertes de ſoie noire & quatre croix rouges. Ce ſont deux agneaux que l'on offre tous les ans ſur l'autel de l'égliſe de Sainte Agnès à Rome, qui fourniſſent la laine dont on fait le *pallium*. L'offrande de ces agneaux ſe fait le 21 Janvier, jour de la fête de Sainte Agnès. Les ſous-diacres apoſtoliques ſont chargés de les élever, juſqu'à ce que le tems ſoit venu de les tondre. C'eſt dans le ſépulchre des ſaints apôtres que l'on conſerve l'étoffe des *pallium*.

Les archevêques ne peuvent ni ſacrer les évêques, ni faire des dédicaces, ni officier pontificalement qu'ils n'aient reçu le *pallium* ; & il faut qu'ils en demandent un nouveau, s'il arrive qu'ils changent d'archevêché. Lorſque le prélat meurt, l'uſage veut qu'on l'enterre avec lui. S'il eſt enterré dans ſon dioceſe, on le lui met ſur les épaules. Si ſon corps eſt inhumé ailleurs, on lui met le *pallium* ſous la tête. Tous les *pallium* qui ont ſervi à un même archevêque en différens dioceſes, doivent être enterrés avec lui. Le dernier porté eſt mis ſur les épaules du mort ; on lui met les autres ſous la tête. Cet ornement n'eſt pas, d'ailleurs, affecté aux ſeuls archevêques. Il eſt des évêques tels que ceux d'Autun & de Dol, en Bretagne, qui ont le droit de le porter.

Fin du Tome ſecond.

TABLE

On donne l'ANNEAU à l'EVÊQUE.

On lui presente le LIVRE des EVANGILES.

Le nouvel EVÊQUE presente les flambeaux, le Pain, et le Vin.

On met la MITRE sur la tête de l'EVÊQUE consacré

On lui donne le BATON PASTORAL.

L'ARCHEVEQUE recevant le PALLIUM.

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans le ſecond Volume des CÉRÉMONIES ET COUTUMES RELIGIEUSES de tous les Peuples du Monde.

RELIGION NATURELLE.

ARTICLE XIX. *Religion du Pérou.* Page 1
ARTICLE XX. *Religion des Mexicains.* 19
ARTICLE XXI. *Religion des Iſles Caraïbes.* 33
ARTICLE XXII. *Religion des Peuples de Panama, de Paria, du Jucatan, de l'Iſle Eſpagnole & de quelques autres contrées d'Amérique.* 37
ARTICLE XXIII. *Religion des Peuples du Bréſil.* 45

EUROPE.

SUITE DE LA RELIGION NATURELLE.

ARTICLE XXIV. *Religion de ceux des Peuples d'Europe qui ont conſervé la religion naturelle.* 49
SECTION PREMIERE. *Religion des Kamtſchadales.* 50
Religion des Lapons. 57
SECTION II. *Religion des Juifs modernes.* 63
SECTION III. *Religion des Muſulmans.* 93
SECTION IV. *Religion des Chrétiens.* 129
ARTICLE PREMIER. *Religion des Catholiques Romains.* 132

Fin de la Table du Tome ſecond.